



VERS LE DÉVELOPPEMENT MINIER DURABLE

RAPPORT D'ÉTAPE 2015



The Mining Association
of Canada | L'association minière
du Canada



Towards Sustainable Mining
Vers le développement minier durable

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

À propos de l'Initiative vers le développement minier durable	Page 4
Vers le développement minier durable - principes directeurs	Page 5
Message de la présidente de l'équipe de direction de l'initiative VDMD et du président et chef de la direction de l'AMC	Page 7

DÉROULEMENT DE L'INITIATIVE VDMD

Déroulement de l'Initiative VDMD	Page 14
Rapports et vérifications externes	Page 16
Groupe consultatif des communautés d'intérêts	Page 17

RENDEMENT DE L'INDUSTRIE

Comprendre les résultats	Page 21
Collectivités et gens	Page 22
Relations avec les Autochtones et les collectivités	Page 22
Planification de la gestion de crises	Page 26
Santé et sécurité	Page 29
Gérance environnementale	Page 32
Gestion des résidus	Page 32
Gestion de la conservation de la biodiversité	Page 38
Efficacité énergétique	Page 41
Gestion de l'énergie et des émissions de GES	Page 41
Récipiendaires des prix VDMD 2015	Page 47

INITIATIVES INTERNATIONALES

Responsabilité sociale internationale	Page 52
---------------------------------------	---------

ÉVALUATION DU RENDEMENT D'UNE ENTREPRISE

Evaluation du rendement d'une entreprise	Page 59
--	---------

Photo de couverture : Activités de remise en état à l'exploitation des sables bitumineux de Suncor, près de Fort McMurray, en Alberta.



INTRODUCTION



À PROPOS DE L'INITIATIVE VERS LE DÉVELOPPEMENT MINIER DURABLE

L'initiative Vers le développement minier durable (VDMD) est un programme primé qui propose un système de rendement aidant les sociétés minières à évaluer et gérer leurs responsabilités environnementales et sociales. Il s'agit d'un ensemble d'outils et d'indicateurs visant à stimuler le rendement, tout en veillant à ce que les principaux risques liés aux activités minières soient gérés de façon responsable dans les installations minières et métallurgiques participantes. Les compagnies minières qui prennent part à l'initiative VDMD démontrent leur solide engagement envers l'exploitation minière responsable. En adoptant les principes directeurs de l'initiative VDMD, les sociétés minières font preuve de leadership dans les domaines suivants :

- Relations avec les collectivités
- Pratiques environnementales de calibre mondial
- Santé et sécurité du personnel et des collectivités avoisinantes

Créée en 2004 par l'Association minière du Canada, l'initiative a pour principal objectif de permettre aux entreprises minières de répondre aux besoins de la société en matière de produits minéraux, métalliques et énergétiques de manière responsable sur les plans social, économique et environnemental. L'initiative repose sur les éléments fondamentaux suivants :

Obligation de rendre compte : La participation à l'initiative VDMD est obligatoire pour tous les membres de l'AMC, et en voie de le devenir pour les membres de l'Association minière du Québec et de l'Association minière de la Colombie-Britannique. Des évaluations sont menées au niveau des installations minières elles-mêmes; le programme VDMD est le seul au monde à remplir cette fonction dans notre secteur.

Transparence : Les installations minières rendent compte chaque année de leur rendement à l'égard des 23 indicateurs du programme par l'intermédiaire du *Rapport d'étape VDMD*, publié par l'AMC. Des évaluations externes sont également menées tous les trois ans.

Crédibilité : L'initiative est sous la supervision d'un Groupe consultatif des communautés d'intérêts (GCCI). Ce groupe constitué de multiples intervenants a pour mandat de favoriser le dialogue entre nos membres et les communautés d'intérêts, d'améliorer le rendement de l'industrie et d'aider à définir des objectifs pour une amélioration continue.



VERS LE DÉVELOPPEMENT MINIER DURABLE PRINCIPES DIRECTEURS DE L'INITIATIVE VDMD

En tant que membres de l'Association minière du Canada, nous devons combler de façon responsable les besoins en produits minéraux, métalliques et énergétiques de la société. Pour ce faire, nous procédons à l'exploration, à la découverte, au développement, à la production, à la distribution et au recyclage de ces produits. Nous croyons qu'il nous faut mériter la possibilité de contribuer à la société et de croître dans l'économie où nous évoluons par un engagement manifeste envers le développement durable.*

Ainsi, nos actions doivent révéler une approche responsable envers le rendement social, économique et environnemental qui coïncide avec les priorités changeantes de nos communautés d'intérêts.** Ces actions doivent aussi refléter une vaste gamme de valeurs, comme l'honnêteté, la transparence et l'intégrité, que nous partageons avec nos employés et nos communautés d'intérêts. Elles doivent aussi mettre en évidence nos efforts soutenus envers la protection de nos employés, de nos clients et du milieu naturel.

Nous prouverons notre leadership à l'échelle internationale :

- En faisant participer les communautés d'intérêts à la conception et à l'instauration de notre initiative Vers le développement minier durable.
- En recherchant, en provoquant et en appuyant, de façon proactive, des discussions sur nos activités.
- En encourageant le leadership dans nos sociétés afin d'atteindre une gestion responsable des ressources durables sans égard au lieu d'exploitation.
- En intégrant l'excellence, la transparence et la responsabilité à chaque aspect de nos activités.
- En protégeant la santé et la sécurité de nos employés, de nos entrepreneurs et de nos collectivités.
- En contribuant aux initiatives mondiales qui visent à promouvoir la production, l'utilisation et le recyclage des minéraux et des métaux de façon sécuritaire et respectueuse à l'égard de l'environnement.
- En essayant de minimiser l'incidence de nos activités sur l'environnement et la biodiversité, à toutes les étapes de l'exploitation, depuis l'exploration jusqu'à la fermeture.
- En collaborant avec les communautés d'intérêts pour traiter les enjeux liés au legs du passé, tels que les mines orphelines ou abandonnées.
- En s'améliorant continuellement par l'adoption de nouvelles technologies, innovations et meilleures pratiques dans tous les secteurs de nos activités.

*L'AMC s'inspire de la définition du développement durable de la Commission Brundtland de 1987 : « Toute forme de développement qui permet de combler les besoins de l'heure sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins ».

**Le terme « communauté d'intérêts » fait référence à l'ensemble des personnes et des groupes qui ont ou qui pensent avoir un intérêt dans la gestion des décisions sur nos activités qui peuvent avoir une incidence sur eux. Cela comprend les employés, les contractants, les autochtones, les membres de la collectivité minière, les fournisseurs, les clients, les organismes environnementaux, les gouvernements, les milieux financiers et les actionnaires.

Pour chaque aspect de nos activités, nous allons :

- respecter les droits de la personne et traiter les gens avec qui nous faisons affaire avec justesse et dignité;
- respecter les cultures, les mœurs et les valeurs des gens avec qui nous devons interagir;
- reconnaître et respecter la contribution, les préoccupations et le rôle particuliers des Autochtones (Premières nations, Inuits et Métis) et des peuples autochtones du monde entier;
- faire des affaires dans les limites de l'éthique;
- nous conformer aux lois et règlements de chaque pays où nous sommes présents et nous allons instaurer des normes qui refléteront notre respect des principes directeurs et des meilleures pratiques internationales;
- encourager les collectivités à participer aux occasions offertes par les nouveaux projets d'exploitation minière et par les projets existants;
- être sensibles aux priorités, aux besoins et aux intérêts collectifs tout au long des étapes d'exploration, de développement, d'exploitation et de fermeture de sites miniers;
- offrir des avantages permanents aux collectivités locales par l'entremise de programmes durables destinés à améliorer les normes économiques, environnementales, sociales, éducatives et de soins de santé qu'elles chérissent.



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION DE L'INITIATIVE VDMD ET DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION DE L'AMC

Voici le *Rapport d'étape VDMD 2015*. Nous sommes heureux de vous présenter ce rapport qui étudie de façon approfondie le rendement de nos membres au cours de l'année 2014 sur les plans environnemental et social.

Avant de nous pencher sur notre rendement en 2014, nous tenons à souligner une étape importante pour le programme VDMD. En novembre 2015, l'association minière de la Finlande (FinnMin) a annoncé qu'elle avait adopté le programme VDMD et qu'elle travaillait à sa mise en œuvre pour ses membres. C'est la première fois que l'initiative est adoptée par une association minière étrangère. L'AMC s'est engagée à partager son programme VDMD avec les autres pays qui recherchent des outils pour améliorer le rendement social et environnemental de leur industrie minière, entre autres par un engagement auprès de la société civile et par la transparence et la responsabilisation.

L'année dernière a été une autre année intéressante pour l'initiative Vers le développement minier durable. L'initiative VDMD a célébré ses dix ans d'existence. Nous nous appuyons donc maintenant sur une décennie de résultats qui illustrent la capacité de l'initiative à améliorer le rendement d'exploitations minières partout au pays et dans le reste du monde. En 2014, les membres de l'AMC ont continué d'obtenir des résultats élevés dans le cadre de l'initiative VDMD, et ce, dans tous les secteurs. Voici quelques faits saillants :

- Les résultats ont particulièrement augmenté pour le plus récent protocole de l'initiative VDMD, soit celui de la gestion de la conservation de la biodiversité. En 2014, 67% des établissements ont obtenu une cote de niveau A ou plus élevée en matière de rapports sur la conservation de la biodiversité, comparativement à 55 % en 2013.
- Pour la première fois, 90 % des établissements ont obtenu une cote de niveau A minimum pour le protocole des relations avec les Autochtones et les collectivités, la majorité d'entre eux ayant atteint une cote de niveau AAA.
- En général, des progrès ont été faits au chapitre du protocole de gestion de la consommation d'énergie et des émissions de GES. En 2014, une proportion de 75% des installations a rapporté une cote de niveau A ou supérieure pour l'implantation d'un système complet de gestion de l'énergie et des émissions de GES, une hausse de 15% par rapport à l'année précédente pour cet indicateur.

De plus, pour la première fois, quatre établissements à l'étranger se sont qualifiés pour le Prix du leadership VDMD après avoir obtenu une cote de niveau A ou mieux pour tous les indicateurs des six protocoles VDMD. Il s'agit d'une réussite exceptionnelle qui démontre que l'initiative VDMD, une norme de RSE entièrement canadienne, gagne en popularité à l'échelle internationale.

Sur une note moins réjouissante, l'année 2014 a également été celle de la brèche importante de la digue à stériles de la mine du mont Polley en Colombie-Britannique. Cet incident a été pris au sérieux par l'industrie. L'AMC et ses membres ont réagi de manière proactive en mettant sur pied un examen interne du programme de gestion des résidus immédiatement après la brèche, avant même que les causes de cette brèche soient connues.

Finalement, l'enquête du groupe indépendant d'experts en ingénierie et le comité d'examen nommé par le gouvernement de la Colombie-Britannique ont déterminé que la brèche était attribuable à un défaut de conception plutôt qu'à une lacune de gestion et que, pour cette raison, elle dépassait la portée actuelle des exigences de l'initiative VDMD de l'AMC en matière de résidus. Dans son rapport, le comité a également reconnu que l'initiative VDMD constitue une pratique exemplaire et a été jusqu'à recommander que toutes les exploitations minières de la Colombie-Britannique se conforment au protocole de gestion des résidus miniers de l'initiative ou s'engagent à adopter un programme équivalent contenant une exigence semblable en matière d'audit.

Malgré cette marque d'estime, l'AMC et ses membres sont d'avis qu'une pratique exemplaire peut toujours être améliorée et qu'il est utile de déterminer si des leçons peuvent être tirées d'un tel incident. Pour cette raison, en mars 2015, le conseil d'administration de l'AMC a posé un geste important en demandant à un groupe de travail indépendant d'examiner le protocole de gestion des résidus miniers de l'initiative VDMD et les guides de gestion des résidus de l'AMC. Ce groupe de travail se compose d'experts en ingénierie et en résidus miniers et de représentants de la société civile et des Premières Nations. Dans le courant de l'année 2015, le groupe élaborera des recommandations destinées au conseil d'administration de l'AMC pour apporter des améliorations potentielles, basées sur le rapport de la brèche de la mine du mont Polley. L'objectif de tous les membres de l'AMC est qu'un incident de ce genre ne se produise plus jamais. En fait, l'un des principaux facteurs ayant motivé la création de l'initiative VDMD à la fin des années 1990 était d'assurer la sécurité des digues à stériles en utilisant de bonnes pratiques de gestion des résidus. S'il y a des leçons à tirer de la brèche de la mine du mont Polley, nous travaillerons inlassablement pour les trouver et les intégrer à l'initiative VDMD.

L'initiative VDMD est un programme dynamique, continuellement évalué pour améliorer continuellement la gestion des risques importants dans le secteur minier. Le Groupe consultatif des communautés d'intérêts, un groupe indépendant composé de multiples intervenants, nous a permis d'y arriver en relevant les problèmes émergents afin de déterminer s'ils doivent être inclus dans l'initiative VDMD. En 2014, nous avons abordé la gestion de l'eau et tenté de déterminer si elle devait être intégrée à l'initiative VDMD en examinant une nouvelle norme en matière de systèmes de gestion de l'eau élaborée par l'Alliance for Water Stewardship. En 2015, le conseil d'administration de l'Association minière du Canada (AMC) a intégré un cadre pour la gestion de l'eau au programme VDMD pour définir les engagements de ses membres envers la gestion de l'eau. Ce cadre contient 13 engagements qui surpassent les exigences légales. L'adoption de ce cadre est la première étape de l'intégration de l'eau dans l'initiative VDMD.

Au cours des dernières années, l'AMC a constaté que de plus en plus d'organisations, au Canada comme à l'étranger, s'intéressent à l'initiative VDMD. L'Association minière de la Colombie-Britannique et l'Association minière du Québec ont toutes deux adopté l'initiative VDMD et travaillent avec leurs membres à sa mise en œuvre. À l'échelle internationale, l'initiative VDMD est reconnue pour son efficacité à titre de norme de RSE pour l'industrie minière. En novembre 2014, l'AMC a participé à un séminaire sur l'exploitation minière écologique en Finlande pour soutenir le Finnish Network for Sustainable Mining, qui a contribué à orienter FinnMin vers le programme VDMD après un processus de renouvellement d'autres normes de RSE de trois ans. En décembre 2014, à l'invitation de l'ambassade canadienne et avec le soutien des sociétés First Quantum Minerals et Eldorado Gold Corporation, l'AMC a participé à un sommet sur la sécurité minière en Turquie. Elle y a donné une présentation sur les exigences en santé et sécurité de l'initiative VDMD. Il s'agit juste de quelques exemples de nos activités de communication et de partage d'information au sujet de l'initiative VDMD ainsi que de notre contribution à la création de pratiques exemplaires pour l'industrie minière internationale.

Nous sommes fiers que le programme ait pu aider l'industrie à aller plus loin. Nous devons rester les chefs de file du développement minier responsable et ne jamais oublier notre rôle de gestion des impacts de l'industrie minière sur l'environnement et les collectivités. Comme toujours, nous continuerons de travailler avec tous les intervenants pour nous assurer que les Canadiens puissent faire confiance à l'industrie minière.



Louise Grondin
Mines Agnico Eagle Itée
Présidente de l'équipe de direction de l'initiative VDMD



Pierre Gratton
Président et chef de la direction
Association minière du Canada

MESSAGE DU GROUPE CONSULTATIF DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS

INTRODUCTION ET CONTEXTE

Le Groupe consultatif des communautés d'intérêts (GCCCI) a vu le jour en 2004 pour aider les membres de l'AMC et les communautés d'intérêts à améliorer le rendement de l'industrie, pour favoriser le dialogue entre l'industrie et les communautés d'intérêts et l'atteinte des objectifs dans le cadre de l'initiative VDMD.

Le GCCCI se compose de divers groupes de personnes associés aux ONG à vocation sociale (incluant les organisations religieuses), au secteur des médias et des communications, aux communautés autochtones, aux ONGE, aux groupes de développement international, aux organismes de développement communautaire et économique, au secteur des investissements et des finances, aux milieux de travail ainsi qu'aux conseillers spécialistes. De nouveaux membres se joignent au GCCCI à l'invitation des membres actuels du groupe. Le Groupe comprend également des membres de l'industrie nommés par l'AMC qui prennent une part active aux discussions, fournissent des renseignements aux entreprises et aident à mettre en relation les travaux du Groupe avec ceux des membres de l'AMC.

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE

Les répercussions de la défaillance du parc à résidus de la mine du mont Polley

Bien que de nombreux problèmes et activités aient été dignes de mention en 2014 et 2015, c'est la défaillance du parc à résidus de la mine du mont Polley qui a retenu l'attention. En début de journée, le 4 août 2014, la digue périmétrique de la mine de cuivre du mont Polley, près de Likely dans le centre-sud de la Colombie-Britannique, s'est effondrée. La défaillance du confinement a été soudaine. À la suite de cette défaillance, au moins 25 millions de m³ de résidus miniers et d'effluents mélangés à de l'eau de pluie se sont déversés dans le lac Polley et dans le ruisseau Hazeltine. Le déversement s'est arrêté au lac Quesnel, un lac de type fjord où les saumons fraient, à de nombreux kilomètres de là.

Bien qu'il n'y ait eu aucune perte de vie, les impacts environnementaux du désastre ont été et continuent d'être importants non seulement à l'échelle locale, mais également aux niveaux provincial, national et international. Du point de vue économique, il a coûté des centaines de millions de dollars aux contribuables et aux actionnaires, mais surtout il a profondément perturbé les communautés en aval, à bien des égards.

Nous ne connaissons pas encore exactement l'ampleur des impacts à long terme de la défaillance du barrage, mais il est certain que l'industrie et ses relations avec le public en ont beaucoup souffert. Ni le système utilisé par l'entreprise ni le système public n'ont été en mesure de prévoir et de prévenir ce désastre. Cette inévitable réalité a servi de sérieux avertissements à tous par rapport à la manière d'évaluer et de gérer les risques associés à l'exploitation minière industrielle.

L'entreprise au centre de ce désastre, Imperial Metals, s'était récemment jointe à l'AMC et avait mis en place l'initiative Vers le développement minier durable depuis seulement deux ans, ce qui a profondément affecté les membres de l'AMC et le GCCCI. Par conséquent, le Groupe a consacré sa première réunion de 2015 à l'enquête sur les différents aspects de la défaillance (des problèmes d'ingénierie aux problèmes d'engagement communautaire) et le conseil d'administration de l'AMC a demandé un examen indépendant des normes VDMD et des systèmes de vérification connexes (le groupe de travail devrait présenter son rapport à l'automne 2015).

Lors de la réunion, le Groupe en a profité pour discuter avec différents spécialistes de ce qu'ils savaient concernant ce désastre en particulier, et de la manière dont les risques en lien avec les dépôts de résidus miniers sont évalués et gérés. Ils ont également traité des mécanismes de supervision et de responsabilisation qui doivent être renforcés et de la manière dont la divulgation des risques et des mesures de gestion pourrait être améliorée pour mieux informer les secteurs public et financier qui sont tous deux concernés, de manière différente, mais tout aussi importante, par la prévention de futurs désastres.

Le GCCI a eu l'occasion d'entendre des représentants du groupe indépendant d'experts en ingénierie et du comité d'examen de la Colombie-Britannique, ainsi que ceux de l'Association canadienne des barrages et plusieurs autres. Les parties se sont toutes entendues sur le rapport du groupe d'experts qui rejette fermement l'idée que le travail doit se poursuivre comme d'habitude.

Comme il existe un grand nombre de bassins de stockage de résidus miniers en Colombie-Britannique et ailleurs au pays qui ont été construits et gérés de la même manière que celui de la mine du mont Polley, il est urgent de comprendre les causes fondamentales de cette défaillance et les moyens les plus efficaces pour prévenir de tels désastres. Les raisons de la défaillance sont complexes et doivent être visées par une série de changements, tant au niveau des règlements que de la gestion et de l'ingénierie. Par conséquent, le GCCI s'est engagé à appuyer ces changements et à communiquer à son réseau les progrès réalisés en vue d'atteindre cet objectif.

Liens internationaux en matière de normes de développement minier durable

Depuis 2013, le GCCI et l'AMC ont eu plusieurs réunions avec des délégués de la Finlande qui se sont montrés intéressés à échanger des observations et des idées sur les approches multisectorielles pour améliorer le rendement de l'industrie minière. En 2013, plusieurs représentants du Fonds public d'investissement pour l'innovation de la Banque de Finlande (Sitra) sont venus au Canada rencontrer les membres du GCCI et d'autres responsables de l'industrie minière.

Inspiré en partie par le GCCI, le réseau finlandais pour le développement minier durable, appelé Network for Sustainable Mining (NSM), a été établi en mai 2014 afin de favoriser la coopération et le dialogue entre l'industrie minière et ses intervenants. Il permet l'échange d'information et d'expériences, en plus de militer pour le développement conjoint et l'élaboration de pratiques plus responsables issues de meilleures pratiques déjà en vigueur. Dans ce but, le NSM a entrepris un processus d'adoption et d'adaptation de l'initiative VDMD pour la Finlande.

En mars 2015, les délégués finlandais du NSM provenant de groupes autochtones, d'ONG, de communautés, de l'industrie et du gouvernement se sont rendus à Toronto pour participer aux réunions du GCCI afin d'échanger sur la manière de faire progresser le rendement de l'industrie et l'engagement communautaire. Constatant que ce type d'échanges était enrichissant, toutes les parties ont convenu de continuer à collaborer pour atteindre un objectif commun, celui d'améliorer le rendement du secteur minier et le leadership en matière de responsabilisation de la communauté.

L'adhésion de l'Association minière du Québec à l'initiative VDMD

Durant l'été 2014, l'Association minière du Québec (AMQ) a décidé de faire de l'initiative VDMD une exigence pour ses membres, devenant ainsi la seconde association provinciale à le faire, après l'Association minière de la Colombie-Britannique (MABC) en 2011. Des représentants de l'AMQ ont assisté aux réunions du GCCI en mars 2015 et, avec les délégués finlandais, participé aux discussions sur les répercussions de la défaillance de la digue à stériles de la mine du mont Polley, ainsi que sur les occasions de faire avancer et de redéfinir les objectifs dans le cadre de l'initiative VDMD.

Le GCCI de l'AMC est encouragé par la participation des Finlandais et de l'AMQ et a l'intention d'appuyer activement toute autre interaction et communication avec le NSM et l'AMQ parce que, selon lui, cette collaboration favorise le débat sur des questions sociales plus importantes en lien avec l'exploitation minière à l'ordre du jour du Groupe.

La création du NSM et l'adhésion de l'AMQ contribuent grandement à élargir le réseau des praticiens et des intervenants qui instaurent des changements adaptatifs et novateurs au sein du GCCI et du système VDMD. Ce genre d'interactions, entre autres, maintient la pertinence de l'initiative VDMD et du GCCI face aux défis sans cesse changeants du secteur minier.

Visite de Val-d'Or à l'automne 2014

La réunion du GCCI en automne 2014 a eu lieu à Val-d'Or, une ville située dans le nord-ouest du Québec, une région riche en mines actives dont l'histoire remonte aux années 1930. La rencontre était organisée par Agnico Eagle et offrait la possibilité de visiter la mine Goldex, la mine d'or Canadian Malartic et la ville de Malartic, d'observer des travaux de récupération de résidus miniers sur le site Manitou et de rencontrer des groupes d'entreprises dans la ville de Val-d'Or et au Centre d'amitié autochtone. L'histoire des relations avec les Autochtones dans cette région est complexe. Dans le cadre du mandat du GCCI, des discussions avec les Algonquins de la région avaient été demandées. Malheureusement, en raison d'événements imprévus, le nombre de représentants des Premières Nations était limité. Quoiqu'il en soit, la réunion a permis d'étudier l'histoire sociale de la région, notamment celle des communautés autochtones, et de discuter des défis relatifs à l'ébauche d'un cadre favorisant l'engagement des Autochtones et de la communauté.

Progrès et résultats de l'initiative VDMD

Les protocoles et les normes VDMD sont en constante évolution. À cet égard, l'année 2014 a été la deuxième année de production de rapports à l'échelle des installations pour les deux derniers protocoles, soit celui de gestion de la conservation de la biodiversité et celui de santé et de sécurité. Le GCCI conserve un de ses rôles principaux, celui de fournir des commentaires complets sur deux entreprises qui ont présenté leurs conclusions et en ont discuté avec le Groupe, ainsi que d'offrir son point de vue sur les mises à jour et les révisions des protocoles existants.

Il a été encourageant de constater une progression pour certains indicateurs, ce qui suggère que l'initiative incite les membres de l'AMC à incorporer les normes VDMD et à améliorer la manière dont ces normes sont établies. Par exemple, le nombre d'installations qui ont obtenu une cote de niveau A ou plus élevée pour la mise en place de systèmes de gestion efficaces en matière de conservation de la biodiversité est à la hausse : établi à 39 % en 2012, il est passé à 52 % en 2013, puis à 66 % en 2014.

Dans le domaine des relations avec les Autochtones et les collectivités, les résultats pour l'engagement et le dialogue efficace avec les communautés d'intérêts montrent que plus de 90 % des installations ont rapporté au moins une cote de niveau A. De plus, le pourcentage des installations ayant obtenu une cote de niveau AAA, la plus élevée, pour cet indicateur a augmenté, passant de 13 % en 2006 à 48 % en 2014. Comme indiqué ci-dessous, l'adoption de la norme la plus stricte est importante, mais ne doit pas représenter un plateau puisque les besoins, les attentes et l'apprentissage en lien avec l'engagement communautaire sont en évolution constante.

Une proportion de près de 90 % des installations a rapporté une cote de niveau A ou supérieure pour avoir adopté un système complet de suivi et de rapports sur la consommation d'énergie et les émissions de GES en vue de les communiquer à l'interne et au public.

Comme indiqué plus haut, en réaction au désastre du parc à résidus miniers de la mine du mont Polley, l'AMC a demandé un examen de son programme de gestion des résidus à un groupe indépendant d'experts comprenant des membres du GCCI. Cet examen permettra d'évaluer l'initiative VDMD et ses différents indicateurs et renseignements en lien direct avec la gestion des résidus miniers : politique et engagement en matière de gestion des résidus, système de gestion des résidus, attribution des responsabilités, examen annuel de la gestion des résidus et manuel de surveillance, d'entretien et d'exploitation. L'examen se penchera aussi sur les mécanismes de communication avec les communautés dans le cadre de la conception et de la gestion des parcs à résidus miniers. Le groupe d'experts présentera ses conclusions et ses recommandations au conseil d'administration de l'AMC et au GCCI à l'automne 2015.

Les membres du Groupe ont déjà entamé les discussions sur les défis que représente l'amélioration continue dans les cas où un grand nombre d'installations obtiennent une cote de niveau AA et AAA en matière de rendement. Il est important de se questionner sur la manière d'améliorer les normes et, à l'aide des commentaires des entreprises et des communautés d'intérêts, de créer des mesures incitatives pour amener l'innovation et les améliorations encore plus loin.

Conclusions

Comme c'est souvent le cas, la dernière année a été marquée par des revers et des victoires. La défaillance du parc à résidus de la mine du mont Polley a amené l'industrie, les communautés et les organismes de réglementation à prendre conscience que les systèmes mis en place devaient être revus à plusieurs chapitres pour augmenter la sécurité et la confiance du public.

Nous pouvons retenir de ce désastre que ses répercussions ne sont pas passées inaperçues. L'industrie a dû déclarer publiquement que ses systèmes et ceux des gouvernements n'étaient pas adéquats pour prévenir des accidents graves ayant des conséquences catastrophiques pour elle-même et pour d'autres. Il incombe maintenant à toutes les personnes associées à l'industrie de profiter de l'attention et de l'énergie du moment pour apporter les changements nécessaires afin d'améliorer la sécurité et de regagner la confiance du public. Le Groupe consultatif des communautés d'intérêts continue et continuera de jouer un rôle important en contribuant à ces changements par le biais d'un échange de perspectives, de préoccupations et de commentaires avec les membres de l'AMC.



DÉROULEMENT DE L'INITIATIVE VDMD



DÉROULEMENT DE L'INITIATIVE VDMD

NOS ENGAGEMENTS

Les sociétés minières qui participent à l'initiative VDMD comprennent que leurs activités doivent démontrer leur sens des responsabilités envers leur rendement social, économique et environnemental, en harmonie avec les priorités changeantes de ses employés et des communautés d'intérêts. Elles se sont toutes engagées envers l'exploitation minière responsable en adhérant aux principes directeurs de l'initiative VDMD. Ces principes directeurs, qui constituent l'essence de l'initiative et représentent l'engagement des sociétés minières envers les collectivités, l'intendance environnementale et l'efficacité énergétique, ont pour but d'offrir des avantages durables aux collectivités et aux générations futures.

ÉLÉMENTS ÉVALUÉS

Pour s'assurer que ces engagements se traduisent par des actions sur les sites miniers, l'AMC a élaboré des outils d'évaluation du rendement classés dans trois grandes catégories : collectivités et gens, gérance environnementale et efficacité énergétique. Les protocoles de rendement sont conçus pour aider les entreprises à développer et évaluer leurs systèmes et processus en lien avec d'importants éléments de l'exploitation minière, et à rendre compte aux Canadiens de leur rendement environnemental et social et des moyens à utiliser pour l'améliorer.

INDICATEURS DE RENDEMENT DE L'INITIATIVE VDMD

Gens et Communautés			Gérance Environnementale		Efficacité Énergétique
Relations avec les Autochtones et les collectivités	Planification de la gestion de crises	Santé et sécurité	Gestion des résidus miniers	Gestion de la conservation de la biodiversité	Gestion de l'énergie et des émissions de GES
Identification des CI	Préparation à la gestion de crises	Politique, engagement et responsabilisation	Politique et engagement en matière de gestion des résidus miniers	Engagement, obligation de rendre compte et communications d'entreprise en matière de conservation de la biodiversité	Systèmes de gestion de l'énergie et des émissions de GES
Engagement et consultation efficaces avec les CI	Examen	Planification, mise en œuvre et activité d'exploitation	Système de gestion des résidus miniers	Planification et mise en œuvre de la conservation de la biodiversité à l'échelle de l'installation	Systèmes de production de rapports sur la consommation d'énergie et les émissions de GES
Mécanisme de réaction aux préoccupations des CI	Formation	Formation, comportement et culture	Responsabilité attribuée en matière de gestion des résidus miniers	Production de rapports sur la conservation de la biodiversité	Objectifs en matière de consommation d'énergie et d'émissions de GES
Production de rapports		Surveillance et production de rapports	Examen annuel de la gestion des résidus miniers		
		Rendement	Manuel d'exploitation, d'entretien et de surveillance		



Chaque protocole de rendement comprend un ensemble d'indicateurs qui portent sur différents éléments du système de gestion. Les installations participantes doivent évaluer leurs pratiques de gestion dans six domaines-clés :

- Relations avec les Autochtones et les collectivités
- Planification de la gestion de crises
- Santé et sécurité
- Gestion des résidus
- Gestion de la conservation de la biodiversité
- Gestion de l'énergie et des émissions de GES

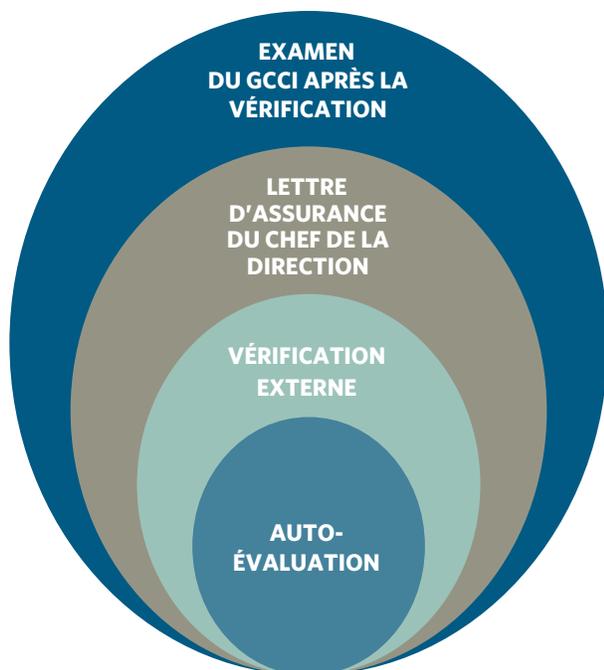
Pour chaque domaine, des protocoles d'évaluation détaillés permettent aux entreprises de s'autoévaluer en plus de faciliter la mise en application uniforme de l'initiative VDMD dans l'industrie.

Pour chaque indicateur, les entreprises reçoivent une cote sur une échelle de cinq niveaux en fonction des critères qu'ils ont respectés. En voici la description ci-dessous.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

AAA	Excellence et leadership.
AA	Les systèmes/processus sont intégrés aux décisions de gestion et aux fonctions opérationnelles.
A	Des systèmes/processus ont été élaborés et mis en place.
B	Les interventions ne sont pas entièrement uniformes ou documentées; des systèmes/processus sont prévus et en cours d'élaboration.
C	Aucun système n'est en place; les interventions tendent à être réactives; des procédures existent peut-être, mais ne sont pas intégrées aux politiques et systèmes de gestion.

L'initiative vise à aider les entreprises à atteindre au moins le niveau A, niveau attribué aux installations qui possèdent des systèmes complets pour la gestion des relations avec les Autochtones et les collectivités, la santé et sécurité, la gestion des résidus miniers, la gestion de la conservation de la biodiversité et la gestion de l'énergie et des émissions de GES. Pour la gestion de crises, les sièges sociaux et installations doivent simplement répondre aux questions par oui ou non.



RAPPORTS ET VÉRIFICATIONS EXTERNES

Les principaux objectifs de l'initiative sont d'améliorer le rendement et, en démontrant cette amélioration, de gagner la confiance des communautés d'intérêts. Il faut donc s'assurer que les collectivités comprennent l'initiative VDMD et qu'elles peuvent se fier aux rapports de rendement des sociétés minières. Pour établir cette confiance, le programme VDMD exige certaines vérifications pour assurer que les résultats rapportés par les entreprises dressent un portrait exact du rendement et des systèmes de gestion des installations minières.

Autoévaluation : Les installations effectuent l'autoévaluation annuelle de leur rendement pour les six protocoles de l'initiative, qui comprennent au total 23 indicateurs. Pour chaque indicateur, elles s'attribuent une cote alphabétique entre le niveau C et le niveau AAA, selon leur rendement. Ces cotes sont indiquées dans la section *Évaluation du rendement d'une entreprise* du présent rapport. Les nouveaux membres disposent de trois ans pour commencer à publier leurs résultats, ce qui leur donne le temps de former leurs employés pour assurer une mise en application complète.

En 2014, 63 installations ont rapporté leur rendement dans le cadre de l'initiative.

Vérification externe : Tous les trois ans, un vérificateur formé effectue un examen critique des autoévaluations d'une entreprise pour déterminer dans quelle mesure les résultats rapportés par cette dernière sont plausibles. Les vérificateurs sont des auditeurs expérimentés qui n'ont aucun lien avec l'entreprise qui subit l'examen. Ils sont chargés d'appliquer rigoureusement les protocoles et de modifier les cotes de rendement au besoin pour s'assurer qu'elles reflètent bien les pratiques de gestion et le rendement de l'installation.

Ce rapport comprend les résultats vérifiés de 29 des 63 installations vérifiées l'année dernière.

Lettre d'assurance : Au cours de l'année de la vérification externe, le chef de la direction de l'entreprise ou de sa filiale canadienne doit remettre à l'AMC une lettre confirmant qu'une vérification externe a été effectuée conformément au mandat du fournisseur de services de vérification. La lettre est ensuite publiée sur le site Web de l'AMC (www.mining.ca).

Examen du GCCI après vérification : Chaque année, le Groupe consultatif des communautés d'intérêts (GCCCI) indépendant de l'AMC sélectionne des entreprises qui doivent lui présenter leurs résultats pour en discuter. Le Groupe profite de ces discussions pour déterminer si les systèmes utilisés par l'installation entraînent une amélioration de la performance et de quelle manière. Le Groupe détermine les difficultés que les installations doivent surmonter et les étapes à suivre pour le faire.

CADRE DE DÉCLARATION ET DE VÉRIFICATION RÉVISÉ

Un nouveau cadre de déclaration et de vérification a été mis en œuvre en 2014 pour les installations qui déclarent systématiquement un rendement élevé. Les changements apportés allègent le processus de déclaration et assouplissent les exigences de vérification de VDMD de façon à permettre une harmonisation avec les autres audits et vérifications auxquels l'entreprise se soumet.

Le nouveau cadre est appliqué de la façon suivante :

Niveau A ou AA vérifié à l'externe

Lorsqu'une installation atteint le niveau A ou AA, ou lorsqu'elle répond « oui » à la question sur la gestion de crises pour tous les indicateurs d'un protocole donné, et que les résultats ont été attestés par un vérificateur externe, l'autoévaluation devient facultative pendant trois ans pour les protocoles qui ont atteint ces niveaux.

L'installation doit alors subir une nouvelle vérification externe avant la fin de cette période de trois ans.

Durant la période de trois ans, on suppose que les installations demeurent au même niveau pour les indicateurs vérifiés, mais elles peuvent tout de même déclarer leurs résultats chaque année pour démontrer une amélioration de leur rendement.

Deux cycles pour les niveaux A et AA/vérification externe pour le niveau AAA

Si, pour un protocole donné, une installation atteint le niveau A ou AA lors de deux cycles de vérification consécutifs, ou si elle atteint le niveau AAA lors d'une vérification, cette installation peut adopter un cycle de vérification réduit pour ce protocole. Elle peut donc effectuer une vérification interne et publier une lettre d'assurance signée par son chef de la direction après trois ans. La prochaine vérification externe de cette installation aurait lieu six ans plus tard.

Le nouveau cadre s'applique rétroactivement au dernier cycle de déclaration (résultats de 2009) pour les domaines suivants : relations avec les Autochtones et les collectivités, planification de la gestion de crises et gestion des résidus. Tous les membres doivent déclarer des données concernant les protocoles de gestion de la conservation de la biodiversité, de la santé et sécurité et la gestion de l'énergie et des émissions de GES.

Cette année, plusieurs entreprises pouvaient adopter le nouveau cadre de déclaration et de vérification pour au moins un protocole. Cependant, la plupart de ces entreprises ont décidé de continuer les autoévaluations dans leurs installations.

GROUPE CONSULTATIF DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS

À la fin de 2014, le GCCI, groupe indépendant représentant des intérêts multiples, comptait 11 personnes issues de groupes autochtones, de collectivités dans lesquelles l'industrie est active, d'ONG environnementales et sociales, de syndicats et d'institutions financières. Quatre membres du conseil d'administration de l'AMC ainsi que le président et chef de la direction de l'AMC font également partie du Groupe pour représenter l'industrie minière lors des discussions.

Le GCCI, formé en 2004, joue un rôle-clé dans la mise en œuvre et l'évolution du programme et favorise le dialogue entre les membres de l'AMC et les communautés d'intérêts au Canada.

Fonctions du GCCI :

- Réunion semestrielle pour soutenir le programme VDMD.
- Évaluation annuelle d'un échantillon des résultats vérifiés d'une société en vue d'analyser ses systèmes et ses pratiques.
- Offre de nouvelles perspectives en relevant les questions et problèmes qui se présentent et qui ne sont pas couverts par le programme.

Le GCCI a tenu deux réunions en 2014 pour discuter de différents enjeux liés à l'industrie minière. La première a eu lieu en mars à Toronto et, à la demande du GCCI, incluait une présentation par Stephen Walker, vice-président des Services aux investisseurs et de trésorerie et chef des Services bancaires mondiaux à la grande entreprise à la Banque royale du Canada. M. Walker a fait part de ses idées sur la situation de l'industrie minière du point de vue de l'investissement.

La rencontre portait également sur quatre principaux sujets : le développement communautaire, la vision qui consiste à mener des activités sans causer le moindre tort, les mécanismes de gestion des plaintes sur les sites miniers, et les ressources en eau. En ce qui concerne le développement communautaire, les membres du GCCI ont discuté des bonnes pratiques dans ce domaine et des difficultés à comprendre et à travailler avec les collectivités. Cette réunion a également été l'occasion d'informer le GCCI sur une ébauche d'un guide sur les mécanismes de gestion des plaintes sur les sites miniers que l'AMC a rédigé avec l'appui du Bureau du conseiller en RSE pour l'industrie extractive et de recueillir leurs commentaires. En ce qui concerne les enjeux liés à l'eau, les membres du GCCI ont fait part à l'AMC de leurs idées sur la façon d'aborder ce sujet dans le futur par exemple en impliquant davantage les collectivités.

La deuxième réunion s'est tenue en septembre 2014 à Val d'Or au Québec. Au cours de la rencontre de trois jours, le Groupe consultatif a visité la mine Goldex et le site de remise en état Manitou d'Agnico Eagle, et la mine Canadian Malartic. La rencontre portait principalement sur l'examen post-vérification pour la Société aurifère Barrick et ArcelorMittal Mines Canada, deux entreprises qui ont présenté leurs résultats vérifiés en vertu de l'initiative VDMD. Les membres du GCCI se sont concentrés sur trois domaines prioritaires: la gestion des résidus miniers, l'engagement des collectivités et l'application des normes VDMD à l'étranger. Au cours de la réunion, le Groupe consultatif a également rencontré des membres des collectivités locales et des Premières Nations et discuté avec eux du rôle des sociétés minières dans la vision à long terme des communautés.

GROUPE CONSULTATIF DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS 2014

CATÉGORIE		REPRÉSENTANT
Organisation sociale non gouvernementale, incluant groupes religieux	Personnes qui représentent la société civile et qui connaissent bien les problèmes associés à la justice sociale.	Joy Kennedy
Communications et médias	Experts qui analysent la réputation de l'industrie et la perception du public.	Claudine Renaud
Peuples autochtones	Personnes qui représentent les intérêts des Autochtones, y compris les Premières Nations, les Inuits et les Métis.	Dan Benoit Chief Earl Klyne Theresa Hollet**
Organismes environnementaux non gouvernementaux	Experts en matière d'environnement et promoteurs de la protection de l'environnement.	Alan Young Nathan Lemphers
Développement international	Experts en développement responsable visant à combattre la pauvreté et à rehausser le niveau de vie de la population.	Philip Oxhorn
Développement économique et communautaire	Experts en développement des affaires au sein des communautés et en matière d'interactions entre les collectivités et les installations minières.	Victor Goodman*
Finance et investissement	Experts en matière de finance et d'investissement responsable sur le plan social.	Stephen Kibsey
Main d'œuvre et milieu de travail	Experts en matière de sécurité qui comprennent les besoins et intérêts des travailleurs.	Doug Olthuis
Experts	Le Groupe peut sélectionner des experts pour régler des problèmes spécifiques.	Alan Penn Luc Zandvliet**
Représentants de l'industrie	L'industrie est représentée par quatre membres du conseil de l'AMC, un représentant du secteur de l'exploration et le président et chef de la direction de l'AMC. On encourage fortement d'autres membres du conseil de l'AMC à assister aux séances en tant qu'observateurs. Les membres du personnel de l'AMC participent en tant que personnes-ressources.	Pierre Gratton Louise Grondin Scott Yarrow** Peter Read Mark Travers Glen Koropchuk* Mark Wiseman**

*A quitté le Groupe consultatif en 2015.

**A rejoint le Groupe consultatif en 2015.



RENDEMENT DE L'INDUSTRIE



COMPRENDRE LES RÉSULTATS

Les évaluations en vertu de l'initiative VDMD sont effectuées dans les installations mêmes, là où elles sont les plus significatives. En 2006, 15 entreprises ont déclaré le rendement de leurs installations, et ce nombre est passé à 23 en 2014, pour un total de 63 installations. Ce rapport comprend les résultats vérifiés de huit sociétés : Mines Agnico Eagle Ltée, Cameco Corporation, Dominion Diamond Corporation, First Quantum Minerals Ltée, IAMGOLD Corporation, Imperial Metals Corporation, Taseko Mines Ltée et Teck Resources Ltée. En raison de circonstances spéciales, Suncor Énergie a reporté la vérification externe complète d'un an. Toutefois, compte tenu de l'importance de la gestion des résidus, Suncor a procédé à la vérification externe de sa performance dans ce secteur.

L'objectif du programme VDMD est de faire en sorte que tous les membres de l'AMC atteignent au moins le niveau A, et ce, pour toutes leurs installations et dans tous les domaines. Un rendement élevé démontre que les sociétés possèdent des systèmes complets pour la gestion des relations avec les Autochtones et les collectivités, la santé et sécurité, la gestion des résidus miniers, la gestion de la conservation de la biodiversité et la gestion de l'énergie et des émissions de GES. Les installations et les sièges sociaux obtiennent un bon rendement pour la gestion des crises lorsqu'ils répondent « oui » à tous les indicateurs.

En 2006, tous les membres de l'AMC ayant rendu compte de leurs résultats ont fait l'objet d'une vérification externe de leur rendement VDMD. Les diagrammes suivants indiquent la proportion d'installations ayant atteint au moins le niveau A en 2006 par rapport à la proportion d'installations ayant atteint au moins un niveau A en 2013 et 2014 pour la gestion des résidus et les relations avec les Autochtones et les collectivités. Le graphique sur la planification de la gestion de crises indique la proportion d'entreprises et d'installations ayant répondu « oui » pour chaque indicateur. Le graphique sur la gestion de la conservation de la biodiversité et celui sur la santé et sécurité comparent les résultats globaux de 2012, 2013 et 2014, puisque 2012 est l'année repère pour ces deux protocoles. Le graphique pour le protocole révisé de gestion de l'énergie et des émissions de GES compare les résultats globaux de 2013 à 2014, 2013 étant l'année repère pour la nouvelle version à trois indicateurs. Pour voir les résultats détaillés par installation, veuillez consulter la section *Évaluation du rendement des entreprises* dans le présent rapport.



SYNCRUDE CANADA DIRIGE DES RECHERCHES POUR ASSAINIR LES BOUES EN UTILISANT COMME FILTRE UN SOUS-PRODUIT DU CHARBON ISSU DE SON PROCÉDÉ DE VALORISATION DU BITUME.



COLLECTIVITÉS ET GENS

Chacun de nos gestes doit démontrer notre sens des responsabilités envers le rendement social, économique et environnemental, en harmonie avec les priorités évolutives de nos communautés d'intérêts. - Principes directeurs de l'initiative VDMD

La présente section fait état du rendement de nos membres à l'égard des relations avec les Autochtones et les collectivités, de la planification de la gestion de crises ainsi que de la santé et de la sécurité.

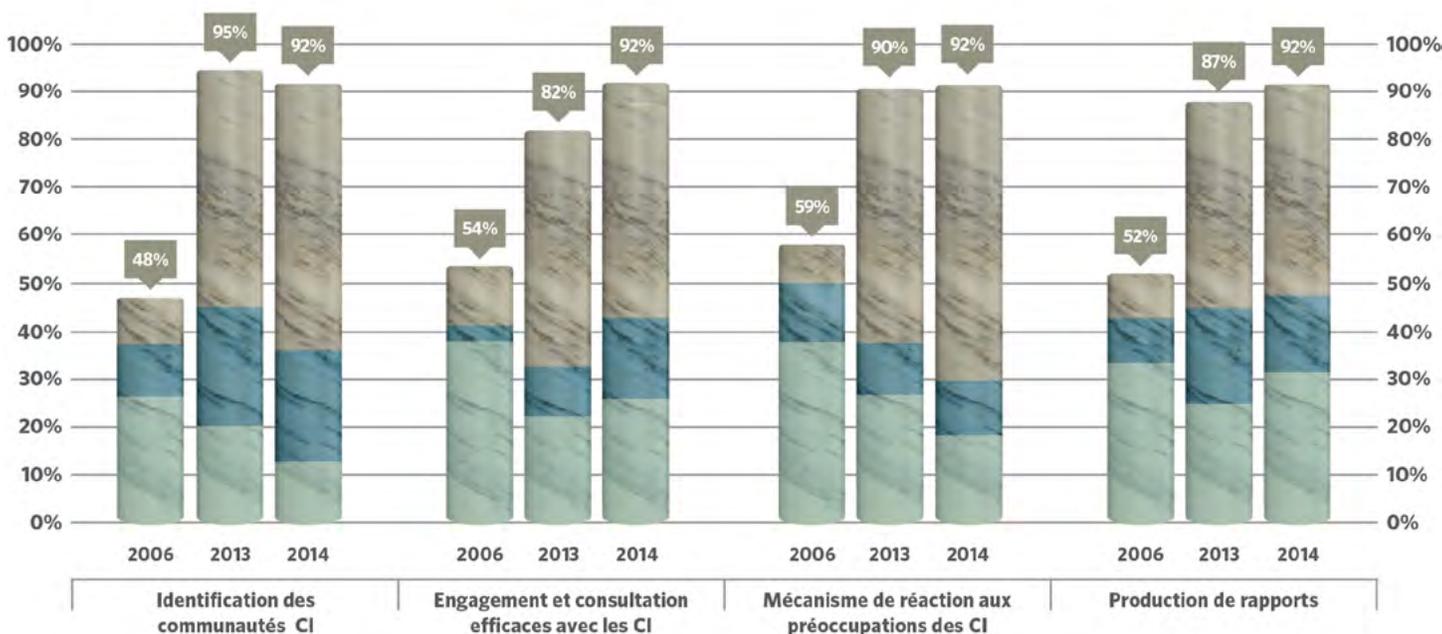
RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

Le protocole des relations avec les Autochtones et les collectivités compte quatre indicateurs de performance visant à confirmer que les installations ont élaboré et mis en application des processus formels de relations avec les communautés d'intérêts, y compris les collectivités et organisations autochtones. Le protocole a aussi pour objectif de s'assurer que les installations engagent un dialogue constructif avec les communautés d'intérêts, ont mis en place des systèmes pour relever et régler les problèmes et publient de l'information transparente sur leurs activités au sein des communautés.

Au cours des premières années de l'initiative VDMD, la plupart des installations ne possédaient que des systèmes ou processus informels pour assurer la communication avec les collectivités et les Autochtones. Aujourd'hui, le protocole obtient de très bons résultats et la vaste majorité des installations utilisent les meilleures pratiques dans ce domaine.

RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS INSTALLATIONS AYANT ATTEINT LE NIVEAU A OU PLUS (%) 2006, 2013 ET 2014

Niveau A ● Niveau AA ● Niveau AAA ●



 COLLECTIVITÉS ET GENS**Indicateur 1 : Identification des communautés d'intérêts**

Le premier indicateur de ce protocole a pour but d'assurer que les sociétés minières ont établi et adopté officiellement des systèmes permettant d'identifier les personnes ou organismes qui sont touchés ou qui semblent touchés par les activités d'une installation. La création d'un schéma ou d'une carte des communautés d'intérêts est l'un des résultats clés de ce processus.

En 2014, 92 % des installations ont démontré qu'ils atteignaient au moins le niveau A pour l'indicateur 1. De ce nombre, 56 % ont obtenu une cote de niveau AAA.

Les installations de niveau AAA peuvent démontrer qu'elles ont même identifié les collectivités dont l'intérêt pour les activités minières est indirect, comme les organisations non gouvernementales nationales. De plus, ces installations font appel à leurs communautés d'intérêts pour identifier d'autres groupes et personnes, en vue de tenir compte d'intérêts variés.

Indicateur 2 : Dialogue efficace avec les communautés d'intérêts

Le deuxième indicateur vise à confirmer que les installations ont établi des processus pour communiquer avec leurs communautés d'intérêts. Il a pour but d'assurer que les communautés d'intérêts sont informées des activités et du rendement de l'installation, et que cette dernière comprend le point de vue de la collectivité. Les installations doivent aussi démontrer de quelle façon sont intégrés les commentaires des communautés d'intérêts pour éclairer les décisions de gestion.

Les installations qui rapportent une cote de niveau A à cet indicateur peuvent démontrer qu'ils communiquent activement avec leurs communautés d'intérêts et qu'ils entretiennent un dialogue constructif. Afin que les relations et le dialogue soient constructifs pour l'établissement comme pour les communautés d'intérêts, l'installation doit mettre en place des processus pour s'assurer que les communications sont rédigées de manière claire et compréhensible pour toutes les parties concernées, que le personnel de l'installation reçoit une formation sur les exigences qui touchent la consultation des Autochtones, que l'information est transmise rapidement aux communautés d'intérêts, etc.

Pour atteindre le niveau AAA à cet indicateur, l'installation doit pouvoir démontrer qu'elle est engagée de manière constante et significative, et qu'elle possède des processus visant à renforcer les capacités des communautés d'intérêts. Les installations doivent aussi s'assurer que les communautés participent à l'évaluation périodique du processus de communication en vue de favoriser une amélioration continue, et que des accords sont négociés au besoin avec les communautés autochtones.

Les résultats pour l'indicateur 2 se sont améliorés : 92 % des installations ont obtenu une cote de niveau A ou supérieure, comparativement à 82 % en 2013. Le pourcentage des installations ayant obtenu une cote de niveau AAA pour cet indicateur ressemble à celui de l'année précédente, soit 48 %.

Indicateur 3 : Mécanismes d'intervention auprès des communautés d'intérêts

Le troisième indicateur vise à faire en sorte que les installations disposent de processus pour recueillir les commentaires de leurs communautés d'intérêts, et réagir à leurs plaintes et leurs problèmes. Les installations qui atteignent le niveau A peuvent également démontrer qu'elles tiennent compte des commentaires de leurs communautés d'intérêts dans leurs prises de décisions. Cela indique aussi qu'elles comprennent bien les problèmes de leurs communautés d'intérêts et qu'elles ont établi des processus pour recueillir les plaintes et y répondre. Les installations ayant atteint une cote de niveau AAA peuvent démontrer qu'elles collaborent avec leurs communautés d'intérêts en vue de réaliser des objectifs communs.

 COLLECTIVITÉS ET GENS

En 2014, 92 % des installations ont atteint au moins le niveau A pour l'indicateur 3. De ce nombre, 62 % ont obtenu une cote de niveau AAA, contre 53 % l'année précédente.

Indicateur 4 : Production de rapports

Le quatrième indicateur cherche à confirmer que les installations publient de l'information transparente sur leurs activités au sein des communautés. Pour obtenir une cote de niveau A, une installation doit avoir mis en place un système de production de rapports, y compris un mécanisme de réponse aux préoccupations des communautés. Les installations qui atteignent le niveau AAA font preuve d'excellence et de leadership en déclarant publiquement les problèmes relevés par leurs communautés d'intérêts, en leur offrant la possibilité d'émettre leurs commentaires sur les rapports publiés, et en cherchant activement à obtenir leurs commentaires sur les processus de communication et de consultation.

En 2014, 92 % des installations ont atteint au moins une cote de niveau A pour l'indicateur 4, une augmentation par rapport à 87 % en 2013. Parmi ces établissements, 44 % avaient atteint le niveau AAA.

Les études de cas qui suivent sont de bons exemples de collaboration qui aident les entreprises à réaliser des objectifs communs avec les communautés et à satisfaire aux exigences du niveau AAA du protocole des relations avec les Autochtones et les collectivités.

ÉTUDE DE CAS : CAMECO CORPORATION

Création de partenariats et d'occasions pour les communautés autochtones dans le nord de la Saskatchewan

Avec sa grande beauté naturelle, la richesse de ses ressources et la présence d'une population jeune et dynamique de Premières Nations et de Métis, le nord de la Saskatchewan jouit d'un potentiel immense. La région possède les gisements uranifères les plus riches du monde, et Cameco y exploite de nombreuses installations d'extraction et de traitement. Au cours des 25 dernières années, Cameco a créé des partenariats à long terme avec les communautés des Premières Nations et des Métis à proximité et attribue une grande part de ses succès à ces relations.

Cameco s'assure que les habitants du Nord puissent profiter des avantages socioéconomiques découlant de l'exploitation de l'uranium. L'entreprise veille aussi à ce que les employés de Cameco et les habitants de toutes les communautés de la région puissent conserver leur mode de vie traditionnel.

Cameco est le plus grand employeur industriel d'Autochtones au Canada et le plus grand employeur de la région. À l'heure actuelle, 50 % des employés et des sous-traitants liés aux activités de Cameco proviennent du nord de la Saskatchewan. De ce nombre, 30 % exercent des métiers ou occupent des postes de supervision. L'augmentation du niveau d'emploi fait l'objet d'efforts concertés qui mettent d'abord l'accent sur l'éducation. Cameco participe activement à plusieurs initiatives de formation et collabore avec les communautés, les établissements d'enseignement et le gouvernement pour encourager l'éducation postsecondaire.

La puissance des partenariats entre l'entreprise et les communautés s'est aussi fait ressentir dans d'autres secteurs qui ont profité d'avantages économiques et collectifs considérables. Par exemple, les entreprises autochtones ont connu un essor remarquable. Plus de 70 % des services utilisés par Cameco sont offerts par des entreprises autochtones. Depuis 2004, ces activités représentent plus de 3 milliards de dollars.

COLLECTIVITÉS ET GENS

De plus, Cameco appuie financièrement des projets et des événements organisés par les communautés ainsi que des causes qui leur tiennent à cœur. Elle a aussi investi dans des projets d'infrastructures qui profiteront tant à l'entreprise qu'aux communautés avoisinantes. En 2013, par exemple, Cameco s'est engagée à investir 8 millions de dollars dans un projet d'une valeur de 30 millions de dollars pour que ses installations minières puissent avoir un accès à Internet haute vitesse et que SaskTel, le fournisseur de services de communication, puisse offrir des services améliorés aux nombreuses communautés de la région. Plus récemment, en 2014, Cameco a contribué financièrement à la construction d'un nouveau poste de pompiers à Hatchet Lake, un projet d'une valeur de 1,3 million de dollars qui renforce la sécurité des résidents et des commerces des communautés des Premières Nations dans les régions éloignées du Nord.

ÉTUDE DE CAS : IAMGOLD CORPORATION

Une plateforme multifonctionnelle offre de nouvelles occasions aux femmes de la région

Dans le village d'Essakane, près de la mine Essakane d'IAMGOLD au Burkina Faso, l'agriculture, l'élevage de bétail et le lavage de l'or (recherche d'or à la main) sont les principales activités économiques. Les femmes accomplissent la plupart des tâches domestiques, en particulier la préparation des repas, qui occupe près de la moitié de leur temps. Lors d'une réunion avec les représentants de la mine, les femmes du village ont mentionné qu'elles souhaitaient un moulin à grains électrique, qui réduirait considérablement le temps nécessaire à décortiquer et à moudre le millet, un produit de base dans le régime alimentaire de la région. Les méthodes traditionnelles exigent d'utiliser un mortier et un pilon pour moudre le grain et le transformer en farine, un processus nécessitant de deux à trois heures. Ce travail exige également la participation de plus d'une femme.

En réponse à cette demande, IAMGOLD a communiqué avec l'ONG OCADES Kaya, établie au Burkina Faso, pour aider les femmes à construire une plateforme multifonctionnelle qui offrirait des services d'égrenage et de mouture du grain ainsi que de nouveaux services, notamment une station de soudage. Grâce à l'installation de cette plateforme en 2013, les femmes ont maintenant accès à la technologie qui produit une farine de qualité supérieure en seulement deux minutes. Leur travail est depuis considérablement allégé, libérant du temps pour d'autres activités, par exemple suivre des cours d'alphabétisation et apprendre des compétences utiles, comme le microfinancement. Les femmes ont également acquis de l'expérience dans la gestion technique et financière de la plateforme ainsi qu'une expérience et des occasions qui étaient auparavant le privilège des hommes.

La plateforme est en elle-même un abri muni d'un toit en appentis, construit à l'aide de bois recyclé provenant des matières de rebut de la mine. Ce bâtiment sert également de lieu de rencontre où les femmes peuvent discuter de la gestion de la plateforme. La mine a également fait don de déchets de métaux pour une formation sur le soudage, offerte sur le lieu de la plateforme. Les métaux ont été utilisés pour fabriquer et réparer de l'équipement agricole et du matériel de construction de maisons.

En avril 2015, le Consortium OCADES KAYA/DORI se retirera du projet pour permettre aux femmes du village de prendre en charge la totalité de la gestion de la plateforme. Ces dernières prévoient ajouter des activités lucratives qui assureront la durabilité de la plateforme.

COLLECTIVITÉS ET GENS

ÉTUDE DE CAS : GLENCORE CANADA

Aider les organismes sans but lucratif à assurer leur viabilité en appliquant des stratégies d'entreprise sociale

Le complexe Kidd Operations de Glencore, qui comprend le concentrateur et la mine, est le principal employeur du secteur privé de Timmins. Depuis 2007, Kidd Operations a versé près de 4 millions de dollars à des initiatives communautaires à Timmins. De nombreux organismes à but non lucratif travaillant avec des employés de Kidd Operations leur ont confié qu'ils étaient préoccupés par leur viabilité à long terme. Comme de plus en plus de sociétés privées et d'organismes gouvernementaux privilégient des projets de longue haleine axés sur la durabilité des communautés, les organismes à but non lucratif cherchaient à connaître les stratégies à employer pour attirer leur part de financement et devenir plus viables.

Kidd Operations y a vu l'occasion d'aider les organismes sans but lucratif de la région à renforcer leurs capacités et à s'inspirer des entreprises à vocation sociale, soit utiliser des stratégies commerciales pour promouvoir le mieux-être des citoyens et l'environnement. Kidd Operations a collaboré avec des partenaires communautaires pour organiser un atelier de deux jours sur la durabilité. L'atelier, qui comprenait des conférences et de la formation, a eu lieu au centre d'amitié autochtone de Timmins en novembre 2013. L'événement a réuni près de 100 représentants des organismes à but non lucratif, des experts en collecte de fonds et des subventionnaires de l'industrie et du gouvernement

Dans les années qui ont suivi, de nombreux effets positifs se sont fait sentir. D'abord, un modèle collaboratif pour le développement durable de la communauté a été mis sur pied avec un vaste appui de celle-ci. Ensuite, de nombreux projets intégrant les leçons apprises lors de l'événement sont en train de prendre forme. Parmi ces projets, mentionnons le centre d'innovation sociale projeté et un service de courtage de dons en nature, un service qui harmonisera les objectifs d'investissements sociaux et les capacités des petites entreprises aux besoins des organismes sans but lucratif.

Le succès de l'atelier est largement attribuable à la collaboration de nombreux intervenants. Le Conseil de planification sociale du district de Cochrane, la chambre de commerce et la Fondation Trillium de l'Ontario figuraient au nombre des partenaires, tout comme des représentants d'établissements postsecondaires, d'agences de développement économique, d'organismes autochtones, d'administrations municipales et du gouvernement provincial. Le Conseil de planification sociale du district de Cochrane continue de rencontrer des partenaires pour préparer et offrir des séances de formation communautaires axées sur les besoins ciblés à la suite de l'événement.

PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

En temps de crise, les premières heures sont critiques. En cette ère numérique, une situation de crise peut facilement être exposée au monde entier en l'espace de quelques heures, voire quelques minutes. En plus de s'attaquer aux causes du problème et d'atténuer les effets indésirables sur les communautés, les employés, les actionnaires et l'environnement, l'entreprise doit rendre compte en continu des moyens qu'elle emploie pour régler la situation. Pour être efficace, ce processus demande une planification, une organisation et des exercices considérables, bien avant que la crise ne frappe.

Le protocole de planification de la gestion de crises a donc pour objectif de fournir aux sociétés minières les outils nécessaires pour préparer un plan de communication en cas d'incident grave qui toucherait leurs installations ou l'ensemble de l'entreprise.

COLLECTIVITÉS ET GENS

Dans le cas d'une crise causée par une urgence d'ordre matériel, comme un incendie ou une inondation, les outils offerts sont conçus pour fonctionner conjointement avec les plans d'interventions d'urgence des installations touchées.

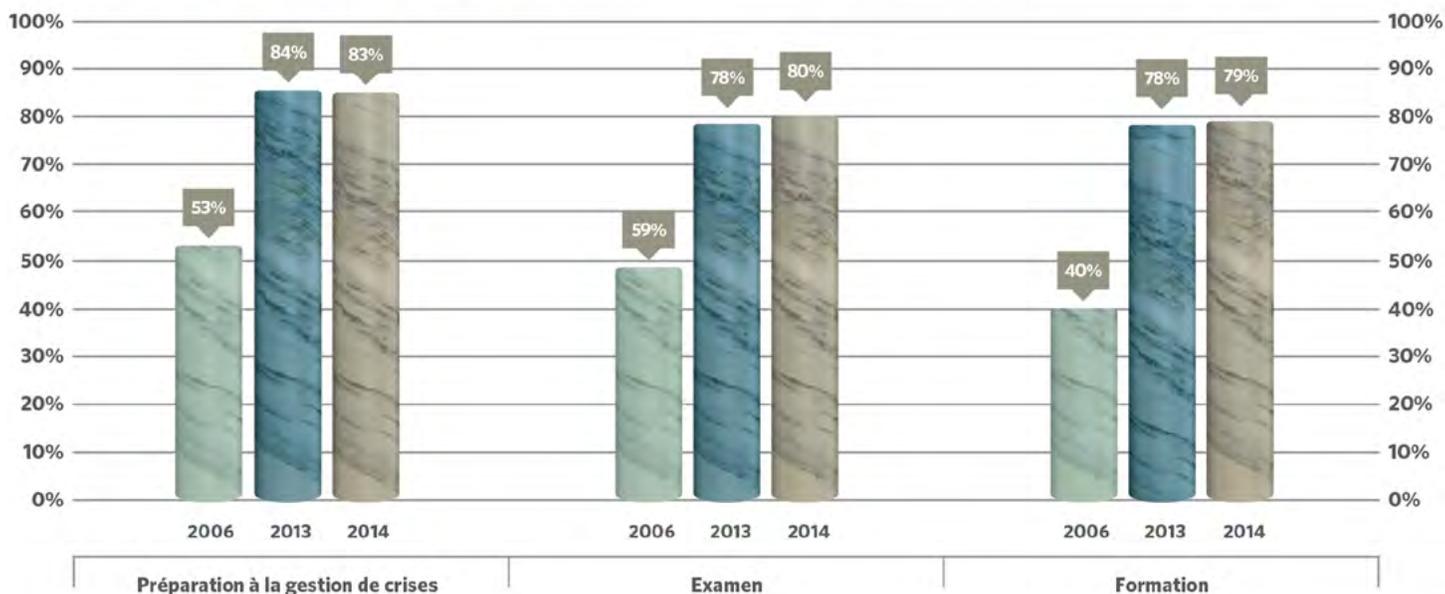
Selon le protocole, tant le siège social que les installations d'une entreprise doivent élaborer des plans de gestion de crises et mettre sur pied des équipes de communication pour appuyer la mise en œuvre de ces plans. Entre autres choses, les installations doivent démontrer que des programmes de communication sont en place pour alerter les employés et le public en cas de crise, et les tenir au courant de la situation jusqu'à ce que le problème soit résolu. Elles doivent aussi démontrer que leur plan de gestion de crises est régulièrement testé et mis à jour.

Ce protocole utilise une échelle d'évaluation différente et constitue le seul protocole de l'initiative VDMD qui doit être évalué à la fois au niveau de l'entreprise et de l'installation. Les installations et sièges sociaux répondent par « oui » ou « non » aux questions sur la planification de la gestion de crises. Chacun des trois indicateurs comprend une liste de critères à respecter pour pouvoir répondre « oui » à la question.

Dans l'ensemble, les résultats montrent une amélioration importante depuis 2006. Toutefois, depuis 2013, les résultats stagnent.

PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES ENTREPRISES ET INSTALLATIONS AYANT RÉPONDU « OUI » (%) 2006, 2013 ET 2014

Niveau A ● Niveau AA ● Niveau AAA ●



COLLECTIVITÉS ET GENS

Indicateur 1 : Préparation à la gestion de crises

Le premier indicateur de ce protocole exige que le siège social et les installations démontrent leur état de préparation pour la gestion de crises, ce qui comprend un plan de gestion de crises, la création d'une équipe de gestion de crises et la mise en œuvre d'un programme de communication pour alerter rapidement les employés en cas de crise. Il faut respecter une longue liste de critères pour répondre « oui » à cet indicateur.

En 2006, seulement 53 % des installations répondaient à tous les critères de l'indicateur 1. Ce pourcentage est passé à 83 % en 2014.

Indicateur 2 : Examen

Le deuxième indicateur exige que les sièges sociaux et les installations effectuent régulièrement un examen et une mise à jour de leurs plans. Cet examen a pour but de s'assurer que les plans de gestion de crise demeurent efficaces et pertinents, en fonction des besoins et des activités de l'entreprise. Pour respecter les normes de l'industrie, le système de notification doit être testé deux fois par an, et les nouveaux membres de l'équipe de gestion de crises doivent se familiariser avec le plan de gestion de crises dans un délai de deux mois.

Dans l'ensemble, les résultats de l'indicateur 2 ont continué de s'améliorer : 80 % des membres ont répondu « oui » en 2014, contre 59 % en 2006 et 78 % en 2013.

Indicateur 3 : Formation

Le troisième indicateur vise à confirmer que l'entreprise dispense des formations sur la gestion de crise à la fois au niveau de l'entreprise et au niveau des installations. Chaque année, les deux niveaux de l'entreprise doivent effectuer un exercice de simulation. Pour l'exercice, un animateur présente un scénario qui comprend une série de recours hiérarchiques, scénario que l'équipe doit analyser avant de choisir une réponse. Dans les installations, une simulation de crise complète doit être effectuée tous les trois ans.

En 2014, 79 % des entreprises et des installations respectaient tous les critères de l'indicateur 3, contre seulement 40 % en 2006.



**MEMBRES DE L'ÉQUIPE D'URGENCE EN CAS D'INCENDIE
À LA MINE HIGHLAND VALLEY COPPER DE TECK RESOURCES.**

COLLECTIVITÉS ET GENS

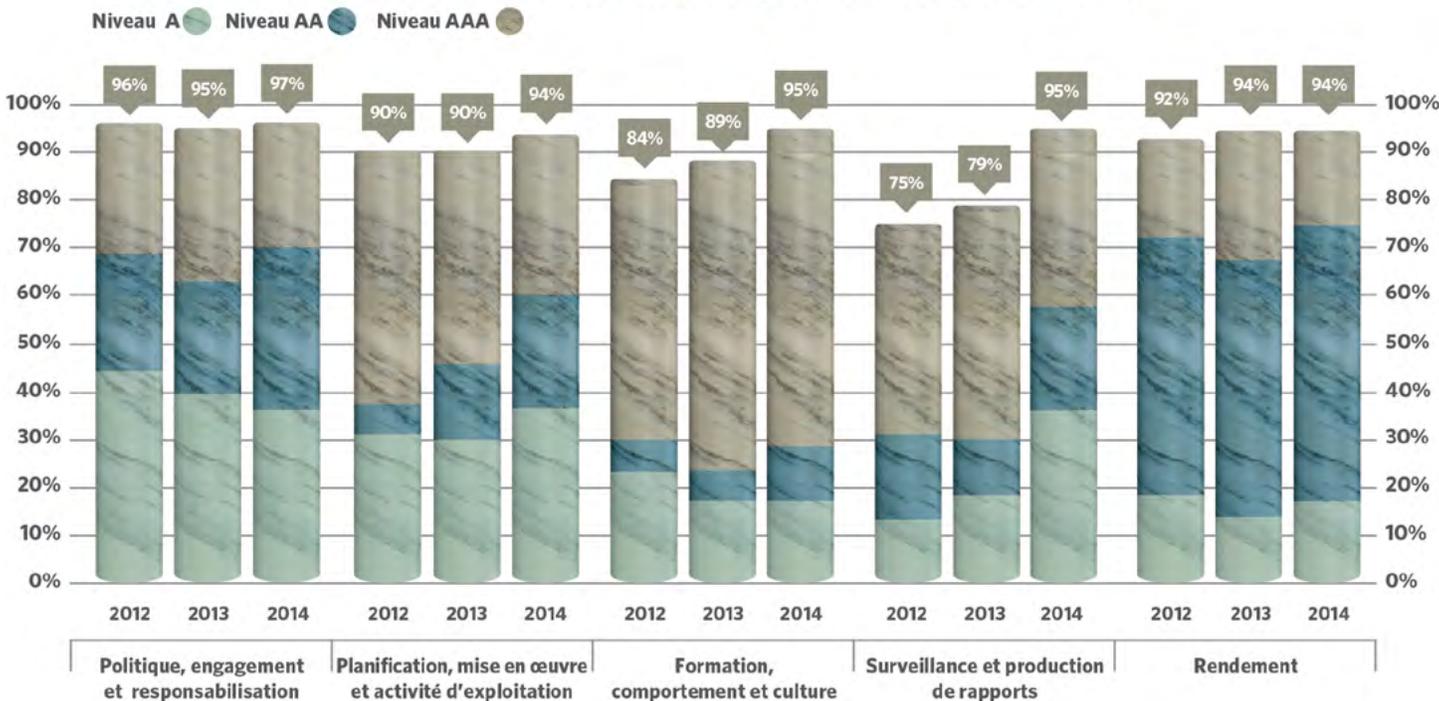
SANTÉ ET SÉCURITÉ

Le souci de la santé et de la sécurité des employés et des entrepreneurs fait partie intégrante de l'initiative VDMD, et est profondément inscrit dans la culture de l'industrie minière canadienne.

Le protocole de santé et de sécurité est constitué de cinq indicateurs portant sur la gestion par les installations de la santé et de la sécurité au travail. Ces indicateurs ont pour objectif d'évaluer si les installations ont clairement défini les responsabilités liées à la gestion et au rendement en matière de santé et de sécurité, si des procédures sont en place pour prévenir les incidents, si tous les employés et les entrepreneurs obtiennent une formation adéquate sur la détermination des dangers, si le rendement fait l'objet d'un rapport interne et externe et si des objectifs d'amélioration continue sont fixés.

Dans l'ensemble, les résultats sont bons et correspondent aux données présentées dans le *Rapport d'étape VDMD 2014*.

SANTÉ ET SÉCURITÉ INSTALLATIONS AYANT ATTEINT LE NIVEAU A OU PLUS (%) 2012, 2013 ET 2014



Indicateur 1 : Politique, engagement et obligation de rendre compte

Le premier indicateur de ce protocole vise à confirmer l'obligation des installations de rendre compte de leur rendement en matière de santé et de sécurité, ce qui inclut l'application d'engagements et de politiques conformes au cadre de l'AMC sur la santé et la sécurité. Les installations qui atteignent le niveau A peuvent démontrer que des politiques ont été adoptées par la haute direction, puis communiquées aux employés et aux entrepreneurs. Pour obtenir le niveau AA à cet indicateur, les installations doivent aller au-delà de l'auto-évaluation et effectuer une vérification interne pour s'assurer que toutes les exigences du niveau A sont satisfaites. Pour atteindre le niveau AAA, la vérification doit être effectuée par un tiers.

En 2014, 97 % des installations ont atteint au moins le niveau A pour l'indicateur 1. De ce nombre, 33 % se situent au niveau AA et 27 % au niveau AAA.



COLLECTIVITÉS ET GENS

Indicateur 2 : Planification, mise en œuvre et opération

Le deuxième indicateur concerne le développement et la mise en œuvre d'un système de gestion de la santé et de la sécurité afin de prévenir les incidents. Les installations de niveau A possèdent un système formel et documenté de gestion qui comprend des éléments tels que des normes et procédures de sécurité documentées, des rôles et responsabilités bien définis, et des ressources réservées à la mise en œuvre du système. Les installations de niveau AA ou AAA sont en mesure de démontrer qu'une vérification ou évaluation interne (niveau AA) ou externe (niveau AAA) a été effectuée pour confirmer que le système de gestion de la santé et de la sécurité a été entièrement mis en place à l'installation.

En 2014, 94 % des installations ont atteint au moins le niveau A pour l'indicateur 2. De ce nombre, 22 % se situent au niveau AA et 33 % au niveau AAA, une baisse par rapport à 44 % l'année précédente.

Indicateur 3 : Formation, comportement et culture

Le troisième indicateur est lié à la formation efficace des employés et des entrepreneurs en matière de santé et de sécurité afin d'assurer qu'ils soient en mesure de repérer les risques et de prévenir les incidents. Un programme de formation qui satisfait aux exigences VDMD doit comprendre une analyse des besoins en formation ainsi qu'une formation sur les risques pour tous les employés, les entrepreneurs et les visiteurs. Les installations de niveau A ou supérieur ont démontré qu'elles fournissent des formations sur l'identification des dangers ainsi que des programmes de déclaration axés sur la prévention et les mesures proactives. De plus, l'engagement envers la santé et la sécurité doit être intégré dans toutes les activités de l'installation, et les membres de la direction doivent manifester cet engagement par des échanges individuels avec les employés.

Les résultats globaux pour l'indicateur 3 sont excellents. En 2014, 95 % des installations ont atteint au moins le niveau A. Parmi ces installations, 67 % avaient atteint le niveau AAA.

Indicateur 4 : Surveillance et déclaration

Le quatrième indicateur vise à assurer que le rendement en matière de santé et de sécurité est constamment surveillé et que des rapports externes et internes sont produits. Les installations de niveau A doivent disposer d'un programme fonctionnel de surveillance pour faciliter les processus de déclaration interne et publique liés à la santé et la sécurité. Un programme complet permet de surveiller le rendement de l'installation relativement aux indicateurs qui révèlent des points forts et des points faibles, aux inspections de santé et sécurité, à la santé des employés et aux enquêtes lors d'incidents. Pour obtenir les meilleurs résultats, les installations doivent pouvoir démontrer que leurs systèmes de compilation de données et de déclaration liés à la santé et la sécurité ont fait l'objet d'une évaluation ou vérification interne (niveau AA) ou externe (niveau AAA). Cela permet d'assurer l'uniformité des processus utilisés pour relever des données et des renseignements fiables sur le rendement en matière de santé et sécurité.

Parmi tous les indicateurs de ce protocole, l'indicateur 4 a connu l'amélioration la plus marquée. En 2014, 95 % des installations ont atteint au moins le niveau A, contre 79 % en 2013. Le pourcentage d'installations ayant obtenu le niveau A est passé de 19 % à 37 %, tandis que le pourcentage des établissements ayant atteint le niveau AAA a baissé de 48 % à 38 %.

Indicateur 5 : Rendement

Le but ultime en matière de santé et de sécurité est de prévenir toutes les blessures. Le cinquième indicateur oblige les installations à établir des objectifs à atteindre pour s'approcher de ce but. Pour atteindre le niveau A, les installations doivent établir des objectifs de rendement, et la direction doit participer à l'établissement et à l'examen de ces objectifs. Pour cet indicateur, les établissements où un incident a entraîné un décès au cours de l'année sont inadmissibles au niveau A ou supérieur.

COLLECTIVITÉS ET GENS

En 2014, 94 % des installations ont au moins atteint le niveau A pour l'indicateur 5, gage de l'efficacité de nos membres dans ce domaine.

Un milieu de travail sans accident doit être notre principal objectif, et c'est pourquoi l'initiative VDMD exige que toutes les installations mettent en place un système de santé et de sécurité pour garantir un environnement sain et sécuritaire et promouvoir une culture de prévention. L'étude de cas suivante montre comment l'adoption d'une approche de gestion proactive des risques peut réduire les incidents pouvant porter préjudice aux employés.

ÉTUDE DE CAS : MINES AGNICO EAGLE LTÉE

La meilleure façon de gérer les accidents est la prévention

Pour maintenir les normes de santé et de sécurité les plus élevées qui soient, Agnico Eagle a adopté une approche proactive à l'égard du signalement d'incidents et des inspections dans le but de prévenir les accidents. À long terme, elle souhaite renforcer la culture de santé et de sécurité en mettant l'accent sur la responsabilisation et le leadership individuels pour atteindre son plus grand objectif : un milieu de travail sans accident. Une formation poussée sur la santé et la sécurité est offerte à tous les superviseurs, et tous les employés adoptent une méthode de travail axée sur la supervision. L'outil principal de cette méthode – la fiche de travail – incite tous les employés à exercer du leadership avec la collaboration de leurs superviseurs et collègues. Il encourage aussi le personnel à entamer des discussions sur la planification de la sécurité et à effectuer des suivis. Cette approche connaît du succès, car tous les employés sont responsables de leur propre sécurité et, par le fait même, de celle de leurs collègues.

En 2014, Agnico Eagle a ajouté des éléments à sa collecte de données pour y inclure des indicateurs qui révèlent des points forts (soit le contraire des indicateurs qui révèlent des points faibles, comme la fréquence des accidents). Elle recueille maintenant des données sur le nombre d'heures consacrées à la formation sur la sécurité, le temps nécessaire pour prendre des mesures correctives à la suite d'un incident et le signalement des incidents évités de justesse. Toujours en 2014, la société a mis en œuvre un tableau de bord à la mine Meadowbank pour aider les superviseurs et l'équipe de direction à suivre les données sur l'hygiène du travail, soit l'information sur les dangers potentiels qui pourraient provoquer des blessures ou nuire au bien-être du personnel. Le tableau de bord réduit le temps nécessaire pour analyser les données, ce qui permet aux superviseurs et à l'équipe de direction d'agir plus rapidement.

L'apprentissage continu dans les domaines de la santé, de la sécurité et de la durabilité figure au sommet des priorités d'Agnico Eagle. En ce sens, la société a récemment créé un forum pour que l'ensemble du personnel en santé et sécurité, en environnement, en relations communautaires et en communications de toutes les divisions (y compris l'exploration) puisse partager ses pratiques exemplaires. Le groupe se réunit régulièrement pour résoudre des problèmes. De plus, la société nomme systématiquement un spécialiste en durabilité au sein des équipes d'évaluation de projet pour s'assurer que les questions environnementales et sociales sont prises en compte le plus rapidement possible, de sorte que les projets intègrent la durabilité dès le départ.



GÉRANCE ENVIRONNEMENTALE

L'un des objectifs de l'initiative VDMD est de réduire au minimum les répercussions des activités minières sur l'environnement et la biodiversité, à toutes les étapes du cycle minier, de l'exploration à la fermeture. – Principes directeurs de l'initiative VDMD

La présente section décrit comment les installations ont développé des systèmes pour améliorer la gérance environnementale en adoptant des pratiques exemplaires en gestion des résidus et de la conservation de la biodiversité.

Dans l'ensemble, le rendement de l'industrie dans les domaines environnementaux clés comme la gestion des résidus s'est largement amélioré au fil des années, surtout parce que la haute direction reconnaît l'importance de gérer ce qui représente généralement les plus grands risques d'une installation au chapitre de l'environnement et de la sécurité. Néanmoins, l'industrie s'est vue confronter à un défi important lors de la défaillance de la digue à stériles de la mine du mont Polley en 2014, et elle est déterminée à s'appuyer sur ses efforts des dernières décennies pour obtenir un bilan positif en matière de gestion des résidus.

GESTION DES RÉSIDUS

Brèche de la digue à stériles de la mine du mont Polley

Le 4 août 2014, la défaillance d'une digue à stériles à la mine du mont Polley en Colombie-Britannique a suscité de grandes inquiétudes au sein de l'industrie minière, des organismes de réglementation, des Premières Nations et des intervenants. La société Imperial Metals Corporation, membre de l'AMC qui participe à l'initiative VDMD¹, est le propriétaire exploitant de cette mine. Une enquête indépendante demandée par le gouvernement de la Colombie-Britannique a conclu que le principal facteur de la défaillance est la conception de la digue, laquelle ne tenait pas compte des couches géologiques infraglacière et préglacière sur laquelle repose la fondation de la digue périmétrique². Le rapport du comité d'experts indépendants établit que la défaillance s'est produite malgré la présence d'un cadre de surveillance réglementaire efficace. Toujours selon le rapport, rien n'indique que la défaillance a été provoquée par une intervention humaine, un débordement affectant la digue périmétrique ou encore un problème de tuyauterie et de fissures, cause fréquente des défaillances de digues³.

Le rapport a présenté sept recommandations pour améliorer les pratiques et réduire les risques de défaillance. L'une de ces recommandations fait référence aux exigences et à la documentation de l'initiative VDMD sur la gestion des résidus, soulignant que les sociétés cherchant à exploiter un parc à résidus miniers devraient être tenues d'adhérer à l'AMC – et de participer à l'initiative VDMD – ou de s'inscrire à un programme équivalent, incluant un volet de vérification, pour la gestion des résidus⁴. Le rapport indique aussi que le respect des exigences relatives à l'initiative VDMD est l'un des éléments d'une pratique exemplaire à l'échelle mondiale pour l'industrie minière d'aujourd'hui.

¹Consultez la section Évaluation du rendement des entreprises du présent rapport pour obtenir plus de renseignements sur Imperial Metals et la mine du mont Polley ou visitez le site Web de la société à l'adresse www.imperialmetals.com.

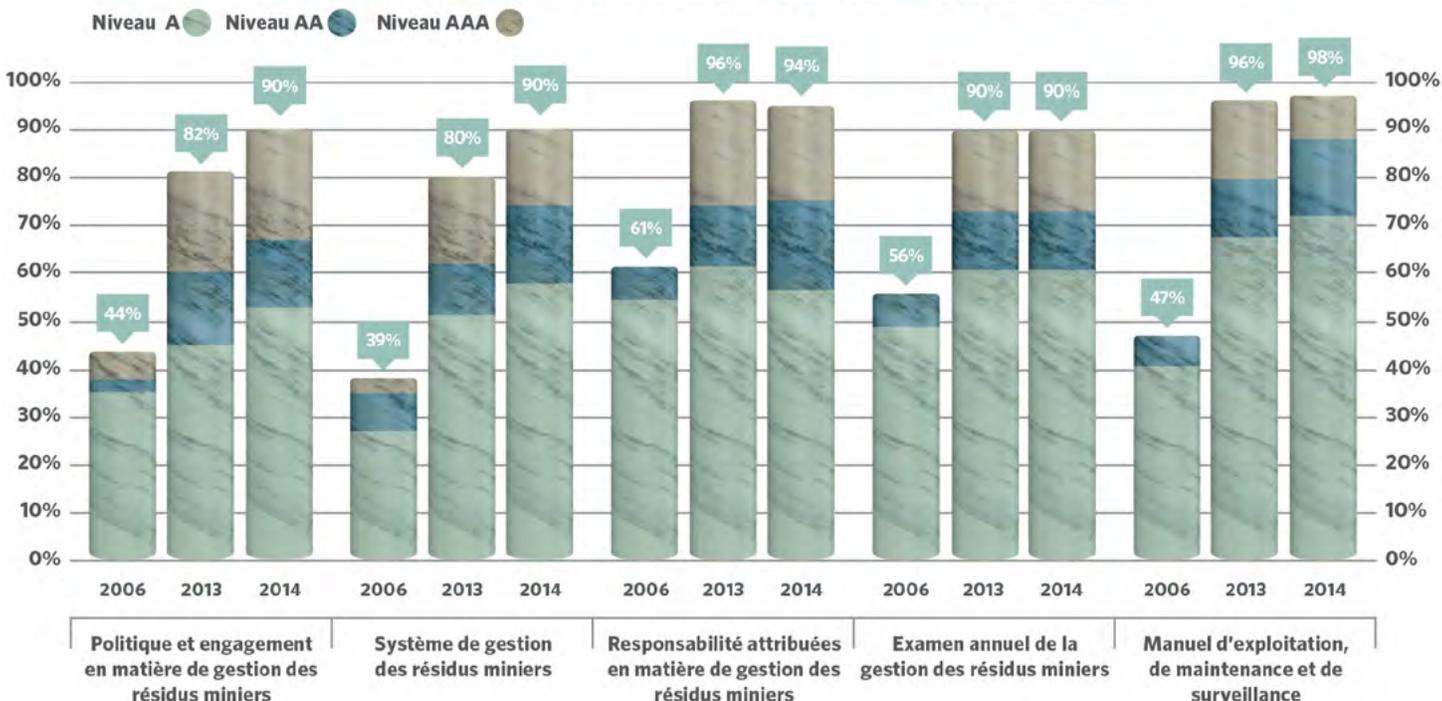
²Gouvernement de la Colombie-Britannique, Report on Mount Polley Tailings Storage Facility Breach, groupe indépendant d'experts en ingénierie et comité d'examen, 30 janvier 2015, p. 105.

³Gouvernement de la Colombie-Britannique, Report on Mount Polley Tailings Storage Facility Breach, groupe indépendant d'experts en ingénierie et comité d'examen, 30 janvier 2015.

⁴Gouvernement de la Colombie-Britannique, Report on Mount Polley Tailings Storage Facility Breach, groupe indépendant d'experts en ingénierie et comité d'examen, 30 janvier 2015, p. 126

GÉRANCE ENVIRONNEMENTALE

GESTION DES RÉSIDUS MINIERES INSTALLATIONS AYANT ATTEINT LE NIVEAU A OU PLUS (%) 2006, 2013 ET 2014



Examen des exigences VDMD relatives à la gestion des résidus

Immédiatement après la défaillance de la digue et avant que le comité d'experts indépendants en détermine la cause, l'AMC avait entrepris l'évaluation de son programme de gestion des résidus, y compris les exigences obligatoires de l'initiative VDMD et les trois guides de gestion des résidus de l'AMC. Cette initiative est dirigée par le Groupe de travail sur les résidus de l'AMC, un comité formé de praticiens du secteur de la gestion des résidus et de consultants. Son objectif est de tirer des leçons de la défaillance de la mine du mont Polley pour s'assurer que ce genre d'incident ne se reproduise plus. Malgré que le comité d'experts indépendants ait déterminé que la défaillance est attribuable à un défaut de conception, et nonobstant le fait qu'il considère que l'initiative VDMD fait partie des meilleures pratiques dans le domaine de la gestion des résidus, l'AMC poursuit son évaluation.

Il est important de souligner que les exigences relatives à la gestion des résidus de l'initiative VDMD de l'AMC concernent surtout la gestion des structures; elles n'ont pas été créées pour évaluer la conception originale ou la construction d'une installation de gestion des résidus. L'initiative VDMD ne fournit aucun conseil technique quant à la conception, la construction ou l'exploitation d'un parc à résidus miniers. Elle n'est en aucun cas un substitut à l'expertise de professionnels ou aux exigences réglementaires. Le protocole et les guides de gestion des résidus de l'initiative VDMD soutiennent une saine gestion des résidus par la mise en œuvre de systèmes de gestion efficaces. Ainsi, les installations doivent nommer un responsable de la gestion des résidus au sein de la direction ainsi que créer et tenir à jour un manuel d'exploitation, d'entretien et de surveillance (EES). Les installations doivent également évaluer le rendement et la pertinence de leur système de gestion des résidus chaque année.

Pour compléter les travaux menés à l'interne, l'AMC a demandé à un groupe de travail multipartite composé d'experts indépendants d'évaluer ses exigences et ses guides de gestion des résidus. Le groupe de travail a pour mission de s'assurer que les outils de l'initiative VDMD sont le plus efficaces possible pour prévenir les défaillances



GÉRANCE ENVIRONNEMENTALE

des parcs à résidus miniers et pour optimiser la conception, la construction et la gestion continue des installations de stockage des résidus. Le rapport final du groupe de travail et ses recommandations devraient être présentés au conseil d'administration de l'AMC à la fin de l'année 2015 et seront rendus publics.

Membres du groupe de travail indépendant pour l'évaluation des outils de gestion des résidus de l'initiative VDMD

Le groupe de travail est présidé par Doug Horswill, ancien président du conseil de l'administration de l'AMC et vice-président retraité de Teck Resources. Le groupe est aussi formé des experts suivants :

- Ingénieur en géotechnique – Peter Lighthall (consultant indépendant, anciennement chez AMEC et Klohn-Crippen)
- Représentante des Premières Nations, spécialiste en environnement, technologue en ingénierie – Nalaine Morin (Tahltan Heritage Resources Environmental Assessment Team)
- Représentant d'un organisme environnemental/membre du GCCI – Alan Young (Campagne internationale pour la conservation boréale et membre du Groupe consultatif des communautés d'intérêts de l'AMC)
- Expert en systèmes de gestion et de l'initiative VDMD – Craig Ford (Corporate Responsibility Solutions Inc. et cadre-résident à la Schulich School of Business)
- Ingénieur en géotechnique – John Sobkowicz (Thurber Engineering Ltd.)
- Président du Groupe de travail sur les résidus de l'AMC – Michael Davis (Teck Resources Limited)

Dirk Van Zyl a participé au groupe indépendant d'experts en ingénierie et au comité d'examen de la Colombie-Britannique. Il agira à titre de conseiller extraordinaire dans le cadre du présent examen.

Pour obtenir un exemplaire du mandat du groupe de travail, veuillez visiter le site Web de l'AMC.

PROTOCOLE ACTUEL DE GESTION DES RÉSIDUS

Le protocole de gestion des résidus de l'initiative VDMD va au-delà du respect des normes techniques, et comprend cinq indicateurs de rendement. Ces indicateurs sont conçus pour attester la mise en œuvre par les installations d'un système de gestion responsable des résidus. Le protocole comprend trois guides de l'AMC qui expliquent comment employer des pratiques exemplaires pour exploiter de façon sécuritaire les parcs à résidus miniers. Pour obtenir une cote de niveau A ou supérieure, les installations doivent démontrer qu'ils respectent les guides de gestion des résidus.

Indicateur 1 : Politique et engagement en matière de gestion des résidus

Le premier indicateur de ce protocole indique si une entreprise a établi une politique qui fait état de ses intentions, de son engagement et de ses principes en matière de gestion des résidus. Pour atteindre le niveau A, l'entreprise doit pouvoir démontrer qu'elle possède une politique qui présente des engagements spécifiques visant à assurer que toutes les structures sont stables, que les solides et l'eau sont traités dans les zones désignées, que tous les aspects de la gestion des résidus sont conformes aux exigences réglementaires et aux bonnes pratiques d'ingénierie. Elle doit aussi démontrer que les communautés d'intérêts sont consultées au sujet de la gestion des résidus, et que des programmes continus d'évaluation et d'amélioration sont en place.

En 2014, 90 % des installations ont atteint au moins le niveau A pour l'indicateur 1. Il s'agit d'une hausse comparativement à 82 % en 2013. En 2006, seulement 44 % des installations ont été en mesure de démontrer qu'ils respectaient tous les critères de cet indicateur.

GÉRANCE ENVIRONNEMENTALE

Indicateur 2 : Système de gestion des résidus

Le deuxième indicateur exige la mise en œuvre d'un système de gestion des résidus. Ce système offre un cadre formel pour l'évaluation des risques, l'établissement d'objectifs, la consultation des communautés d'intérêts, la mise en œuvre d'activités pour atteindre les objectifs, la répartition des responsabilités, le développement d'indicateurs de rendement clés et les processus visant à assurer que les installations de gestion des résidus sont gérées correctement.

Le pourcentage d'installations qui ont atteint au moins le niveau A pour cet indicateur est à la hausse : établi à 39 % en 2006, il est passé à 80 % en 2013, puis à 90 % en 2014.

Indicateur 3 : Responsabilités attribuées pour la gestion des résidus

Le troisième indicateur vise à déterminer si l'installation a attribué adéquatement les responsabilités pour la gestion des résidus. Pour atteindre le niveau A, les installations doivent attribuer la responsabilité globale de la gestion des résidus à un dirigeant de la société (président et chef de la direction ou directeur de l'exploitation) chargé de mettre en place un cadre de gestion adéquat et d'assurer à l'entreprise et à ses communautés d'intérêts que les parcs à résidus sont gérés de manière responsable. Dans le cas des multinationales dont le siège social se trouve à l'étranger, ces responsabilités devraient être attribuées au chef de la filiale canadienne de l'entreprise. On s'attend à ce que le dirigeant responsable délègue les tâches liées à la gestion des résidus, aux questions budgétaires et autres fonctions relatives aux résidus miniers au personnel de l'exploitation et aux cadres de l'entreprise tout en conservant la responsabilité globale du rendement de la gestion des résidus.

Les résultats pour l'indicateur 3 ont augmenté graduellement entre 2006 et 2013. Le rendement de l'année en cours est équivalent à celui de l'année dernière, avec 94 % des installations ayant rapporté au moins un niveau A.

Indicateur 4 : Examen annuel de la gestion des résidus

Le quatrième indicateur sert à déterminer si les installations évaluent régulièrement le rendement de leurs systèmes de gestion des résidus. Pour se classer au niveau A, les installations doivent pouvoir démontrer qu'elles effectuent des examens annuels. Habituellement, l'examen du système de gestion des résidus doit tenir compte des rapports d'inspection, de vérification et d'évaluation, des circonstances changeantes, du contrôle des résultats, des déversements et autres incidents, des recommandations et de l'engagement envers l'amélioration continue. L'examen doit également déterminer si les politiques et objectifs rattachés au système de gestion des résidus ainsi que le rendement de ce dernier et les ressources qui lui sont consacrées sont adéquats. L'examen annuel est une excellente occasion de se pencher sur les progrès réalisés en lien avec les engagements pris auprès des communautés d'intérêts, et d'y apporter des changements au besoin. Au-delà du rendement technique, l'examen annuel doit évaluer tous les aspects de la gestion des résidus miniers et doit être remis au dirigeant responsable.

Les résultats pour l'indicateur 4 sont en constante amélioration depuis quelques années. En 2014, 90 % des installations ont obtenu au moins une cote de niveau A.

Indicateur 5 : Manuel d'exploitation, d'entretien et de surveillance (EES)

Le cinquième indicateur confirme que l'entreprise a rédigé un manuel complet d'exploitation, d'entretien et de surveillance (EES). Il s'agit d'un manuel d'instructions ayant pour objectif d'assurer que les parcs à résidus miniers et les installations de gestion des eaux sont exploités de façon sécuritaire et que toute la documentation essentielle est conservée et accessible. Il présente à l'ensemble du personnel les principaux critères d'ingénierie et principes de gestion à respecter. Selon la région, le manuel d'EES peut aussi être exigé par la loi.

Pour atteindre le niveau A, les entreprises doivent élaborer et mettre en œuvre un manuel d'EES dans le cadre de leur système de gestion. Les installations de niveau A doivent pouvoir démontrer qu'ils ont établi des plans de préparation et d'intervention en situation d'urgence, lesquels représentent un élément essentiel des manuels d'EES et de la sécurité des installations de gestion des résidus miniers et des collectivités environnantes.

GÉRANCE ENVIRONNEMENTALE

L'AMC a publié un guide détaillé qui explique comment rédiger un manuel d'EES et quels renseignements doivent être inclus. Le guide est accessible sur le site Web de l'AMC (www.mining.ca/fr).

En 2014, 98 % des installations ont atteint au moins le niveau A, ce qui représente une amélioration considérable par rapport à 2006, alors que seulement 47 % des installations avaient atteint ce niveau ou un niveau supérieur.

La gestion des résidus est l'un des principaux volets de l'exploitation minière au Canada. Les études de cas suivantes sont des exemples à suivre pour l'élimination et le stockage des résidus miniers de façon durable et responsable.

ÉTUDE DE CAS : IAMGOLD CORPORATION

Intégrer le concept de durabilité dans un secteur improbable : les résidus miniers

La mine d'or québécoise Westwood, propriété d'IAMGOLD Corporation, a démontré qu'il est possible d'adopter des pratiques durables dans tous les domaines de l'exploitation minière, y compris les résidus miniers. Dans le but de réduire son empreinte environnementale, IAMGOLD a décidé de réutiliser les infrastructures d'une ancienne mine pour le stockage des résidus et des déchets du concentrateur de la mine Westwood.

En août 2014, la société a converti l'ancienne mine à ciel ouvert Doyon, qui se trouve sur la propriété de Westwood, en parc à résidus miniers. En réutilisant les infrastructures existantes, IAMGOLD n'a pas eu besoin de construire un nouveau parc à résidus pour la mine Westwood. Avant d'utiliser la fosse, IAMGOLD a demandé à des experts indépendants de réaliser des études hydrogéologiques pour confirmer que la mine Doyon forme un piège hydraulique, c'est-à-dire qu'il n'y a aucun lien entre les eaux accumulées dans la fosse et le lit naturel qui l'entoure. Le gouvernement provincial a aussi autorisé IAMGOLD à se servir de l'ancienne mine pour entreposer des résidus et déchets miniers.

Par l'entremise d'activités de recherche et développement, IAMGOLD étudie des moyens innovateurs pour réduire davantage son empreinte environnementale en considérant l'utilisation des boues de chaulage dans la réhabilitation des terrains. Les boues de chaulage sont générées par l'usine de traitement d'eau acide sur le site. Plutôt que de les éliminer, IAMGOLD collabore avec l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue pour trouver la formule qui permettrait d'utiliser les boues de chaulage pendant la restauration du site minier. Si le projet s'avère fructueux, il aidera IAMGOLD à gérer les risques liés aux résidus acides, à diminuer la quantité de résidus produite et à réduire la nécessité de nouveaux sites de stockage.

GÉRANCE ENVIRONNEMENTALE

ÉTUDE DE CAS : MINES AGNICO EAGLE LTÉE

La mine souterraine Goldex d'Agnico Eagle est située tout près de Val-d'Or, au Québec. Le projet Goldex est unique en raison de son partenariat avec le gouvernement du Québec pour la restauration du site minier historique Manitou, qui se trouve à proximité. Parmi tous les sites miniers abandonnés au Québec, le parc à résidus de Manitou, qui couvre une superficie d'environ 200 hectares, est l'une des plus grandes sources de contamination selon le ministère de l'Environnement du Québec. Les résidus générateurs de drainage minier acide de Manitou polluaient la rivière Bourlamaque depuis des décennies. Les sociétés minières qui ont exploité le site Manitou entre 1942 et 1979 avaient rejeté les résidus dans deux parcs à résidus sans confinement adéquat.

Pour mettre un terme à la contamination, Agnico Eagle s'est associée au ministère des Ressources naturelles et de la Faune et a collaboré avec l'Institut de recherche en mines et environnement, un programme de recherche axé sur la gestion des résidus miniers et fondé par l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et Polytechnique Montréal. Les partenaires ont travaillé de concert pour s'attaquer au défi de restauration en confinant les résidus de Manitou avec une série de digues. Les résidus de la mine Goldex sont ensuite acheminés par un pipeline d'une longueur de 25 km jusqu'au site Manitou, où ils recouvrent les résidus pour élever le niveau d'eau. Les résidus de Goldex sont chimiquement inertes et possèdent un potentiel neutralisant, ce qui permet de mettre un terme aux écoulements acides qui se dégagent des résidus de Manitou.

En réalité, les résidus miniers de Goldex ont contribué à la restauration du site. L'initiative permet aussi d'éviter la construction d'un nouveau parc à résidus sur le site de la mine Goldex. Ces importants travaux de restauration se poursuivront tout au long de la durée estimée d'exploitation de la mine Goldex. En outre, la restauration d'habitats fauniques, notamment l'habitat du poisson, sera intégrée aux travaux.





GÉRANCE ENVIRONNEMENTALE

GESTION DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

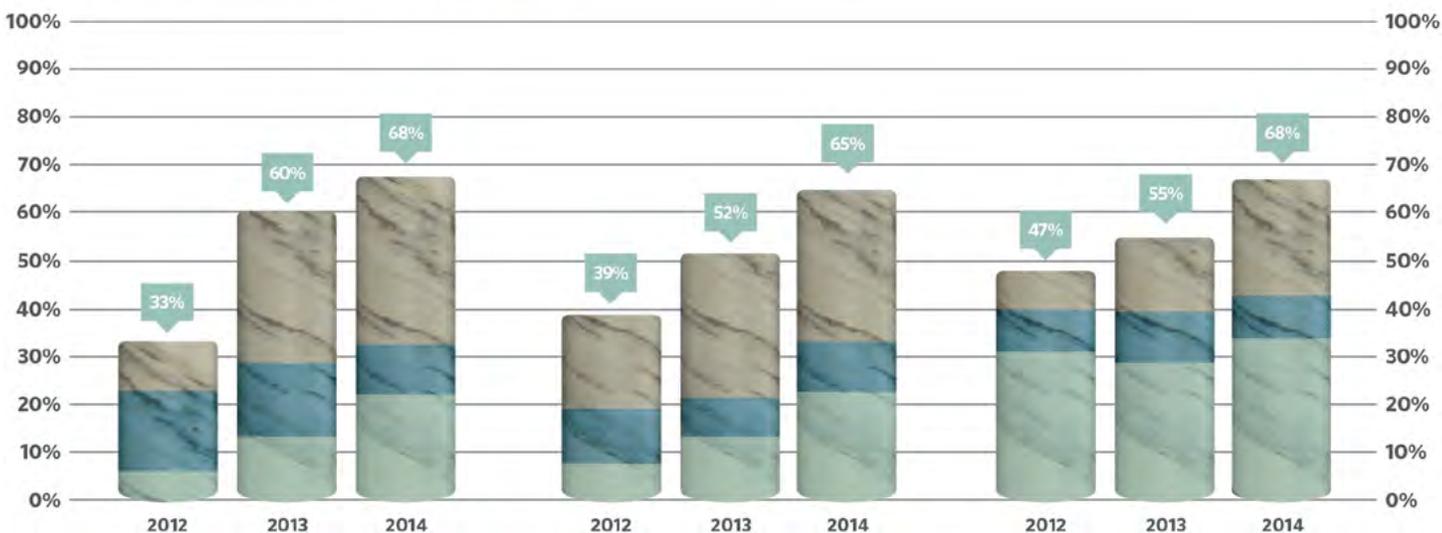
Nous croyons que l'exploitation minière, menée en collaboration avec les communautés d'intérêts, n'empêche pas la conservation de la biodiversité. L'adoption de pratiques responsables à l'égard de la gestion de la conservation de la biodiversité tout au long du cycle de vie d'une mine compte parmi les priorités de l'industrie et aide les entreprises à conserver leurs privilèges d'exploitation.

Le protocole de la conservation de la biodiversité est constitué de trois indicateurs qui fixent les attentes à l'endroit des sociétés minières en matière de conservation de la biodiversité. Il a pour objectif d'attester l'engagement formel des installations minières envers la gestion de la biodiversité sur leurs sites, l'instauration de plans d'action portant sur des aspects importants de la biodiversité, et l'existence de système de production de rapports sur la conservation de la biodiversité pour alimenter le processus décisionnel et communiquer publiquement le rendement des installations.

Les membres de l'AMC continuent de faire des progrès considérables pour les trois indicateurs depuis que le protocole est évalué, soit en 2012. Les résultats de cette année montrent que leurs efforts dans ce domaine commencent à porter des fruits.

GESTION DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ INSTALLATIONS AYANT ATTEINT LE NIVEAU A OU PLUS (%) 2012, 2013 ET 2014

Niveau A ● Niveau AA ● Niveau AAA ●



Engagement, obligation de rendre compte et communications d'entreprise en matière de conservation de la biodiversité

Planification et mise en œuvre de la conservation de la biodiversité à l'échelle de l'installation

Production de rapports sur la conservation de la biodiversité



GÉRANCE ENVIRONNEMENTALE

Indicateur 1 : Engagement, responsabilité et communication des entreprises pour la conservation de la biodiversité

Le premier indicateur de ce protocole vise à confirmer que l'engagement et la responsabilité de l'entreprise sont bien établis et communiqués aux employés en vue de faciliter la conservation de la biodiversité. Pour obtenir une cote de niveau A, les installations doivent prouver qu'elles sont officiellement engagées à respecter le *Cadre stratégique sur les mines et la conservation de la biodiversité* de l'AMC et que cet engagement est communiqué au personnel, aux entrepreneurs et aux communautés d'intérêts directement concernés. Les rôles, les responsabilités et les ressources choisies pour aider à respecter cet engagement doivent être clairement définis.

Le pourcentage d'installations qui ont atteint au moins le niveau A pour l'indicateur 1 a atteint 68 % en 2014, comparativement à 60 % en 2013 et seulement 33 % en 2012. En 2014, 37 % des établissements se sont classés au niveau AAA. Ces installations ont prouvé qu'elles étaient associées à d'autres organismes pour travailler activement à la conservation de la biodiversité.

Indicateur 2 : Planification, mise en œuvre et utilisation du plan de conservation de la biodiversité à l'installation

Le deuxième indicateur évalue si l'installation a élaboré et mis en œuvre des plans et des systèmes de gestion efficaces pour assurer la bonne gestion des principaux éléments de la conservation de la biodiversité. Pour atteindre le niveau A, la haute direction de l'installation doit établir un plan ou un système de gestion de la conservation de la biodiversité. Les installations doivent établir des processus de suivi, fixer des objectifs, consulter les principales communautés d'intérêts et former les employés.

Le pourcentage d'installations qui ont atteint au moins le niveau A pour l'indicateur 2 est à la hausse : établi à 39 % en 2012, il est passé à 52 % en 2013, puis à 65 % en 2014. Parmi ces installations, 33 % avaient atteint le niveau AAA. Pour obtenir une telle cote, une installation doit démontrer que la conservation de la biodiversité s'inscrit dans une stratégie opérationnelle globale.



COLLECTE D'ÉCHANTILLONS DANS LE CADRE DU PROJET PILOTE DE SÉQUENÇAGE DE L'ADN EN CODES-BARRES À LA MINE NEW AFTON DE NEW GOLD PRÈS DE KAMLOOPS, EN COLOMBIE-BRITANNIQUE.

GÉRANCE ENVIRONNEMENTALE

Indicateur 3 : Rapports sur la conservation de la biodiversité

L'objectif du troisième indicateur est de confirmer l'existence de systèmes de production de rapports sur la conservation de la biodiversité pour alimenter le processus décisionnel et communiquer publiquement le rendement des installations. L'évaluation des installations en vertu de cet indicateur porte sur l'élaboration de processus et la mise en place d'approches uniformes de suivi et de déclaration en lien avec les activités de conservation de la biodiversité et sur la déclaration du rendement à l'interne comme à l'externe.

En 2014, 67 % des installations ont atteint au moins le niveau A pour l'indicateur 3, une amélioration par rapport à 55 % en 2013. Comme dans le cas des résultats pour les indicateurs 1 et 2, le pourcentage des installations ayant obtenu un niveau AAA a augmenté considérablement, passant de 15 % en 2013 à 24 % en 2014.

L'étude de cas suivante illustre comment les idées novatrices et la collaboration avec les communautés d'intérêts, incluant les communautés autochtones, peuvent contribuer à la conservation de la biodiversité et produire des retombées durables.

ÉTUDE DE CAS : VALE

Gestion de l'ours noir au pays des ours

Près de la mine de Voisey's Bay de Vale, à Terre-Neuve-et-Labrador, il est possible d'apercevoir plus de 650 ours noirs dans une année. En 2005, Voisey's Bay a développé sa stratégie innovatrice de gestion de l'ours noir, qui traite non seulement du danger de travailler au pays des ours, mais qui respecte également l'importance culturelle de l'ours noir pour les Innus et Inuits du Labrador. Cette stratégie reconnaît que, à titre d'invitée dans la région, la mine doit coexister avec son environnement sans nuire aux espèces. Il est essentiel de prévenir les rencontres. Il s'agit de réduire ce qui attire les ours, par exemple la nourriture et les déchets, et de restreindre leur accès aux bâtiments et aux infrastructures du site. Avec les années, cette stratégie a donné lieu à de nombreuses innovations, souvent créées à l'interne, pour conserver et éliminer les déchets de cuisine et pour installer des poignées modifiées pour éviter que les ours ouvrent les portes avec leurs pattes. Après avoir observé des oursons grimper dans les poteaux électriques sur la propriété et s'y tenir perchés, la mine a entouré les poteaux d'un revêtement spécial qui les rend trop glissants pour pouvoir y grimper.

Tous les nouveaux employés, les entrepreneurs et les visiteurs suivent une formation qui comprend de l'information sur les ours noirs, les gestes à poser en cas de rencontre, la politique et les pratiques de l'entreprise à leur sujet et la façon de rapporter leur présence. Les moyens de dissuasion comme les effaroucheurs acoustiques et les projectiles en caoutchouc ne sont utilisés qu'au besoin pour encourager un ours à quitter un endroit où du personnel pourrait être présent ou lorsqu'un ours fait preuve d'acharnement ou présente un comportement agressif. Dans l'éventualité où un ours devient agressif ou qu'il tente à plusieurs reprises d'entrer dans un bâtiment ou le coin-repas, Vale demande au gouvernement ou aux intervenants autochtones de piéger et de déplacer l'ours loin du site de la mine. En tout dernier lieu, il pourra être nécessaire de tuer l'animal si ce dernier ne peut être déplacé avec succès, mais seulement après consultation avec les intervenants. Dans ce cas, la peau et la viande seront préparées et entreposées dans le congélateur communautaire à Nain, la collectivité la plus près du site. Grâce en grande partie à cette stratégie, on ne rapporte aucune blessure au personnel de la mine résultant de la rencontre avec un ours noir.



EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Les sociétés minières qui participent à l'initiative VDMD pratiquent l'amélioration continue en utilisant les nouvelles technologies, l'innovation et les meilleures pratiques dans toutes les facettes de leurs activités. – Principes directeurs de l'initiative VDMD

En 2009, l'AMC a souscrit à la politique du Conseil international des mines et métaux (ICMM) sur les changements climatiques, reconnaissant la nécessité d'un effort mondial systématique pour réduire l'ampleur des changements climatiques d'origine humaine et s'adapter à leurs répercussions. Le protocole de gestion de l'énergie et des gaz à effet de serre est un outil important pour aider les sociétés minières à mettre en œuvre leurs engagements relatifs aux changements climatiques, comme ceux de la politique de l'ICMM, de manière transparente.

Certaines mines souterraines aménagent de nouvelles zones de production beaucoup plus profondes, entraînant ainsi une augmentation de l'intensité énergétique en raison de l'énergie supplémentaire requise pour la ventilation, le pompage, le refroidissement, le lavage et le soutien de l'infrastructure en profondeur. Par conséquent, l'industrie doit continuer à explorer toutes les possibilités pour réduire la consommation énergétique. Grâce à la mise en œuvre de systèmes de gestion complets, les installations participant à l'initiative VDMD peuvent surveiller plus efficacement et réduire leur consommation d'énergie et leurs émissions de GES.

GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

L'amélioration de l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de GES figurent parmi les priorités de l'industrie minière du Canada, dans la mesure où elles contribuent à l'atténuation des incidences sur l'environnement et à la réduction des coûts d'exploitation d'une installation.

Le protocole de gestion de l'énergie et des émissions de GES comporte trois indicateurs dont l'objectif est de confirmer si une installation a mis au point un système complet pour la gestion de l'énergie et des émissions de GES. En vertu de ce protocole, les installations doivent démontrer que leur système de gestion prévoit une reddition de comptes par la haute direction, ainsi qu'un examen régulier des données énergétiques et leur intégration dans les activités d'exploitation. Les installations sont également tenues de dispenser une formation de sensibilisation à l'énergie et de mettre en place des systèmes pour le suivi et la production de rapports, internes et externes, concernant les données sur la gestion de l'énergie et les émissions de GES. Enfin, dans le cadre de l'amélioration continue et conformément à l'esprit de l'initiative VDMD, ce protocole a pour objectif de confirmer que les installations fixent et atteignent des objectifs de rendement en matière de gestion de l'énergie et des émissions de GES.

Le protocole de gestion de la consommation d'énergie et des émissions de GES reconnaît que la consommation d'énergie et les émissions de GES ne sont pas des risques opérationnels importants pour toutes les sociétés et toutes les installations. Par conséquent, il fixe un seuil d'importance à cet égard. Les établissements dont les émissions de gaz à effet de serre sont inférieures à 25 kilotonnes d'équivalent en dioxyde de carbone ou ceux dont la consommation d'énergie est de moins de 25 000 gigajoules ne sont pas tenus de faire rapport sur les indicateurs 1 ou 3 de ce protocole.

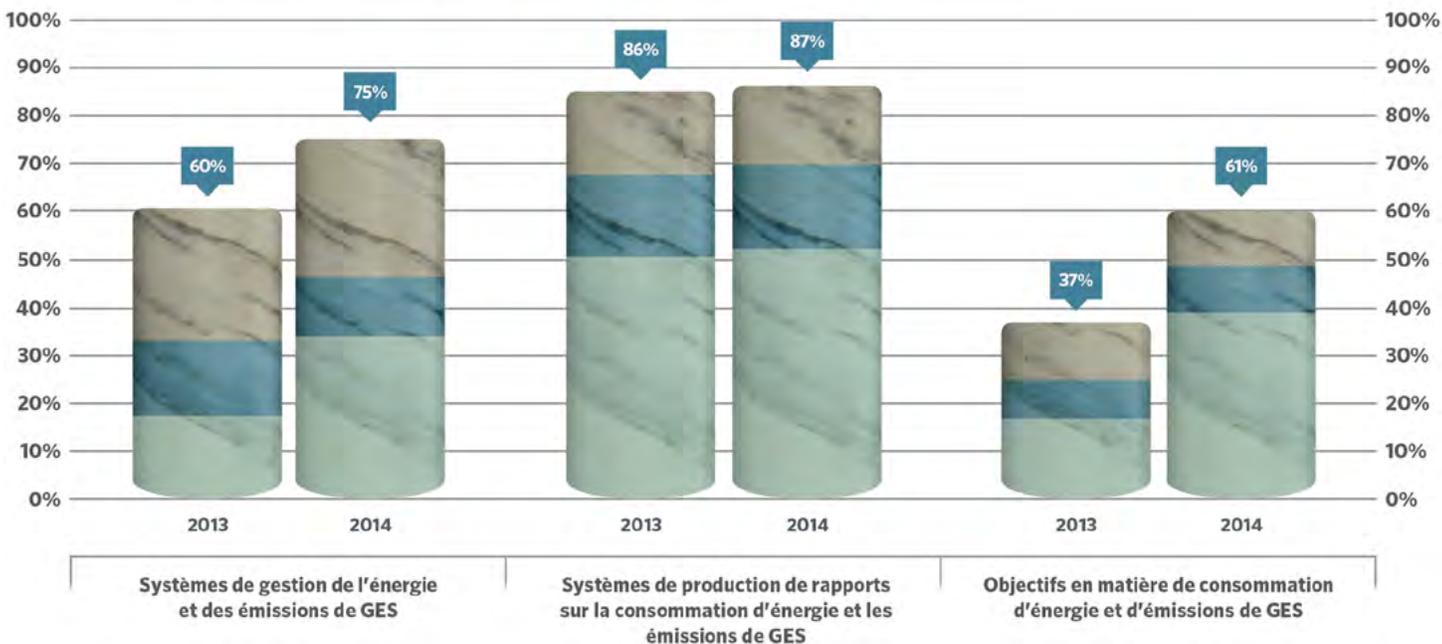
En 2013, une version révisée du protocole a été lancée, faisant passer le nombre d'indicateurs pour ce protocole de six à trois. Ce changement reconnaît que, dans le secteur minier, les installations produisent des GES principalement à partir de combustibles fossiles et que ces GES sont contrôlés par la gestion de la consommation d'énergie. Des données historiques de 2006 à 2012 sont présentées dans le *Rapport d'étape VDMD 2014*. Le schéma qui suit indique le rendement pour ces trois indicateurs en 2013 et 2014.



EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

GESTION DE L'UTILISATION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES INSTALLATIONS AYANT ATTEINT LE NIVEAU A OU PLUS (%) 2013 ET 2014

Niveau A ● Niveau AA ● Niveau AAA ●



Indicateur 1 : Systèmes de gestion de l'énergie et des émissions de GES

L'indicateur 1 vise à confirmer l'existence de systèmes pour gérer la consommation d'énergie et les émissions de GES. Les installations qui obtiennent une cote de niveau A pour l'indicateur 1 du protocole peuvent démontrer clairement que la responsabilité en matière de gestion de la consommation d'énergie et des émissions de GES est assumée par les directeurs de l'exploitation et qu'une formation de sensibilisation à ces sujets est en place.

Les installations qui ont obtenu des cotes de niveaux AA et AAA sont considérées comme des chefs de file de l'industrie. Ces installations sont en mesure de démontrer que la gestion de l'énergie et des émissions de GES est intégrée dans leurs stratégies à grande échelle et qu'elles explorent les possibilités d'étendre ailleurs leurs efforts en la matière. Par exemple, elles collaborent avec la chaîne d'approvisionnement pour réduire la consommation énergétique et les émissions de GES, investissent dans la recherche et le développement ou dans des projets d'énergie renouvelable et s'engagent envers les communautés d'intérêts en réalisant des activités d'éducation et de sensibilisation.

En 2014, une proportion de 75 % des installations a rapporté une cote de niveau A ou supérieure pour l'implantation d'un système complet de gestion de l'énergie et des émissions de GES, une hausse de 17 % par rapport à l'année précédente pour l'indicateur 1.

Indicateur 2 : Systèmes de rapports sur la consommation d'énergie et les émissions de GES

Pour qu'une installation puisse prendre les bonnes décisions concernant la gestion de l'énergie, elle doit mettre en place des processus de suivi et de production de rapports concernant le rendement. Les installations qui atteignent la cote de niveau A pour l'indicateur 2 ont élaboré et mis en œuvre un système permettant de fournir des données robustes pour utilisation interne et établissement de rapport. Essentiellement, le système de production de rapports doit permettre de communiquer les données pertinentes aux bonnes personnes.



EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Les installations qui déclarent des cotes de niveaux AA et AAA sont celles dont les systèmes de production de rapports ont fait l'objet d'une vérification interne ou externe respectivement pour évaluer leur efficacité, leur pertinence ainsi que l'exactitude et la fiabilité des données déclarées. Les installations qui dépassent les exigences du niveau A rendront également public leur rendement par rapport aux objectifs escomptés

Les résultats de 2014 pour l'indicateur 2 restent excellents, 87 % des installations ayant atteint une cote de niveau A ou supérieure.

Indicateur 3 : Objectifs de rendement

Les sociétés fixent des objectifs pour un bon nombre de leurs activités. Les systèmes de gestion de l'énergie et des émissions de GES nécessitent également l'établissement d'objectifs.

Pour atteindre au moins un niveau A pour cet indicateur, les installations doivent non seulement définir des objectifs pour ces deux domaines, mais également les atteindre au cours de l'année sur laquelle porte le rapport. Pour pouvoir obtenir une cote de niveaux AA ou AAA, les installations doivent avoir atteint les objectifs fixés pendant trois des quatre dernières années et procéder à une vérification, interne ou externe, de leur rendement.

En 2014, les résultats pour l'indicateur 3 ont indiqué une amélioration importante par rapport à 2013, avec 60 % des installations ayant obtenu une cote de niveau A ou supérieure, comparativement à 37 % en 2013.

Les études de cas suivantes soulignent les manières dont les sociétés minières atteignent de hauts niveaux de rendement en lien avec le protocole de gestion de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre de l'initiative VDMD.

ÉTUDE DE CAS

Exploiter la puissance du vent pour réduire les impacts environnementaux et les coûts énergétiques

Guidé par le besoin de disposer d'une source d'énergie fiable et rentable de même que par la nécessité de réduire les impacts environnementaux, un nombre grandissant de sociétés minières examine l'utilisation accrue d'une énergie renouvelable pour remplacer les sources d'énergie traditionnelles. Les exemples suivants soulignent les effets positifs de l'expérimentation accrue et de l'adoption, par l'industrie minière, des énergies renouvelables dans les régions éloignées.

MINE RAGLAN

En raison de son emplacement nordique, la Mine Raglan de Glencore n'a pas accès aux réseaux d'alimentation électrique et en gaz naturel de la province, ce qui entraînait une lourde dépendance au carburant diesel coûteux. Comme l'énergie représente la deuxième dépense en importance de la mine, Glencore avait avantage à envisager des solutions d'énergie renouvelable. Établie sur un plateau à 600 mètres d'altitude sur la péninsule d'Ungava, dans le nord du Québec, la Mine est bien placée pour profiter de la puissance du vent. En 2014, c'est exactement ce que la société a fait lorsqu'elle a construit une éolienne de 120 m de hauteur, la plus grande au Québec.

Grâce à l'éolienne de 3 mégawatts, l'entreprise est en voie de réaliser des économies estimées à plus de 40 millions de dollars en matière de carburant, de fonctionnement et d'entretien durant ses 20 années de vie. À la fin du premier semestre 2015, l'éolienne avait déjà fait économiser à l'entreprise 1,7 million de litres de diesel et éliminé l'équivalent de 4 838 tonnes d'émissions de CO₂. Si l'on se fie à ses résultats, la Mine Raglan devrait économiser environ 2,4 millions de litres de diesel et plus de 6 000 tonnes de CO₂ par an au cours des vingt prochaines années.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

L'éolienne sera reliée à une installation de stockage d'énergie éolienne de 1,8 mégawatt, la première en son genre dans l'Arctique canadien. Si le projet pilote s'avère un succès, Glencore considérera l'installation d'éoliennes supplémentaires qui pourraient générer de 9 à 12 mégawatts d'énergie au total, ce qui réduirait la consommation de diesel de la mine de 40 %. L'entreprise souhaite partager les résultats et les conclusions de son investissement en recherche et développement avec les 14 villages qui ne sont actuellement pas reliés au réseau électrique au Nunavik.

MINE DE DIAMANTS DIAVIK

La mine de diamants Diavik, une coentreprise de Rio Tinto et de Dominion Diamond Corporation, se situe au lac de Gras, dans les Territoires du Nord-Ouest. Depuis son entrée en service en septembre 2012, le parc éolien de la mine de diamants a attiré beaucoup d'attention puisqu'il permet de réduire l'empreinte environnementale de la mine.

Le parc éolien était nécessaire parce que l'établissement, qui se trouve à l'extérieur du réseau de distribution d'électricité, devait recourir au carburant diesel pour alimenter ses activités, un approvisionnement qui représentait chaque année plus de 50 millions de litres de carburant, soit une dépense d'environ 70 millions de dollars. De plus, pour transporter ce carburant, il fallait emprunter des routes de glace, mettant en évidence la vulnérabilité de la mine soumise à des conditions météorologiques diverses. Avec son parc à quatre éoliennes d'une puissance de 9,2 mégawatts, premier grand parc éolien construit dans les Territoires du Nord-Ouest, la mine Diavik détient la plus grande centrale hybride à énergie éolienne et au diesel du monde. L'investissement de 31 millions de dollars de Diavik, entièrement financé par les partenaires de la coentreprise, a permis à la mine d'économiser 4,9 millions de litres de carburant en 2014. Au cours de l'année, le parc éolien a fourni 11 % de l'électricité de la mine, produisant 19,9 gigawattheures et atteignant même 55 % dans sa période de crête. En 2014, la réduction du CO₂ était de 14 068 tonnes. Le parc éolien, qui fonctionne à -40 °C, présente un taux de disponibilité de 98 %.

Il a obtenu le prix du leadership 2013 de l'Association canadienne de l'énergie éolienne pour sa contribution significative à l'évolution de l'énergie éolienne au Canada et le prix de l'environnement 2013 de la Northwest Territories and Nunavut Association of Professional Engineers and Geoscientists.

ÉTUDE DE CAS : NEW GOLD INC.

Utiliser l'initiative VDMD et la norme ISO 50001 pour améliorer l'efficacité énergétique

Dans l'industrie minière, il va de soi que l'efficacité énergétique procure une valeur économique et sociale. Pour cette raison, un nombre grandissant de sociétés minières se tournent vers les normes et les programmes en matière d'énergie pour augmenter l'efficacité énergétique et réduire les émissions de GES, notamment l'initiative VDMD et la norme ISO 50001. Cependant, New Gold Inc. a découvert les avantages de jumeler l'initiative VDMD et la norme ISO 50001 dans son programme de gestion énergétique.

Tout comme l'initiative VDMD, la norme ISO 50001 est une norme de gestion énergétique qui permet d'intégrer des améliorations du rendement énergétique aux pratiques de gestion et qui favorise l'amélioration continue. En 2014, la mine New Afton de New Gold, à l'ouest de Kamloops en Colombie-Britannique, est devenue la première mine en Amérique du Nord à obtenir la certification ISO 50001, une réalisation impressionnante.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le parcours de la mine New Afton vers la certification a commencé il y a plusieurs années, avant même le début de l'exploitation de la mine. En 2012, l'entreprise a mis sur pied un système informatique complet de gestion énergétique. Elle a reçu l'appui de BC Hydro qui a financé l'analyse de la consommation d'énergie et l'embauche d'un employé à temps plein dédié entièrement à la gestion énergétique. Peu après, New Gold a élaboré un système de mesures et de suivi dans le but d'obtenir la certification ISO 50001. L'entreprise s'est ensuite jointe au Programme d'économie d'énergie dans l'industrie canadienne (PEEIC), géré par Ressources naturelles Canada (RNCAN). Le programme a appuyé la certification ISO 50001 de la mine.

La mine New Afton participe également à l'initiative VDMD. En 2014, la mine a rapporté de solides résultats pour le protocole concernant la gestion de l'énergie et les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de l'initiative VDMD avec une cote de niveau AAA pour son système de gestion, de niveau AA pour ses systèmes de production de rapports et de niveau A pour s'être fixé des objectifs de rendement et les avoir atteints. L'initiative VDMD et la norme ISO 50001 ont permis à New Afton de minimiser ses déchets, de maximiser son efficacité et de réduire les impacts environnementaux, tout en diminuant les coûts énergétiques.

Les quatre principaux éléments des activités de la mine utilisent plus de 75 % de son énergie : le broyage, le concassage et le transport, la ventilation et l'équipement mobile. La politique de la mine en matière d'énergie cible principalement la mise en place de petites améliorations pour chacun de ces éléments consommateurs d'énergie, transformations qui se traduisent par des économies. Par exemple, la mine a entrepris un projet d'amélioration de son système de ventilation, un investissement de 510 000 \$ qui lui a permis de réduire son utilisation d'énergie de plus de 7 800 mégawattheures par année. Ce projet représente des économies d'environ 300 000 \$ par an.

Le gouvernement fédéral met des fonds à la disposition des entreprises qui obtiennent un excellent rendement dans le cadre du protocole en matière d'énergie de l'initiative VDMD

Les sociétés minières qui appliquent les meilleures pratiques de gestion énergétique pour accroître l'efficacité énergétique et réduire les émissions de GES dans le cadre de l'initiative VDMD sont maintenant admissibles au financement du Programme d'économie d'énergie dans l'industrie canadienne (PEEIC), géré par Ressources naturelles Canada (RNCAN).

Le PEEIC est un partenariat volontaire entre le gouvernement du Canada, les sociétés de l'industrie, les associations et bien d'autres parties. Le financement prévu par le PEEIC est versé aux sociétés minières qui cherchent à atteindre une cote de niveau A, AA ou AAA (les niveaux les plus élevés de l'initiative VDMD) dans le cadre du protocole de gestion de la consommation d'énergie et des émissions de GES de l'initiative VDMD. Les projets miniers admissibles peuvent recevoir des fonds représentant une proportion maximale de 50 % des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 40 000 \$. Ces fonds proviennent du programme écoÉNERGIE sur l'efficacité énergétique de RNCAN.

Ce partenariat reconnaît l'efficacité de l'initiative VDMD pour améliorer la gestion énergétique dans les mines canadiennes, réduire les coûts énergétiques, améliorer l'aspect concurrentiel et diminuer les émissions de GES.



PRIX VDMD

REMISE DU PRIX DU LEADERSHIP VDMD À LA MINE CAYELI DE FIRST QUANTUM (PIERRE GRATTON, AMC, ET MEHMET E RIBOYUNO LU, FIRST QUANTUM)





PRIX D'EXCELLENCE VDMD – LAURÉATS 2015

Le prix d'excellence en engagement communautaire et le prix en excellence environnementale de l'initiative VDMD visent à souligner le travail des sociétés, installations et personnes qui ont mis en place des projets pour accroître et promouvoir le développement durable au sein du secteur minier.

PRIX VDMD EN ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE – FINALISTES 2015

GAGNANT : Vale : diversifier la prospérité économique de Thompson (Manitoba)

Compagnie minière IOC : collaborer à des priorités communes dans la région Labrador Ouest

De Beers Canada : programme d'alphabétisation familiale dans les Territoires du Nord-Ouest

IAMGOLD Corporation : plateforme multifonctionnelle offrant de nouvelles occasions aux femmes de la région

PRIX VDMD EN EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE – FINALISTES 2015

GAGNANTS : Mine Ekati de la Dominion Diamond Corporation et mine de diamants Diavik : surveillance des grizzlis dans les Territoires du Nord-Ouest

Vale : gestion de l'ours noir au pays des ours

IAMGOLD Corporation : cultiver les espaces verts près des écoles du Burkina Faso

PRIX D'EXCELLENCE VDMD – LAURÉATS 2015

GAGNANTS DES PRIX D'EXCELLENCE VDMD 2015

Lors du gala qui se tenait à Montréal en mai 2015, l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (ICM) a remis les prix d'excellence Vers le développement minier durable (VDMD) 2015 à Vale, à Dominion Diamond Corporation et à la mine de diamants Diavik pour souligner leurs projets innovateurs qui relèvent la barre en matière de responsabilité d'entreprise dans le secteur minier canadien.

Un total de 16 candidatures a été présenté par des entreprises minières participant à l'initiative VDMD. Le comité de sélection, composé de membres du Groupe consultatif des communautés d'intérêts (GCCCI) de l'AMC, a choisi les finalistes en fonction de critères comme l'innovation, l'implication et l'engagement communautaires ainsi que les résultats des projets. Le rendement VDMD a également servi d'indicateur de l'engagement envers la responsabilité d'entreprise.

PRIX VDMD EN ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE – GAGNANT 2015 :

Établissement de Vale au Manitoba

En novembre 2010, la société Vale avait annoncé qu'elle limiterait ses activités de Thompson, au Manitoba, à l'extraction et au traitement en 2015. Reconnaisant l'importance de l'exploitation minière pour l'économie de la région, Vale a immédiatement entrepris de réduire les risques possibles de ce projet de démantèlement partiel, et ce cinq ans à l'avance. En 2011, Vale a mis sur pied et financé dans sa totalité un plan de lancement en collaboration avec un groupe d'intervenants multiples, le groupe de travail sur la diversification économique de Thompson. Ce groupe a mis sur pied des plans d'action pour favoriser le développement et la diversification économiques dans la région.

Ce groupe de travail a réuni un large éventail d'intervenants, y compris des représentants de Vale, du conseil tribal du Keewatin, de Manitoba Keewatinowi Okimakanak, de la nation des Cris de Nisichawayasihk, de la Ville de Thompson, de la Fédération des Métis du Manitoba, de la province du Manitoba et de la Chambre de commerce de Thompson. Ils se sont tous réunis dans un même but : accélérer la transformation de Thompson en carrefour de services régional pour le nord du Manitoba, avec l'exploitation minière comme solide pilier de l'économie. Grâce à l'engagement communautaire, les priorités ont été déterminées, englobant notamment l'habitation, l'éducation et la formation, l'identité régionale et le tourisme, le développement économique et les infrastructures. Dans une période de deux ans et demi, les travaux du groupe de travail ont permis de développer des plans d'action socio-économiques ainsi qu'un cadre de réglementation en cours de réalisation, de même que des relations durables, établies au cours de 20 000 heures d'engagement global et respectueux. L'investissement de Vale dans le groupe de travail sur la diversification économique de Thompson totalisait plus de deux millions de dollars et a été largement reconnu comme meilleure pratique. Cette pratique exemplaire est même devenue la référence à Thompson pour la façon dont elle rassemble la population en vue de créer des changements socio-économiques positifs. Son modèle est aujourd'hui utilisé ailleurs au Manitoba.

PRIX D'EXCELLENCE VDMD – LAURÉATS 2015

PRIX VDMD EN EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE – GAGNANTS 2015 :

Dominion Diamond Corporation et mine de diamants Diavik

Lorsque les organismes de réglementation et de surveillance et les intervenants communautaires ont demandé un programme de surveillance des grizzlis à la mine de diamants Ekati (exploitée par Dominion Diamond Corporation) et à la mine de diamants Diavik (exploitée par Rio Tinto), les mines ont répondu en élaborant un nouveau programme dépassant les exigences de surveillance environnementale. Le programme régional conjoint visant l'ADN du grizzli a été conçu pour évaluer les tendances de la population des grizzlis et déterminer l'incidence des activités minières sur l'abondance relative et la distribution des grizzlis avec le temps.

Après une étude pilote réussie, la phase initiale de deux ans du programme a débuté en 2012, et la compilation des données de la population de référence a été terminée en 2013. Cette étude, effectuée sur une superficie de 16 000 km² de la toundra centrale, englobait les propriétés des deux mines. Cette zone a été divisée en une grille de sections de 12 x 12 km, avec un poste dans chaque section, pour un total de 112 postes. On a fait appel au savoir traditionnel des aînés de la communauté et aux utilisateurs des terres pour le développement et l'emplacement des postes. Ces postes ont été construits à l'aide de mécanismes d'appât des ours pour permettre de recueillir des échantillons de poils laissés par les ours en vue de les soumettre à une analyse d'ADN. En tout, 1 902 échantillons de poils ont été recueillis en 2012, et 112 grizzlis ont été identifiés. En 2013, 4 709 échantillons ont été recueillis et 136 grizzlis identifiés, parmi lesquels 39 n'avaient jamais été repérés auparavant. Les résultats suggèrent une fréquence de détection de 9 à 11 ours par 1 000 km² au-delà des estimations de 1990, alors que la fréquence était de 3,5 ours par 1 000 km², indiquant une population d'ours stable ou à la hausse dans la région.

Ce projet, le plus important programme régional conjoint visant l'ADN du grizzli dans les Territoires du Nord-Ouest, a été la première grande collaboration entre des mines de diamants dans la région. Récemment, la mine de Snap Lake et le projet Gahcho Kué de De Beers ont apporté leur contribution, doublant ainsi la superficie étudiée à plus de 30 000 km². Devant le succès obtenu, le gouvernement du Nunavut a également déployé des programmes semblables à Back River, à Hackett River, au lac Courageous, au lac Izok, à Hope Bay et dans l'Arctique de l'Est.



DE GAUCHE À DROITE : BEN CHALMERS (AMC), CAROLYN CHISHOLM (RIO TINTO – DIAVIK), LOVRO PAULIC (VALE), KIRK REGULAR (VALE), CLAUDINE LEE (DOMINION DIAMOND), SEAN WALLER (PRÉSIDENT DE L'ICM) ET PHILIP OXHORN (MEMBRE DU GCCI DE L'AMC).



PRIX DU LEADERSHIP VDMD – LAURÉATS 2015

Le Prix du leadership VDMD n'est remis qu'à une installation qui atteint au moins le niveau A pour les protocoles de la gestion des résidus, de la gestion de la consommation d'énergie et des émissions de GES, des relations avec les Autochtones et les collectivités, de la gestion de la conservation de la biodiversité et de la santé et sécurité, et qui répond « oui » aux trois indicateurs sur la gestion de crises. Pour qu'une installation soit admissible aux prix du leadership VDMD, ses résultats doivent avoir été vérifiés par un tiers. Les installations suivantes ont obtenu le Prix du leadership VDMD pour leurs résultats 2014.

PRIX DU LEADERSHIP VDMD – LAURÉATS 2015

Les installations suivantes ont obtenu le Prix du leadership VDMD pour leur rendement en 2014 :

Mines Agnico Eagle Itée, mine Goldex

Mines Agnico Eagle Itée, mine Kittila

Mines Agnico Eagle Itée, mine LaRonde

First Quantum Minerals, mine Çayeli

IAMGOLD Corporation, mine d'or Essakane

IAMGOLD Corporation, mines d'or Rosebel N.V.

IAMGOLD Corporation, mine Westwood

Teck Resources Limited, établissement de Line Creek



INITIATIVES INTERNATIONALES



INITIATIVES INTERNATIONALES

INITIATIVES À L'ÉTRANGER

RESPONSABILITÉ SOCIALE INTERNATIONALE

Bien que les normes de l'initiative Vers le développement minier durable (VDMD) et la production de rapports de rendement publics ne soient obligatoires que pour les installations canadiennes, un nombre croissant de membres de l'AMC appliquent également ces exigences à leurs installations à l'étranger. Parmi ceux-ci figurent First Quantum Minerals, Mines Agnico Eagle Ltée et IAMGOLD Corporation. De leur côté, New Gold et Hudbay Minerals ne produisent pas encore de rapports de rendement publics, mais appliquent les normes VDMD à leurs installations situées à l'extérieur du pays. Ces sociétés montrent ainsi qu'elles gèrent leurs établissements à l'étranger selon les mêmes normes élevées applicables à leurs activités au Canada.

Outre l'initiative VDMD, d'autres organismes et initiatives travaillent à l'amélioration du rendement social et environnemental du secteur minier. Toutes les sociétés ne sont pas en mesure d'appliquer les normes VDMD à l'étranger, et de nombreux membres de l'AMC prennent part à diverses initiatives d'envergure internationale en vue d'améliorer leur rendement. Le tableau à la page 53 résume l'application des normes à l'échelle mondiale.



INITIATIVES INTERNATIONALES

APPLICATION DES NORMES ET PROGRAMMES INTERNATIONAUX PAR LES SOCIÉTÉS MEMBRES DE L'AMC

*L'initiative VDMD est appliqué aux installations à l'étranger.
 ** L'initiative VDMD est appliquée aux installations internationales mais les résultats ne sont pas divulgués publiquement.

Initiatives de l'industrie en matière de durabilité	Normes relatives au système de gestion	Initiatives volontaires à l'étranger							Normes relatives à la reddition de comptes, à la divulgation et à la transparence			Normes financières	Fait partie d'un indice d'investissement socialement responsable	Normes propres aux produits de base				
		Initiative Vers le développement minier durable de l'AMC*	Cadre stratégique de l'ICMM en matière de développement durable	WGC Conflict Free Gold Standard	ISO 14001 : Norme relative aux systèmes de gestion environnementale	OHSAS 18001	Pacte Mondial des Nations Unies	Initiative pour la transparence des industries d'extraction	Principes volontaires sur la sécurité et les droits de la personne	Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	AA 1000			Global Reporting Initiative	Carbon Disclosure Project	Water Disclosure Project	Cratères de performance de la Société financière internationale en matière de durabilité sociale et environnementale	Indice de durabilité Dow Jones

SOCIÉTÉS ET UNITÉS COMMERCIALES BASÉES AU CANADA ET EXERÇANT DES ACTIVITÉS À L'ÉTRANGER

Mines Agnico Eagle Itée	X										X	X			X		X	X	NA
Société aurifère Barrick		X	X	X		X	X	X	X	X	X	X		X				X	NA
IAMGOLD Corporation	X			X	X					X	X		X		X				NA
Kinross Gold Corporation			X	X	X	X	X			X	X	X	X	X	X			X	NA
HudBay Minerals Inc.**	X			X	X		X	X		X	X	X	X				NA	NA	NA
First Quantum Minerals Inc.	X					X	X	X			X		X				NA	NA	NA
Teck Resources Limited **	X	X		X		X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	NA	NA	NA
Vale (métaux communs)				X	X	X	X	X		X	X	X	X				NA	NA	NA
New Gold Inc.**	X		X	X	X	X				X	X				X		NA	X	NA
Eldorado Gold			X	X	X					X	X	X						X	NA
Goldcorp		X	X		X	X	X		X	X	X	X						X	NA

SOCIÉTÉS BASÉES EN DEHORS DU CANADA ET EXERÇANT DES ACTIVITÉS AU CANADA

Glencore		X	NA	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X			NA	NA	NA
De Beers Canada Inc.**	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				X	NA	X
Newmont Mining Corporation		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		NA	X	NA
Rio Tinto		X		X	X	X	X	X		X	X	X	X	X			X	NA	X
ArcelorMittal				X	X		X			X									



INITIATIVES INTERNATIONALES

COMITÉ DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE INTERNATIONALE (RSI)

Le Comité RSI de l'AMC s'est donné comme priorité de sortir l'industrie minière du statu quo en matière de responsabilité sociale à l'étranger. En 2014, le Comité s'est employé à concevoir un cadre de divulgation obligatoire des paiements versés par les sociétés minières aux gouvernements. Il est également à l'origine d'un projet conjoint avec le Bureau du conseiller en RSE pour l'industrie extractive visant la création d'un document d'orientation permettant d'aborder les problèmes communs de mise en place de mécanismes de gestion des plaintes sur les sites miniers.

Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif

En 2012, l'AMC a entrepris un partenariat avec Publiez ce que vous payez - Canada, le Natural Resources Governance Institute (auparavant le Revenue Watch Institute) et l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs (ACPE), pour élaborer des recommandations favorisant la création d'un régime de divulgation obligatoire des paiements versés par les sociétés minières aux gouvernements.

Les membres de ce groupe d'intervenants, connu sous le nom de Groupe de travail sur la transparence des recettes provenant des ressources naturelles, visent le même objectif, c'est-à-dire accroître la transparence dans l'industrie minière, tant au Canada qu'ailleurs dans le monde. Ce travail fournira aux collectivités les renseignements financiers dont elles ont besoin pour tenir leurs gouvernements responsables de l'utilisation des recettes issues des activités minières. Cette initiative a nécessité un niveau de collaboration et de consultation élevé parmi les intervenants pendant une période d'un an et demi. La structure du Groupe de travail a fourni une plateforme pour l'industrie et la société civile afin de bâtir un cadre de divulgation obligatoire qui reflète les besoins et les perspectives des deux parties.

Le cadre du Groupe de travail a été achevé et annoncé officiellement en janvier 2014. Une autre étape a été franchie en novembre 2014 lorsque le gouvernement fédéral a adopté la *Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif*. La Loi a reçu la sanction royale un mois plus tard.

Bien que la Loi concorde en grande partie avec le cadre du Groupe de travail, le gouvernement fédéral est allé au-delà des recommandations du Groupe de travail en incluant des versements aux gouvernements autochtones. D'autres points nécessitant un plus ample examen ont ainsi été soulevés. Cependant, le gouvernement fédéral a reporté de deux ans l'application de cette disposition après l'entrée en vigueur de la Loi pour permettre de tenir d'autres consultations auprès d'organisations et de gouvernements autochtones. Le Comité RSI de l'AMC continuera de travailler avec Ressources naturelles Canada et d'autres ministères pour assurer une mise en œuvre méthodique et pratique de la Loi. Il collaborera notamment avec le gouvernement à la création d'un document d'orientation destiné à aider les sociétés à se conformer aux exigences en matière de production de rapports. Le Comité RSI aura toujours comme priorité de s'assurer que des dispositions d'équivalence sont utilisées adéquatement pour qu'elles correspondent aux obligations en matière de présentation de rapports dans d'autres pays, par exemple au Royaume-Uni.

Droits de l'homme - Mécanismes de gestion des plaintes sur les sites miniers et solutions

Au début de 2014, le Comité RSI a mandaté Craig Ford, Ph. D., pour élaborer un guide qui aiderait les sociétés à surmonter les difficultés qui freinent couramment l'instauration de mécanismes de gestion des plaintes à l'échelle des sites et des collectivités. L'idée de ce projet est née d'un atelier animé conjointement par le Comité RSI et le Bureau du conseiller en RSE à la fin de 2013. Bien que l'AMC contribue déjà aux pratiques de réponse aux préoccupations des collectivités par l'intermédiaire du protocole des relations avec les Autochtones et les collectivités de l'initiative VDMD, on a estimé que l'AMC pourrait accroître sa contribution en documentant l'expérience combinée des membres et des experts dans les domaines suivants :

INITIATIVES INTERNATIONALES

- les défis pour faire connaître les mécanismes et obtenir la confiance des collectivités;
- les défis pour obtenir l'adhésion, sur le site, des personnes en liaison avec la collectivité et des employés d'autres services clés;
- les défis pour obtenir des pratiques uniformes dans une série de sites différents.

L'ébauche de ce guide a été terminée à la fin de 2014 et a été revue par plusieurs grands spécialistes dans la résolution de conflits.

Le guide complétera également d'autres documents d'orientation existants qui traitent de la conception de ces mêmes mécanismes. Ce projet permet à l'AMC de déployer des efforts additionnels pour cerner les défis de responsabilité sociale et présenter des solutions. Le guide soulignera l'importance de régler les litiges à un stade précoce et au niveau des collectivités locales, en plus d'aider les sociétés à établir des mécanismes de gestion des plaintes efficaces sur les sites et dans les collectivités. Il été publié en 2015.

Projet de diligence raisonnable en matière d'engagement des intervenants de l'OCDE

Depuis 2013, l'AMC travaille conjointement avec l'industrie et les représentants de la société civile à développer un guide de l'OCDE sur la diligence raisonnable en matière d'engagement des intervenants des industries extractives. Ce projet, parrainé conjointement par le Canada et la Norvège, a été inscrit à l'ordre du jour de la réunion de l'OCDE qui couvre des sujets en lien avec les mines, notamment l'exploitation minière artisanale et de petite échelle, les minéraux provenant de zones de conflits et le transfert des bénéficiaires (transfert des prix). Pour diriger ce projet, l'OCDE a formé un groupe consultatif multilatéral, dont le Canada et la Norvège ont assuré la coprésidence en juin 2013. À la demande du gouvernement du Canada, l'AMC s'est jointe à d'autres associations au sein de ce groupe consultatif, par exemple le Conseil international des mines et métaux et le Conseil mondial de l'or, pour garantir l'utilité de ce guide pour l'industrie. L'AMC contribue au projet grâce à son expertise issue de l'initiative Vers le développement minier durable. Cette initiative, par le biais du protocole sur les relations avec les Autochtones et les collectivités, a établi un outil utile relativement à la diligence raisonnable des systèmes d'engagement à l'échelle du site minier.

En 2014, ce groupe consultatif a contribué à l'élaboration et à la révision de plusieurs ébauches du guide, préparé par un expert-conseil embauché par l'OCDE. Au cours du premier semestre de 2015, l'OCDE devrait soumettre une ébauche à l'examen public. Le guide définitif sera publié à la fin du deuxième semestre.

Stratégie de RSE et stratégie commerciale du secteur de l'extraction au Canada

À la fin de 2013 et au début de 2014, le Comité RSI a formulé une série de recommandations visant à renforcer la Stratégie de RSE du gouvernement fédéral. Ces recommandations ont été soumises dans le cadre d'un examen quinquennal de la Stratégie lancée par le ministre du Commerce international. Elles appuyaient de plus le renforcement des rôles du Bureau du conseiller en RSE pour l'industrie extractive et les Points de contact nationaux de l'OCDE et soulignaient les conséquences pour les entreprises qui choisissent de ne pas participer à ces processus.

En novembre 2014, le gouvernement fédéral a présenté deux stratégies pour appuyer l'exploitation minière à l'étranger : la nouvelle stratégie commerciale du secteur de l'extraction et la Stratégie de RSE améliorée, Le modèle d'affaires canadien : *Stratégie de promotion de la responsabilité sociale des entreprises pour les sociétés extractives canadiennes présentes à l'étranger.*

INITIATIVES INTERNATIONALES

La Stratégie de RSE améliorée, comportant plusieurs recommandations de l'AMC, définit les attentes envers les sociétés pour qu'elles adhèrent aux normes internationales en matière de pratiques sociales et environnementales. Elle renforce et coordonne également les mécanismes de résolution de conflits internationaux du Canada, soit les rôles du conseiller en RSE et des Points de contact nationaux de l'OCDE. Cette nouvelle coordination crée une fonction de vérification préliminaire pour le conseiller en RSE et établit le point de contact national en tant que mécanisme de médiation. En plus d'ajouter de nouvelles normes de RSE, telles que les principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de la personne, la stratégie appuie l'initiative VDMD de l'AMC.

Ensemble, ces deux stratégies démontrent positivement que le Canada assure le soutien et la promotion du développement d'un secteur minier prospère et dynamique, au pays comme à l'étranger. Grâce à ces stratégies, le gouvernement du Canada relève également la barre du rendement en matière de responsabilité sociale et positionne encore davantage le Canada comme chef mondial du secteur de l'extraction.

LA FINLANDE ADOPTE LE PROGRAMME DE RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ASSOCIATION MINIÈRE DU CANADA

Par Pierre Gratton, président et chef de la direction, Association minière du Canada (AMC) et Pekka Suomela, directeur général, Association minière de Finlande (FinnMin)

Le développement minier peut gagner la confiance du public de différentes façons. Si la surveillance gouvernementale est un facteur, les pratiques mêmes de l'industrie importent grandement. La responsabilité sociale d'entreprise (RSE) et l'acceptabilité sociale, ou permis social, sont deux notions fréquemment associées aux pratiques minières.

Au cours des 10 à 15 dernières années, la définition pratique de ces termes a été peaufinée par des chefs de file miniers, universitaires, organismes à but non lucratif, firmes de services-conseils et sociétés d'investissement. Détenir un permis social signifie bénéficier de l'appui de la population à l'égard du projet ou des activités que l'on mène dans la région. L'acceptabilité sociale se bâtit sur le terrain, jour après jour, et elle peut s'effriter rapidement. Un manque d'acceptabilité sociale peut empêcher l'aboutissement de projets majeurs d'exploitation des ressources naturelles, même si toutes les exigences réglementaires sont respectées. Selon Ernst & Young, l'acceptabilité sociale représente depuis quelques années l'un des plus importants risques d'affaires auxquels sont confrontées les entreprises du secteur des mines et des métaux.

Pour sa part, la RSE englobe les actions et comportements endossés par les entreprises pour démontrer leur conduite éthique, se forger une bonne réputation et, essentiellement, obtenir un permis social. Des douzaines d'initiatives ont vu le jour cette dernière décennie pour aider les sociétés minières à mesurer leur rendement en matière de RSE, dont la Global Reporting Initiative, l'indice de durabilité Dow Jones et le Carbon Disclosure Project, pour ne nommer que ceux-là. Ces démarches ont entraîné une hausse exponentielle des attentes concernant la production de rapports publics, et des sociétés ont dû créer des divisions dont l'unique mandat est la collecte et la publication de données. Cependant, ces programmes omettent souvent de guider les entreprises quant à la façon de mettre en œuvre les pratiques exemplaires de RSE et de cultiver leur acceptabilité sociale.

Il y a un peu plus de 10 ans, l'Association minière du Canada a lancé un programme de gérance unique qui comble cette lacune : l'initiative Vers le développement minier durable (VDMD). Des débats ont eu cours pendant de nombreuses années en Finlande à propos de la valeur des activités minières pour l'économie du pays, débats qui se sont intensifiés il y a trois ans à la suite de la défaillance d'une digue à stériles.

INITIATIVES INTERNATIONALES

C'est dans ce contexte que l'association minière finlandaise FinnMin a entrepris un vaste examen de pair avec de multiples intervenants, y compris une étude des programmes pratiques mis en place à l'international, dans le but de restaurer la confiance du public à l'égard de ce secteur industriel de grande importance pour l'économie nationale. En novembre, FinnMin a annoncé sa décision d'emboîter le pas au Canada en adoptant l'initiative VDMD.

Plusieurs éléments font de l'initiative VDMD un programme unique et pratique. Bien que de nombreuses parties prenantes aient contribué à sa conception et à sa mise sur pied, il s'agit avant tout d'un programme pensé par les sociétés minières aux fins d'application dans leurs établissements, pour qu'il soit facile de l'intégrer aux systèmes certifiés ISO ou d'instaurer de tels systèmes. Conformément au programme VDMD, obligatoire pour les membres de l'AMC, les sociétés minières sont tenues d'évaluer chaque année le rendement de leurs installations dans six domaines essentiels sur le plan des opérations et de la confiance du public, soit la gestion des résidus, les relations avec les Autochtones et les collectivités, la santé et la sécurité, la conservation de la biodiversité, la gestion des crises ainsi que la gestion de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre. Le programme est fondé sur une échelle d'évaluation semblable au système de notation financière : les cotes C, B, A, AA ou AAA sont attribuées à 23 indicateurs de rendement portant sur des aspects précis des domaines susmentionnés (à l'exception de la gestion des crises, dont le degré de planification est évalué par une série de questions commandant une réponse par oui ou non). Les résultats de rendement sont publiés une fois l'an et sont vérifiés par un tiers tous les trois ans pour en assurer l'exactitude et la fiabilité. Le programme VDMD dresse un portrait de la façon dont une société gère les risques importants, ce qui est utile pour les parties prenantes telles que les gestionnaires de capital de risque.

Déployée au Canada depuis 10 ans, l'initiative VDMD comprend un éventail de guides et d'outils de soutien, y compris un programme de formation en ligne, des guides de mise en œuvre pour les plans de gestion des crises et les systèmes de gestion de l'énergie et des émissions de GES de même qu'une série de documents d'orientation relatifs à la gestion des résidus et aux systèmes d'audit. Disponible en anglais, français, espagnol et bientôt en finnois, l'initiative s'exporte dans son intégralité. Il peut toutefois être nécessaire d'y apporter de petites modifications pour tenir compte de circonstances et priorités particulières, comme l'a fait la Finlande. En effet, FinnMin se consacre déjà à la création de nouveaux indicateurs de rendement en lien avec la gestion de l'eau et la fermeture de mines, élargissant la portée de l'initiative VDMD pour répondre aux préoccupations des intervenants finlandais.

En Finlande comme au Canada, l'initiative VDMD est soutenue par un groupe consultatif multilatéral national qui veille à ce qu'elle reflète les attentes de la société civile et des acteurs de l'industrie. Au Canada, le Groupe consultatif des communautés d'intérêts a été fondé en 2004. Il compte des représentants d'organisations non gouvernementales de l'environnement, du milieu universitaire, de syndicats, de groupes confessionnels, de collectivités autochtones et du milieu financier ainsi que des citoyens des villes minières. La mission première de ce groupe est de mettre l'industrie au défi, de veiller à son intégrité et de stimuler son évolution. Depuis sa création, il a grandement contribué à l'orientation prise par l'initiative VDMD. Il a également participé au processus de vérification en conduisant des révisions post-vérification du rendement des sociétés minières. L'organe consultatif de FinnMin, établi il y a trois ans, a joué un rôle déterminant dans la décision de l'industrie finlandaise d'adopter l'initiative VDMD. Son mandat sera similaire à celui de son homologue canadien.

L'AMC et FinnMin sont ravies par ce partenariat, qui permettra à chacune de s'appuyer sur les expériences de l'autre et de s'entraider pour renforcer leurs efforts dans les années à venir. Nous espérons inciter les industries minières d'autres pays à suivre nos traces. Par nos efforts concertés, nous pourrons rehausser la confiance de la population mondiale envers le développement minier et ouvrir la voie à un avenir durable et prospère.



ÉVALUATION DU RENDEMENT D'UNE ENTREPRISE

ÉVALUATION DU RENDEMENT D'UNE ENTREPRISE

ÉVALUATION DU RENDEMENT D'UNE ENTREPRISE

Cette section du rapport présente les résultats des installations de toutes les entreprises qui participent à l'initiative VDMD. Le nombre d'installations participantes ne cesse d'augmenter. En 2006, 49 installations ont déclaré leur rendement, et ce nombre est passé à 63 en 2014. Ces déclarations comprennent les résultats de vérification externe de sept entreprises (Mines Agnico Eagle Ltée, Cameco Corporation, Dominion Diamond Corporation, First Quantum Minerals, IAMGOLD Corporation, Imperial Metals Corporation, Taseko Mines et Teck Resources).

Bon nombre d'entreprises, en plus d'être membres de l'AMC, sont aussi membres de l'Association minière du Québec ou de l'Association minière de la Colombie-Britannique, qui adhèrent toutes deux officiellement au programme. L'affiliation de chaque entreprise est indiquée par les logos suivants :

Association minière du Canada | Association minière de la Colombie-Britannique | Association minière du Québec



EXPLOITATION DE VALE À SUBURRY, EN ONTARIO.

Chaque année, Teck Resources fait effectuer la vérification externe de quelques-unes de ses installations. En 2014, les installations de Teck de Coal Mountain et de Line Creek et le siège social (planification de la gestion de crises) ont fait l'objet d'une vérification externe.



AGNICO EAGLE

PROFIL DE L'ENTREPRISE - MINES AGNICO EAGLE LTÉE

Agnico Eagle est une grande société minière aurifère canadienne qui produit des métaux précieux depuis 1957. Elle possède huit mines situées au Canada, en Finlande et au Mexique, et mène des activités d'exploration et de mise en valeur dans chacun de ces pays ainsi qu'aux États-Unis.

Les quatre valeurs fondamentales d'Agnico Eagle – travailler en toute sécurité, respecter ses employés, protéger l'environnement et respecter ses communautés – font partie intégrante du leadership dont la société fait preuve en matière de culture sécuritaire et de responsabilité sociale. En 2014, celle-ci a amélioré son rendement dans les domaines de la santé et la sécurité, la gestion de l'eau et l'engagement communautaire. Elle a, en outre, cerné des occasions de bonifier sa gestion de la consommation d'énergie et des émissions de GES. Agnico Eagle vise à atteindre une cote globale de niveau A dans le cadre du programme Vers le développement minier durable (VDMD) dans toutes ses installations. En 2014, la société a continué de dispenser de la formation quant à ce programme dans toutes ses divisions, en plus d'avoir procédé à un audit externe de sa mise en œuvre de l'initiative. Les résultats de l'audit externe mené au nom de l'entreprise par rapport aux indicateurs du programme VDMD sont présentés dans ce rapport. Agnico Eagle a déployé des mesures permettant d'intégrer davantage son programme de développement durable dans tous les aspects de ses activités par l'élaboration et la mise en œuvre d'un système de gestion interne SSEC (santé, sécurité, environnement et communauté) qu'elle désigne « système de gestion minière responsable » (SGMR). Les faits saillants de ses activités de développement durable en 2014 sont présentés ci-dessous :

- Sécurité avant tout :** L'Association minière du Québec a salué le travail de 20 superviseurs des mines LaRonde, Lapa et Goldex dont les équipes ont accumulé plus de 50 000 heures de travail sans accident indemnisable. À la même occasion, les efforts de 15 superviseurs de la mine Canadian Malartic ont été reconnus comme leurs équipes ont atteint de 50 000 à 300 000 heures consécutives sans accident de la sorte entre le 1^{er} juillet 2013 et le 30 juin 2014. Agnico Eagle a remporté un prix de rendement en matière de sécurité (*Safety Performance Award*) lors du congrès des utilisateurs de logiciels Intellex (*Intellex Software User Conference*) soulignant les améliorations remarquables qu'elle a apportées en matière de santé et de sécurité.
- Fréquence combinée d'accidents avec perte de temps :** La fréquence combinée d'accidents avec perte de temps et affectation modifiée à Agnico Eagle s'est chiffrée à 1,48, ce qui représente une réduction de 13 % par rapport à l'année précédente et se situe considérablement sous le taux visé par l'entreprise, établi à 2,1. Il s'agissait de la quatrième année de suite pour laquelle la société déclarait sa fréquence combinée la moins élevée de son histoire. Malheureusement, après 1 370 jours d'exploitation sans décès, un tragique accident a causé la mort d'un employé contractuel du projet de puits souterrain de Pinos Altos.



PROFIL DE L'ENTREPRISE

MINES AGNICO EAGLE LTÉE

- **Système de gestion minière responsable** : En 2014, Agnico Eagle a poursuivi l'élaboration et la mise en œuvre de son SGMR, qui fait office de système de gestion interne SSEC. Cette approche n'est pas déployée en vue d'obtenir des certifications, mais bien d'assurer que le système respecte la norme de gestion environnementale ISO 14001, ainsi que la norme de gestion de la santé et de la sécurité OHSAS 18001. La documentation associée au système repose sur les logiciels de la société Intellex. Le SGMR est conçu pour intégrer la gestion des exigences de l'initiative VDMD, du Code international de gestion du cyanure, du Carbon Disclosure Project, de la Global Reporting Initiative, de même que de la norme Conflict-Free Gold Standard.
- **Émissions de GES** : L'intensité moyenne des émissions de GES directes et indirectes d'Agnico Eagle (tonnes d'équivalents CO₂ par tonne de minerai transformé) pour l'ensemble de ses mines en exploitation en 2014 s'élevait à 0,0204, ce qui représente une réduction de 28 % par rapport au taux de 0,0285 en 2013.
- **Une entreprise socialement responsable** : En 2014, Agnico Eagle Mexique a été reconnue pour la 7^e année consécutive par la fondation des entrepreneurs de Chihuahua, qui lui a décerné un prix de distinction à titre d'entreprise socialement responsable. La société s'est également vu remettre le grand prix « Responsabilité » par la Chambre de commerce et d'industrie du Centre-Abitibi. Cette récompense est accordée à des entreprises qui démontrent une gestion efficace et une saine gouvernance de leurs programmes de responsabilité sociale.
- **Des lieux de travail fantastiques** : Les sites d'exploitation d'Agnico Eagle Mexique (Pinos Altos, Creston Mascota et La India) figurent dans le classement des lieux de travail fantastiques (palmarès Great Place to Work) du nord-ouest du Mexique.

POUR EN SAVOIR PLUS, VISITEZ : WWW.AGNICOEAGLE.COM



RECHERCHE SUR LES MILIEUX AQUATIQUES À LA MINE MEADOWBANK AU NUNAVUT, EN COLLABORATION AVEC L'UNIVERSITÉ DE GUELPH.

MESURE DU RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

MINES AGNICO EAGLE LTÉE



ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

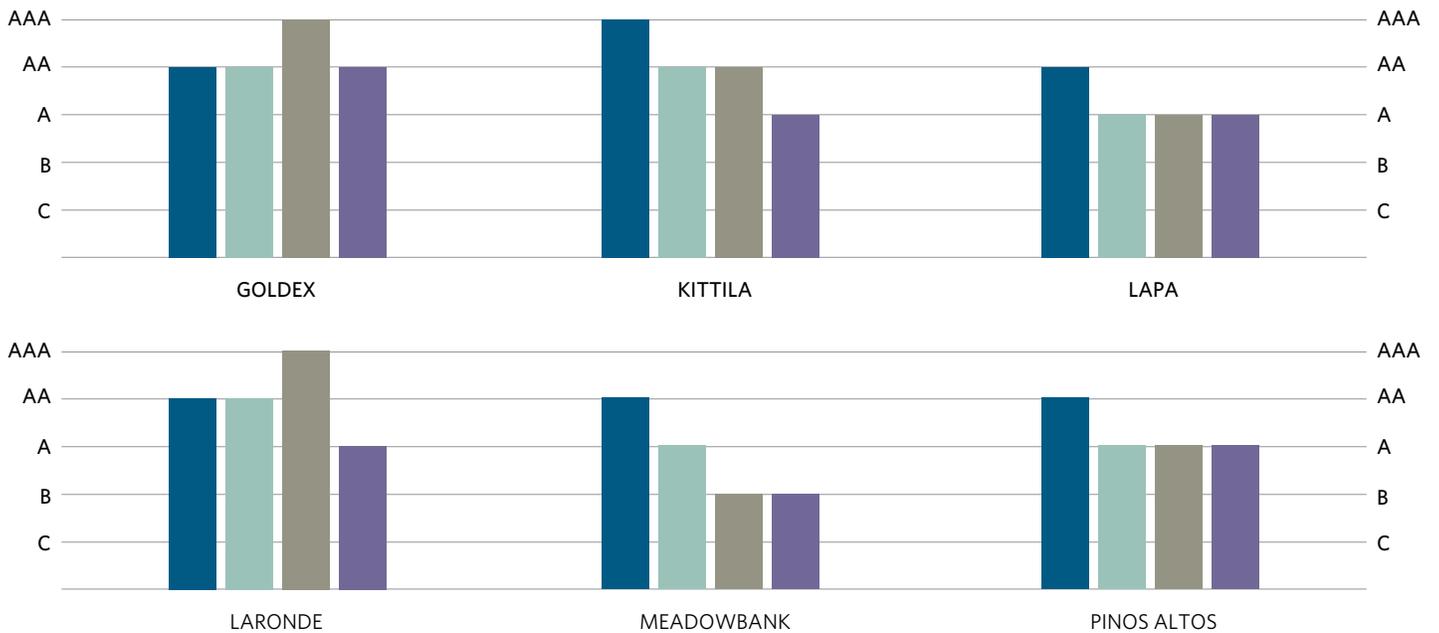
Vérification Externe

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
MINES AGNICO EAGLE LTÉE	☑	☑	☑
GOLDEX	☑	☑	☑
KITTILA	☑	☑	☑
LAPA	☑	☑	☑
LARONDE	☑	☑	☑
MEADOWBANK	☑	☑	☑
PINOS ALTOS	☑	☑	☒



ÉVALUATION DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

- IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
- MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
- ENGAGEMENT ET CONSULTATION EFFICACES AVEC LES CI
- PRODUCTION DE RAPPORTS



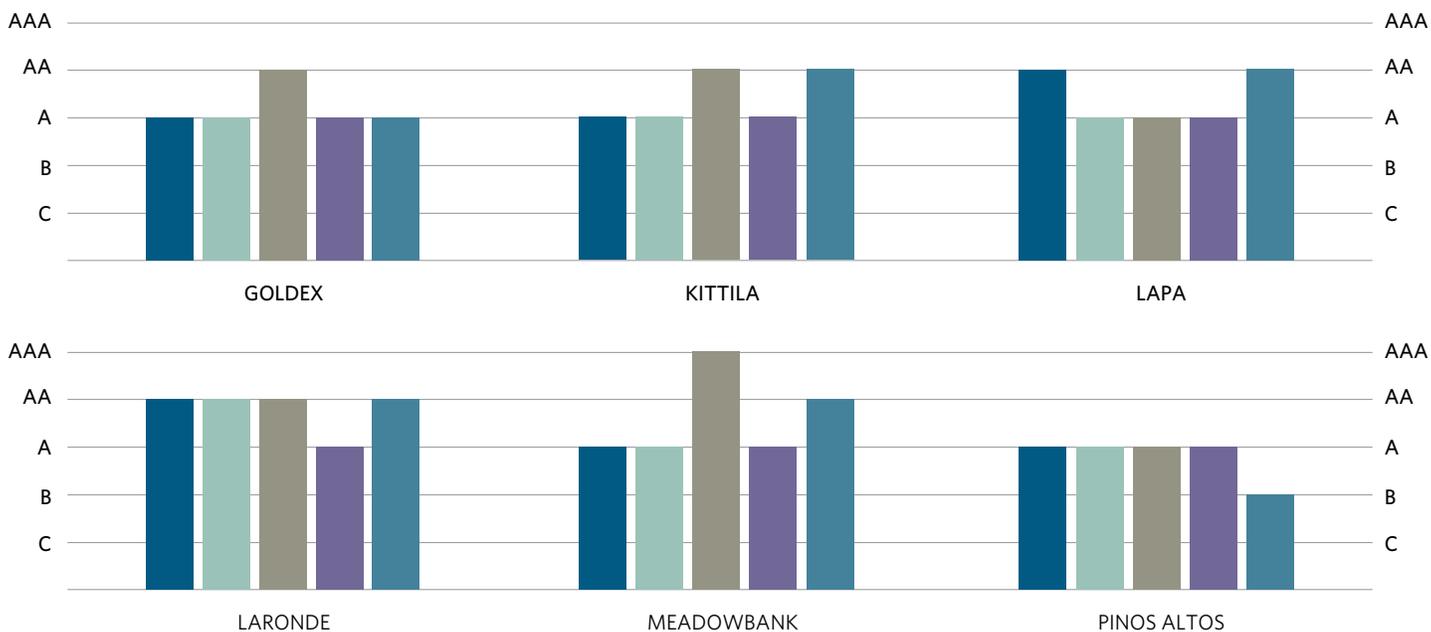
MESURE DU RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

MINES AGNICO EAGLE LTÉE

Vérification Externe

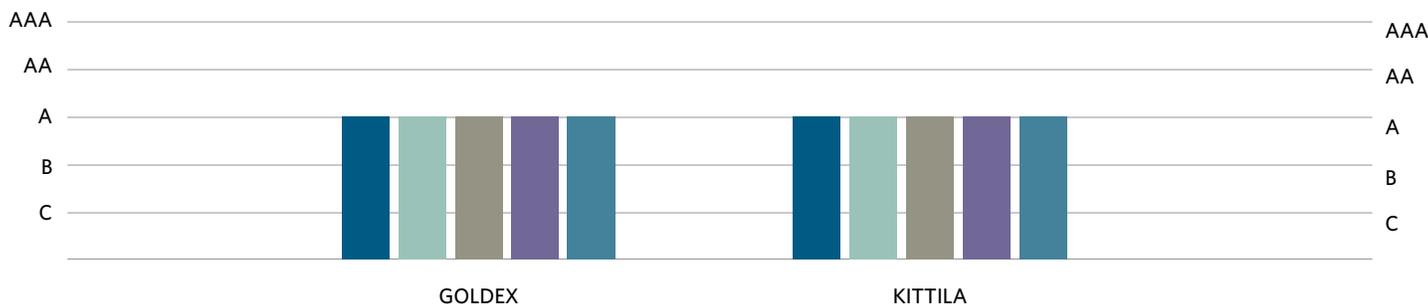
ÉVALUATION DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ

- POLITIQUE, ENGAGEMENT ET RESPONSABILISATION
- PLANIFICATION, MISE EN ŒUVRE ET ACTIVITÉ D'EXPLOITATION
- FORMATION, COMPORTEMENT ET CULTURE
- SURVEILLANCE ET PRODUCTION DE RAPPORTS
- RENDEMENT



ÉVALUATION DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS

- POLITIQUE ET ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- SYSTÈME DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- RESPONSABILITÉ ATTRIBUÉE EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- EXAMEN ANNUEL DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- MANUEL D'EXPLOITATION, D'ENTRETIEN ET DE SURVEILLANCE



MESURE DU RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

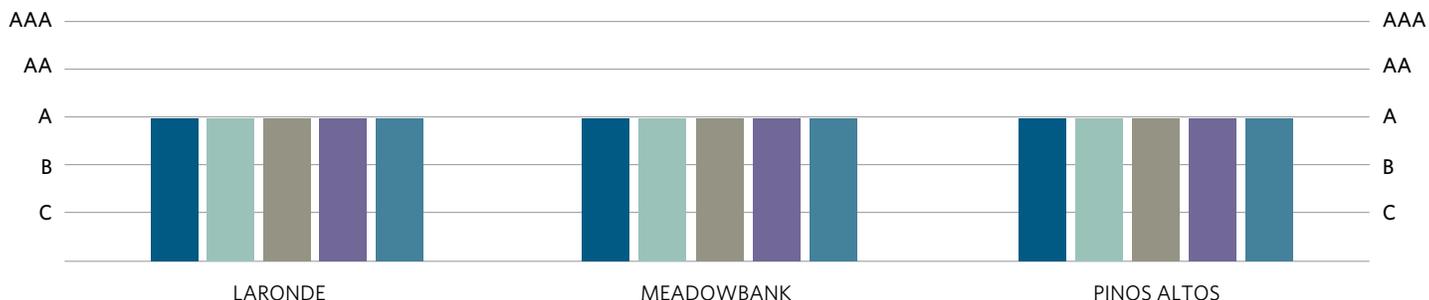
MINES AGNICO EAGLE LTÉE



ÉVALUATION DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS (SUITE)

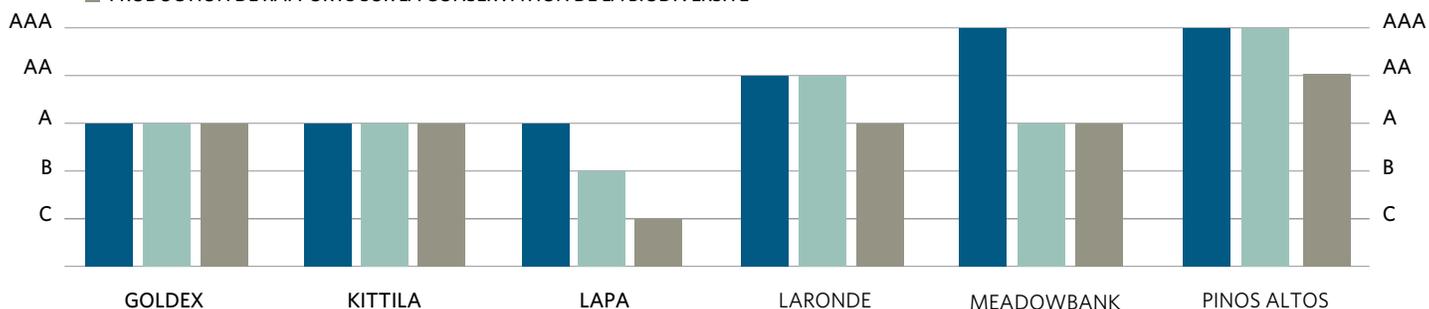
Vérification Externe

- POLITIQUE ET ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- EXAMEN ANNUEL DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- SYSTÈME DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- MANUEL D'EXPLOITATION, D'ENTRETIEN ET DE SURVEILLANCE
- RESPONSABILITÉ ATTRIBUÉE EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS



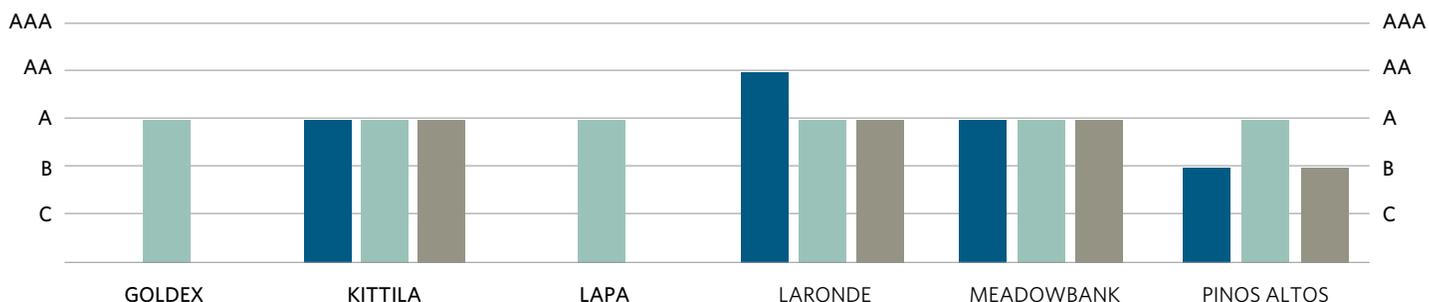
ÉVALUATION DE LA GESTION DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

- ENGAGEMENT, OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET COMMUNICATIONS D'ENTREPRISE EN MATIÈRE DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ
- PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ À L'ÉCHELLE DE L'INSTALLATION
- PRODUCTION DE RAPPORTS SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ



ÉVALUATION DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

- SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES ÉMISSIONS DE GES
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE



*Comme ses émissions totales sont inférieures à 25 000 tonnes de CO₂e, la mine Goldex n'est pas tenue de déclarer son rendement pour l'indicateur 3 du protocole de gestion de l'énergie et des émissions de GES.

**Comme ses émissions totales sont inférieures à 25 000 tonnes de CO₂e, la mine de Lapa n'est pas tenue de déclarer son rendement pour l'indicateur 3 du protocole de gestion de l'énergie et des émissions de GES.





PROFIL DE L'ENTREPRISE - ARCELORMITTAL EXPLOITATION MINIÈRE CANADA, S.E.N.C.

ArcelorMittal est le premier fournisseur canadien de minerai de fer destiné au marché mondial de l'acier. Active dans les secteurs de l'extraction et de la première transformation, l'entreprise a produit 24 millions de tonnes de concentré de minerai de fer en 2014. Outre son complexe minier de Mont-Wright, au Québec, ArcelorMittal exploite un chemin de fer de 420 kilomètres ainsi qu'une usine de bouletage, un port privé et des ateliers ferroviaires à Port-Cartier. Le siège social de l'entreprise est situé à Montréal.

En tant que membre de l'AMC, ArcelorMittal poursuit une démarche d'amélioration dans le cadre de l'initiative VDMD et renforce sans cesse l'application de divers protocoles. L'entreprise a obtenu la certification ISO 14001:2004 pour ses systèmes de gestion environnementale et ISO 9001:2008 pour ses systèmes de gestion de la qualité. La santé et la sécurité des employés ainsi que l'environnement constituent des priorités pour ArcelorMittal. Son système de santé et sécurité a reçu l'homologation à la norme OHSAS 18001:2007 en juin 2011. De plus, l'entreprise a mis de l'avant sa démarche « Leadership courageux », qui vise à changer l'attitude des employés, en plus d'accroître la rigueur de tous les processus de gestion. Cette initiative a contribué à la nette amélioration du taux de fréquence des pertes de temps liées à une blessure, ramené de 4,1 en 2011 à 0,4 en 2014. ArcelorMittal continue de viser l'objectif d'un taux zéro.

L'entreprise ne cesse d'améliorer son efficacité énergétique (EE) globale. Une équipe spécialement affectée à l'EE exécute des projets qui réduisent les coûts aussi bien que les émissions de gaz à effet de serre (GES). À moyen terme, les solutions que développe l'équipe de recherche et de développement d'ArcelorMittal mèneront à l'adoption de nouvelles sources d'énergie, ce qui contribuera à accroître l'efficacité énergétique et à réduire encore plus les émissions de GES. ArcelorMittal continuera de s'efforcer de réduire ses émissions de GES.

Depuis plus de 50 ans, l'entreprise maintient une présence dynamique auprès de ses communautés d'intérêts. Cette participation s'exprime aujourd'hui de multiples façons, notamment dans l'affectation de fonds, dans un comité mixte comportant des représentants communautaires et dans le soutien au développement du Nord. ArcelorMittal a signé une entente sur les répercussions et les avantages avec la collectivité inuit Uashat mak Mani-Utenam, qui est maintenant conjointement mise en œuvre.

Plus que jamais, ArcelorMittal s'engage à renforcer sa démarche VDMD.

POUR EN SAVOIR PLUS, VISITEZ : WWW.ARCELORMITTAL.COM



MESURE DU RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

ARCELORMITTAL EXPLOITATION MINIÈRE CANADA, S.E.N.C.

ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

FACILITY	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
ARCELORMITTAL EXPLOITATION MINIÈRE CANADA, S.E.N.C.	☒	☒	☒
MONT-WRIGHT	☒	☒	☒
PORT-CARTIER	☒	☒	☒

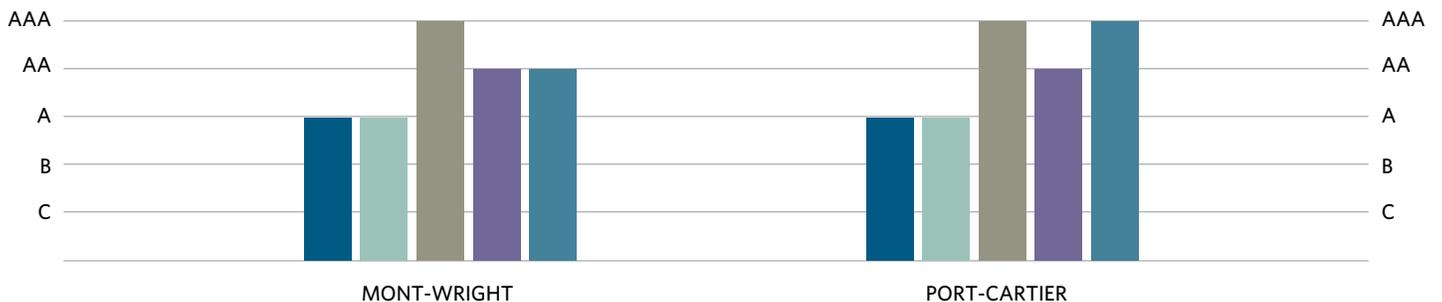
ÉVALUATION DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

- IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
- MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
- ENGAGEMENT ET CONSULTATION EFFICACES AVEC LES CI
- PRODUCTION DE RAPPORTS



ÉVALUATION DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ

- POLITIQUE, ENGAGEMENT ET RESPONSABILISATION
- PLANIFICATION, MISE EN ŒUVRE ET ACTIVITÉ D'EXPLOITATION
- FORMATION, COMPORTEMENT ET CULTURE
- SURVEILLANCE ET PRODUCTION DE RAPPORTS
- RENDEMENT



Résultats auto-évalués; Dernière vérification : 2013; Prochaine vérification externe : 2016.



MESURE DU RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

ARCELORMITTAL EXPLOITATION
MINIÈRE CANADA, S.E.N.C.

ÉVALUATION DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS

- POLITIQUE ET ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- SYSTÈME DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- RESPONSABILITÉ ATTRIBUÉE EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- EXAMEN ANNUEL DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- MANUEL D'EXPLOITATION, D'ENTRETIEN ET DE SURVEILLANCE



ÉVALUATION DE LA GESTION DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

- ENGAGEMENT, OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET COMMUNICATIONS D'ENTREPRISE EN MATIÈRE DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ
- PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ À L'ÉCHELLE DE L'INSTALLATION
- PRODUCTION DE RAPPORTS SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ



ÉVALUATION DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

- SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES ÉMISSIONS DE GES



Résultats auto-évalués; Dernière vérification : 2013; Prochaine vérification externe : 2016.





PROFIL DE L'ENTREPRISE - AVALON RARE METALS INC.

Avalon Rare Metals (Avalon) est une société d'exploitation minière diversifiée en métaux rares au Canada. Le projet de terres rares Nechalacho au lac Thor, dans les Territoires du Nord-Ouest, constitue le projet de terres rares lourdes le plus évolué à l'extérieur de la Chine. Le projet d'étain-indium d'East Kemptville, dans le comté de Yarmouth, en Nouvelle-Écosse, et le projet de minerais de lithium de Separation Rapids, près de Kenora, en Ontario, sont en cours de développement en raison de la demande mondiale accrue pour l'étain et les minéraux de lithium.

Avalon a fait preuve de leadership parmi les petites sociétés du secteur de l'exploitation minière en produisant un rapport annuel sur le développement durable conforme au programme Global Reporting Initiative. La société fait rapport de ses activités en vue de se tenir responsable, d'améliorer le rendement de l'entreprise et de démontrer les avantages de pratiques durables à ses intervenants.

Comme annoncé en avril 2015, Avalon s'est classée 17e sur la liste *Future 40 Responsible Corporate Leaders in Canada 2015* de l'organisme Corporate Knights, arrivant deuxième parmi 187 petites et moyennes sociétés minières admissibles.

Faits saillants de l'auto-évaluation volontaire VDMD 2014 d'Avalon

Pendant la période de rapport de 2014, Avalon a finalisé sa politique de durabilité, qui élargit et précise ses objectifs en matière de développement durable de façon à englober la santé et la sécurité, l'environnement, les collectivités et les gens. Cette politique, publiée sur le site Web de la société, indique comment Avalon compte atteindre ses objectifs.

Évaluation - Santé et sécurité

En 2014, Avalon a atteint son objectif de zéro blessure consignée. Pour la première fois depuis 2011, lorsque la société a commencé à tenir un registre des blessures, aucun temps perdu ni aucune aide médicale pour blessure n'ont été rapportés pour les employés, les travailleurs supervisés et les entrepreneurs.

Avalon a mis à jour son plan de gestion de la santé, de la sécurité et de l'environnement et a passé en revue ses programmes de santé et de sécurité pour ses foreurs.

Elle a amélioré la surveillance des indicateurs précurseurs pendant la période de rapport.



PROFIL DE L'ENTREPRISE**AVALON RARE METALS INC.****Gestion de l'énergie et des émissions de GES**

Avalon a étendu ses systèmes de suivi pour inclure les déplacements aériens, les déplacements non reliés aux projets et les émissions de GES dans l'entreprise et a testé des cibles d'intensité pour le forage.

Relations avec les Autochtones et les collectivités

Avalon a signé une entente de participation avec la Nation Métis des Territoires du Nord-Ouest (NMTNO) en février 2014. Cette entente procure à la NMTNO de la formation, du travail et des occasions d'affaires en lien avec le projet Nechalacho ainsi que les installations connexes dans les Territoires du Nord-Ouest. Elle prévoit également des mesures pour atténuer les répercussions culturelles et environnementales pouvant résulter du développement du projet.

En mai 2014, Avalon a signé une entente d'accès avec le détenteur des droits de la surface du site d'East Kemptville et a amorcé son travail d'engagement communautaire. Cette entente permet à Avalon de mener des programmes de travail approuvés et intègre un protocole rigoureux touchant l'environnement et la santé et la sécurité.

Avalon s'est également associée au département de génie chimique et biologique de l'Université de la Saskatchewan pour qu'une équipe d'étudiants puisse étudier le recyclage des terres rares comme important projet. Le recyclage, qui vient s'ajouter au traitement des minerais, peut augmenter la durabilité des opérations hydrométallurgiques et faire en sorte que les produits de terres rares soient davantage acceptés par les clients internationaux pour qui les pratiques durables sont importantes.

Planification de la gestion de crises

En juillet 2014, d'importants feux de forêt ont fait rage tout près du camp Nechalacho d'Avalon au lac Thor, dans les Territoires du Nord-Ouest. Pour atténuer le risque d'incendie, qui ne se trouvait plus qu'à 29 kilomètres du camp à la mi-juillet, Avalon a mis sur pied des protocoles d'urgence additionnels. La société a construit une zone de protection autour des installations du camp et de la principale zone de stockage et installé un système d'extincteurs automatiques pour protéger les carottes de forage. Avalon a accueilli l'équipe d'incendie des Territoires du Nord-Ouest sur le site Nechalacho, et cette dernière a utilisé la bande d'atterrissage et les installations de transbordement de la société.

Gestion de la conservation de la biodiversité

Avalon a développé ou mis à jour des plans de gestion environnementale détaillés pour le projet Nechalacho, y compris le plan de protection des habitats fauniques et le plan de surveillance des effets de ses activités sur la faune.

La société continue de développer le projet Nechalacho en vue d'une autorisation complète de construction. Avalon a reçu l'approbation de l'analyse environnementale du gouvernement fédéral en novembre 2013. Elle a obtenu les permis d'utilisation des eaux et d'utilisation du sol en avril et mai 2014, qui autorisent le déblayage du site, la préparation du camp et du portail ainsi que des installations de production d'électricité à petite échelle et de traitement des eaux.

Avalon a élaboré un programme de réseau de surveillance pour évaluer la qualité du flux des eaux du système de traitement en vue de surveiller et de protéger les eaux en aval de tout impact possible découlant du projet Nechalacho. Elle a de même élaboré et testé avec succès un système de traitement des eaux unique avec des eaux usées dans son usine de procédé pilote. Les travaux d'essai démontrent que la société peut facilement atteindre ses critères de qualité des effluents pour les éléments de terres rares.

POUR EN SAVOIR PLUS, VISITEZ : WWW.AVALONRAREMETALS.COM

MESURE DU RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

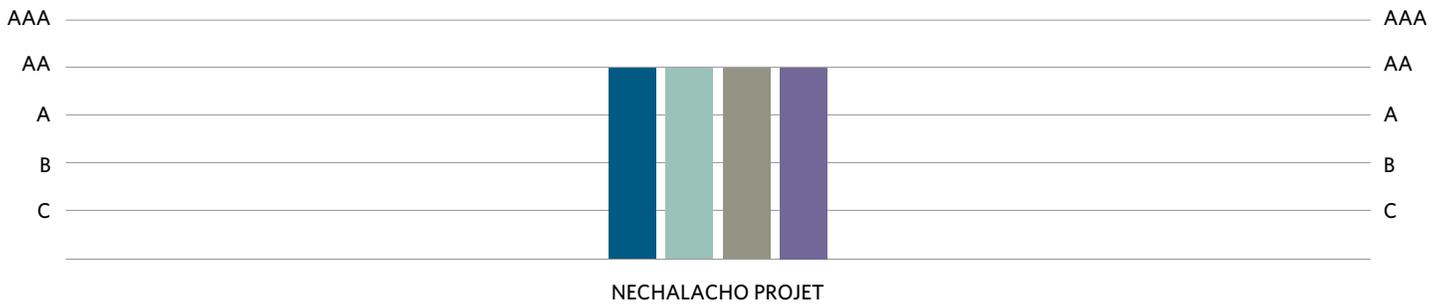
AVALON RARE METALS INC.

ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
NECHALACHO PROJET	✓	✓	✓

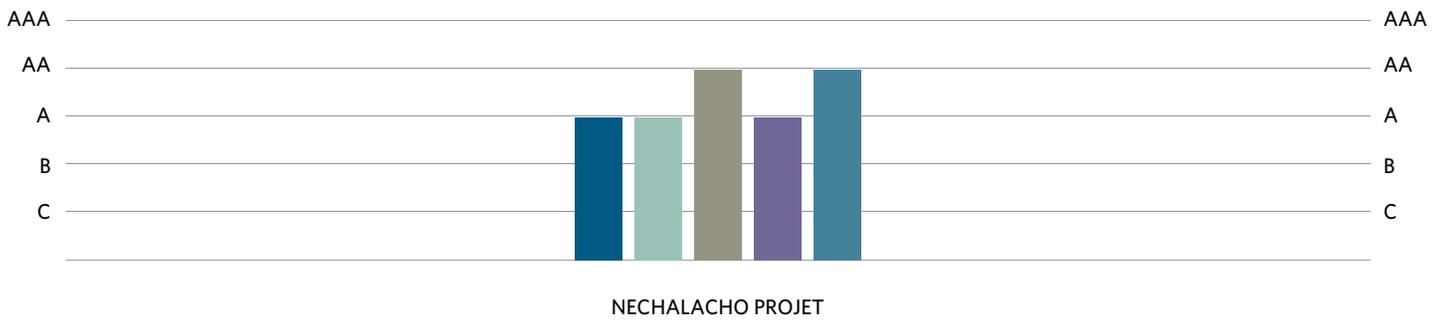
ÉVALUATION DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

- IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
- MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
- ENGAGEMENT ET CONSULTATION EFFICACES AVEC LES CI
- PRODUCTION DE RAPPORTS



ÉVALUATION DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ

- POLITIQUE, ENGAGEMENT ET RESPONSABILISATION
- SURVEILLANCE ET PRODUCTION DE RAPPORTS
- PLANIFICATION, MISE EN ŒUVRE ET ACTIVITÉ D'EXPLOITATION
- RENDEMENT
- FORMATION, COMPORTEMENT ET CULTURE



Résultats auto-évalués; Dernière vérification : N/A; Prochaine vérification externe : N/A.



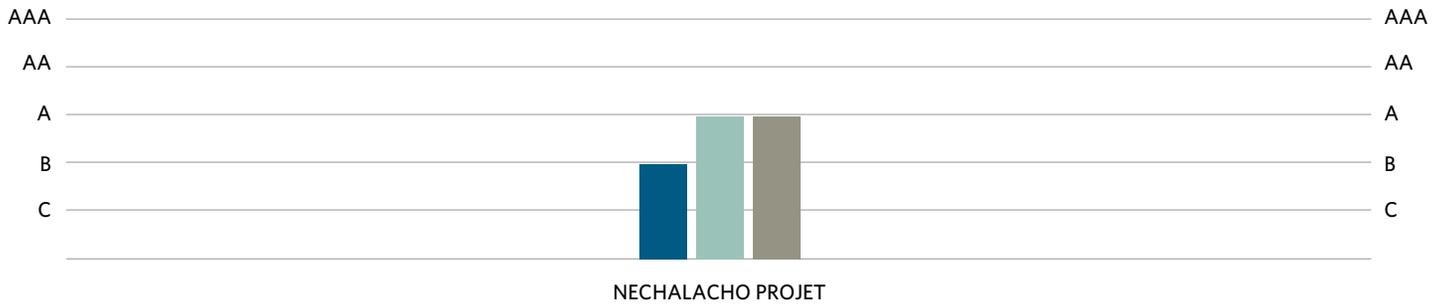
MESURE DU RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

AVALON RARE METALS INC.



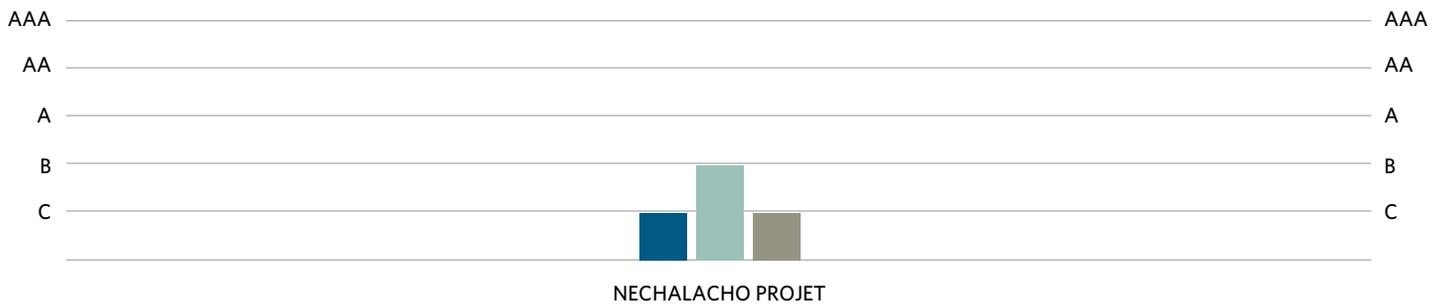
ÉVALUATION DE LA GESTION DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

- ENGAGEMENT, OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET COMMUNICATIONS D'ENTREPRISE EN MATIÈRE DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ
- PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ À L'ÉCHELLE DE L'INSTALLATION
- PRODUCTION DE RAPPORTS SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ



ÉVALUATION DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

- SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES ÉMISSIONS DE GES



Résultats auto-évalués; Dernière vérification : N/A; Prochaine vérification externe : N/A.





PROFIL DE L'ENTREPRISE - SOCIÉTÉ AURIFÈRE BARRICK

La Société aurifère Barrick possède des exploitations minières en Argentine, en Australie, au Canada, au Chili, en République dominicaine, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, au Pérou, en Arabie saoudite, aux États-Unis et en Zambie. Plus de 75 % de la production aurifère de la société provient des Amériques. Son siège social se trouve à Toronto, en Ontario. Barrick a pour objectif d'être la société minière de premier plan axée sur l'or en développant et en exploitant des actifs de grande qualité grâce au déploiement discipliné de ressources humaines et de capitaux financiers et à une excellence opérationnelle.

Les fondateurs et les premiers dirigeants de Société aurifère Barrick s'étaient engagés à promouvoir une culture de partenariat. Cette même culture existe encore aujourd'hui, et ses valeurs sous-jacentes intègrent la confiance, la transparence, le partage des responsabilités et de la responsabilisation ainsi qu'un fort sentiment d'appartenance.

Hemlo est l'une des exploitations minières de Barrick en Amérique du Nord. Elle est située à environ 46 kilomètres à l'est de Marathon, en Ontario, et produit de l'or en continu depuis 1985. Elle comprend une mine souterraine ainsi qu'une mine à ciel ouvert. Ces deux mines partagent des installations de traitement. Hemlo est entrée récemment dans une nouvelle phase de production. Avec l'achat de terres adjacentes qui ont augmenté les réserves exploitables de la mine, la vie de la mine a été prolongée jusqu'en 2019, et d'autres agrandissements demeurent possibles.

Étant donné que Hemlo prévoyait fermer la mine, son objectif VDMD initial était d'atteindre et de maintenir au moins le niveau A pour chaque indicateur de rendement des protocoles. La durée de vie du site maintenant prolongée permet à Hemlo de viser des pratiques et des normes opérationnelles améliorées. À ce titre, la société cherche à obtenir de meilleurs résultats par son travail consciencieux et l'application de l'initiative VDMD et d'autres pratiques et normes internationales.

Hemlo a démontré son engagement envers l'initiative en obtenant sa certification continue accordée par les vérificateurs d'une tierce partie en vertu du Code international de gestion du cyanure. À cela s'ajoute la certification ISO 14001 qu'elle a obtenue pour ses systèmes de gestion environnementale. Ces certifications, conjuguées avec l'initiative VDMD, renforcent l'engagement de Barrick envers l'environnement et la durabilité.

Dans le cadre de son engagement envers la durabilité, Hemlo continue d'étendre ses relations externes et ses partenariats. Elle a été le premier site au Canada à participer au programme de formation l'Essentiel des mines et au programme de formation en surveillance environnementale à l'intention des Autochtones. Ce programme a offert une formation à dix membres de la Première nation Pic River et de la Première nation Pic Mobert. Hemlo continue de mener plusieurs initiatives avec des collectivités des Premières Nations et avec d'autres communautés d'intérêts.

POUR EN SAVOIR PLUS, VISITEZ : WWW.BARRICK.COM



MESURE DU RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

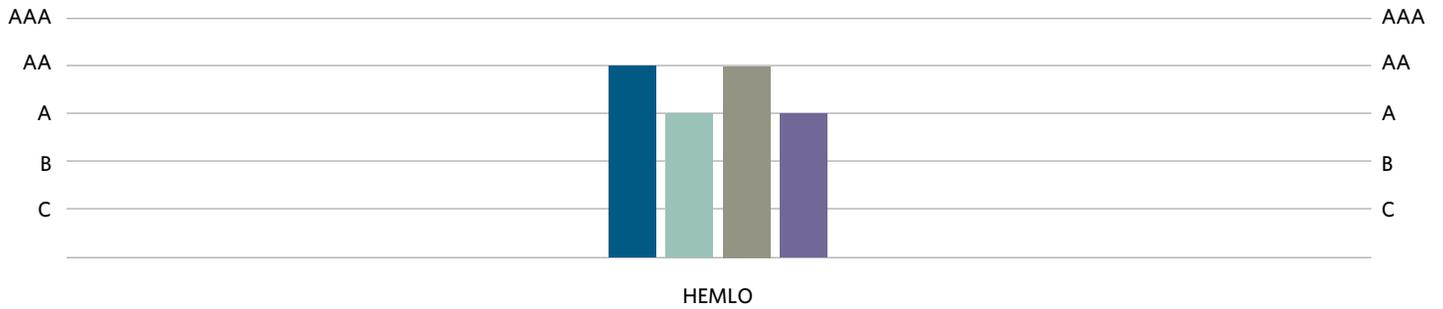
SOCIÉTÉ AURIFÈRE BARRICK

ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
SOCIÉTÉ AURIFÈRE BARRICK	☑	☑	☑
HEMLO	☑	☑	☑

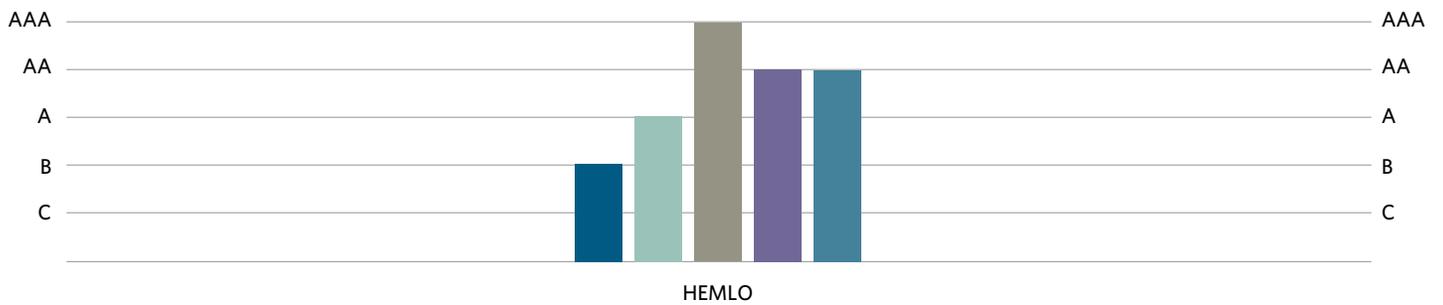
ÉVALUATION DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

- IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
- MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
- ENGAGEMENT ET CONSULTATION EFFICACES AVEC LES CI
- PRODUCTION DE RAPPORTS



ÉVALUATION DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ

- POLITIQUE, ENGAGEMENT ET RESPONSABILISATION
- SURVEILLANCE ET PRODUCTION DE RAPPORTS
- PLANIFICATION, MISE EN ŒUVRE ET ACTIVITÉ D'EXPLOITATION
- RENDEMENT
- FORMATION, COMPORTEMENT ET CULTURE



Résultats auto-évalués; Dernière vérification : 2013; Prochaine vérification externe : 2016.

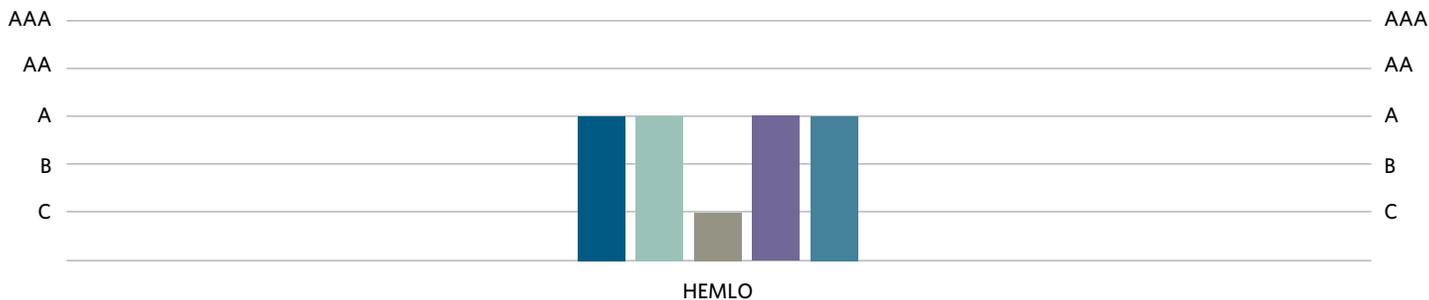


MESURE DU RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

SOCIÉTÉ AURIFÈRE BARRICK

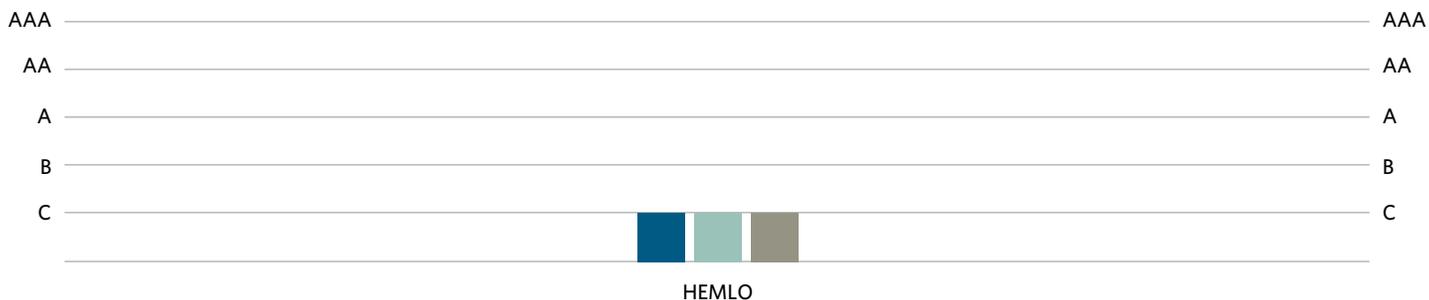
ÉVALUATION DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS

- POLITIQUE ET ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- SYSTÈME DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- RESPONSABILITÉ ATTRIBUÉE EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- EXAMEN ANNUEL DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- MANUEL D'EXPLOITATION, D'ENTRETIEN ET DE SURVEILLANCE



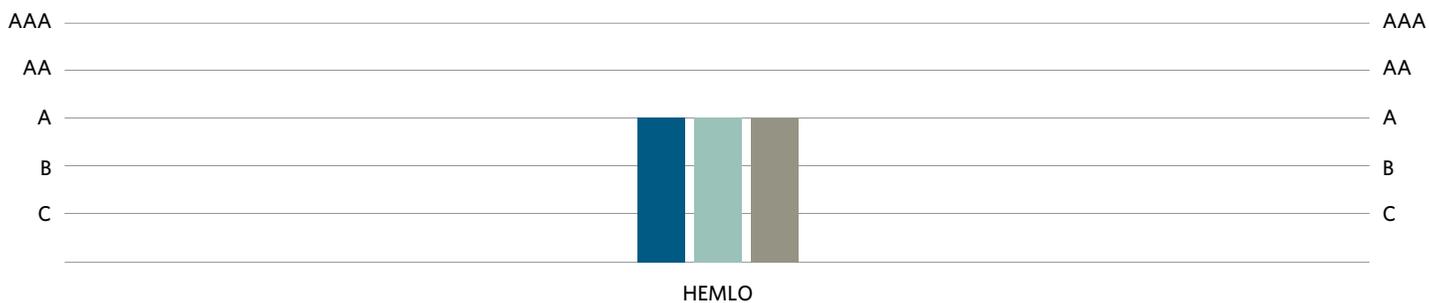
ÉVALUATION DE LA GESTION DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

- ENGAGEMENT, OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET COMMUNICATIONS D'ENTREPRISE EN MATIÈRE DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ
- PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ À L'ÉCHELLE DE L'INSTALLATION
- PRODUCTION DE RAPPORTS SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ



ÉVALUATION DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

- SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES ÉMISSIONS DE GES



Résultats auto-évalués; Dernière vérification : 2013; Prochaine vérification externe : 2016.





PROFIL DE L'ENTREPRISE - CAMECO CORPORATION

Cameco Corporation est l'un des plus importants producteurs d'uranium au monde. La position concurrentielle de la société repose sur sa participation majoritaire dans les plus grandes réserves à teneur élevée au monde, situées dans le bassin d'Athabasca, dans le nord de la Saskatchewan. Trois des principaux centres de production d'uranium de Cameco – McArthur River, Key Lake et Rabbit Lake – sont situés dans ce cadre géologique. Le site de Key Lake, le plus au sud des trois centres, se trouve à 570 kilomètres par avion au nord de Saskatoon, où Cameron a son siège social.

Le site de McArthur River de Cameco est le plus grand producteur primaire d'uranium au monde depuis le début de la production commerciale de la mine en 2000. La mine a produit près de 270 millions de livres d'uranium depuis le début de sa production. Les réserves restantes de la mine de McArthur River permettent à Cameco de prévoir une durée de vie jusqu'à 2033. Le calcul est effectué en fonction de réserves de minerai ayant une teneur de près de 15 %, ou environ 100 fois la moyenne mondiale pour les mines d'uranium. La mine a atteint sa production moyenne historique de 18 millions de livres en faisant l'extraction de seulement 150 à 200 tonnes de minerai chaque jour.

L'exploitation minière de Key Lake fonctionne en association avec celle de McArthur River. Les boues de minerai de McArthur River sont transportées 80 kilomètres vers le sud à l'usine de concentration de Key Lake, où elles sont transformées en oxyde d'uranium. L'exploitation de la Key Lake a débuté en 1983 pour initialement transformer le minerai à partir de deux gisements à ciel ouvert. Les installations de l'usine de traitement des résidus miniers et de traitement des eaux ont été modernisées avec les années. Les exploitations de McArthur River et de Key Lake ont toutes deux reçu l'approbation fédérale pour produire jusqu'à 25 millions de livres d'uranium chaque année.

L'exploitation de Rabbit Lake a d'abord produit de l'uranium en 1975. Depuis ce jour, elle a produit du minerai d'uranium à partir de quatre gisements à ciel ouvert historiques. Elle exploite actuellement la mine souterraine Eagle Point, située à environ 16 kilomètres de l'usine. À Rabbit Lake, les résidus miniers sont actuellement déposés dans une installation en fosses qui formait à l'origine le premier gisement exploité. Les installations de traitement des eaux de l'usine ont été rénovées ces dernières années pour répondre aux exigences réglementaires.

Toutes les exploitations de Cameco dans le nord de la Saskatchewan sont certifiées ISO 14001 pour leurs systèmes de gestion environnementale. Au fil des ans, Cameco a négocié de nombreuses ententes auprès de communautés



PROFIL DE L'ENTREPRISE**CAMECO CORPORATION**

autochtones dans le bassin d'Athabasca, dont récemment un accord de coopération avec deux communautés plus près de McArthur River et de Key Lake. Ces ententes comportent des dimensions de développement à la fois commercial et social.

Vous trouverez ci-joint un résumé des résultats de Cameco Corporation concernant l'initiative VDMD pour 2014. Ces résultats ont fait l'objet d'un audit externe par un fournisseur de services de vérification certifié par l'AMC.

Planification de la gestion de crises

Les plans de gestion de crises de Cameco satisfont à toutes les exigences de rendement VDMD.

Gestion de l'énergie et des émissions de GES

Cameco est un petit utilisateur d'énergie et un faible émetteur de gaz à effet de serre. La société a ainsi ciblé ses efforts sur l'atteinte du rendement de niveau A dans d'autres protocoles posant un risque plus élevé aux exploitations de Cameco. Par conséquent, les résultats des indicateurs-clés de rendement en matière d'énergie et de gaz à effet de serre demeurent relativement faibles. Dans l'année à venir, Cameco déterminera ce qui est requis pour obtenir un niveau A pour le protocole récemment actualisé.

Gestion des résidus

Cameco possède des parcs à résidus miniers qu'aux sites de Key Lake et de Rabbit Lake. Ils ont obtenu le niveau A pour tous les indicateurs de rendement.

Relations avec les Autochtones et les collectivités

Puisque les exploitations minières canadiennes de Cameco sont relativement proches les unes des autres dans le nord de la Saskatchewan, la majorité des activités reliées au protocole des relations avec les Autochtones et les collectivités sont gérées à partir du siège social de Cameco. Par conséquent, toutes les exploitations ont obtenu le niveau A pour l'efficacité de leurs communications avec les communautés d'intérêts et le niveau AAA pour les trois indicateurs restants.

Gestion de la conservation de la biodiversité

Les exploitations de Cameco ont toutes obtenu un niveau A ou supérieur pour les indicateurs de rendement de la conservation de la biodiversité.

Santé et sécurité

Cameco dispose de systèmes de gestion de santé et de sécurité rigoureux et a obtenu un niveau AAA pour ses indicateurs de formation, de comportement et de culture et un niveau AA pour les quatre autres indicateurs.

POUR EN SAVOIR PLUS, VISITEZ : WWW.CAMECO.COM

MESURE DU RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

CAMECO CORPORATION



ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

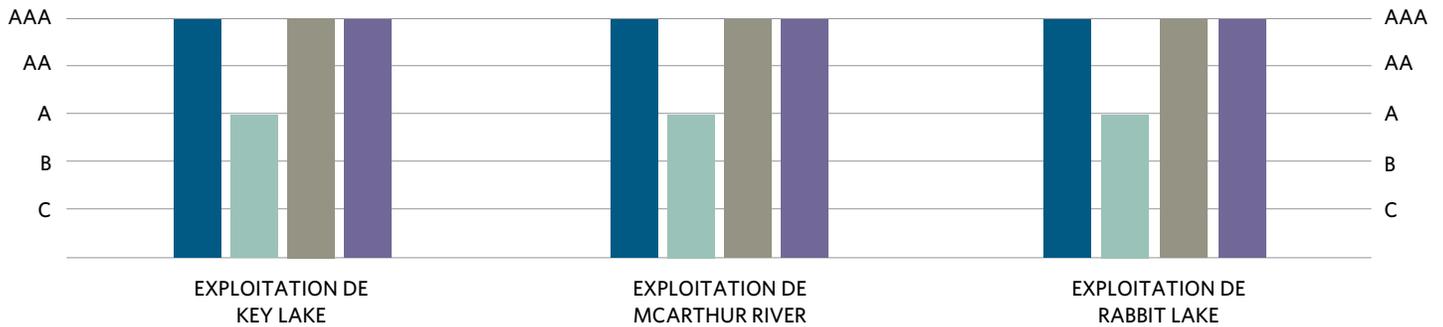
Vérification Externe

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
CAMECO CORPORATION	☑	☑	☑
EXPLOITATION DE KEY LAKE	☑	☑	☑
EXPLOITATION DE MCARTHUR RIVER	☑	☑	☑
EXPLOITATION DE RABBIT LAKE	☑	☑	☑



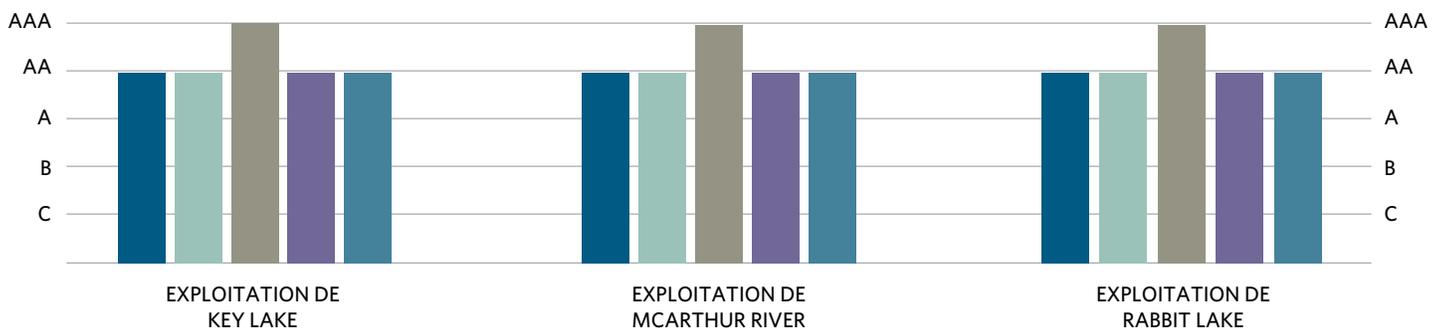
ÉVALUATION DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

- IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
- MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
- ENGAGEMENT ET CONSULTATION EFFICACES AVEC LES CI
- PRODUCTION DE RAPPORTS



ÉVALUATION DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ

- POLITIQUE, ENGAGEMENT ET RESPONSABILISATION
- SURVEILLANCE ET PRODUCTION DE RAPPORTS
- PLANIFICATION, MISE EN ŒUVRE ET ACTIVITÉ D'EXPLOITATION
- RENDEMENT
- FORMATION, COMPORTEMENT ET CULTURE



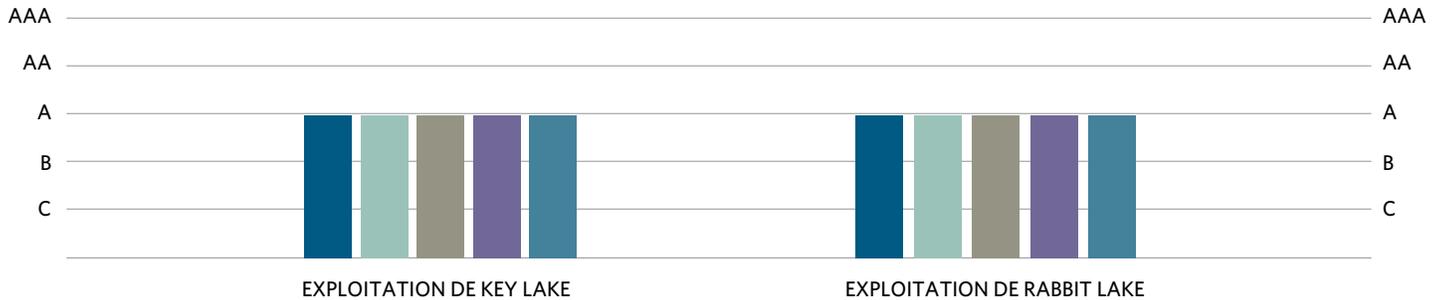
MESURE DU RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

CAMECO CORPORATION

Vérification Externe

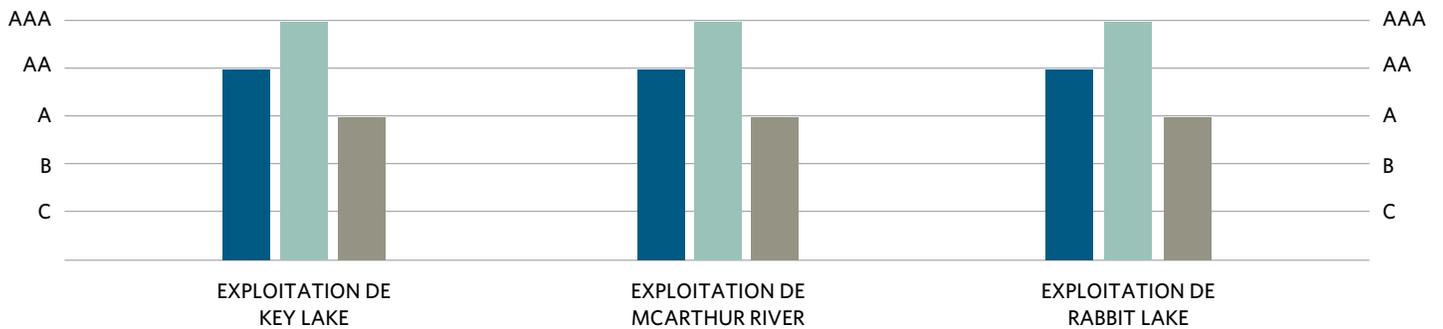
ÉVALUATION DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS

- POLITIQUE ET ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- SYSTÈME DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- RESPONSABILITÉ ATTRIBUÉE EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- EXAMEN ANNUEL DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- MANUEL D'EXPLOITATION, D'ENTRETIEN ET DE SURVEILLANCE



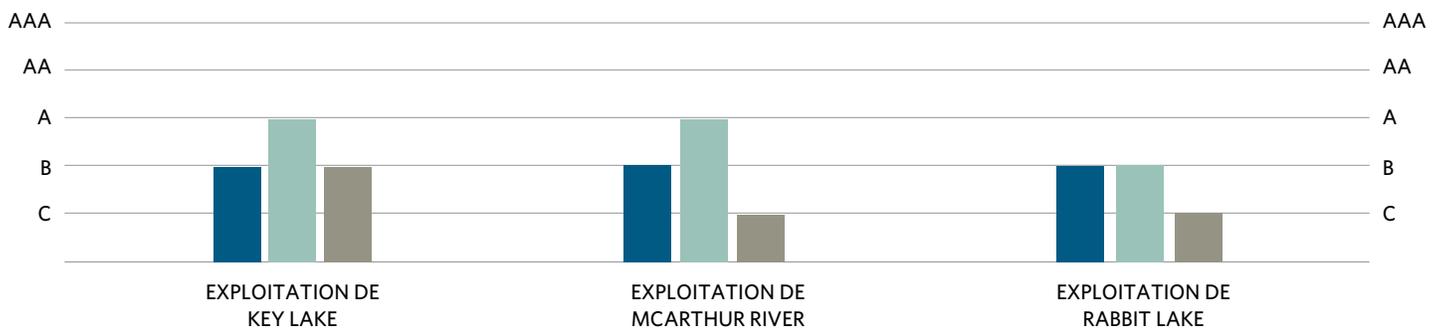
ÉVALUATION DE LA GESTION DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

- ENGAGEMENT, OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET COMMUNICATIONS D'ENTREPRISE EN MATIÈRE DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ
- PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ À L'ÉCHELLE DE L'INSTALLATION
- PRODUCTION DE RAPPORTS SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ



ÉVALUATION DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

- SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES ÉMISSIONS DE GES



DE BEERS

GROUP OF COMPANIES

PROFIL DE L'ENTREPRISE - DE BEERS CANADA INC.

La mine Snap Lake de De Beers Canada, la seule mine de diamants entièrement souterraine du pays, se trouve à environ 220 kilomètres au nord-est de Yellowknife. La mine Victor de l'entreprise, la seule et unique mine de diamants de l'Ontario, se situe à 90 kilomètres à l'ouest de la Première Nation d'Attawapiskat, dans le Nord-Est de l'Ontario. De Beers Canada est également le partenaire majoritaire et exploitant du projet Gahcho Kué, dans les Territoires du Nord-Ouest. Il s'agit d'une nouvelle mine en construction située à 280 kilomètres au nord-est de Yellowknife.

De Beers Canada souscrit aux principes du développement durable, et les mines Victor et Snap Lake ont signé des ententes sur les répercussions et les avantages avec huit communautés des Premières Nations. Les deux mines mettent en œuvre des systèmes de gestion de la santé, de la sécurité et de l'environnement qui respectent les normes OHSAS 18001 et ISO 14001.

De Beers Canada est conforme au Code de conduite sur les diamants canadiens et membre de Joailliers Vigilance du Canada. Au sein du groupe De Beers, De Beers Canada est aussi un défenseur, un participant ou un signataire de la Global Reporting Initiative, des normes du Responsible Jewellery Council, du Pacte mondial des Nations Unies, de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives et du Processus de Kimberley.

Vous trouverez ci-joint un résumé des résultats de De Beers Canada concernant l'initiative VDMD pour 2014.

Planification de la gestion de crises

Les plans de gestion de crises du bureau central et des deux mines sont conformes à toutes les exigences de l'initiative VDMD.

Gestion de l'énergie et des émissions de GES

La mine Victor a mis sur pied un système de gestion énergétique éprouvé et a obtenu une cote de niveau AA pour deux des trois indicateurs. Le système de production de rapports sur la consommation d'énergie et les émissions de GES a reçu une cote de niveau A.



PROFIL DE L'ENTREPRISE**DE BEERS CANADA INC.**

Le système de production de rapports sur la consommation d'énergie de la mine Snap Lake a aussi obtenu une cote de niveau A, tandis que les deux autres indicateurs ont eu une cote de niveau B. Des postes vacants dans le service d'ingénierie et de maintenance ainsi que les changements apportés au système de production d'énergie électrique au cours des deux dernières années ont ralenti les progrès.

Gestion des résidus

Les deux mines ont obtenu des cotes de niveau AA ou AAA pour tous les indicateurs de rendement de la gestion des résidus, sauf la mine Snap Lake qui a reçu une cote de niveau A pour son manuel d'exploitation, d'entretien et de surveillance. Les deux mines ont participé au programme annuel d'assurance et d'examen de gestion des résidus du groupe De Beers. La mine Victor a aussi fait vérifier par un tiers certains éléments de son programme de gestion des résidus.

Relations avec les Autochtones et les collectivités

Les deux mines ont maintenu des cotes de niveau AA ou AAA pour tous les indicateurs de rendement des relations avec les Autochtones et les collectivités.

Gestion de la conservation de la biodiversité

Les deux mines se sont améliorées et ont reçu une cote de niveau A ou supérieur.

La mine Victor dispose de programmes de surveillance environnementale complets concernant l'obtention de divers permis, le suivi des évaluations environnementales et les projets de recherche. Des améliorations sont en cours pour communiquer davantage avec les communautés d'intérêts et publier le rendement de la mine au chapitre de la conservation de la biodiversité.

La mine Snap Lake a également mis sur pied des programmes de surveillance environnementale complets en ce qui a trait à l'obtention de licences et de permis ainsi qu'au suivi des évaluations environnementales. Les améliorations en cours visent à relier ces programmes à un plan d'action pour la conservation de la biodiversité et à documenter les objectifs annuels ainsi que les systèmes de rapports.

Santé et sécurité

Les systèmes de gestion de la santé et de la sécurité des deux mines sont conformes à la norme OHSAS 18001. Ils ont tous deux obtenu des cotes de niveau AAA à la suite d'une auto-évaluation, à l'exception d'un indicateur qui a reçu la cote de niveau AA dans chaque mine

POUR EN SAVOIR PLUS, VISITEZ : WWW.CANADA.DEBEERSGROUP.COM

MESURE DU RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

DE BEERS CANADA INC.



ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
DE BEERS CANADA INC.	☑	☑	☑
MINE SNAP LAKE	☑	☑	☑
MINE VICTOR	☑	☑	☑



ÉVALUATION DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

- IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
- MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
- ENGAGEMENT ET CONSULTATION EFFICACES AVEC LES CI
- PRODUCTION DE RAPPORTS



ÉVALUATION DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ

- POLITIQUE, ENGAGEMENT ET RESPONSABILISATION
- PLANIFICATION, MISE EN ŒUVRE ET ACTIVITÉ D'EXPLOITATION
- FORMATION, COMPORTEMENT ET CULTURE
- SURVEILLANCE ET PRODUCTION DE RAPPORTS
- RENDEMENT



Résultats auto-évalués; Dernière vérification : 2013; Prochaine vérification externe : 2016.



MESURE DU RENDEMENT DE L'ENTREPRISE DE BEERS CANADA INC.

ÉVALUATION DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS

- POLITIQUE ET ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- SYSTÈME DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- RESPONSABILITÉ ATTRIBUÉE EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- EXAMEN ANNUEL DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- MANUEL D'EXPLOITATION, D'ENTRETIEN ET DE SURVEILLANCE



ÉVALUATION DE LA GESTION DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

- ENGAGEMENT, OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET COMMUNICATIONS D'ENTREPRISE EN MATIÈRE DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ
- PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ À L'ÉCHELLE DE L'INSTALLATION
- PRODUCTION DE RAPPORTS SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ



ÉVALUATION DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

- SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES ÉMISSIONS DE GES



Résultats auto-évalués; Dernière vérification : 2013; Prochaine vérification externe : 2016.





PROFIL DE L'ENTREPRISE - DOMINION DIAMOND CORPORATION

La Dominion Diamond Corporation est une compagnie canadienne d'extraction de diamants. Elle détient des participations dans deux grandes mines de diamants en exploitation qui se trouvent à environ 200 kilomètres au sud du cercle arctique dans les Territoires du Nord-Ouest, au Canada. Elle exploite la mine de diamants Ekati, dans laquelle elle détient une participation majoritaire de l'ordre de 88,9 %. Elle possède également une participation de 65,3 % dans les régions avoisinantes, qui contiennent des réserves et des ressources supplémentaires. Elle détient aussi 40 % de la mine de diamants Diavik. Dominion Diamond fournit des diamants bruts sur le marché international grâce à ses installations de triage et ses services commerciaux basés au Canada, en Belgique et en Inde. Elle se classe au troisième rang mondial pour la valeur de la production de ses diamants bruts.

Le site de la mine de diamants Ekati est situé à environ 300 kilomètres au nord-est de Yellowknife. On y accède par avion et par une route de glace de 400 kilomètres en hiver. Diavik Diamond Mines Inc., une filiale de Rio Tinto plc, exploite cette mine. Les résultats de l'initiative Vers le développement minier durable (VDMD) de Diavik sont fournis par Rio Tinto et figurent à la page 123 du présent rapport

Pour Dominion Diamond, le rendement signifie assurer une croissance durable en investissant dans l'avenir. Cette notion exige d'appuyer l'excellence en leadership et, surtout, de s'acquitter de l'engagement à ne causer aucun tort, que ce soit aux travailleurs (grâce à des pratiques de travail uniformes axées sur le risque), aux communautés hôtes (en entretenant un dialogue avec leurs membres et en intégrant leurs opinions et préoccupations au sujet de la mine et de la prolongation de la durée de vie de la mine) ou à l'environnement (par une gestion adaptative novatrice et une surveillance soutenue des effets miniers).

Dominion Diamond se réjouit du rendement de la mine Ekati et s'efforce de préserver son héritage en favorisant la sécurité, le perfectionnement et le bien-être de tous ses employés et en s'acquittant de son engagement envers le territoire, le Nord et tous ses habitants. Elle continuera de travailler en étroite collaboration avec les autres parties des ententes sur les répercussions et les avantages (ERA) pour maintenir les efforts favorisant l'autonomie et la durabilité des collectivités nordiques. Forte d'une telle fondation, Dominion Diamond mettra l'accent sur l'amélioration et la mise en valeur.



PROFIL DE L'ENTREPRISE**DOMINION DIAMOND CORPORATION**

L'entreprise utilise le mécanisme de déclaration de l'initiative VDMD et d'autres outils pour améliorer continuellement ses différentes exploitations. Elle s'est dotée de processus exhaustifs de surveillance interne et de vérification externe pour toutes ses pratiques de développement durable, et l'initiative VDMD rassemble bon nombre de ces processus pour permettre de produire des rapports de portée élargie à l'échelle nationale. Ce niveau additionnel d'autorégulation représente une valeur ajoutée, les processus étant examinés à partir d'une perspective différente de celle des systèmes de gestion SSEC (santé, sécurité, environnement et communauté) et ISO.

La mine Ekati a toujours obtenu d'excellents résultats dans les domaines de la gestion de la conservation de la biodiversité et des relations avec les Autochtones et les collectivités, et cette tendance s'est maintenue en 2014. L'entreprise a régulièrement rencontré les intervenants pour présenter ses activités et ses projets à venir ainsi que pour entendre leurs réactions aux décisions pouvant les concerner. La mine Ekati a mis sur pied des plans de développement communautaire permettant de mieux cibler ses efforts là où ils feront la plus grande différence dans la collectivité. Même si les ERA sont en vigueur jusqu'à la fin de la durée de vie de la mine, l'entreprise continue de collaborer avec les partenaires des ERA dans le but d'explorer des avenues de développement communautaire qui vont au-delà des ententes initiales.

Dominion Diamond continue de déployer des efforts considérables au chapitre de la gérance de l'environnement. Les résultats de 2014 témoignent que les efforts de l'entreprise portent leurs fruits en ce qui concerne la compréhension et la conservation de la biodiversité, l'élimination efficace de la kimberlite traitée et la gestion de la qualité de l'eau.

En juin 2014, l'équipe de sauvetage de la mine Ekati s'est mesurée à quatre autres mines lors de la compétition territoriale de sauvetage minier qui s'est tenue à Yellowknife. L'équipe a mérité le plus grand nombre de prix pour les sauvetages dans les mines de surface et souterraine, remportant huit des 13 catégories.

Les résultats de Dominion Diamond témoignent du dévouement de l'entreprise envers le Nord et de sa volonté à réaliser sa vision : solidifier et approfondir ses relations avec les intervenants dans la collectivité et prolonger la durée de vie de la mine. Dans le contexte où la prolongation de la durée de vie de la mine est envisagée, l'entreprise s'efforce d'améliorer les bilans socioéconomiques et environnementaux de la mine Ekati, où le développement durable des ressources et la croissance de la collectivité sont primordiaux. En intégrant le savoir traditionnel et la participation de ses partenaires communautaires, Dominion Diamond continuera de s'améliorer. L'entreprise se soucie réellement des membres de sa collectivité et veut faire en sorte que ses investissements aient une incidence durable qui bénéficiera à tous les habitants du Nord.

POUR EN SAVOIR PLUS, VISITEZ : WWW.DDCORP.CA

MESURE DU RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

DOMINION DIAMOND CORPORATION



ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

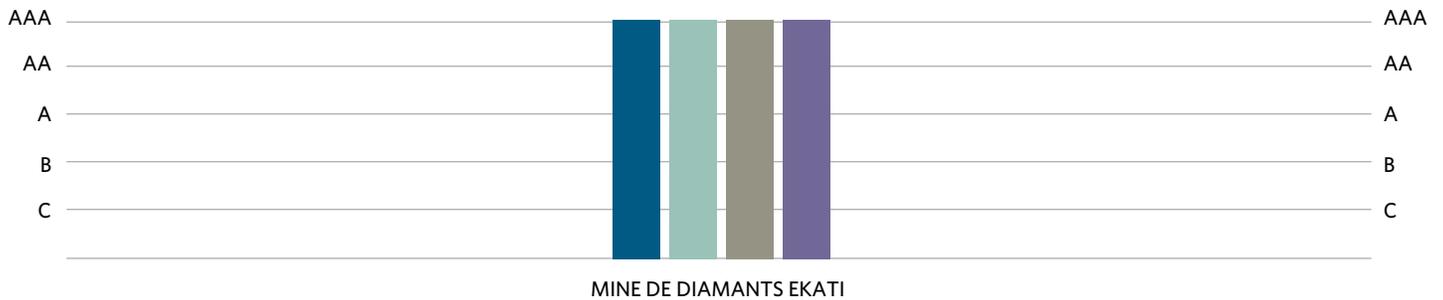
Vérification Externe

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
DOMINION DIAMOND	☒	☒	☒
MINE DE DIAMANTS EKATI	☒	☒	☑



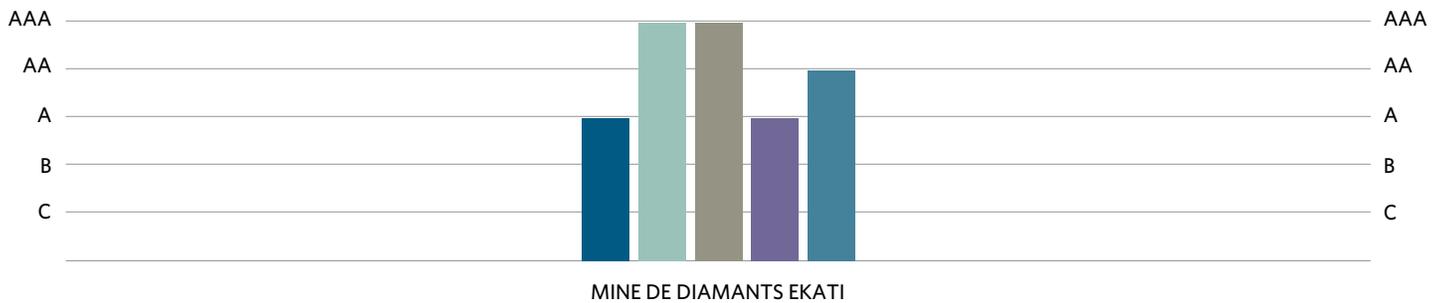
ÉVALUATION DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

- IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
- MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
- ENGAGEMENT ET CONSULTATION EFFICACES AVEC LES CI
- PRODUCTION DE RAPPORTS



ÉVALUATION DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ

- POLITIQUE, ENGAGEMENT ET RESPONSABILISATION
- SURVEILLANCE ET PRODUCTION DE RAPPORTS
- PLANIFICATION, MISE EN ŒUVRE ET ACTIVITÉ D'EXPLOITATION
- RENDEMENT
- FORMATION, COMPORTEMENT ET CULTURE



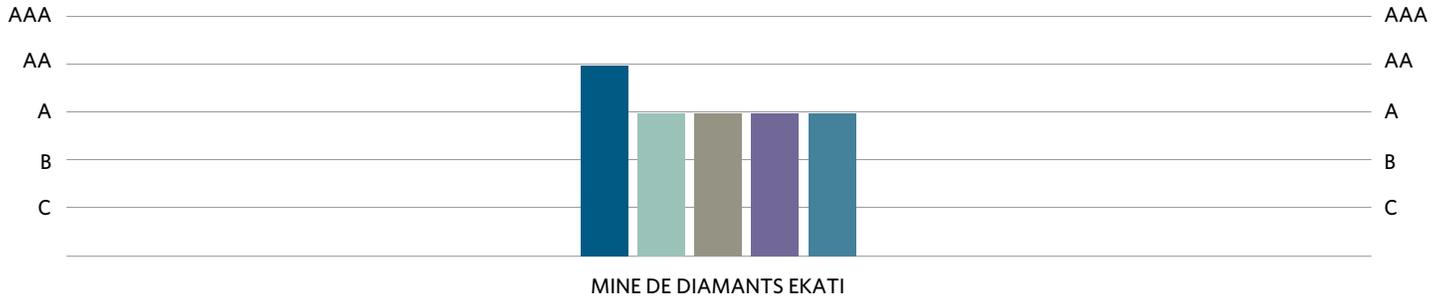
MESURE DU RENDEMENT DE L'ENTREPRISE DOMINION DIAMOND CORPORATION



ÉVALUATION DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERES

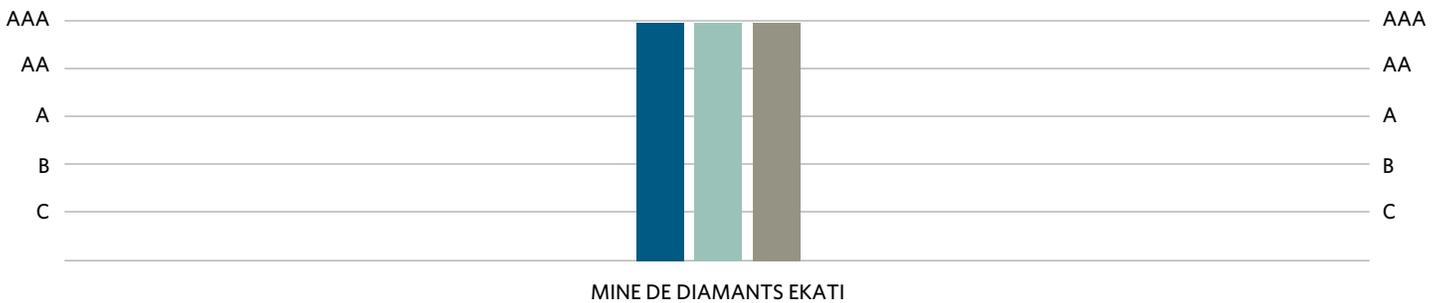
Vérification Externe

- POLITIQUE ET ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERES
- EXAMEN ANNUEL DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERES
- SYSTÈME DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERES
- MANUEL D'EXPLOITATION, D'ENTRETIEN ET DE SURVEILLANCE
- RESPONSABILITÉ ATTRIBUÉE EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERES



ÉVALUATION DE LA GESTION DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

- ENGAGEMENT, OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET COMMUNICATIONS D'ENTREPRISE EN MATIÈRE DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ
- PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ À L'ÉCHELLE DE L'INSTALLATION
- PRODUCTION DE RAPPORTS SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ



ÉVALUATION DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

- SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES ÉMISSIONS DE GES
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE





PROFIL DE L'ENTREPRISE - FIRST QUANTUM MINERALS LTÉE

First Quantum Minerals Ltée est une société minière et métallurgique bien établie dont la croissance augmente rapidement. Ses activités portent sur l'exploration, le développement et l'extraction. Elle produit du cuivre, de l'or, du nickel, du platine, du palladium, du zinc et de l'acide sulfurique. Tous les établissements canadiens de First Quantum, qui sont des mines fermées, participent à l'initiative VDMD. De plus, le projet de développement de l'entreprise au Panama et ses installations en Turquie, en Espagne et en Finlande participent volontairement à l'initiative VDMD et ont rendu compte de leurs progrès.

En 2015, tous les établissements participants ont subi une vérification externe qui a confirmé leur rendement et démontré leur amélioration continue. Ensemble, ces établissements ont obtenu un taux de conformité de 85 %, soit une cote de niveau A ou plus élevée pour tous les indicateurs VDMD. La vérification externe a confirmé que toutes les installations avaient atteint un niveau A ou plus élevé pour tous les indicateurs en lien avec les protocoles de gestion des résidus et de relations avec les Autochtones et les collectivités. Le projet de développement de l'entreprise au Panama et ses mines en exploitation en Turquie, en Espagne et en Finlande ont répondu aux exigences de niveau A pour tous les indicateurs du protocole de gestion de la conservation de la biodiversité. En 2014, pour répondre aux exigences du protocole VDMD en matière de systèmes de gestion de crises, toutes les installations ont mis à jour leurs plans et effectué des simulations de crise. Cependant, la simulation de crise n'a pas pu être terminée au niveau de l'entreprise en 2014.

Bien que First Quantum soit enchantée de son rendement global cette année, elle s'est engagée envers l'amélioration continue et a mis en place des mesures pour continuer d'exceller. L'entreprise vise à améliorer son rendement en établissant des objectifs en matière de gestion de la consommation d'énergie et des émissions de GES et de gestion de la conservation de la biodiversité dans ses mines fermées au Canada.

Cette année, en fonction de son rendement 2014, la mine Çayeli de First Quantum s'est qualifiée pour le Prix du leadership VDMD après avoir obtenu une cote de niveau A pour tous les indicateurs des six protocoles VDMD.

POUR EN SAVOIR PLUS, VISITEZ : WWW.FIRST-QUANTUM.COM



MESURE DU RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

FIRST QUANTUM MINERALS LTÉE



ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

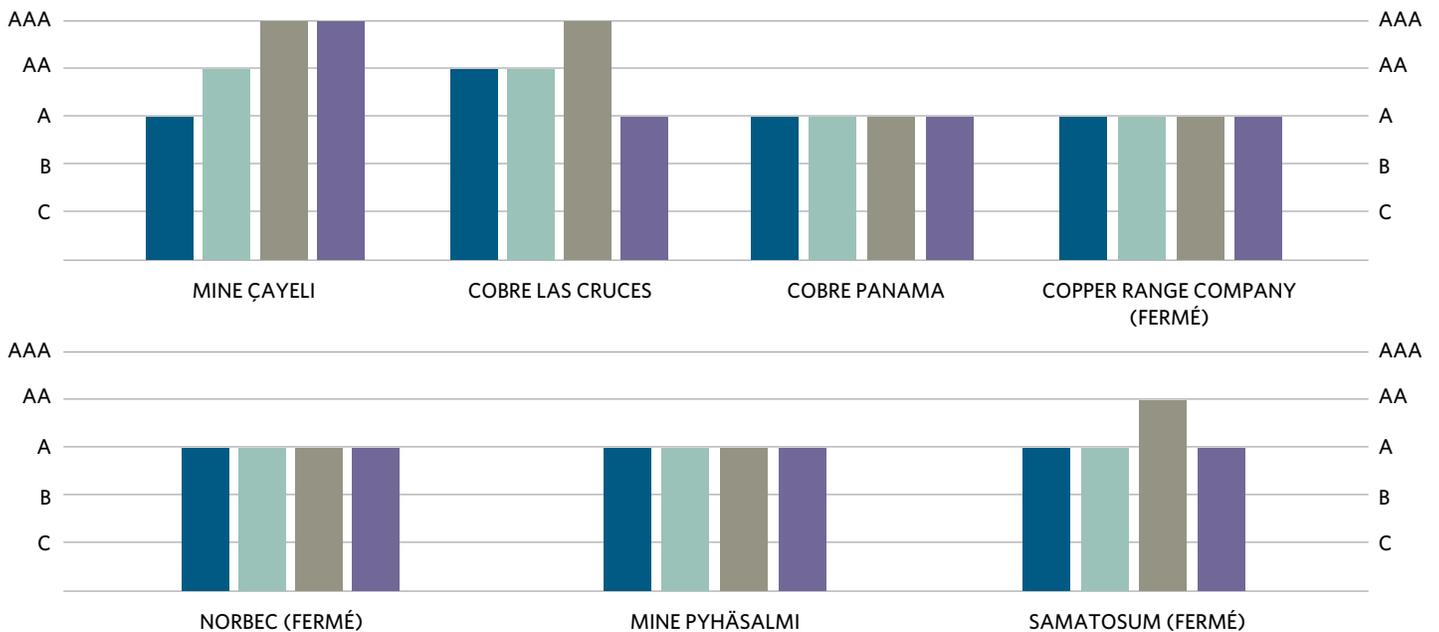
Vérification Externe

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
FIRST QUANTUM MINERALS LTÉE	☑	☑	☒
MINE ÇAYELI	☑	☑	☑
COBRE LAS CRUCES	☑	☑	☑
COBRE PANAMA	☑	☑	☑
COPPER RANGE COMPANY (FERMÉ)	☑	☑	☑
NORBEC (FERMÉ)	☑	☑	☑
MINE PYHÄSALMI	☑	☑	☑
SAMATOSUM (FERMÉ)	☑	☑	☑
STURGEON LAKE (FERMÉ)	☑	☑	☑
TROILUS (FERMÉ)	☑	☑	☑
WINSTON LAKE (FERMÉ)	☑	☑	☑



ÉVALUATION DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

- IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
- MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
- ENGAGEMENT ET CONSULTATION EFFICACES AVEC LES CI
- PRODUCTION DE RAPPORTS



MESURE DU RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

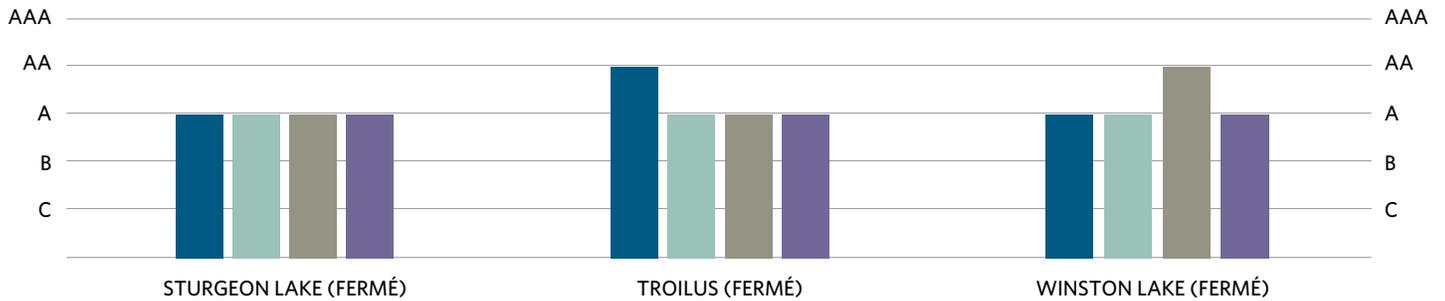
FIRST QUANTUM MINERALS LTÉE



ÉVALUATION DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS (SUITE)

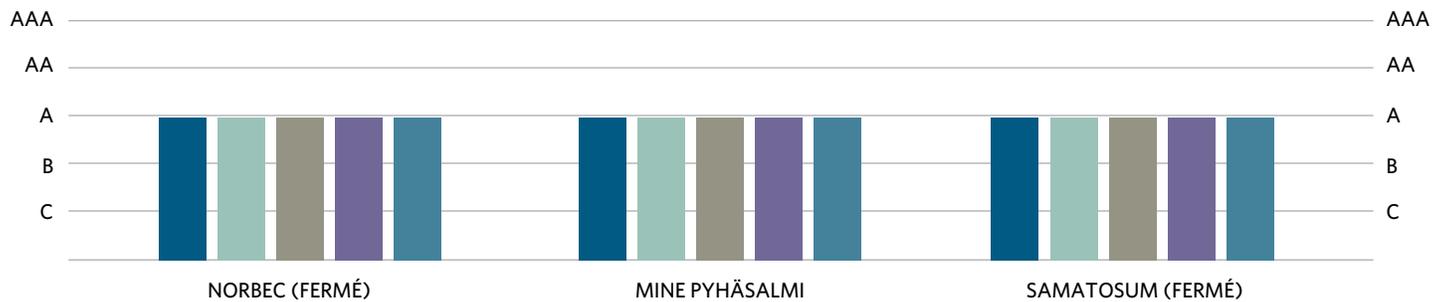
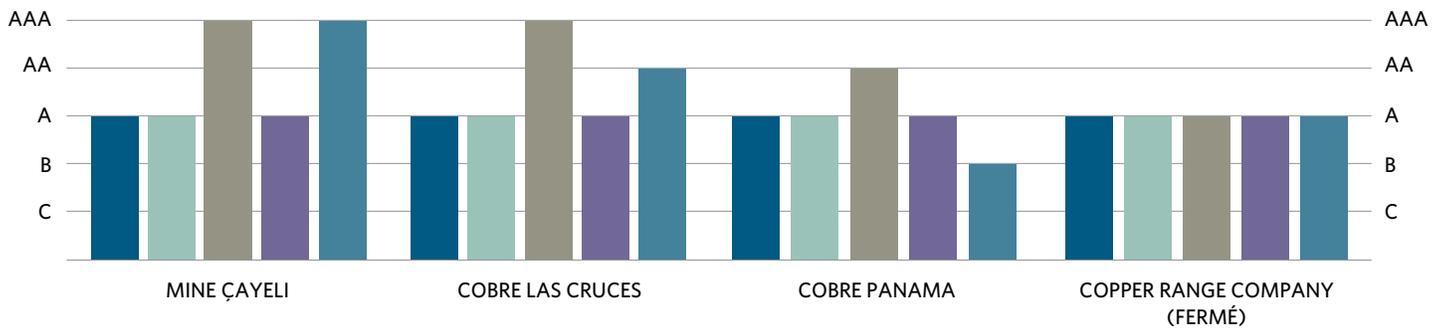
Vérification Externe

- IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
- MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
- ENGAGEMENT ET CONSULTATION EFFICACES AVEC LES CI
- PRODUCTION DE RAPPORTS



ÉVALUATION DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ

- POLITIQUE, ENGAGEMENT ET RESPONSABILISATION
- SURVEILLANCE ET PRODUCTION DE RAPPORTS
- PLANIFICATION, MISE EN ŒUVRE ET ACTIVITÉ D'EXPLOITATION
- RENDEMENT
- FORMATION, COMPORTEMENT ET CULTURE



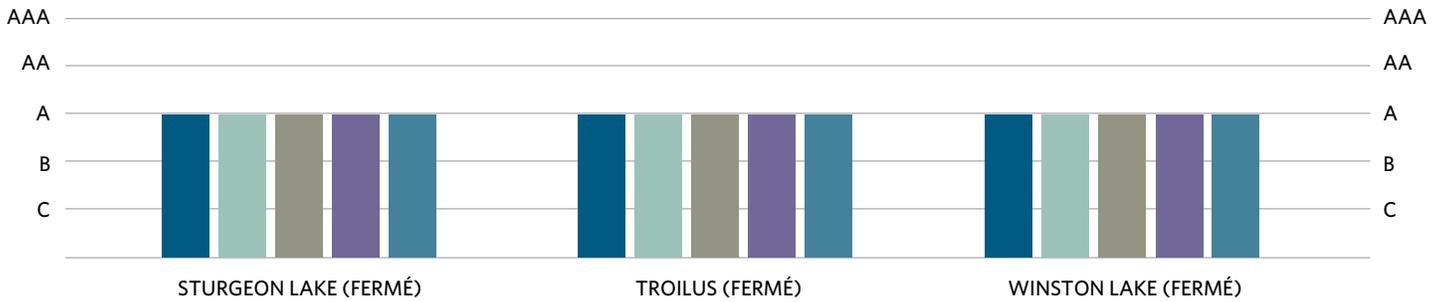
MESURE DU RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

FIRST QUANTUM MINERALS LTÉE

Vérification Externe

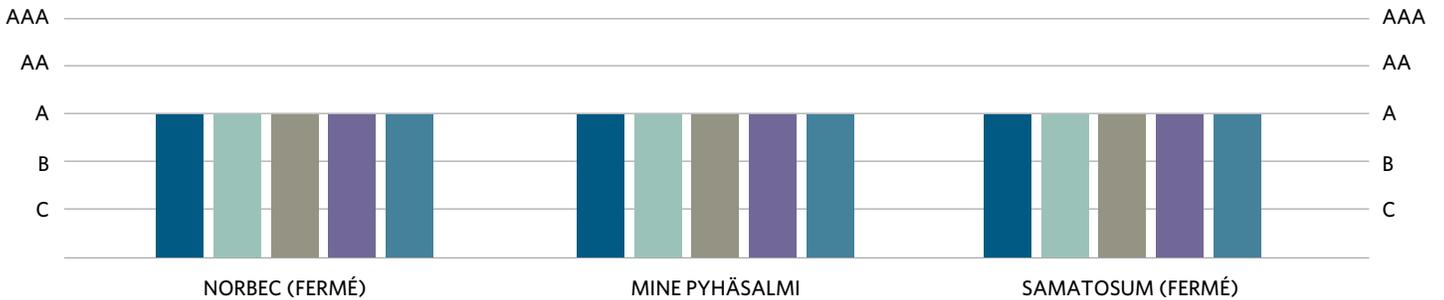
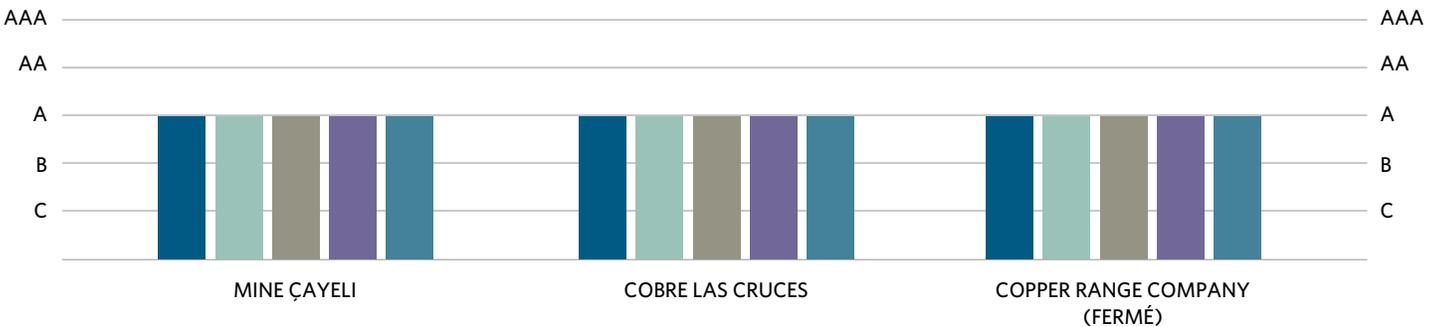
ÉVALUATION DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ (SUITE)

- POLITIQUE, ENGAGEMENT ET RESPONSABILISATION
- PLANIFICATION, MISE EN ŒUVRE ET ACTIVITÉ D'EXPLOITATION
- FORMATION, COMPORTEMENT ET CULTURE
- SURVEILLANCE ET PRODUCTION DE RAPPORTS
- RENDEMENT



ÉVALUATION DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIER

- POLITIQUE ET ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIER
- SYSTÈME DE GESTION DES RÉSIDUS MINIER
- RESPONSABILITÉ ATTRIBUÉE EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIER
- EXAMEN ANNUEL DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIER
- MANUEL D'EXPLOITATION, D'ENTRETIEN ET DE SURVEILLANCE



MESURE DU RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

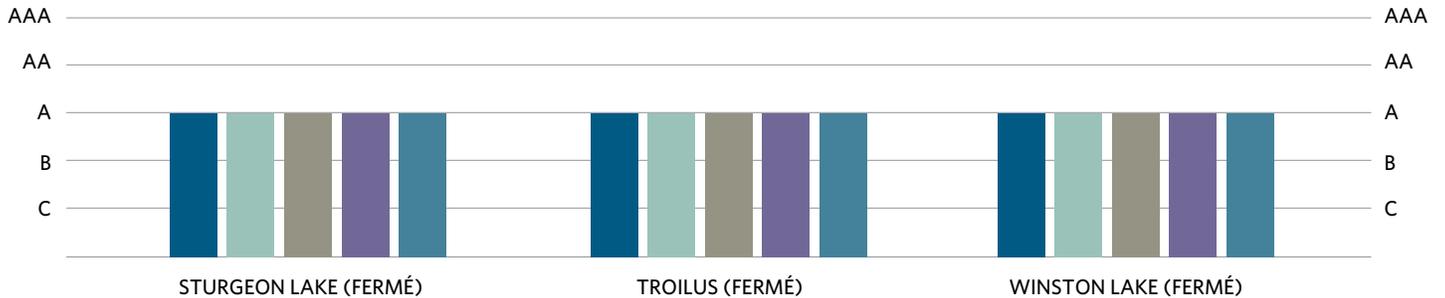
FIRST QUANTUM MINERALS LTÉE

Vérification Externe



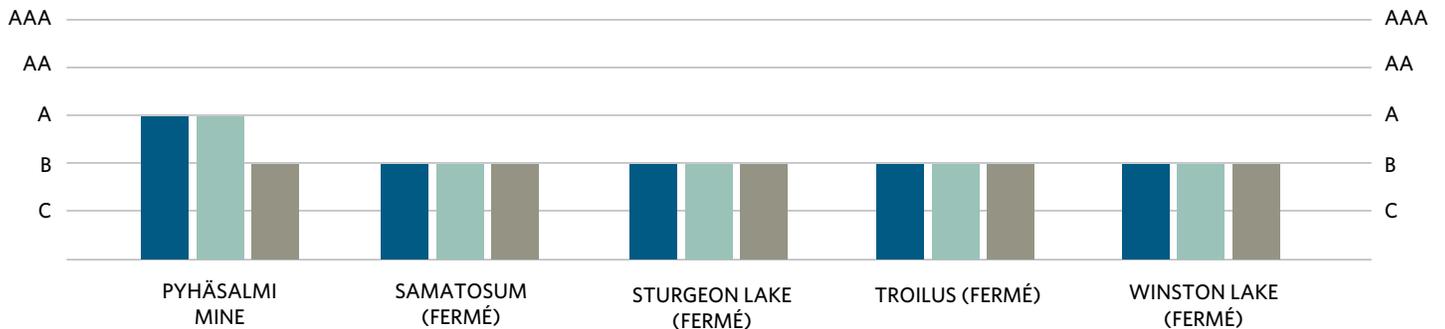
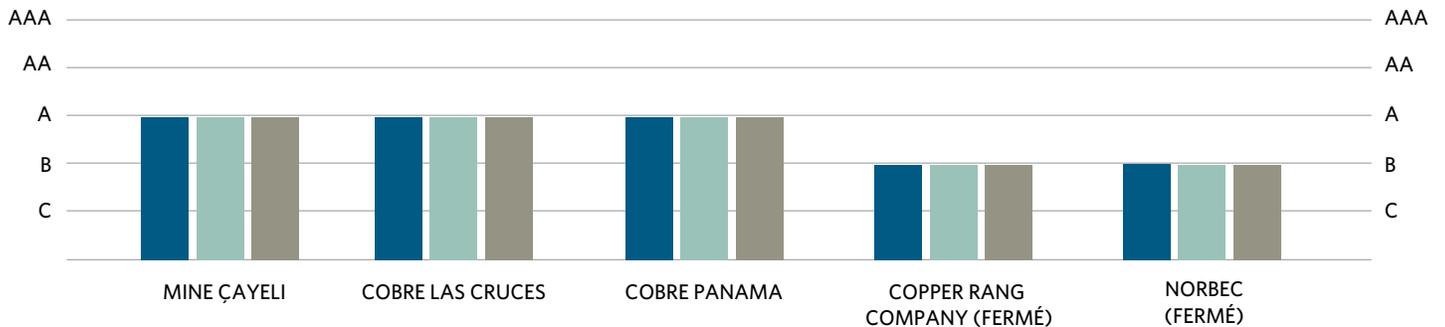
ÉVALUATION DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS (SUITE)

- POLITIQUE ET ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- EXAMEN ANNUEL DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- SYSTÈME DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- MANUEL D'EXPLOITATION, D'ENTRETIEN ET DE SURVEILLANCE
- RESPONSABILITÉ ATTRIBUÉE EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS



ÉVALUATION DE LA GESTION DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

- ENGAGEMENT, OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET COMMUNICATIONS D'ENTREPRISE EN MATIÈRE DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ
- PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ À L'ÉCHELLE DE L'INSTALLATION
- PRODUCTION DE RAPPORTS SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ



MESURE DU RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

FIRST QUANTUM MINERALS LTÉE

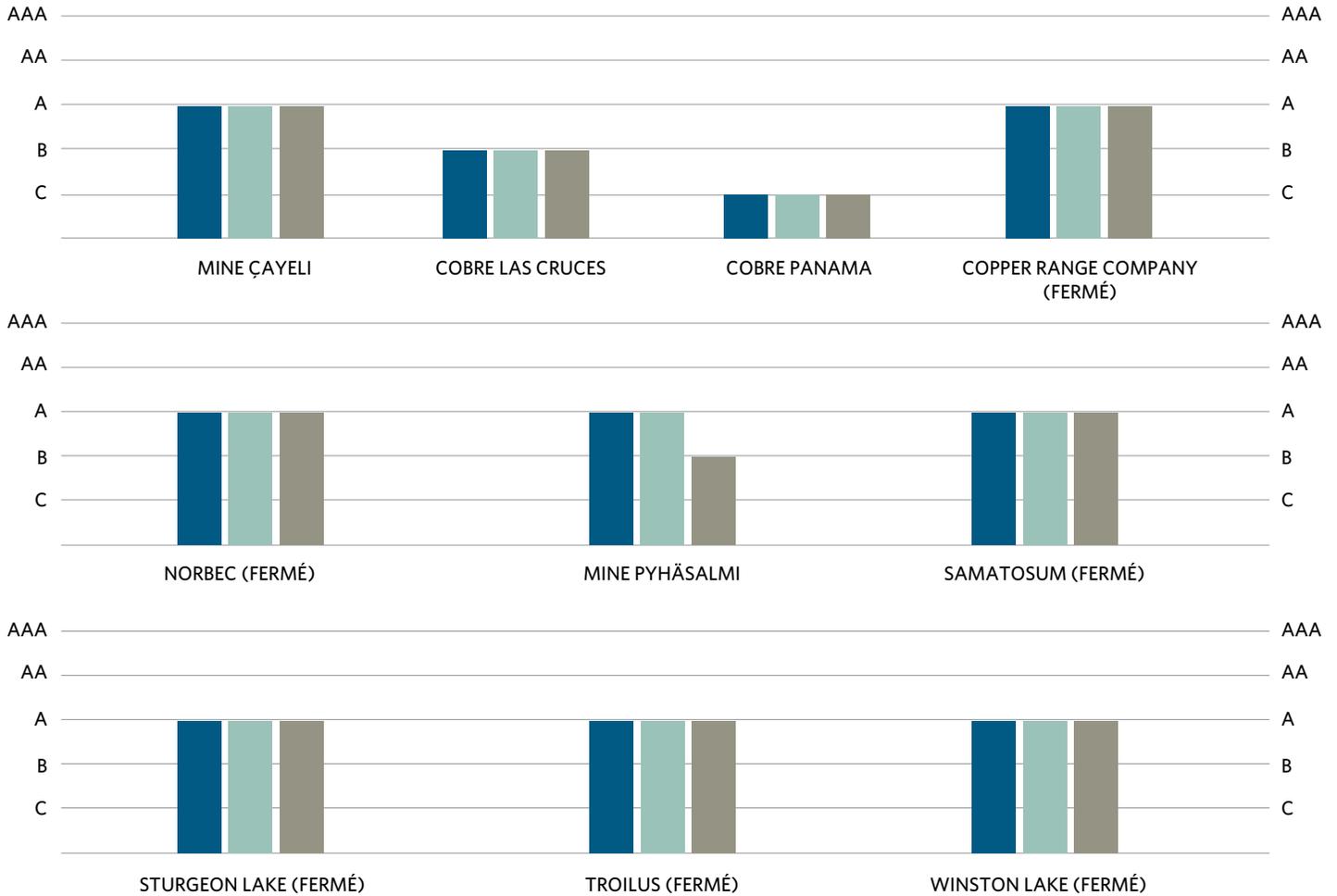


ÉVALUATION DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

Vérification Externe

- SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES ÉMISSIONS DE GES



GLENCORE

PROFIL DE L'ENTREPRISE - GLENCORE

Glencore est l'une des entreprises internationales diversifiées de mise en valeur des ressources naturelles les plus grandes au monde. Elle figure parmi les principaux producteurs et négociants de plus de 90 produits de base. L'entreprise possède plus de 150 installations d'exploitation minière, métallurgique, pétrolière et agricole. Les installations de Glencore au Canada adhèrent à l'initiative VDMD depuis 2004.

L'initiative VDMD a été mise en œuvre dans les établissements Glencore suivants :

- Fonderie Horne, Rouyn-Noranda, Québec
- Affinerie CCR, Montréal-Est, Québec
- Sudbury Integrated Nickel Operations (INO), Sudbury, Ontario
- Mine Raglan, région du Nunavik, Québec
- Fonderie Brunswick, Bathurst, Nouveau-Brunswick
- Installations Kidd, Timmins, Ontario
- Fonds de revenu Noranda, affinerie CEZ (25 % d'intérêts), Valleyfield, Québec

Le développement durable est au cœur de la stratégie et des activités commerciales de Glencore. Il exige un engagement significatif auprès des communautés d'intérêts. Ce principe requiert également la plus grande vigilance en matière d'intendance environnementale, de responsabilité sociale, de gouvernance d'entreprise et de reddition de comptes, tout en assurant aux actionnaires des gains supérieurs.

INSTALLATIONS DE NICKEL

Glencore possède des mines et usines de traitement du nickel au Canada, en Australie et en Nouvelle-Calédonie en plus d'une affinerie en Norvège. L'entreprise est également copropriétaire d'un projet d'agrandissement en Tanzanie, et possède des actifs en période d'entretien en République dominicaine. Au Canada, ses mines et usines de traitement se trouvent en Ontario et au Québec. Quatrième producteur de nickel au monde, Glencore gère une production annuelle de plus de 148 000 tonnes de nickel. Elle produit du nickel, du ferronickel et du cobalt d'une grande pureté, et compte parmi les plus importants agents dans le domaine du recyclage et du traitement du nickel et de matériaux contenant du cobalt.

Le rendement pour 2013 des établissements de traitement du nickel de Glencore dans le cadre de l'initiative VDMD a été vérifié en 2014. Conformément au nouveau cadre de déclaration de l'initiative VDMD, des auto-évaluations



PROFIL DE L'ENTREPRISE**GLENCORE**

ont été réalisées en 2015 pour les protocoles n'ayant pas déjà obtenu des résultats vérifiés de niveau A ou AA pour tous les indicateurs.

En 2014, Sudbury INO a reçu le Prix du leadership VDMD, soit le Prix du rendement VDMD le plus élevé, en reconnaissance de son rendement exceptionnel dans le cadre des six protocoles de l'initiative VDMD.

Planification de la gestion de crises

La planification de la gestion de crises touchant le traitement du nickel de Glencore, en vigueur dans toutes les installations de l'entreprise, comprend les mêmes objectifs que le protocole Planification de la gestion de crises de l'initiative VDMD. De la formation en gestion de crises sera offerte à l'échelle de l'entreprise en août 2015. Cette formation n'a pas été présentée en 2014.

Gestion des résidus

En 2014, un examen indépendant officiel a été réalisé à la Mine Raglan concernant le système de gestion des résidus. Selon cet examen, la cote de l'indicateur 4 est passée du niveau C en 2013 au niveau B en 2014. Sudbury INO a conservé la cote de niveau AAA pour les quatre premiers indicateurs et la cote de niveau A pour le dernier indicateur, ce qui cadre avec les résultats de la vérification de 2013.

Santé et sécurité

La Mine Raglan et Sudbury INO ont maintenu les cotes de niveau AAA et AA en ce qui concerne la santé et sécurité en 2014.

Gestion de la conservation de la biodiversité

En 2013, la Mine Raglan avait atteint les cotes de niveau AA, C et B pour ce protocole. Dans son auto-évaluation de 2014, elle s'est attribué les cotes de niveau B, C et C, démontrant ainsi qu'il s'agit d'un secteur à améliorer. À l'avenir, la Mine Raglan rehaussera ses exigences en matière de biodiversité en renouvelant sa certification de la norme ISO 14001 et en instaurant un forum environnemental avec les collectivités. En 2014, Sudbury INO a conservé la cote de niveau AAA aux indicateurs 1 et 2, et la cote de niveau A au troisième indicateur.

Relations avec les Autochtones et les collectivités

La Mine Raglan et Sudbury INO ont maintenu les cotes de niveau AAA et AA en ce qui concerne les relations avec les Autochtones et les collectivités en 2014.

Gestion de l'énergie et des émissions de GES

Même si des systèmes rigoureux de rapports et de vérification sont en place, Sudbury INO est passée de la cote de niveau AAA à la cote A pour l'indicateur 2 par rapport aux résultats de 2013 (l'installation n'a pas publié de rapport sur la durabilité en 2014 présentant son rendement en matière de consommation d'énergie et d'émissions de GES). La Mine Raglan a conservé les cotes de niveau AAA et A selon le rendement vérifié de 2013.

INSTALLATIONS DE CUIVRE

Glencore Copper Operations fait partie d'un réseau d'installations de transformation comprenant des fonderies et des affineries. Les fonderies et affineries, rattachées à des services de soutien basés à Toronto, comptent parmi les plus importantes des activités de Glencore.

Planification de la gestion de crises

La planification de la gestion de crises de Glencore Copper Operations au Canada, en vigueur à tous les sites de l'entreprise, comprend les mêmes objectifs que le protocole Planification de la gestion de crises de l'initiative VDMD. Les installations Kidd ont répondu « oui » aux trois indicateurs. L'affinerie CCR et la fonderie Horne ont

PROFIL DE L'ENTREPRISE**GLENCORE**

répondu « oui » à deux des trois exigences. À l'affinerie CCR, plusieurs simulations de situation d'urgence ont eu lieu tout au long de l'année. Le processus de notification en situation de crise doit toutefois être amélioré pour voir à ce que des mesures appropriées soient prises en temps opportun. Quant à elle, la fonderie Horne doit réaliser une simulation complète avant de pouvoir se déclarer en conformité avec l'exigence.

Relations avec les Autochtones et les collectivités

La fonderie Horne affiche la cote de niveau AAA pour tous les aspects des relations avec les Autochtones et les collectivités. Le site entretient une collaboration de longue date avec la collectivité locale. À l'affinerie CCR, les mécanismes d'intervention auprès des communautés d'intérêts sont actuellement évalués au niveau AAA. La cote de niveau AA est attribuée à tous les autres indicateurs. Ces excellents résultats découlent des bonnes communications et relations de l'entreprise avec le Comité des Citoyens de Montréal-Est, entretenues depuis 1992. L'installation Kidd a conservé sa cote de niveau AAA pour l'identification des communautés d'intérêts et le mécanisme de réaction.

Gestion de la conservation de la biodiversité

Les résultats de l'affinerie CCR et de la fonderie Smelter en matière de biodiversité s'inscrivent dans la suite logique des résultats vérifiés à l'externe de 2013. De plus, des programmes de biodiversité sont en place dans les deux établissements. L'installation Kidd a maintenu la cote de niveau AAA pour les indicateurs 1 et 2. Cet établissement a atteint la cote de niveau A pour l'indicateur 3, et son amélioration passera par une hausse de la déclaration et des examens indépendants.

Santé et sécurité

Dans leur auto-évaluation, l'affinerie CCR et la fonderie Horne se sont attribués la cote de niveau AAA pour tous les indicateurs. Elles ont par ailleurs démontré une amélioration continue du taux de blessures consignées et ne comptent aucun incident mortel. L'installation Kidd a maintenu la cote de niveau AAA pour les indicateurs 1 à 4 et la cote AA pour l'indicateur 5.

Gestion de l'énergie et des émissions de GES

L'affinerie CCR a adopté des plans de gestion de l'énergie, un système de rapports et des objectifs. Dans son auto-évaluation, la fonderie Horne s'est attribuée la cote de niveau B, qui est inférieure à celle de 2013. L'Affinerie CCR examine le programme annuellement et communique les résultats à tous les employés. L'installation Kidd a atteint une cote de niveau AAA en ce qui concerne son système de gestion; il s'agit d'une amélioration par rapport à sa cote A en 2013.

Gestion des résidus

Concernant la gestion des résidus, l'installation Kidd affiche actuellement la cote de niveau AAA pour la politique de gestion et l'énoncé des engagements, et la cote A pour tous les autres indicateurs. En 2015, l'établissement prévoit un examen externe de la sécurité des barrages, ce qui pourrait entraîner une hausse de ses autres résultats. La fonderie Horne présente une amélioration de ses résultats; elle est passée de la cote de niveau B à la cote A pour l'indicateur 1. Sa cote de niveau a également progressé en ce qui a trait à la reddition de comptes et à la responsabilité de la gestion des résidus, passant de C à AA.

INSTALLATIONS DE ZINC

Les installations d'extraction et de traitement du zinc de Glencore au Canada comprennent des établissements miniers et métallurgiques dans l'est du Canada.

Gestion de la conservation de la biodiversité

Les cotes de la fonderie Brunswick quant à la biodiversité se sont de nouveau améliorées. Dans son auto-évaluation, l'établissement s'est attribué une cote de niveau AAA pour la planification et la déclaration en matière

PROFIL DE L'ENTREPRISE**GLENCORE**

de conservation de la biodiversité. Il ne doit apporter qu'une modification mineure à sa politique environnementale afin que sa cote de niveau AA passe au niveau AAA pour l'indicateur 1. Pour sa part, CEZinc a obtenu les mêmes cotes qu'en 2013 pour les trois indicateurs.

Santé et sécurité

Dans leur auto-évaluation, la fonderie Brunswick et CEZinc se sont attribués la cote de niveau AAA quant à leur rendement pour l'indicateur Planification, mise en œuvre et opération, ainsi que l'indicateur Formation, comportement et culture. Les deux établissements sont également passés de la cote de niveau A à la cote AA pour l'indicateur 1 (Politique, engagement et obligation de rendre compte).

Planification de la gestion de crises

En 2014, beaucoup de travail a été consacré à la planification de la gestion de crises et à l'état des préparatifs pour la gestion de crises, ce qui a mené à des résultats positifs. À l'échelle de l'entreprise et de l'installation, la fonderie Brunswick et CEZinc répondent maintenant à tous les critères de l'indicateur 2 du protocole. La fonderie Brunswick a amélioré son système de notification, qui a fait l'objet d'essais à plusieurs reprises l'an dernier. Cependant, les résultats indiquent toujours des lacunes dans les domaines de la formation et de l'état des préparatifs.

Relations avec les Autochtones et les collectivités

Dans son auto-évaluation, la fonderie Brunswick s'est attribués la cote de niveau AAA pour tous les indicateurs du protocole. Il s'agit d'une progression par rapport à l'an dernier, alors qu'elle présentait une cote de niveau AA pour la plupart des indicateurs. Les cotes de CEZinc sont demeurées les mêmes qu'en 2013.

Gestion de l'énergie et des émissions de GES

Les deux sites ont en place des plans de gestion de l'énergie et des systèmes de rapports. Pour l'indicateur 1, la fonderie Brunswick est passée de la cote de niveau A à la cote AA.

POUR EN SAVOIR PLUS, VISITEZ : WWW.GLENCORE.COM



MESURE DU RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

GLENCORE COPPER OPERATIONS

ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
GLENCORE COPPER OPERATIONS	✓	✓	✗
AFFINERIE CCR	✓	✗	✓
FONDERIE HORNE	✓	✓	✗
INSTALLATIONS KIDD	✓	✓	✓

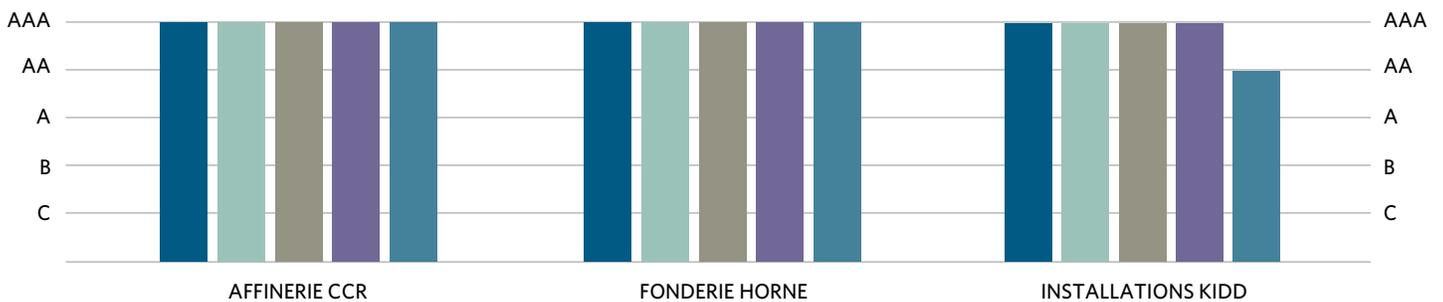
ÉVALUATION DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

- IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
- MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
- ENGAGEMENT ET CONSULTATION EFFICACES AVEC LES CI
- PRODUCTION DE RAPPORTS



ÉVALUATION DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ

- POLITIQUE, ENGAGEMENT ET RESPONSABILISATION
- PLANIFICATION, MISE EN ŒUVRE ET ACTIVITÉ D'EXPLOITATION
- FORMATION, COMPORTEMENT ET CULTURE
- SURVEILLANCE ET PRODUCTION DE RAPPORTS
- RENDEMENT



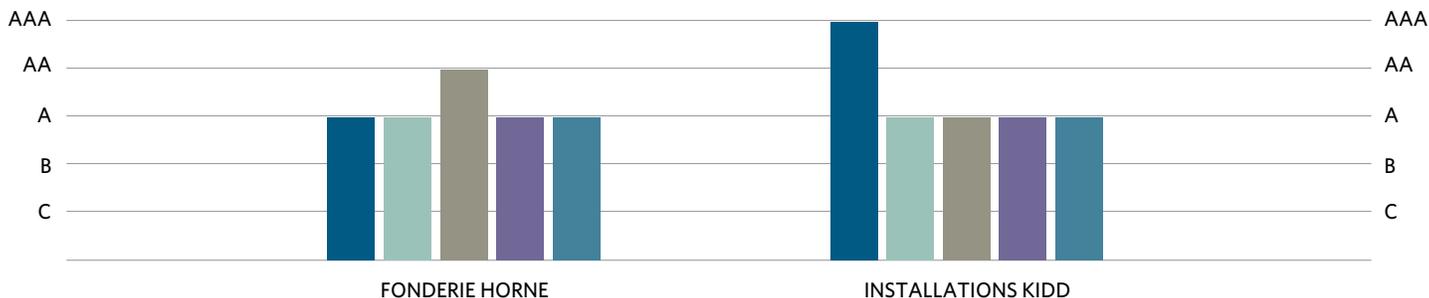
Résultats auto-évalués; Dernière vérification : 2013; Prochaine vérification externe : 2016.



MESURE DU RENDEMENT DE L'ENTREPRISE GLENCORE COPPER OPERATIONS

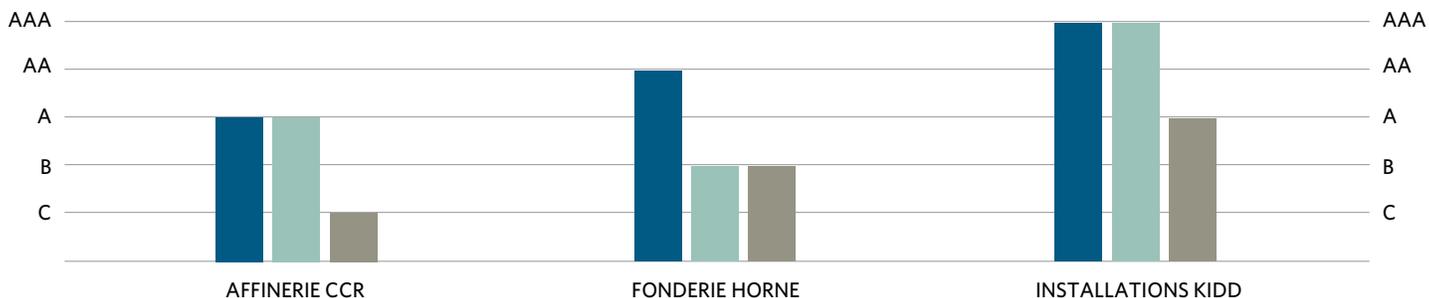
ÉVALUATION DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS

- POLITIQUE ET ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- EXAMEN ANNUEL DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- SYSTÈME DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- MANUEL D'EXPLOITATION, D'ENTRETIEN ET DE SURVEILLANCE
- RESPONSABILITÉ ATTRIBUÉE EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS



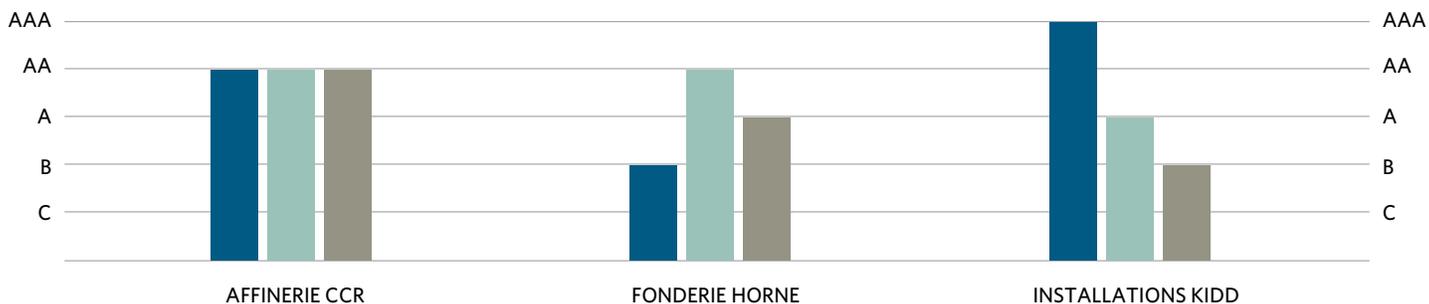
ÉVALUATION DE LA GESTION DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

- ENGAGEMENT, OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET COMMUNICATIONS D'ENTREPRISE EN MATIÈRE DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ
- PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ À L'ÉCHELLE DE L'INSTALLATION
- PRODUCTION DE RAPPORTS SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ



ÉVALUATION DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

- SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES ÉMISSIONS DE GES
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE



Résultats auto-évalués; Dernière vérification : 2013; Prochaine vérification externe : 2016.



MESURE DU RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

INSTALLATIONS DE NICKEL

ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
INSTALLATIONS DE NICKEL	✓	✓	✗
MINE RAGLAN	✓	✓	✓
SUDBURY INO	✓	✓	✓

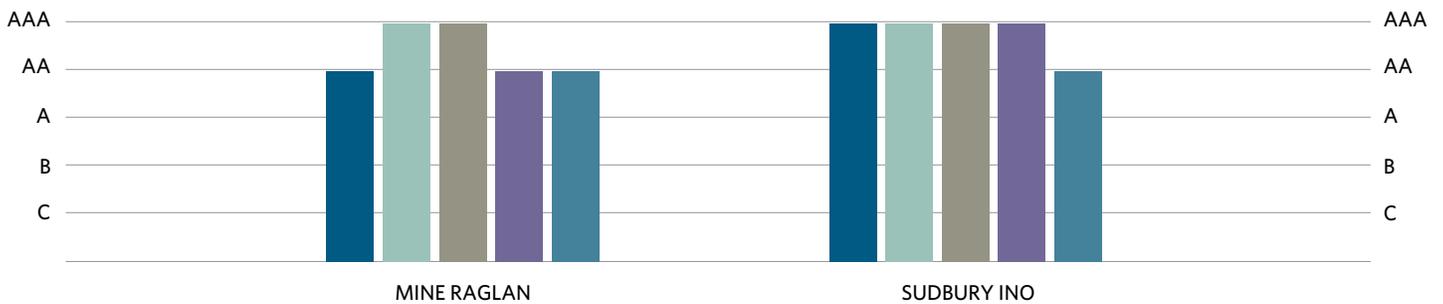
ÉVALUATION DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

- IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
- MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
- ENGAGEMENT ET CONSULTATION EFFICACES AVEC LES CI
- PRODUCTION DE RAPPORTS



ÉVALUATION DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ

- POLITIQUE, ENGAGEMENT ET RESPONSABILISATION
- PLANIFICATION, MISE EN ŒUVRE ET ACTIVITÉ D'EXPLOITATION
- FORMATION, COMPORTEMENT ET CULTURE
- SURVEILLANCE ET PRODUCTION DE RAPPORTS
- RENDEMENT



Résultats auto-évalués; Dernière vérification : 2013; Prochaine vérification externe : 2016.



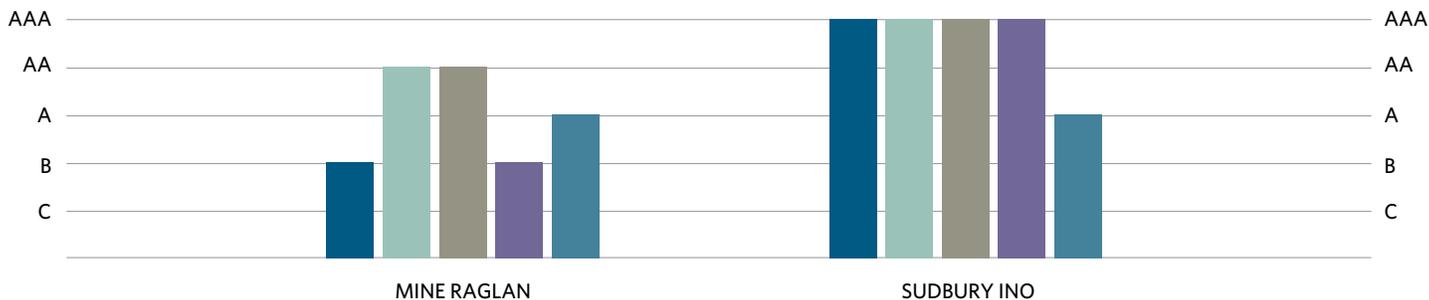
MESURE DU RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

INSTALLATIONS DE NICKEL



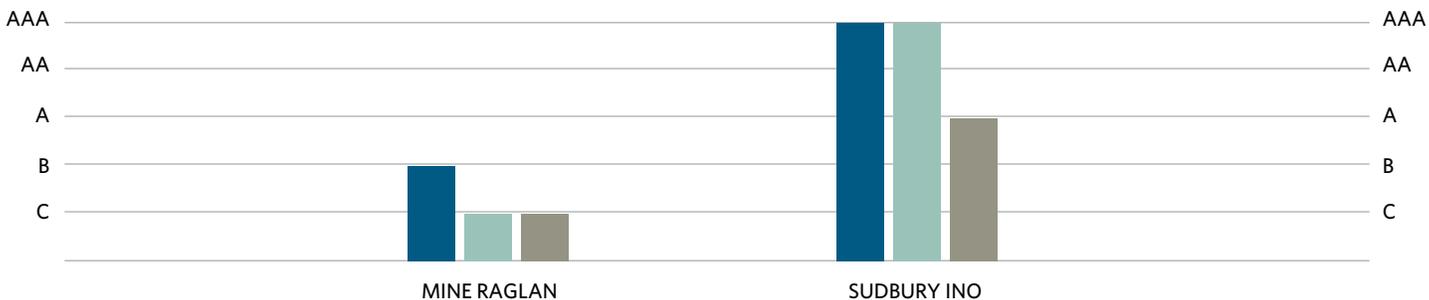
ÉVALUATION DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERES

- POLITIQUE ET ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERES
- EXAMEN ANNUEL DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERES
- SYSTÈME DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERES
- MANUEL D'EXPLOITATION, D'ENTRETIEN ET DE SURVEILLANCE
- RESPONSABILITÉ ATTRIBUÉE EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERES



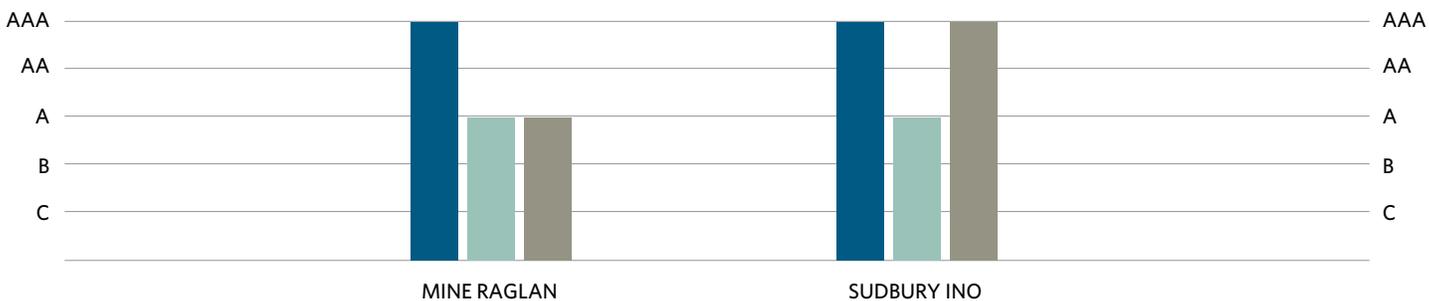
ÉVALUATION DE LA GESTION DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

- ENGAGEMENT, OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET COMMUNICATIONS D'ENTREPRISE EN MATIÈRE DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ
- PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ À L'ÉCHELLE DE L'INSTALLATION
- PRODUCTION DE RAPPORTS SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ



ÉVALUATION DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

- SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES ÉMISSIONS DE GES



Résultats auto-évalués; Dernière vérification : 2013; Prochaine vérification externe : 2016.



MESURE DU RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

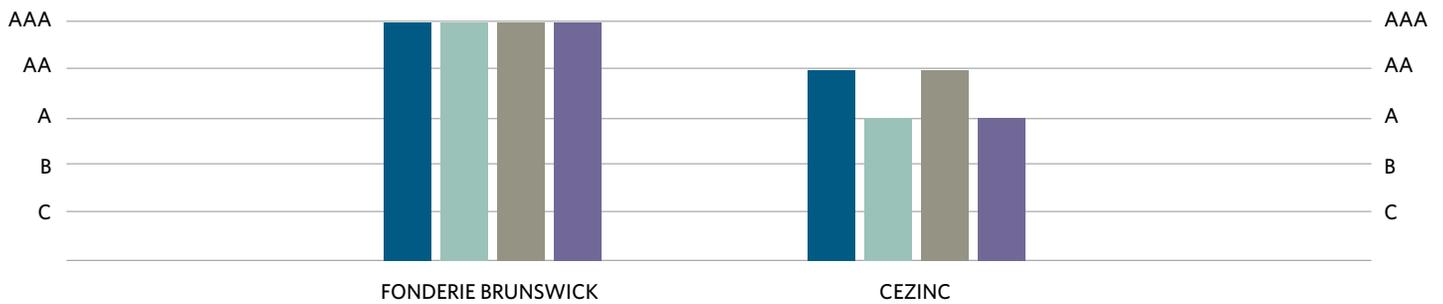
INSTALLATIONS DE ZINC

ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
INSTALLATIONS DE ZINC	✓	✓	✗
FONDERIE BRUNSWICK	✗	✓	✗
CEZINC	✓	✓	✓

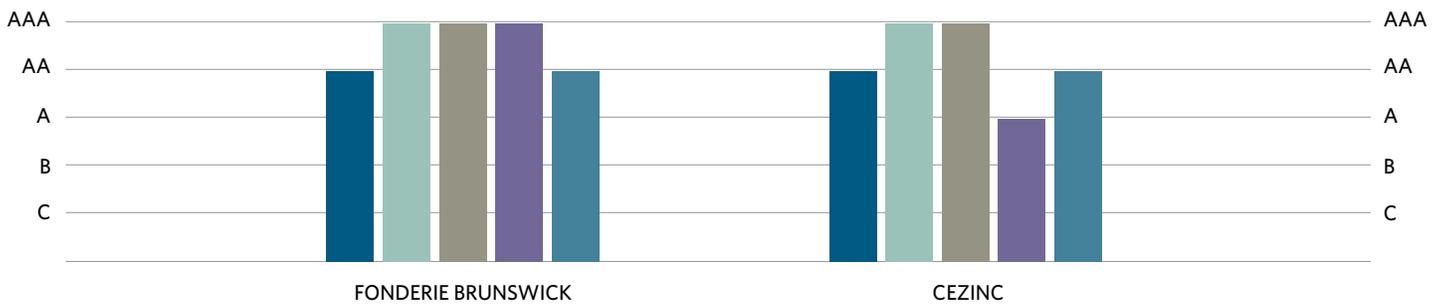
ÉVALUATION DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

- IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
- MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
- ENGAGEMENT ET CONSULTATION EFFICACES AVEC LES CI
- PRODUCTION DE RAPPORTS



ÉVALUATION DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ

- POLITIQUE, ENGAGEMENT ET RESPONSABILISATION
- PLANIFICATION, MISE EN ŒUVRE ET ACTIVITÉ D'EXPLOITATION
- FORMATION, COMPORTEMENT ET CULTURE
- SURVEILLANCE ET PRODUCTION DE RAPPORTS
- RENDEMENT



Résultats auto-évalués; Dernière vérification : 2013; Prochaine vérification externe : 2016.



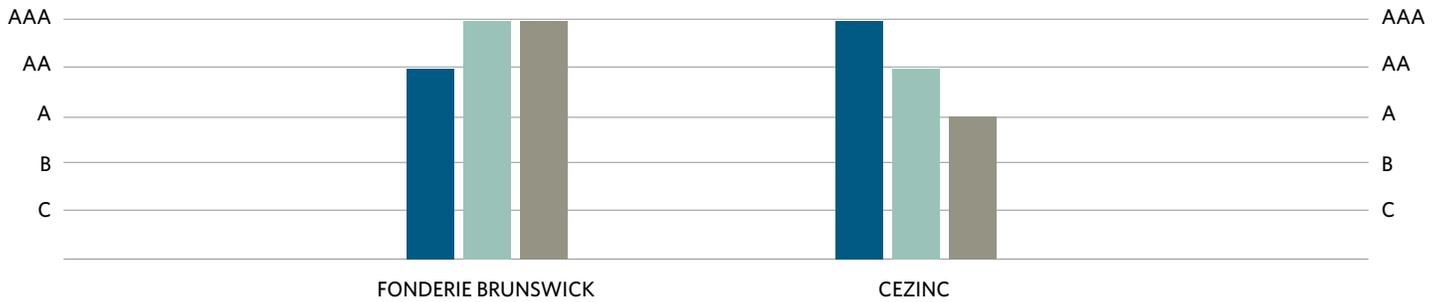
MESURE DU RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

INSTALLATIONS DE ZINC



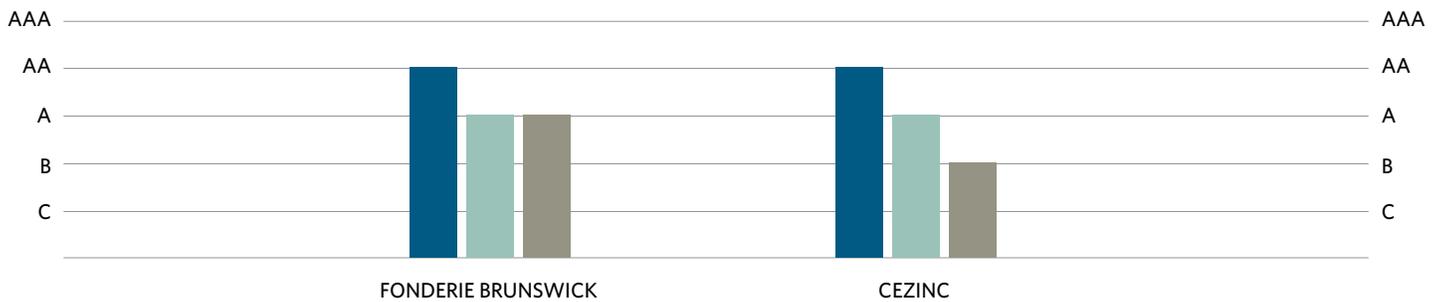
ÉVALUATION DE LA GESTION DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

- ENGAGEMENT, OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET COMMUNICATIONS D'ENTREPRISE EN MATIÈRE DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ
- PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ À L'ÉCHELLE DE L'INSTALLATION
- PRODUCTION DE RAPPORTS SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ



ÉVALUATION DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

- SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES ÉMISSIONS DE GES



Résultats auto-évalués; Dernière vérification : 2013; Prochaine vérification externe : 2016.



HUBBAY

PROFIL DE L'ENTREPRISE - HUBBAY MINERALS INC.

Hudbay est une société minière intégrée qui produit du concentré de cuivre (contenant du cuivre, de l'or et de l'argent) et du zinc. Son siège social se trouve à Toronto, en Ontario, et elle est inscrite aux Bourses de Toronto, de New York et de Lima sous le symbole boursier « HBM ». Hudbay exploite des mines au Manitoba et dans la région de Cuzco au Pérou et un projet de développement en Arizona.

Hudbay a vécu une année charnière en 2014. Cinq ans auparavant, l'entreprise présentait un plan de croissance pour créer une valeur à long terme. À la fin de 2014, ce plan d'action avait obtenu beaucoup de succès : les mines Reed et Lalor au Manitoba avaient atteint une capacité de production commerciale stable et la mine de Constancia au Pérou a atteint sa capacité de production commerciale comme prévu au milieu de l'année 2015. Ces deux nouvelles mines se sont jointes à la mine 777 du Manitoba, productrice fiable depuis de nombreuses années.

Le plan de croissance de Hudbay reflète la philosophie de l'entreprise : le meilleur moyen de fournir une valeur durable au secteur des mines est de trouver et de bâtir de nouvelles mines et de les exploiter de manière responsable sur les plans social et environnemental.

L'entreprise Hudbay a obtenu les résultats de rendement suivants dans le cadre de l'initiative VDMD pour ses installations d'exploitation de Flin Flon et de Snow Lake, au Manitoba.

En 2014, l'entreprise a réalisé ses objectifs de maintenir ses résultats précédents en vertu de l'initiative VDMD. Elle a effectué une vérification interne conformément aux documents de référence de l'AMC en matière de gestion des résidus. Il était particulièrement important pour Hudbay de confirmer que ses résultats en matière de gestion des résidus reflétaient ses efforts.

Le protocole de gestion de l'énergie et des émissions de GES est le seul pour lequel l'entreprise n'a pas encore obtenu une cote de niveau A bien qu'elle ait atteint quelques objectifs en matière d'énergie (et de réduction des GES). L'établissement est intégré et comprend des mines et autres entités opérationnelles en fin de vie et au stade exploratoire. Pour cette raison, il a été difficile de déterminer des objectifs appropriés en l'absence d'une année de référence à laquelle se comparer. Hudbay continuera de définir des objectifs en lien avec sa consommation d'énergie et ses émissions de GES malgré cet obstacle.

En 2015, Hudbay prévoit maintenir ses résultats de rendement en vertu de l'initiative VDMD. L'entreprise s'engage à participer aux examens des protocoles de gestion des résidus et des documents de référence et établira des objectifs appropriés une fois ces examens terminés. De plus, la mise en œuvre des exigences de l'initiative VDMD sur son nouveau site opérationnel de Constancia, au Pérou, progresse bien.

POUR EN SAVOIR PLUS, VISITEZ : WWW.HUBBAYMINERALS.COM



MESURE DU RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

HUDBAY MINERALS INC.



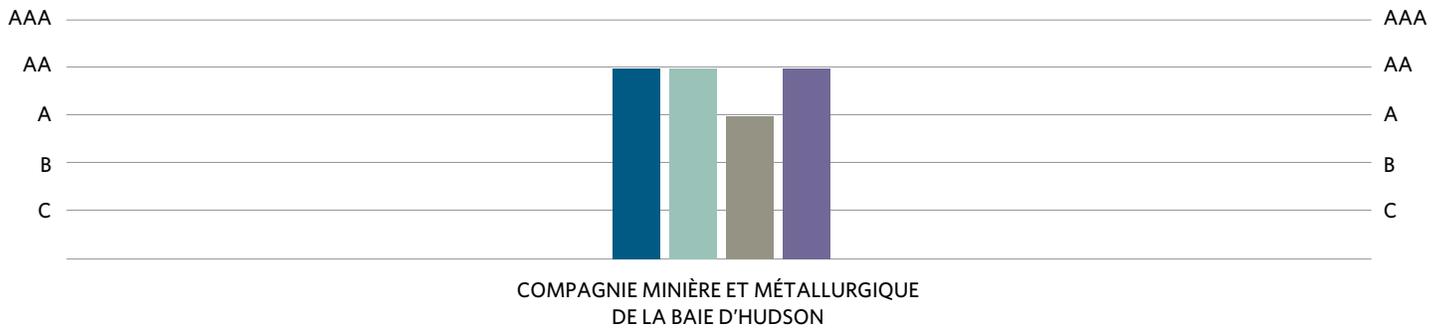
ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
HUDBAY MINERALS INC.	☑	☑	☑
COMPAGNIE MINIÈRE ET MÉTALLURGIQUE DE LA BAIE D'HUDSON	☑	☑	☑



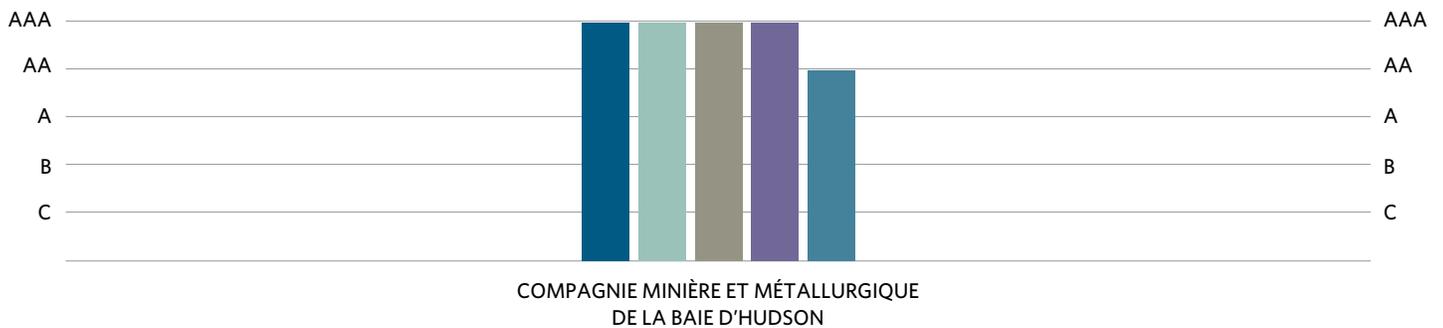
ÉVALUATION DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

- IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
- MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
- ENGAGEMENT ET CONSULTATION EFFICACES AVEC LES CI
- PRODUCTION DE RAPPORTS



ÉVALUATION DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ

- POLITIQUE, ENGAGEMENT ET RESPONSABILISATION
- SURVEILLANCE ET PRODUCTION DE RAPPORTS
- PLANIFICATION, MISE EN ŒUVRE ET ACTIVITÉ D'EXPLOITATION
- RENDEMENT
- FORMATION, COMPORTEMENT ET CULTURE



Résultats auto-évalués; Dernière vérification : 2012; Prochaine vérification externe : 2015.

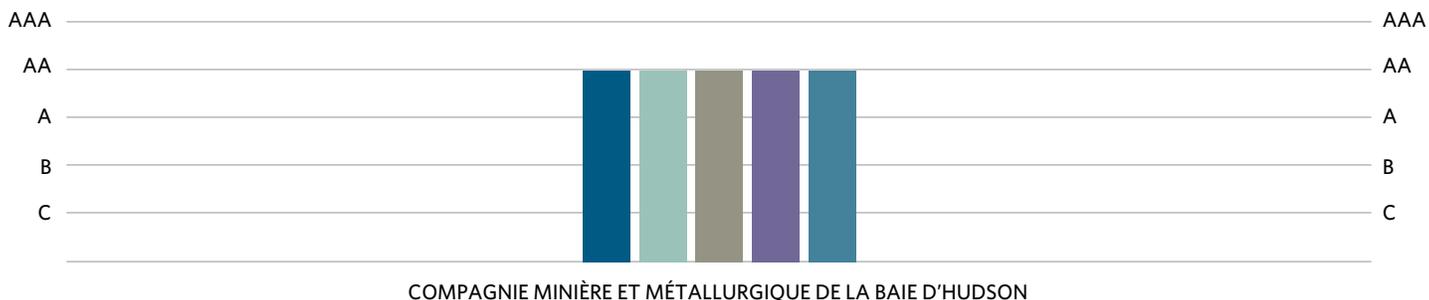


MESURE DU RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

HUDBAY MINERALS INC.

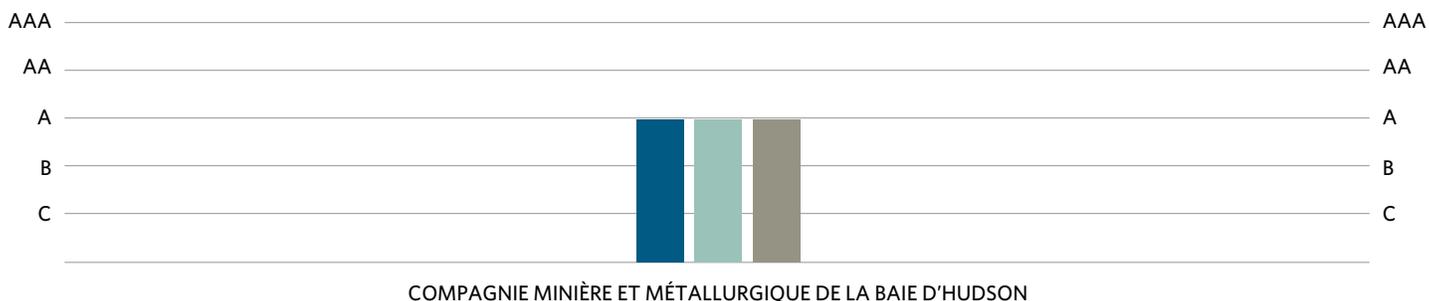
ÉVALUATION DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERES

- POLITIQUE ET ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERES
- SYSTÈME DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERES
- RESPONSABILITÉ ATTRIBUÉE EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERES
- EXAMEN ANNUEL DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERES
- MANUEL D'EXPLOITATION, D'ENTRETIEN ET DE SURVEILLANCE



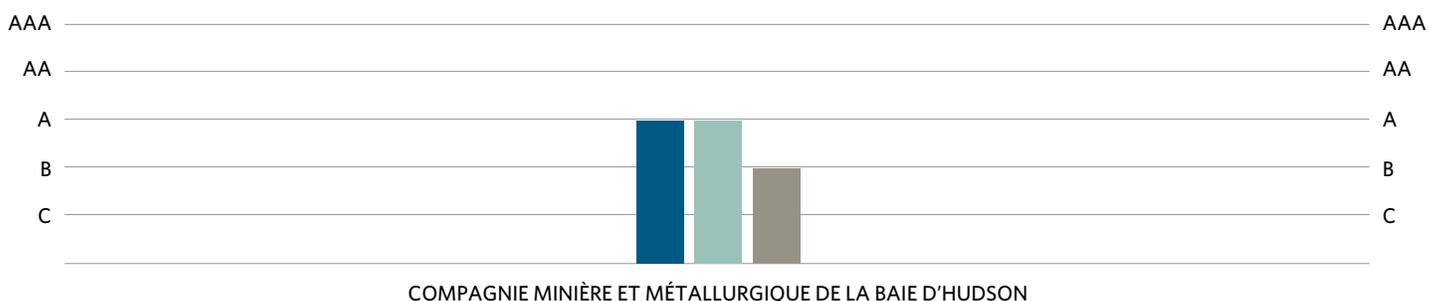
ÉVALUATION DE LA GESTION DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

- ENGAGEMENT, OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET COMMUNICATIONS D'ENTREPRISE EN MATIÈRE DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ
- PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ À L'ÉCHELLE DE L'INSTALLATION
- PRODUCTION DE RAPPORTS SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ



ÉVALUATION DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

- SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES ÉMISSIONS DE GES



Résultats auto-évalués; Dernière vérification : 2012; Prochaine vérification externe : 2015.





PROFIL DE L'ENTREPRISE - IAMGOLD CORPORATION

IAMGOLD est un chef de file parmi les producteurs aurifères de taille intermédiaire. La société exploite actuellement quatre mines d'or réparties sur trois continents (projets en coentreprise compris). IAMGOLD détient de solides actifs stratégiques au Canada, en Amérique du Sud et en Afrique, en plus de mener des projets de développement et d'exploration et d'évaluer constamment les possibilités d'acquisitions rentables qui se présentent.

La mine d'or de Westwood est entrée en production commerciale en 2014. Elle utilise une partie des infrastructures de l'ancienne mine Doyon. Par exemple, la mine à ciel ouvert est maintenant utilisée pour le stockage des résidus miniers. Ce faisant, la mine réduit son empreinte environnementale et évite d'utiliser des terres vierges. IAMGOLD inclut la mine de Westwood dans ses rapports VDMD depuis 2009, même si elle n'était pas en activité.

En 2012, IAMGOLD a fait l'acquisition du projet « Côté Gold » dans le nord de l'Ontario. Ces installations sont situées dans les cantons de Chester et de Neville du district de Sudbury, dans le Nord-Est de l'Ontario, plus précisément à 20 kilomètres au sud-ouest de Gogama, à 130 kilomètres au sud-ouest de Timmins, et à 200 kilomètres au nord-ouest de Sudbury. IAMGOLD évalue actuellement le potentiel d'une nouvelle mine d'or à ciel ouvert sur la propriété. Si le projet passe aux phases de développement et de construction, la société l'ajoutera à ses rapports VDMD. IAMGOLD ne publie pas de résultats VDMD pour la mine Mouska, qui a fermé en 2014, et publie uniquement les résultats de l'auto-évaluation de la mine de niobium Niobec, car elle a été vendue en janvier 2015.

La vision d'IAMGOLD consiste à mener ses activités sans causer le moindre tort. La société s'engage à toujours adhérer aux normes les plus strictes en matière de santé et de sécurité, d'empreinte environnementale et de collaboration avec les communautés hôtes et les instances gouvernementales. Cette vision représente à la fois un objectif et un parcours. Cet énoncé clair et direct est compris par tous les employés, peu importe la langue qu'ils parlent, et dicte la façon dont ils travaillent. En collaboration avec ses partenaires, IAMGOLD apporte un niveau élevé de sécurité et de responsabilité environnementale et sociale dans des régions qui n'avaient jamais connu l'exploration et l'exploitation minières modernes. Pour la société, il est essentiel d'un point de vue non seulement moral, mais également commercial, de s'allier avec ses employés comme avec les collectivités et pays où elle est établie en vue de s'assurer que la santé, la sécurité et la durabilité demeurent toujours prioritaires. L'initiative VDMD s'insère bien dans cette vision de ne causer aucun tort. Elle est donc bien intégrée dans les méthodes d'exploitation d'IAMGOLD et dans sa quête d'excellence.



PROFIL DE L'ENTREPRISE**IAMGOLD CORPORATION**

En 2015, la mine d'or d'Essakane d'IAMGOLD au Burkina Faso a été finaliste pour deux prix d'excellence VDMD, qui soulignent les projets innovateurs qui relèvent la barre en matière de responsabilité d'entreprise dans le secteur minier canadien. IAMGOLD était en lice pour le prix VDMD en excellence environnementale grâce à son projet de plantation de bosquets. Le projet avait pour objectif d'améliorer la biodiversité autour des écoles à proximité de la mine d'Essakane et de montrer aux étudiants comment planter des arbres et en prendre soin. IAMGOLD était également en lice pour le prix VDMD en engagement communautaire grâce à sa plateforme multifonctionnelle qui offre des avantages socioéconomiques aux femmes du village d'Essakane.

Au fil des ans, IAMGOLD a continuellement renforcé l'application des protocoles VDMD. Les résultats vérifiés de l'initiative VDMD pour 2014 montrent une amélioration globale par rapport à l'année précédente. Ils atteignent ou dépassent le niveau A dans les six protocoles VDMD pour tous les sites en activité d'IAMGOLD.

POUR EN SAVOIR PLUS, VISITEZ : WWW.IAMGOLD.COM



**PLATEFORME MULTIFONCTIONNELLE D'IAMGOLD POUR
LES FEMMES DE LA RÉGION, PRÈS DE LA MINE ESSAKANE.**

MESURE DU RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

IAMGOLD CORPORATION



ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

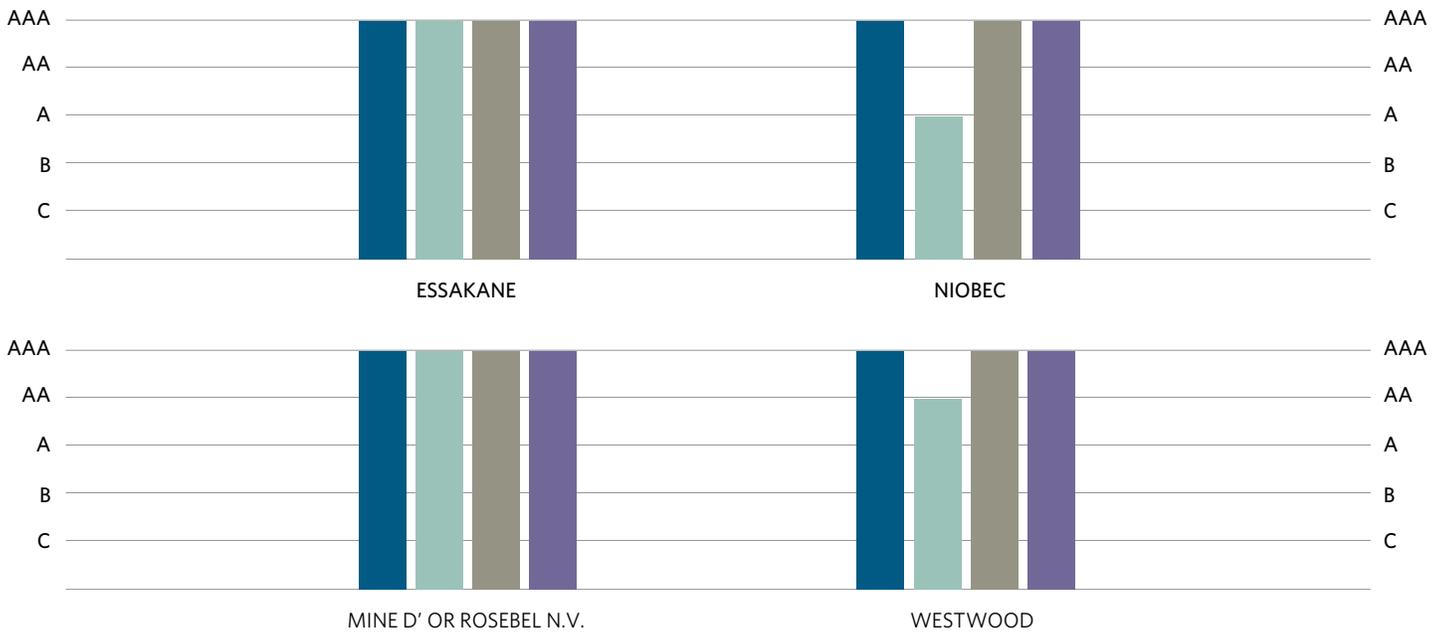
Vérification Externe

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
IAMGOLD CORPORATION	☑	☑	☑
ESSAKANE	☑	☑	☑
NIOBEC	☒	☑	☑
MINE D' OR ROSEBEL N.V.	☑	☑	☑
WESTWOOD	☑	☑	☑



ÉVALUATION DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

- IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
- MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
- ENGAGEMENT ET CONSULTATION EFFICACES AVEC LES CI
- PRODUCTION DE RAPPORTS



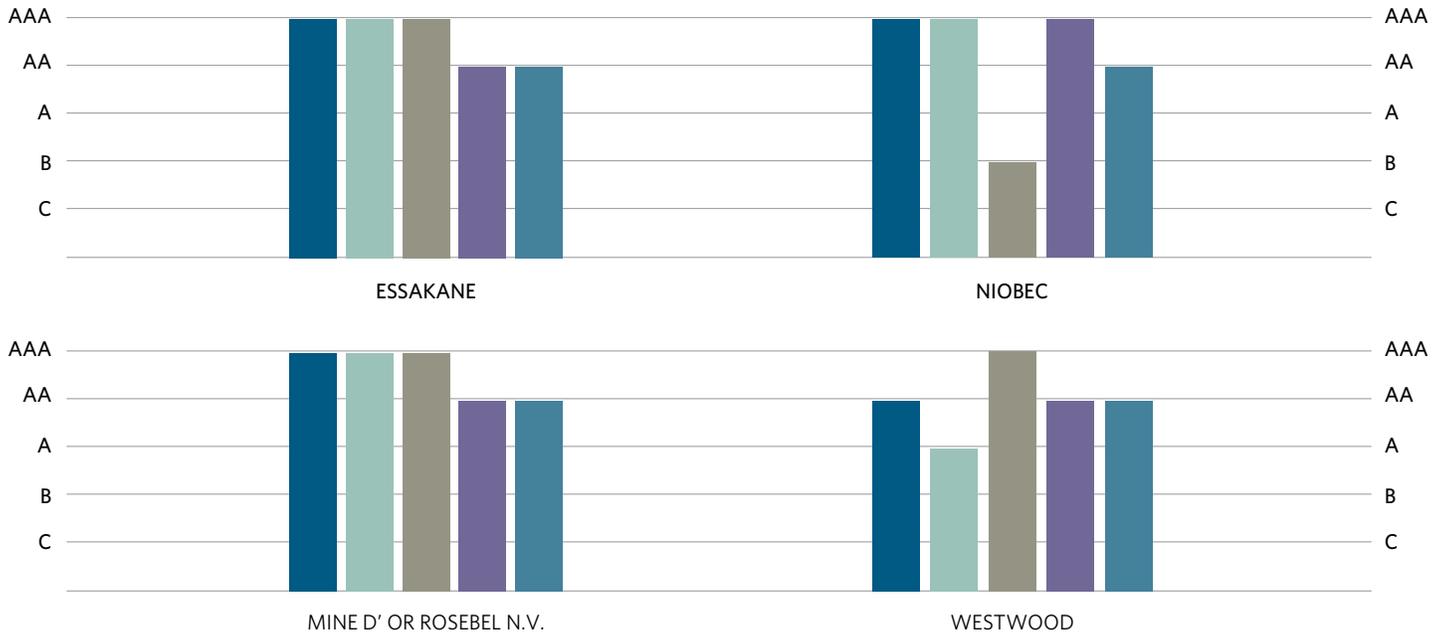
MESURE DU RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

IAMGOLD CORPORATION

Vérification Externe

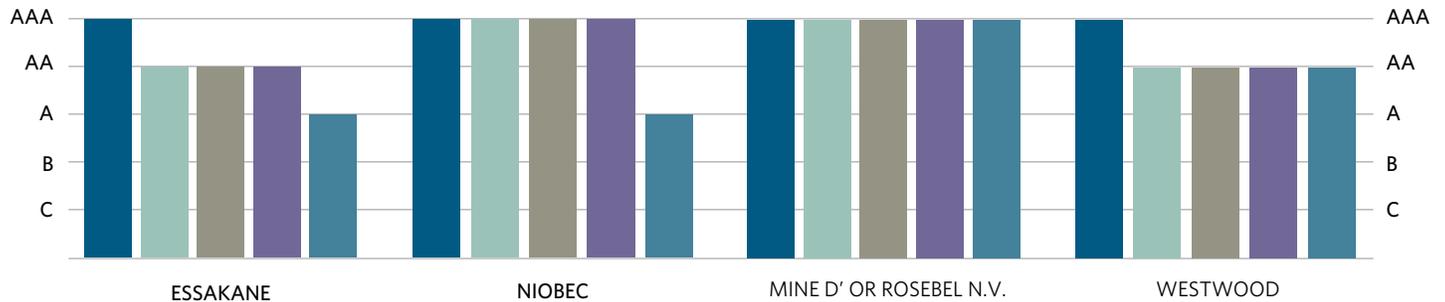
ÉVALUATION DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ

- POLITIQUE, ENGAGEMENT ET RESPONSABILISATION
- PLANIFICATION, MISE EN ŒUVRE ET ACTIVITÉ D'EXPLOITATION
- FORMATION, COMPORTEMENT ET CULTURE
- SURVEILLANCE ET PRODUCTION DE RAPPORTS
- RENDEMENT



ÉVALUATION DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS

- POLITIQUE ET ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- SYSTÈME DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- RESPONSABILITÉ ATTRIBUÉE EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- EXAMEN ANNUEL DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- MANUEL D'EXPLOITATION, D'ENTRETIEN ET DE SURVEILLANCE



MESURE DU RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

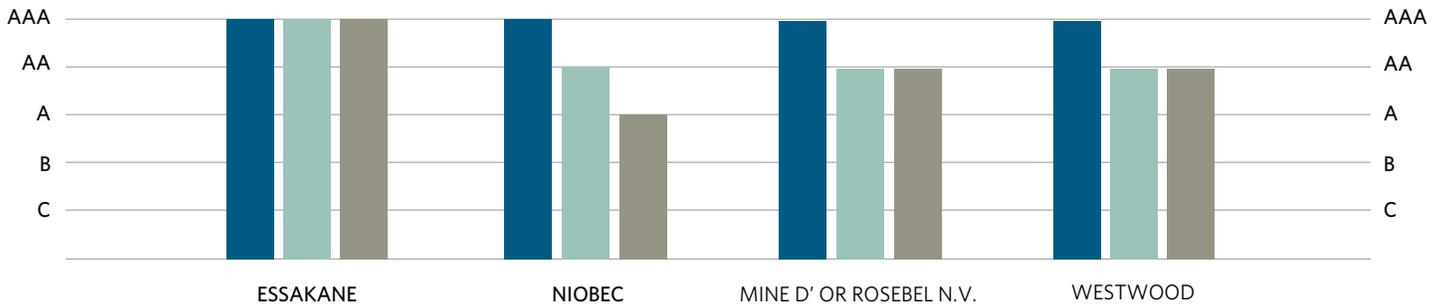
IAMGOLD CORPORATION



ÉVALUATION DE LA GESTION DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

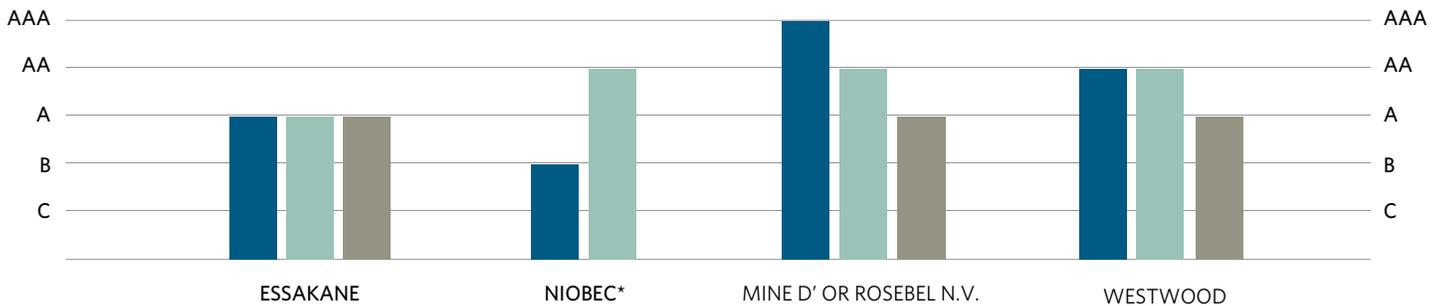
Vérification Externe

- ENGAGEMENT, OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET COMMUNICATIONS D'ENTREPRISE EN MATIÈRE DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ
- PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ À L'ÉCHELLE DE L'INSTALLATION
- PRODUCTION DE RAPPORTS SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ



ÉVALUATION DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

- ENERGY USE AND GHG MANAGEMENT SYSTEMS
- ENERGY AND GHG RENDEMENT TARGETS
- ENERGY USE AND GHG PRODUCTION DE RAPPORTS SYSTEMS



*Comme ses émissions totales sont inférieures à 25 000 tonnes de CO₂e, la mine Niobec n'est pas tenue de déclarer son rendement pour l'indicateur 3 du protocole de gestion de l'énergie et des émissions de GES.





PROFIL DE L'ENTREPRISE - IMPERIAL METALS CORPORATION

Imperial Metals Corporation (Imperial) est une société minière de Colombie-Britannique qui se spécialise dans l'exploitation, le développement, l'exploration et l'acquisition de mines de métaux précieux et de base. Imperial possède trois exploitations minières en Colombie-Britannique qui produisent du cuivre et de l'or ainsi que l'argent et le molybdène comme sous-produits : la mine de cuivre et d'or Red Chris (participation de 100 %), la mine de cuivre et d'or du mont Polley (participation de 100 %), la mine de cuivre Huckleberry (participation de 50 %, partenaire non exploitant). Impérial est également propriétaire de la mine d'or Sterling au Nevada (participation de 100 %). Le portefeuille d'Imperial comprend également le projet d'exploration de zinc et de plomb Ruddock Creek (participation de 50 %) en Colombie-Britannique.

La mine du mont Polley d'Imperial, exploitée par la Mount Polley Mining Corporation (MPMC), est une mine de cuivre et d'or à ciel ouvert avec un projet de développement souterrain. Elle se situe dans le centre-sud de la Colombie-Britannique.

Après une brèche dans le bassin de décantation des résidus miniers, Imperial a réexaminé son rendement en vertu de l'initiative VDMD en matière de gestion des résidus miniers et subi la première évaluation externe des résultats de son auto-évaluation VDMD 2013. Vous trouverez ci-après une mise à jour sur la brèche à la mine du mont Polley et une discussion sur les résultats de l'initiative VDMD de la société.

Brèche du bassin de décantation de la mine du mont Polley

Le 4 août 2014 en tout début de journée, une brèche s'est formée dans le bassin de décantation de la mine du mont Polley, causant un déversement d'eau et de résidus miniers.

Ce déversement a eu les conséquences physiques suivantes sur l'environnement en aval :

- Érosion et affouillement du remblai séparant le bassin et le lac Polley ainsi que le long du ruisseau Hazeltine.



PROFIL DE L'ENTREPRISE**IMPERIAL METALS CORPORATION**

- Dépôts d'arbres et de débris ligneux dans le lac Polley, le long de la trajectoire d'érosion du ruisseau Hazeltine et dans le lac Quesnel à l'embouchure du ruisseau Hazeltine.
- Dépôts de résidus miniers et érosion de terre dans le lac Polley, le ruisseau Hazeltine et le lac Quesnel à l'embouchure du ruisseau Hazeltine.

La direction d'Imperial a réagi immédiatement et s'est rendue sur le site le 4 août 2014 pour aider le personnel de la mine en service, les organismes locaux, les représentants des ministères provinciaux et les ingénieurs responsables à évaluer l'étendue de la brèche et l'ampleur du déversement d'eau et de résidus dans les zones avoisinantes. Il est important de noter que les résidus miniers sont alcalins (pH moyen de 8,5) et qu'ils ne sont pas acidogènes. Les instruments de surveillance et le personnel sur place n'avaient repéré aucun indice d'une brèche imminente.

Enquête sur la brèche du bassin de décantation de la mine du mont Polley

Le gouvernement de la Colombie-Britannique, avec l'appui de la bande indienne de Soda Creek (Première nation Xats'ull) et de celle de Williams Lake, a ordonné une enquête technique sur la brèche du bassin de décantation de la mine du mont Polley. L'enquête sur les raisons de la brèche a été effectuée par un groupe d'experts (le Groupe) qui a notamment examiné les normes techniques, la conception du bassin, l'entretien, les inspections et autres points jugés pertinents.

Le Groupe a publié son rapport sur les causes de la brèche du bassin le 31 janvier 2015. Les résultats du Groupe correspondent à ceux de l'enquête interne effectuée par la société. Le Groupe n'a trouvé aucune preuve de défaillance due à une intervention humaine, à un débordement ou à une fissure au niveau des canalisations entraînant une érosion interne de la structure du bassin. Selon le Groupe, l'accumulation d'eau dans le bassin de décantation n'était pas la cause de la brèche, mais a contribué au déversement des résidus miniers. Imperial avait déjà admis que les niveaux d'eau pourraient augmenter dans le bassin et avait pris les mesures adéquates en 2006 pour contrer le problème.

Le Groupe a conclu que la digue en périmètre du bassin de décantation avait cédé parce qu'une couche de glaciolacustre se trouvant à environ 8 mètres sous la base du bassin dans la zone de la brèche n'était pas aussi solide qu'on l'avait supposé lors de la conception du bassin.

La construction durant les 18 années de vie du bassin avait toujours respecté les critères de conception fournis par les ingénieurs-conseils et avait été approuvée par le ministère de l'Énergie et des Mines. Le Groupe a indiqué que des omissions en lien avec les caractéristiques du site n'avaient pas été détectées, malgré le grand nombre d'ingénieurs en géotechnique expérimentés associés au bassin au fil des ans.

Les critères de conception acceptés pour le bassin nécessitaient un coefficient de sécurité de 1,3 durant la durée d'exploitation de la mine et de 1,5 à sa fermeture. Selon les calculs présentés dans les rapports de conception, le coefficient de sécurité de la digue en périmètre au moment de la brèche dépassait 1,5.

Impact de la brèche dans le bassin de la mine du mont Polley

La priorité d'Imperial a toujours été et demeure la sécurité et la santé de ses employés et de la population. La société est heureuse qu'il n'y a eu aucune perte de vie ou blessure ni aucun dommage matériel lors de cet événement. Imperial a réaffirmé sa volonté de limiter les effets de la brèche et de restaurer le bassin de décantation, le lac Polley ainsi que le ruisseau Hazeltine et elle continue de collaborer étroitement avec les organismes de réglementation, les collectivités et les Premières Nations.

PROFIL DE L'ENTREPRISE**IMPERIAL METALS CORPORATION**

Imperial a fait une demande de reprise de l'exploitation de la mine du mont Polley aux organismes de réglementation. En juin 2015, le ministère de l'Énergie et des Mines et le ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique ont apporté des modifications au permis pour que l'exploitation modifiée de la mine du mont Polley puisse reprendre.

Imperial assume les frais de réaménagement et de restauration. Bien que les coûts précis de réaménagement et de restauration ne soient pas encore connus, la société est persuadée que ces coûts peuvent être gérés dans le temps compte tenu de la valeur sous-jacente de ses biens, du financement de ses obligations convertibles, de ses liquidités actuelles, du produit de l'assurance et du flux de trésorerie issu de l'exploitation de la mine Red Chris.

Relations avec les Premières Nations

La mine du mont Polley se trouve sur le territoire traditionnel des bandes indiennes de Soda Creek et de Williams Lake. La MPMC dispose d'accords de participation avec ces deux bandes et ces accords ont été les premiers à être signés par une société minière de la Colombie-Britannique concernant une friche contaminée. Ces accords de participation comprennent des rencontres régulières entre les dirigeants de la MPMC et les représentants des deux Premières Nations pour discuter du fonctionnement de la mine, des projets de la société, du processus de délivrance des permis et des occasions de partenariat. La solide relation et le partenariat entre MPMC et les Premières Nations sont à la base des succès obtenus depuis la brèche du bassin de décantation.

Sommaire de la vérification externe des résultats de l'initiative VDMD

La firme Golder Associate Ltd. a effectué une vérification externe de l'auto-évaluation des niveaux de rendement du protocole de l'initiative VDMD pour la période se terminant le 31 décembre 2013 (avant la brèche). Cette vérification confirme une cote de niveau A pour tous les indicateurs du protocole des relations avec les Autochtones et les collectivités. En matière de santé et de sécurité, la vérification externe des installations a rapporté une cote de niveau A pour les indicateurs 1, 2 et 3 et une cote de niveau AAA et AA respectivement pour les indicateurs 3 et 5. Les indicateurs de gestion de la consommation d'énergie et des émissions de GES ont obtenu une cote de niveau B (indicateur 2) et de niveau C (indicateurs 1 et 3). La vérification a également déterminé les écarts en matière de planification de la gestion de crises au niveau de l'installation et de la société. Imperial élaborera un plan de gestion de crises formel pour l'installation et le finalisera au niveau de la société. La vérification externe des indicateurs de gestion de la conservation de la biodiversité a révélé une cote de niveau C. Cependant, la société a mis sur pied des activités en lien avec la conservation de la biodiversité avec les intervenants et s'efforcera de mieux les intégrer.

En ce qui a trait à la gestion des résidus, le vérificateur a confirmé une cote de niveau A pour tous les indicateurs du protocole. Le vérificateur externe a indiqué que la mise en place du système de gestion des résidus et du manuel d'exploitation, d'entretien et de surveillance (EES) était difficile à vérifier parce que la mine n'était pas exploitée au moment de la vérification.

POUR EN SAVOIR PLUS, VISITEZ : WWW.IMPERIALMETALS.COM

MESURE DU RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

IMPERIAL METALS CORPORATION



ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

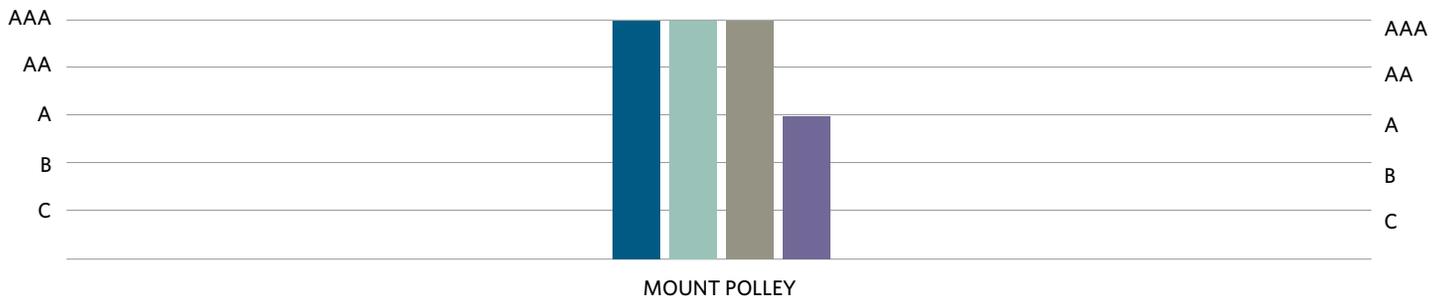
Vérification Externe

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
IMPERIAL METALS	☒	☒	☒
MOUNT POLLEY	☒	☒	☒



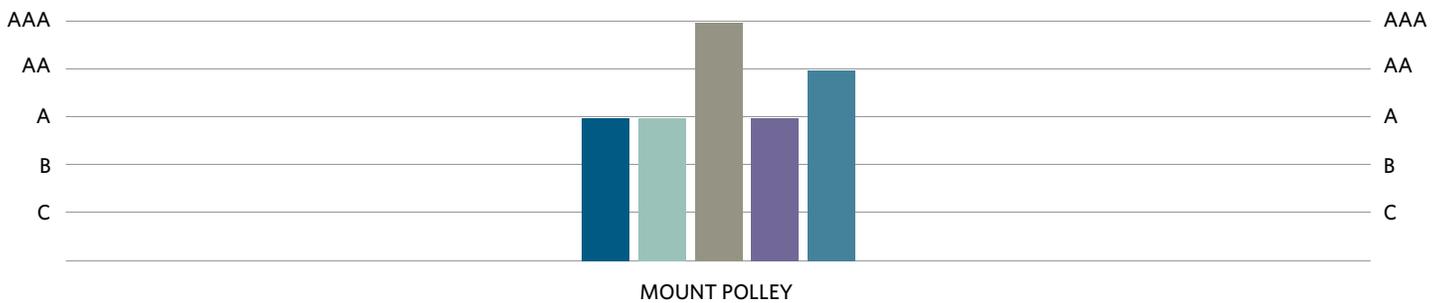
ÉVALUATION DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

- IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
- MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
- ENGAGEMENT ET CONSULTATION EFFICACES AVEC LES CI
- PRODUCTION DE RAPPORTS



ÉVALUATION DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ

- POLITIQUE, ENGAGEMENT ET RESPONSABILISATION
- PLANIFICATION, MISE EN ŒUVRE ET ACTIVITÉ D'EXPLOITATION
- FORMATION, COMPORTEMENT ET CULTURE
- SURVEILLANCE ET PRODUCTION DE RAPPORTS
- RENDEMENT



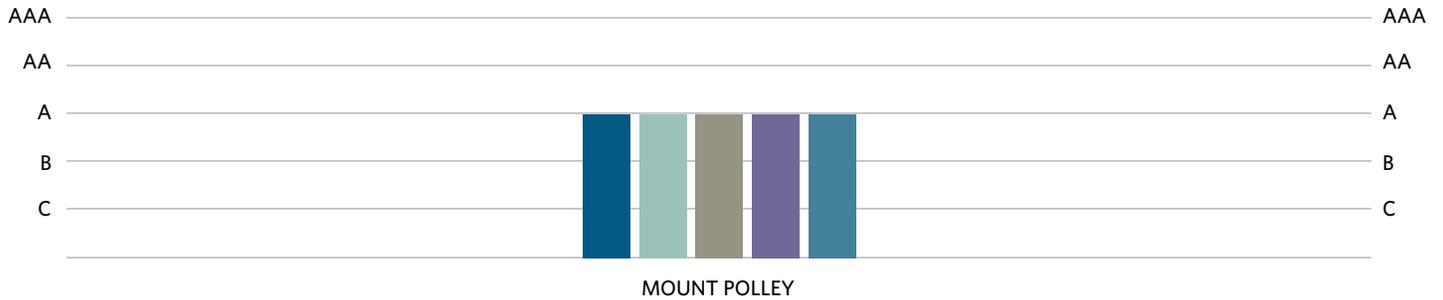
MESURE DU RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

IMPERIAL METALS CORPORATION

Vérification Externe

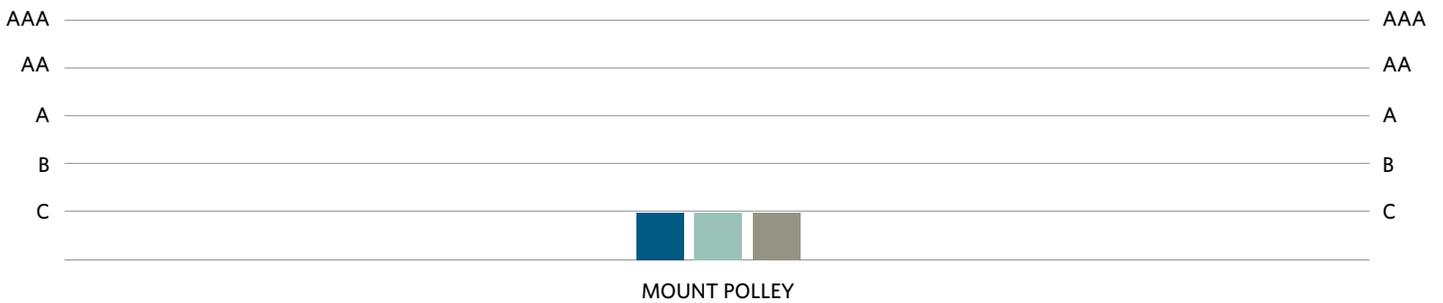
ÉVALUATION DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS

- POLITIQUE ET ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- SYSTÈME DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- RESPONSABILITÉ ATTRIBUÉE EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- EXAMEN ANNUEL DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- MANUEL D'EXPLOITATION, D'ENTRETIEN ET DE SURVEILLANCE



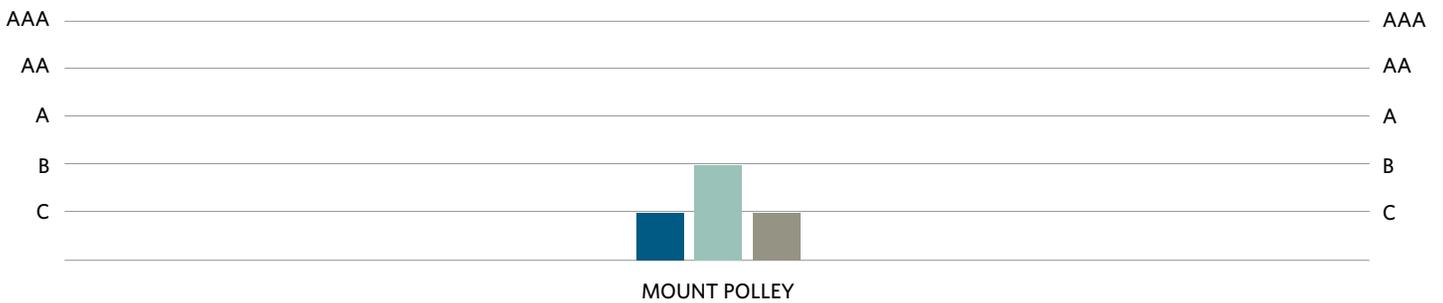
ÉVALUATION DE LA GESTION DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

- ENGAGEMENT, OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET COMMUNICATIONS D'ENTREPRISE EN MATIÈRE DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ
- PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ À L'ÉCHELLE DE L'INSTALLATION
- PRODUCTION DE RAPPORTS SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ



ÉVALUATION DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

- SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES ÉMISSIONS DE GES





PROFIL DE L'ENTREPRISE - NEW GOLD INC.

New Gold est un producteur aurifère de taille intermédiaire qui compte quatre mines en activité et trois importants projets de développement. Ces projets comprennent la mine de New Afton au Canada, celle de Cerro San Pedro au Mexique, celle de Mesquite aux États-Unis et les mines Peak en Australie. New Gold est propriétaire des projets de Blackwater et de Rainy River au Canada et détient 30 % du projet El Morro, un projet d'envergure mondiale, au Chili.

New Gold s'engage à atteindre le plus haut niveau de rendement possible en matière de sécurité, de protection environnementale et de développement durable. Cet engagement pousse New Gold à relever les normes, protocoles et indicateurs de rendement qui aident ses employés à atteindre ces objectifs. New Gold a adopté des normes telles que le Code international de gestion du cyanure et le Pacte mondial des Nations Unies. Les installations de New Gold utilisent la norme ISO 14001 pour ses systèmes de gestion environnementale, et deux des quatre mines ont obtenu leur certification. Pour la production de rapports, New Gold respecte les directives de la Global Reporting Initiative et du Carbon Disclosure Project en vue de s'assurer que ses communautés d'intérêts reçoivent de l'information pertinente.

En 2013, New Gold a pris divers engagements sur le plan communautaire et environnemental et a notamment établi des normes de gestion qui intègrent les exigences de l'initiative VDMD. En vertu de ces normes, New Gold se conforme aux principes de l'initiative VDMD dans toutes ses activités, au Canada comme à l'étranger.

La mine New Afton a publié ses résultats dans le cadre de l'initiative VDMD pour une troisième année, et l'administration de la mine a effectué une auto-évaluation de son rendement par rapport aux protocoles VDMD. La portée de l'auto-évaluation incluait les processus de l'entreprise en lien avec la gestion des résidus miniers, l'utilisation de l'énergie, les émissions de gaz à effet de serre, la gestion de la conservation de la biodiversité, les relations avec les Autochtones et les collectivités, la santé et la sécurité ainsi que la gestion de crises.

Les résultats obtenus par New Gold en 2014 montrent une amélioration par rapport à l'année précédente. La mine New Afton a surtout amélioré ses résultats pour la gestion des résidus, atteignant ou surpassant le niveau A pour tous les indicateurs de rendement du protocole. Elle a aussi obtenu de meilleurs résultats pour la gestion de la conservation de la biodiversité, passant du niveau AA au niveau AAA pour les indicateurs. Pour les relations avec les Autochtones et les collectivités, la mine a maintenu ou amélioré ses très bons résultats d'une année à l'autre. La mine New Afton continue d'entretenir des liens positifs avec la bande de Skeetchestn et la Première nation Tk'emlúps te Secwe pemc, en plus de collaborer avec d'autres membres de la communauté locale.



PROFIL DE L'ENTREPRISE**NEW GOLD INC.**

En ce qui concerne la gestion de la consommation d'énergie et les émissions de GES, la mine New Afton a atteint le niveau AAA pour ses systèmes de gestion et le niveau AA pour ses systèmes de production de rapports. Elle est passée au niveau A pour ses objectifs de rendement. L'entreprise prévoit améliorer ses résultats liés aux objectifs de rendement à mesure qu'elle développe son système de gestion et qu'elle recueille des données utiles. En 2014, la mine New Afton est devenue la première mine en Amérique du Nord à obtenir la certification ISO 50001 pour ses systèmes de gestion énergétique.

POUR EN SAVOIR PLUS, VISITEZ : WWW.NEWGOLD.COM



**DES ENFANTS DE LA BANDE DE SKEETCHESTN
PLANTENT DES ARBRES SUR UN SITE RESTAURÉ.**

MESURE DU RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

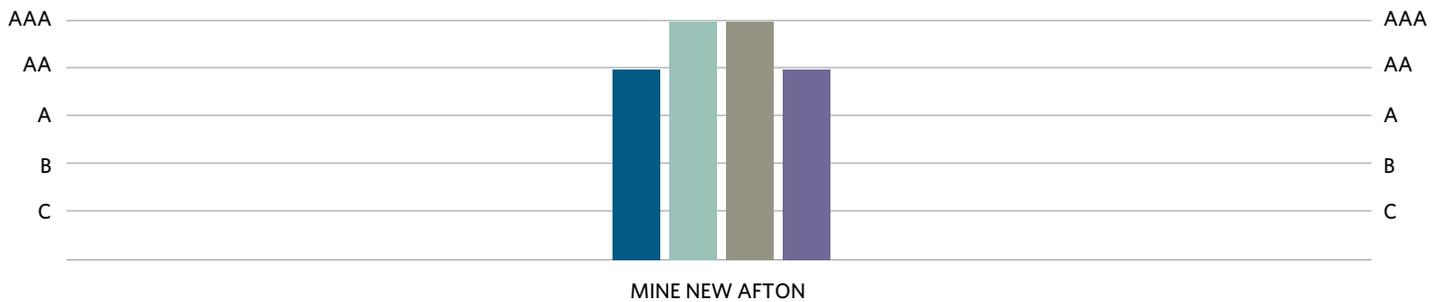
NEW GOLD INC.

ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
NEW GOLD INC.	☑	☑	☑
MINE NEW AFTON	☑	☑	☑

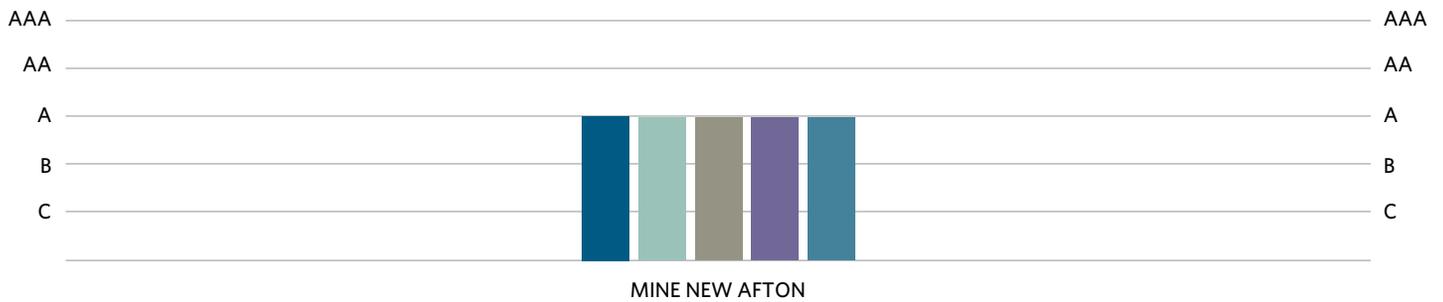
ÉVALUATION DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

- IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
- MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
- ENGAGEMENT ET CONSULTATION EFFICACES AVEC LES CI
- PRODUCTION DE RAPPORTS



ÉVALUATION DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ

- POLITIQUE, ENGAGEMENT ET RESPONSABILISATION
- SURVEILLANCE ET PRODUCTION DE RAPPORTS
- PLANIFICATION, MISE EN ŒUVRE ET ACTIVITÉ D'EXPLOITATION
- RENDEMENT
- FORMATION, COMPORTEMENT ET CULTURE



Résultats auto-évalués; Dernière vérification : 2013; Prochaine vérification externe : 2016.

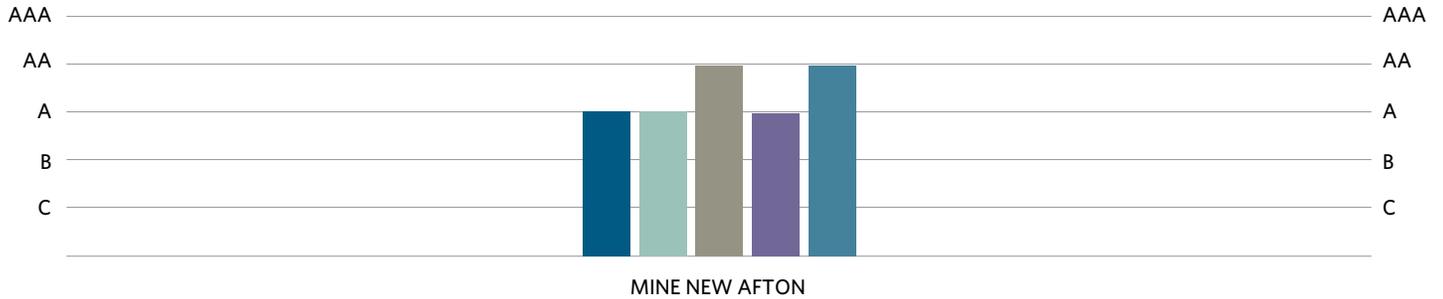


MESURE DU RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

NEW GOLD INC.

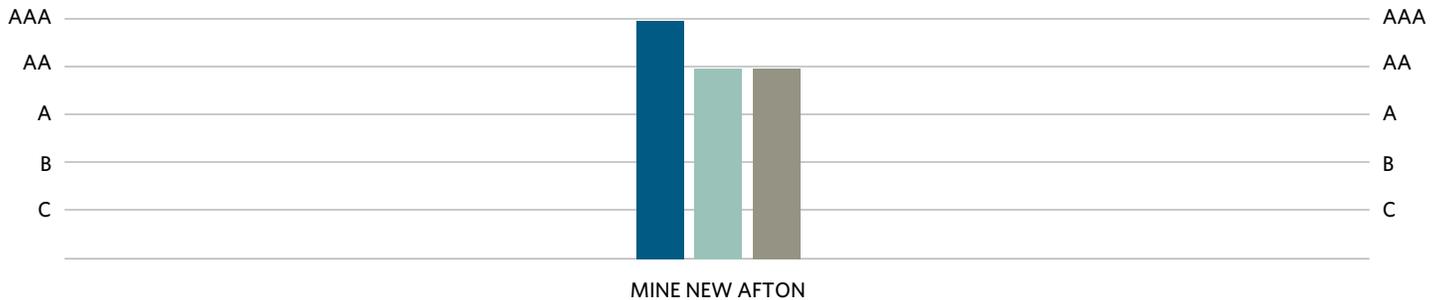
ÉVALUATION DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIER

- POLITIQUE ET ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIER
- SYSTÈME DE GESTION DES RÉSIDUS MINIER
- RESPONSABILITÉ ATTRIBUÉE EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIER
- EXAMEN ANNUEL DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIER
- MANUEL D'EXPLOITATION, D'ENTRETIEN ET DE SURVEILLANCE



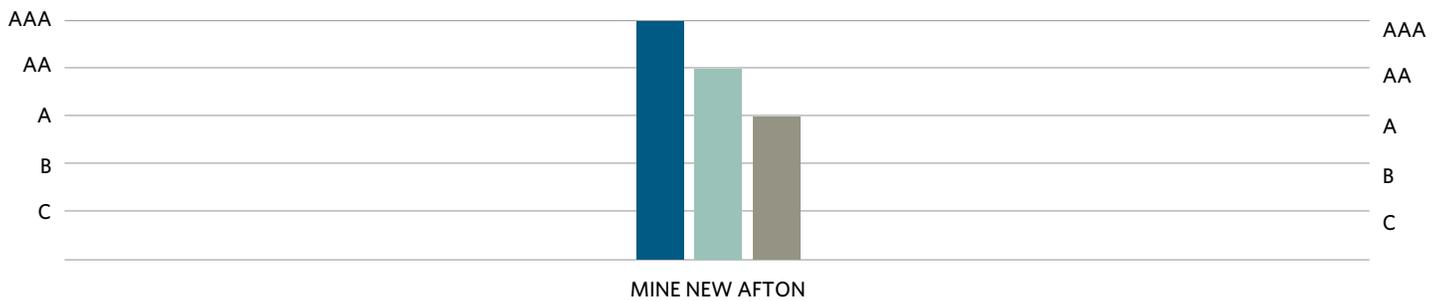
ÉVALUATION DE LA GESTION DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

- ENGAGEMENT, OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET COMMUNICATIONS D'ENTREPRISE EN MATIÈRE DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ
- PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ À L'ÉCHELLE DE L'INSTALLATION
- PRODUCTION DE RAPPORTS SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ



ÉVALUATION DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

- SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES ÉMISSIONS DE GES



Résultats auto-évalués; Dernière vérification : 2013; Prochaine vérification externe : 2016.





PROFIL DE L'ENTREPRISE - NYRSTAR

Nyrstar est une société minière et métallurgique de premier plan sur les marchés du zinc et du plomb, et elle gagne présentement de l'importance dans d'autres marchés de métaux de base et de métaux précieux. Elle emploie environ 6 600 personnes et possède des mines, des fonderies et d'autres établissements sur les continents américain, australien et européen. Ses établissements comprennent deux mines au Canada : Myra Falls, en Colombie-Britannique, et Langlois, au Québec. Son siège social se trouve à Zurich, en Suisse.

Pour Nyrstar, la durabilité est un élément important du succès commercial. L'entreprise s'engage à collaborer avec ses intervenants en vue de favoriser une amélioration continue du rendement en matière de santé, sécurité, environnement et communauté (SSEC). Le plan directeur de gestion de SSEC du groupe Nyrstar régit toutes les activités de SSEC et établit une approche uniformisée pour la gestion des risques sur les sites de Nyrstar. Le plan directeur est harmonisé aux normes ISO 14001 et OHSAS 18001, et bon nombre des sites de Nyrstar possèdent les homologations qui s'y rattachent. Les protocoles VDMD aident les établissements de Nyrstar au Canada à contrôler d'importants risques et processus liés à la sécurité, la santé et l'environnement, et les exigences de l'initiative VDMD sont intégrées aux systèmes de gestion SSEC sur place.

Les installations de Myra Falls et Langlois se sont joints à Nyrstar en 2011 lors de l'acquisition de Breakwater Resources. La mine Myra Falls de Nyrstar est une mine souterraine de métaux de base située sur l'île de Vancouver, à 90 kilomètres au sud-ouest de la rivière Campbell, en Colombie-Britannique. L'emplacement de la mine à l'intérieur du parc provincial Strathcona sur l'île de Vancouver présente des défis uniques, et il est d'autant plus important de mettre en œuvre de solides programmes de gestion environnementale et communautaire. Myra Falls participe au programme VDMD depuis 2006. La mine Langlois se trouve dans le nord-ouest du Québec, près de la ville de Lebel-Sur-Quévillon. La mine, rouverte en 2011 après une période d'entretien, a repris la production commerciale au cours du premier semestre de 2012. L'établissement d'un rapport sur les résultats de rendement de la mine Langlois en vertu de l'initiative VDMD commencera en 2016.

Les résultats de l'évaluation 2014 pour la mine de Myra Falls ont indiqué des améliorations dans plusieurs secteurs, notamment pour la préparation à la gestion de crises, la gestion de la conservation de la biodiversité, la déclaration, la surveillance et la formation en santé et sécurité. Cependant, Nyrstar reconnaît que des efforts supplémentaires sont nécessaires dans ces secteurs de l'initiative VDMD et ailleurs pour que le rendement du site en matière de durabilité atteigne les niveaux prévus par la direction de l'entreprise et les intervenants. On s'attend à une amélioration des résultats pour tous les protocoles VDMD qui présentent des lacunes à mesure que le plan directeur de gestion SSEC de Nyrstar sera intégré à l'ensemble des activités de l'entreprise.

POUR EN SAVOIR PLUS, VISITEZ : WWW.NYRSTAR.COM



MESURE DU RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

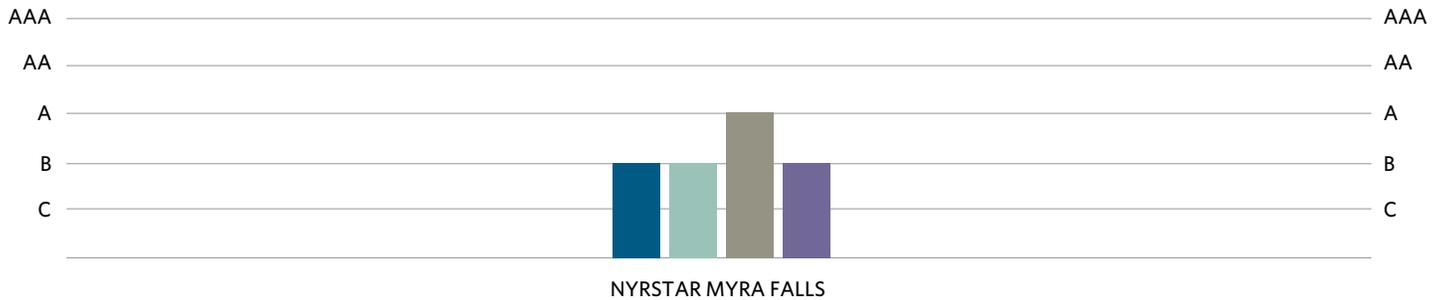
NYRSTAR

ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

	INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
NYRSTAR		☒	☒	☒
NYRSTAR MYRA FALLS		☑	☒	☑

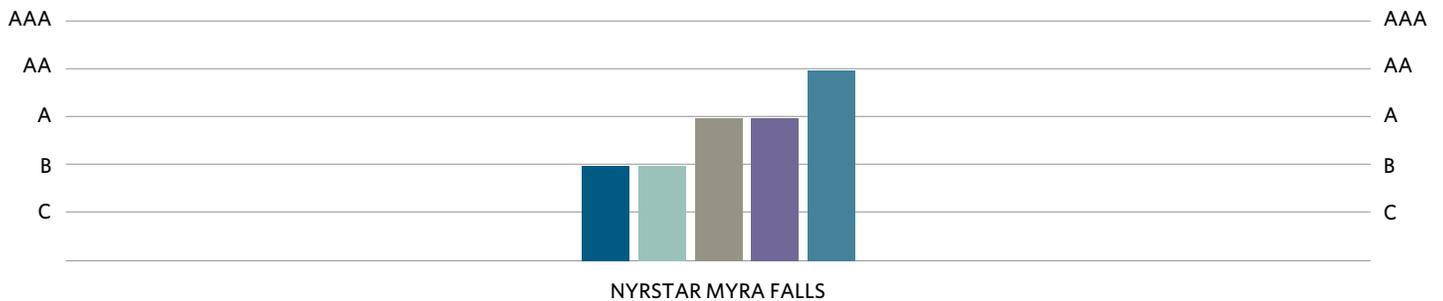
ÉVALUATION DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

- IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
- MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
- ENGAGEMENT ET CONSULTATION EFFICACES AVEC LES CI
- PRODUCTION DE RAPPORTS



ÉVALUATION DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ

- POLITIQUE, ENGAGEMENT ET RESPONSABILISATION
- SURVEILLANCE ET PRODUCTION DE RAPPORTS
- PLANIFICATION, MISE EN ŒUVRE ET ACTIVITÉ D'EXPLOITATION
- RENDEMENT
- FORMATION, COMPORTEMENT ET CULTURE



Résultats auto-évalués; Dernière vérification : 2012; Prochaine vérification externe : 2015.

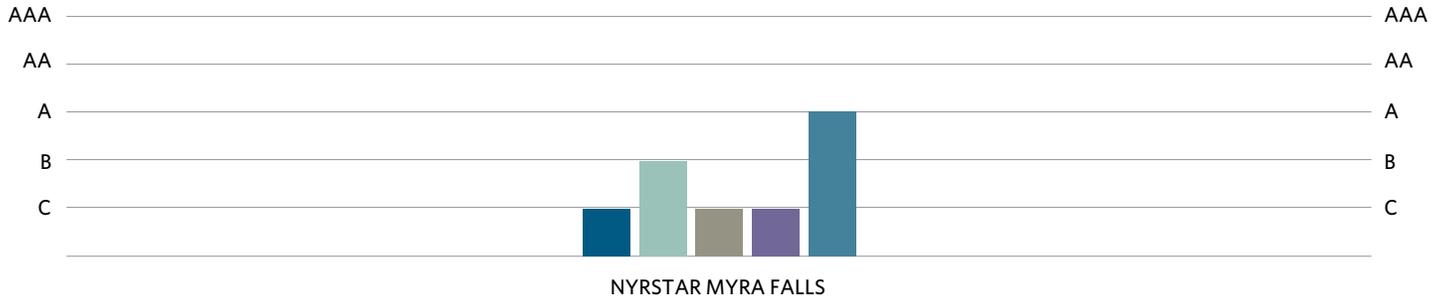


MESURE DU RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

NYRSTAR

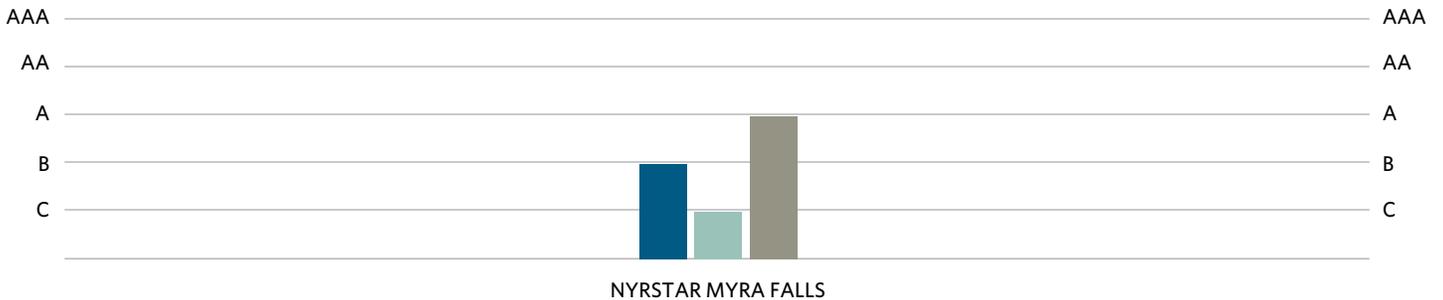
ÉVALUATION DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIER

- POLITIQUE ET ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIER
- SYSTÈME DE GESTION DES RÉSIDUS MINIER
- RESPONSABILITÉ ATTRIBUÉE EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIER
- EXAMEN ANNUEL DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIER
- MANUEL D'EXPLOITATION, D'ENTRETIEN ET DE SURVEILLANCE



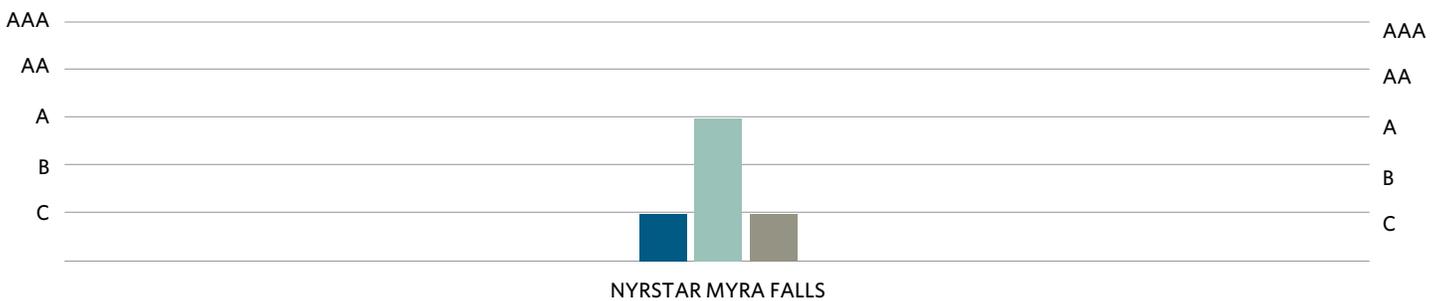
ÉVALUATION DE LA GESTION DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

- ENGAGEMENT, OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET COMMUNICATIONS D'ENTREPRISE EN MATIÈRE DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ
- PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ À L'ÉCHELLE DE L'INSTALLATION
- PRODUCTION DE RAPPORTS SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ



ÉVALUATION DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

- SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES ÉMISSIONS DE GES



Résultats auto-évalués; Dernière vérification : 2012; Prochaine vérification externe : 2015.



Rio Tinto

PROFIL DE L'ENTREPRISE - RIO TINTO

Le siège social du groupe minier Rio Tinto, un chef de file sur la scène internationale, est établi au Royaume-Uni. Le groupe comprend Rio Tinto plc, société cotée aux bourses de Londres et de New York, et Rio Tinto Limited, cotée à l'Australian Securities Exchange.

Les activités de Rio Tinto comprennent l'exploration ainsi que l'extraction et le traitement du minerai. Rio Tinto produit principalement de l'aluminium, du cuivre, des diamants, du charbon thermique et métallurgique, de l'uranium, de l'or, des minéraux industriels (borax, dioxyde de titane et sel) et du minerai de fer. La multinationale est surtout présente en Australie et en Amérique du Nord, en particulier au Canada, mais possède aussi d'importants établissements en Asie, en Europe, en Afrique et en Amérique du Sud.

Au Canada, Rio Tinto exploite 35 sites dans sept régions distinctes et emploie environ 13 000 personnes. L'entreprise a surtout investi dans la santé et sécurité, le rendement environnemental, le progrès technologique et le soutien au développement des collectivités. Les établissements canadiens de l'entreprise qui participent au programme VDMD sont présentés ci-après :

- La Compagnie minière IOC (IOC) est l'un des principaux fournisseurs canadiens de boulettes et de concentré de minerai de fer pour des clients du monde entier. IOC est une coentreprise de Rio Tinto, Mitsubishi et de la Labrador Iron Ore Royalty Corporation. La Compagnie dirige une mine, un concentrateur et une usine de bouletage à Labrador City (Terre-Neuve-et-Labrador) et des installations portuaires situées à Sept-Îles (Québec). Elle exploite également un chemin de fer de 418 kilomètres qui relie la mine au port. Pour maintenir son engagement en matière d'intendance environnementale, IOC a mis en place des programmes de restauration de ses parcs de résidus miniers et de suppression de poussière de mine de même que de surveillance de la qualité de l'air. La collaboration avec les communautés fait partie intégrante de la culture d'IOC. En 2014, IOC a signé des ententes avec deux partenaires autochtones au Labrador et a entrepris un important projet visant à soutenir le développement d'une stratégie régionale au Labrador Ouest. La Compagnie poursuit également l'évaluation environnementale de son projet de mine à ciel ouvert Wabush 3, qui vise la création d'activités durables pouvant soutenir la collectivité à long terme.
- La mine de diamants Diavik située dans les Territoires du Nord-Ouest est une coentreprise de Rio Tinto (60 %) et de Dominion Diamond Corporation (40 %). La mine Diavik est reconnue pour les avantages socioéconomiques qu'elle procure aux collectivités autochtones de la région. En 2014, Rio Tinto et Dominion Diamond Corporation ont annoncé un investissement de 350 millions de dollars pour la mise en valeur d'un quatrième gisement. En 2014, la mine comptait 948 employés, dont 448 habitants des régions nordiques



PROFIL DE L'ENTREPRISE

RIO TINTO

et 229 Autochtones. Diavik maintient de solides relations avec ses partenaires communautaires et s'est engagée à soutenir le développement durable des collectivités autochtones et nordiques, tout en favorisant le développement d'entreprises autonomes. À cette fin, elle apporte un soutien direct aux entreprises locales et demeure engagée envers l'innovation et la formation. Diavik offre un programme de stages de classe mondiale. La mine a ouvert le premier grand parc éolien dans le Nord canadien en 2013, et exploite aujourd'hui la plus grande centrale au monde de type hybride à énergie éolienne et au diesel située sur un site minier éloigné.

- Rio Tinto Fer et Titane qui exploite une mine d'ilménite à ciel ouvert près de Havre-Saint-Pierre au Québec travaille actuellement à mettre en œuvre l'initiative VDMD. Les résultats ne sont pas encore rendus publics.

Relations avec les Autochtones et les collectivités

L'engagement envers les collectivités fait partie intégrante de la culture de Rio Tinto. IOC s'allie à des collectivités au Labrador Ouest et à Sept-Îles depuis plus de cinquante ans. Rio Tinto croit fermement à l'importance de créer et d'entretenir de bonnes relations avec les groupes autochtones, ce qui se reflète dans ses excellents résultats en matière de relations avec les Autochtones et les collectivités. IOC est fière de ses réalisations accomplies en 2014, y compris son entente pour la durée de vie de la mine avec le peuple innu du Labrador et son entente de partenariat communautaire avec le Conseil communautaire NunatuKavut. Les installations de Labrador City ont déclaré une cote de niveau AAA pour tous les indicateurs, et celles de Sept-Îles ont obtenu une cote de niveau A ou plus pour tous les indicateurs, à l'exception de l'indicateur 2 (efficacité de leurs communications avec les communautés d'intérêts).

La mine de diamants Diavik se considère comme une invitée sur une terre qu'occupent les Autochtones depuis des siècles. Au cours des deux dernières années, Diavik a renouvelé ses ententes de participation officielles avec ses cinq partenaires communautaires. Ces renouvellements à long terme assurent aux habitants du Nord, notamment aux collectivités autochtones, qu'ils pourront continuer à profiter d'occasions de formation, d'emploi et d'affaires avec Diavik.

Depuis le début de l'initiative VDMD, la mine Diavik ne manque jamais de déclarer une cote de niveau AAA au protocole des relations avec les Autochtones et les collectivités.

Planification de la gestion de crises

Le plan de résilience et de rétablissement des activités d'IOC est établi conformément aux exigences du protocole de gestion de crises de l'initiative VDMD, et ce, au sein des trois installations de l'entreprise : au siège social (Montréal), à Labrador City et à Sept-Îles. L'évaluation de cette année a confirmé que le système de gestion de crises d'IOC répond à toutes les exigences de ce protocole. Celui de Diavik satisfait à tous les critères pour les indicateurs 1 et 3.

Gestion des résidus

La gestion responsable des résidus miniers est une priorité pour Rio Tinto. Au cours des dernières années, la compagnie s'est grandement améliorée pour tous les indicateurs de ce protocole, et, en 2014, a déclaré un rendement de niveau AAA pour tous les indicateurs visant les installations d'IOC. En 2010, IOC a adopté les principes directeurs sur la gestion des résidus, ce qui a renforcé son engagement envers la gestion des résidus et encouragé l'amélioration continue. Diavik a également maintenu de bons résultats en matière de gestion des résidus au fil des ans.

Gestion de l'énergie et des émissions de GES

Rio Tinto maintient de bons résultats pour ses pratiques de gestion de l'énergie et des émissions de GES. En 2014, Labrador City et Sept-Îles ont obtenu une cote de niveau AA pour deux des trois indicateurs de ce protocole. Les deux dernières années, Diavik a atteint une cote de niveau A ou plus pour chaque indicateur.

PROFIL DE L'ENTREPRISE**RIO TINTO**

En 2014, les émissions de GES à la mine Diavik ont été réduites de 5 %, alors que l'extraction et le traitement de minerai avaient augmenté de 10 % et 8 % respectivement. Il s'agit d'une importante réalisation étant donné l'emplacement éloigné de Diavik dans la région subarctique. De nombreuses initiatives ont permis une baisse de 10 000 tonnes d'équivalents CO₂ l'an dernier, notamment l'utilisation du parc éolien de Diavik, le réglage de la température de la mine souterraine et l'amélioration de l'efficacité énergétique des camions de transport souterrains.

Rio Tinto reste déterminée à gérer l'énergie de façon responsable et continue d'explorer les occasions d'améliorer son rendement dans ce domaine.

Santé et sécurité

La santé et la sécurité des employés sont prioritaires à tous les établissements de Rio Tinto. La société a entrepris plusieurs initiatives pour informer et sensibiliser ses employés. Elle offre des ateliers aux dirigeants syndicaux, aux ingénieurs concepteurs et aux directeurs généraux, tient des discussions d'équipe sur la sécurité, reconnaît les réussites liées à la sécurité et encourage l'innovation chez ses employés. Son engagement envers la sécurité se reflète dans ses résultats VDMD de cette année, qui sont excellents pour les quatre indicateurs de ce protocole.

Gestion de la conservation de la biodiversité

La stratégie de Rio Tinto sur la biodiversité régit les systèmes de gestion de la conservation de la biodiversité d'IOC et de la mine Diavik. Les établissements s'efforcent de déployer la stratégie de Rio Tinto et d'informer le personnel des exigences du protocole VDMD. Diavik et Dominion Diamond Corporation ont reçu conjointement le prix VDMD en excellence environnementale pour leur programme de surveillance des grizzlis dans les Territoires du Nord-Ouest.

POUR EN SAVOIR PLUS, VISITEZ : WWW.RIOTINTO.COM



MARK RODGERS, VICE-PRÉSIDENT DES OPÉRATIONS, COMPAGNIE MINIÈRE IOC, INAUGURE L'ESPACE VERT DE L'ÉCOLE PRIMAIRE A. P. LOW À LABRADOR CITY.

MESURE DU RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

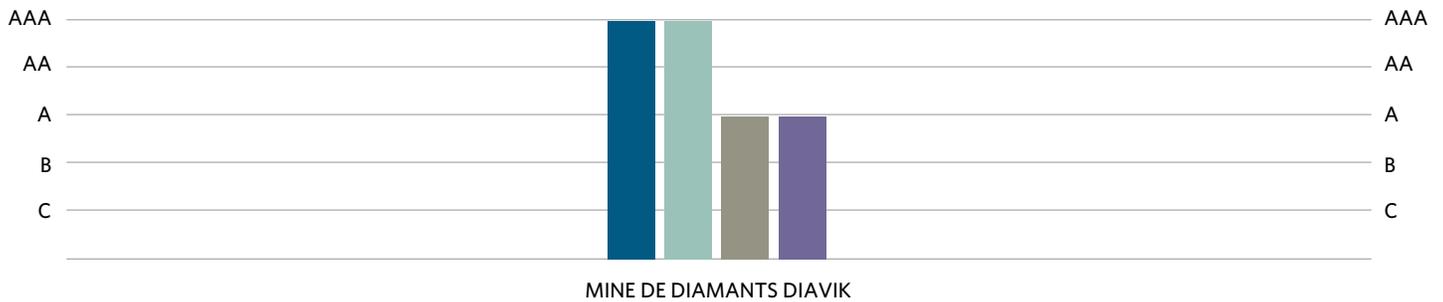
MINE DE DIAMANTS DIAVIK

ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
MINE DE DIAMANTS DIAVIK	☑	☒	☑

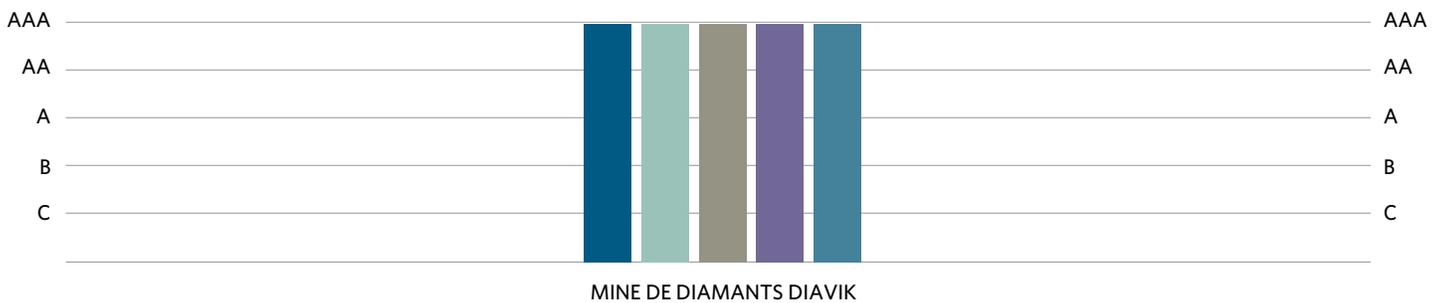
ÉVALUATION DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

- IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
- MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
- ENGAGEMENT ET CONSULTATION EFFICACES AVEC LES CI
- PRODUCTION DE RAPPORTS



ÉVALUATION DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ

- POLITIQUE, ENGAGEMENT ET RESPONSABILISATION
- PLANIFICATION, MISE EN ŒUVRE ET ACTIVITÉ D'EXPLOITATION
- FORMATION, COMPORTEMENT ET CULTURE
- SURVEILLANCE ET PRODUCTION DE RAPPORTS
- RENDEMENT



Résultats auto-évalués; Dernière vérification : 2013; Prochaine vérification externe : 2015.

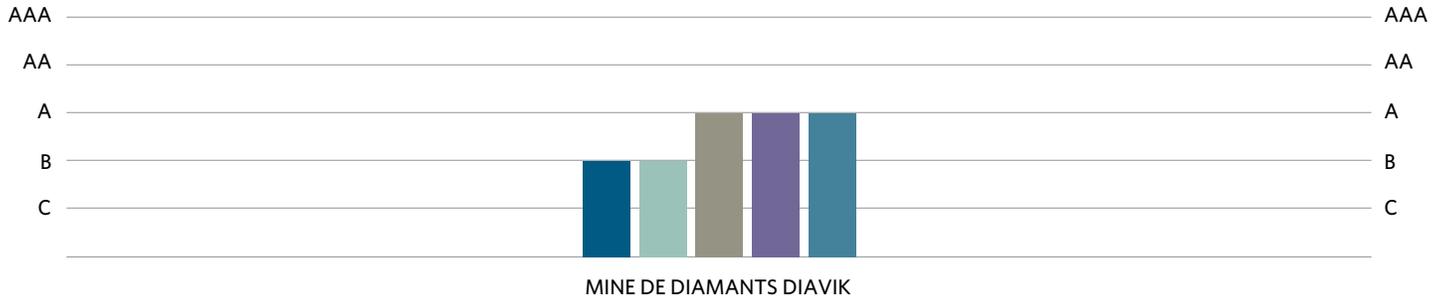


MESURE DU RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

MINE DE DIAMANTS DIAVIK

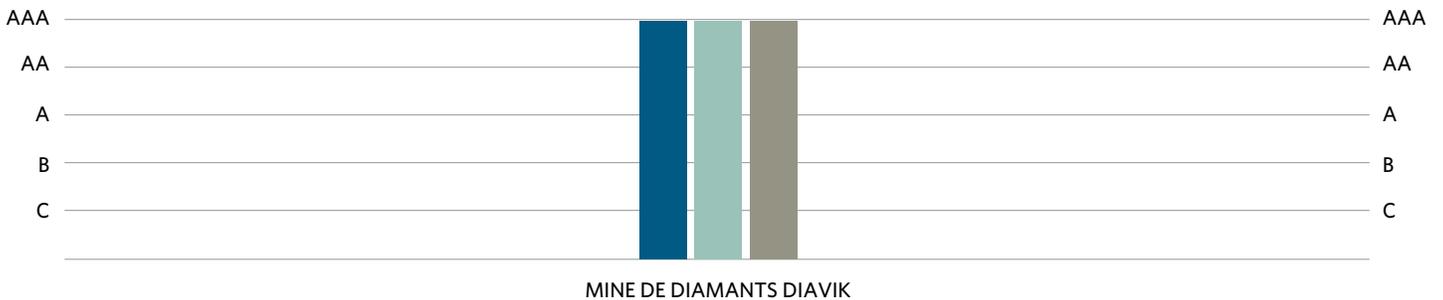
ÉVALUATION DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS

- POLITIQUE ET ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- SYSTÈME DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- RESPONSABILITÉ ATTRIBUÉE EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- EXAMEN ANNUEL DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- MANUEL D'EXPLOITATION, D'ENTRETIEN ET DE SURVEILLANCE



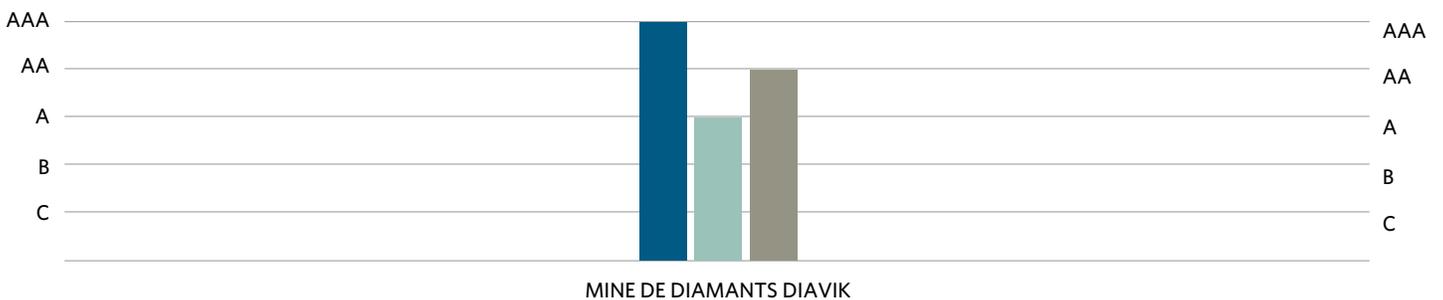
ÉVALUATION DE LA GESTION DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

- ENGAGEMENT, OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET COMMUNICATIONS D'ENTREPRISE EN MATIÈRE DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ
- PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ À L'ÉCHELLE DE L'INSTALLATION
- PRODUCTION DE RAPPORTS SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ



ÉVALUATION DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

- SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES ÉMISSIONS DE GES



Résultats auto-évalués; Dernière vérification : 2013; Prochaine vérification externe : 2015.



MESURE DU RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

COMPAGNIE MINÈRE IOC

ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
COMPAGNIE MINÈRE IOC	✓	✓	✓
LABRADOR CITY	✓	✓	✓
SEPT-ÎLES	✓	✓	✓

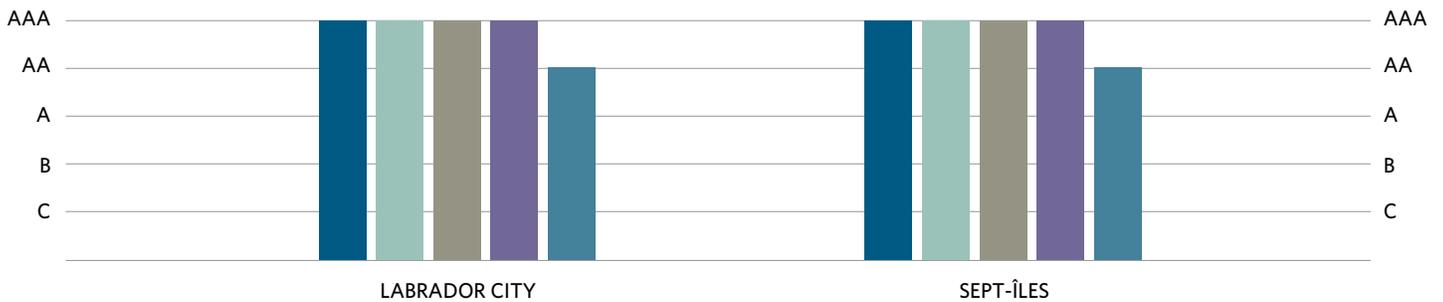
ÉVALUATION DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

- IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
- MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
- ENGAGEMENT ET CONSULTATION EFFICACES AVEC LES CI
- PRODUCTION DE RAPPORTS



ÉVALUATION DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ

- POLITIQUE, ENGAGEMENT ET RESPONSABILISATION
- PLANIFICATION, MISE EN ŒUVRE ET ACTIVITÉ D'EXPLOITATION
- FORMATION, COMPORTEMENT ET CULTURE
- SURVEILLANCE ET PRODUCTION DE RAPPORTS
- RENDEMENT



Résultats auto-évalués; Dernière vérification : 2013; Prochaine vérification externe : 2015.



MESURE DU RENDEMENT DE L'ENTREPRISE COMPAGNIE MINÈRE IOC

ÉVALUATION DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS

- POLITIQUE ET ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- SYSTÈME DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- RESPONSABILITÉ ATTRIBUÉE EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- EXAMEN ANNUEL DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- MANUEL D'EXPLOITATION, D'ENTRETIEN ET DE SURVEILLANCE



ÉVALUATION DE LA GESTION DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

- ENGAGEMENT, OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET COMMUNICATIONS D'ENTREPRISE EN MATIÈRE DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ
- PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ À L'ÉCHELLE DE L'INSTALLATION
- PRODUCTION DE RAPPORTS SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ



ÉVALUATION DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

- SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES ÉMISSIONS DE GES



Résultats auto-évalués; Dernière vérification : 2013; Prochaine vérification externe : 2015.





PROFIL DE L'ENTREPRISE - SHELL CANADA ÉNERGIE

Shell Canada Énergie (Shell) exploite la mine de la rivière Muskeg et la mine Jackpine, situées à 75 kilomètres au nord de Fort McMurray, en Alberta, pour le compte des partenaires du projet d'exploitation des sables bitumineux de l'Athabasca (PSBA) : Shell Canada Ltée (60 %), Chevron Canada Ltée (20 %) et Marathon Oil Sands SCS (20 %).

L'engagement de Shell envers le développement durable fait partie intégrante des principes commerciaux de l'entreprise. Celle-ci s'engage aussi à exercer ses activités de sorte à atténuer les impacts environnementaux et sociaux négatifs et à créer des avantages pour les collectivités où elle est présente.

Shell attache une très grande importance au maintien de bonnes relations de travail avec les collectivités locales. Le cycle de vie moyen des projets d'exploitation des sables bitumineux est habituellement de 40 ans. Par conséquent, l'entreprise porte un intérêt à long terme à ces collectivités. Shell sollicite activement la rétroaction des personnes vivant à proximité de ses installations et s'intéressant de près à ses activités d'exploitation des sables bitumineux.

Relations avec les collectivités autochtones

Depuis de nombreuses années, Shell collabore étroitement avec les groupes autochtones au Canada, que ce soit en les consultant directement dans le cadre des activités et des projets, en interagissant et en collaborant continuellement avec eux au sein des comités des relations avec le secteur ou en entretenant des relations officielles auprès des aînés et des chefs des conseils de bande.

L'entreprise a conclu avec succès des ententes avec plusieurs groupes des Premières Nations et des Métis visant ses activités actuelles et celles prévues à l'avenir. Elle accorde de l'importance au savoir traditionnel sur l'environnement et tient compte de ces connaissances et perspectives pour faire évoluer ses processus.

De plus, Shell offre des possibilités aux entreprises et aux résidents qualifiés de la région, en veillant à ce que les entreprises autochtones puissent participer aux processus de conclusion de contrat et d'emploi. Depuis 2005, plus de 1,7 milliard de dollars ont été investis dans le cadre du PSBA auprès d'entreprises et d'entrepreneurs autochtones. Ceux-ci fournissent un éventail de produits et de services à Shell, notamment de la main-d'œuvre et de l'expertise technique. Shell travaille aussi avec les entrepreneurs pour les aider à faire croître leur entreprise afin de renforcer les capacités et de favoriser la diversité. Par ailleurs, l'entreprise collabore avec ses fournisseurs non-autochtones les plus importants pour les inciter à offrir des possibilités à la population et aux fournisseurs autochtones.



PROFIL DE L'ENTREPRISE**SHELL CANADA ÉNERGIE****Investissements sociaux dans les collectivités**

Les activités d'investissement social de Shell sont axées sur les sciences, l'éducation, l'innovation et les compétences en affaires. En 2014, Shell a versé 3,5 millions de dollars en contributions dans le cadre du PSBA et de ses activités in situ.

Shell vise notamment à contribuer à accroître le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires parmi les élèves autochtones et le nombre de ceux qui entreprennent des études postsecondaires. Depuis 26 ans, Shell appuie Indspire, un organisme de bienfaisance dirigé par des Autochtones qui investit dans l'éducation des jeunes autochtones au Canada. Au début du partenariat entre Shell et Indspire, les investissements ciblaient l'éducation postsecondaire des Autochtones. Par la suite, ils ont été élargis pour englober des programmes de la maternelle à la 12^e année, des bourses d'études postsecondaires et des événements mettant à l'honneur des leaders autochtones. En 2014, Shell était le fier commanditaire fondateur du module sur les carrières dans le secteur pétrolier et gazier d'Indspire, soit un nouveau séminaire du programme Industrie en classe qui vise à mieux faire connaître les carrières possibles dans le secteur.

Au cours de l'été 2015, Shell prendra part aux célébrations de l'inauguration du complexe Shell Place sur l'île MacDonald, à Fort McMurray. Ce complexe comprend un stade extérieur, un centre communautaire regroupant plusieurs organismes, un terrain de baseball et bien d'autres installations. Shell a annoncé en 2012 son investissement dans ce partenariat de 2,5 millions de dollars avec l'organisation du MacDonald Island Park.

L'entreprise a investi au total 600 000 \$ pour financer des installations et des programmes dans la communauté de Fort Chipewyan, qui travaille à la préservation de la culture et au renforcement des liens communautaires. Cette somme comprend 100 000 \$ en appui à un programme du musée Bicentennial qui invitait les membres de la collectivité à participer à des activités culturelles d'importance, par exemple des ateliers de couture, de broderie perlée, de cuisine extérieure et de confection de cuir. Shell a également versé 500 000 \$ au centre des aînés de Fort Chipewyan, qui compte 12 lits et des locaux où sont offertes des activités répondant aux besoins culturels traditionnels des résidents et mettant l'accent sur les liens intergénérationnels.

Gestion environnementale

Shell adopte la meilleure approche de sa catégorie pour la gestion environnementale. En 2004, la mine de la rivière Muskeg a obtenu la certification de la norme ISO 14001:1996, devenant ainsi la première mine d'exploitation des sables bitumineux au monde à se conformer à cette norme internationale. Depuis, elle a renouvelé sa certification de trois ans à la norme ISO 14001:2004 à trois reprises, tout dernièrement en 2013, ce qui étend la portée de la certification à la mine Jackpine. Même s'il s'agit d'une initiative volontaire, cette norme ISO fait l'objet d'une vérification externe et elle est reconnue comme la meilleure norme internationale pour les systèmes de gestion environnementale (SGE).

Les systèmes de gestion éprouvés permettent à Shell d'atteindre ses objectifs environnementaux, au fur et à mesure qu'elle grandit. Shell adopte des pratiques d'exploitation minière responsable en maximisant son utilisation des eaux usées, en gérant les effets cumulatifs de l'exploitation des sables bitumineux et en utilisant de nouvelles technologies.

Shell est l'un des membres fondateurs de l'Alliance pour l'innovation dans les sables bitumineux (COSIA). La COSIA est la première alliance du genre regroupant des producteurs de sables bitumineux qui collaborent pour stimuler l'innovation afin d'accélérer et d'améliorer le rendement environnemental à long terme grâce au partage de technologies et d'initiatives conjointes dans l'industrie. Le programme d'amélioration du rendement environnemental de Shell est conçu en fonction des domaines de rendement ciblés par la COSIA, et le modèle d'exploitation est bien ancré dans les activités quotidiennes de l'entreprise. Depuis la mise en œuvre de ce

PROFIL DE L'ENTREPRISE**SHELL CANADA ÉNERGIE**

programme en 2012, Shell continue de réaliser des progrès dans l'atteinte de ses objectifs touchant la terre (ce qui comprend les résidus), l'eau et l'air.

Les changements climatiques représentent l'un des défis les plus urgents de la société actuellement, selon Shell. Les combustibles fossiles demeureront les principales sources d'approvisionnement énergétique pendant les prochaines décennies. Toutefois, des mesures précises et directes doivent être prises pour diversifier les sources d'énergie mondiales, intensifier l'utilisation de combustibles propres et accroître l'efficacité. Shell s'emploie à réduire les émissions de GES à toutes les étapes du cycle de vie de l'énergie (de la mine à l'automobile), par exemple en renforçant l'efficacité énergétique dans ses activités pour parfaire la technologie liée aux combustibles ou en sensibilisant les clients à l'utilisation efficace des combustibles.

En 2015, Shell ainsi que Chevron et Marathon, partenaires de la coentreprise du PSBA, mettront en branle le projet Quest de captage et de stockage du carbone avec l'aide des gouvernements albertain et canadien. Ce projet marquera une première mondiale dans l'application commerciale de technologies de captage et de stockage du carbone dans des installations d'exploitation des sables bitumineux. Dans le cadre du projet Quest, environ un million de tonnes de CO₂ seront captées chaque année à l'usine de traitement Scotford de Shell et stockées en toute sécurité à quelque deux kilomètres de profondeur. Le retrait d'une telle quantité de CO₂ de l'atmosphère annuellement équivaut à éliminer de la route environ 250 000 voitures. De plus, Shell partage avec la COSIA et des intéressés d'autres pays les connaissances et l'expertise qu'elle a acquises pendant la mise en place des installations du projet Quest, pour favoriser le déploiement rapide des technologies de captage et de stockage du carbone à l'échelle mondiale.

Rendement dans le cadre de l'initiative VDMD

Shell continue de maintenir des normes élevées conformément aux protocoles de rendement de planification de gestion de crises et de relations avec les Autochtones et les collectivités dans le cadre de l'initiative VDMD, à l'aide des programmes de gestion en place, qui sont examinés, éprouvés et documentés. L'entreprise consacre de nombreux efforts à l'engagement des communautés d'intérêts et au dialogue avec celles-ci. Shell informe les collectivités de son rendement environnemental dans son rapport annuel sur le rendement des sables bitumineux.

Elle a poursuivi ses initiatives de gestion des résidus en 2014, en mettant l'accent sur l'évolution des technologies de traitement des résidus fins liquides. En 2014, Shell a achevé un fructueux projet d'essai d'une centrifugeuse de traitement des résidus. Ce projet sera élargi aux activités commerciales en 2015. L'entreprise continue de tirer de bons résultats de son processus de séchage à l'air libre de résidus fins, grâce auquel le délai nécessaire à l'assèchement des résidus ne se compte plus en années, mais en semaines. Depuis 2005, Shell a investi plus de 400 millions de dollars dans les technologies et la recherche liées aux résidus miniers.

Collaboration au sein de groupes à intervenants multiples

La stratégie de gestion environnementale de Shell se compose en grande partie d'une collaboration continue et significative avec des groupes composés de plusieurs intervenants. En plus de faire partie de l'AMC, Shell est un membre actif des groupes suivants : Alberta Environmental Monitoring, Evaluation and Reporting Agency; Oil Sands Community Alliance; Oil Sands Developers Group; Cumulative Environmental Management Association; Wood Buffalo Environmental Association; Joint Oil Sands Monitoring (JOSM); Association canadienne des producteurs pétroliers; COSIA; Integrated CO₂ Network.

POUR EN SAVOIR PLUS, VISITEZ : WWW.SHELL.CA

MESURE DU RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

SHELL CANADA ÉNERGIE



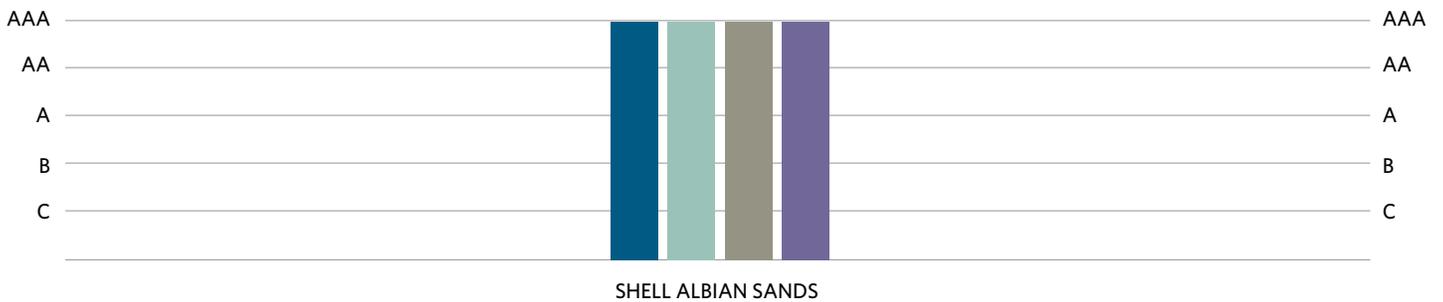
ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
SHELL CANADA ÉNERGIE	☑	☑	☑
SHELL ALBIAN SANDS	☑	☑	☑



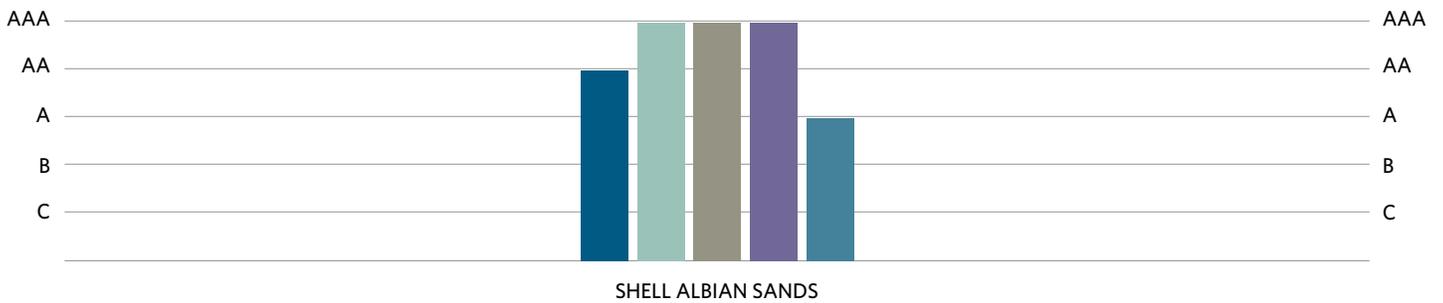
ÉVALUATION DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

- IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
- MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
- ENGAGEMENT ET CONSULTATION EFFICACES AVEC LES CI
- PRODUCTION DE RAPPORTS



ÉVALUATION DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ

- POLITIQUE, ENGAGEMENT ET RESPONSABILISATION
- SURVEILLANCE ET PRODUCTION DE RAPPORTS
- PLANIFICATION, MISE EN ŒUVRE ET ACTIVITÉ D'EXPLOITATION
- RENDEMENT
- FORMATION, COMPORTEMENT ET CULTURE



Résultats auto-évalués; Dernière vérification : 2012; Prochaine vérification externe : 2015.



MESURE DU RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

SHELL CANADA ÉNERGIE



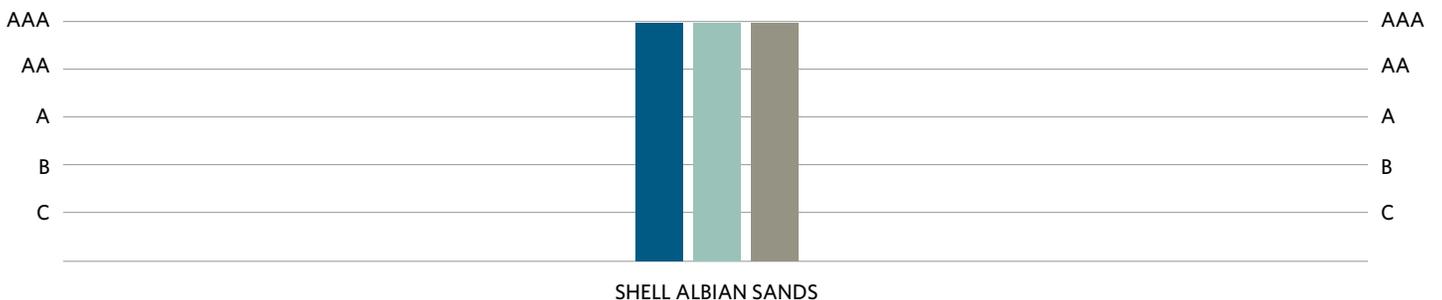
ÉVALUATION DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERES

- POLITIQUE ET ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERES
- SYSTÈME DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERES
- RESPONSABILITÉ ATTRIBUÉE EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERES
- EXAMEN ANNUEL DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERES
- MANUEL D'EXPLOITATION, D'ENTRETIEN ET DE SURVEILLANCE



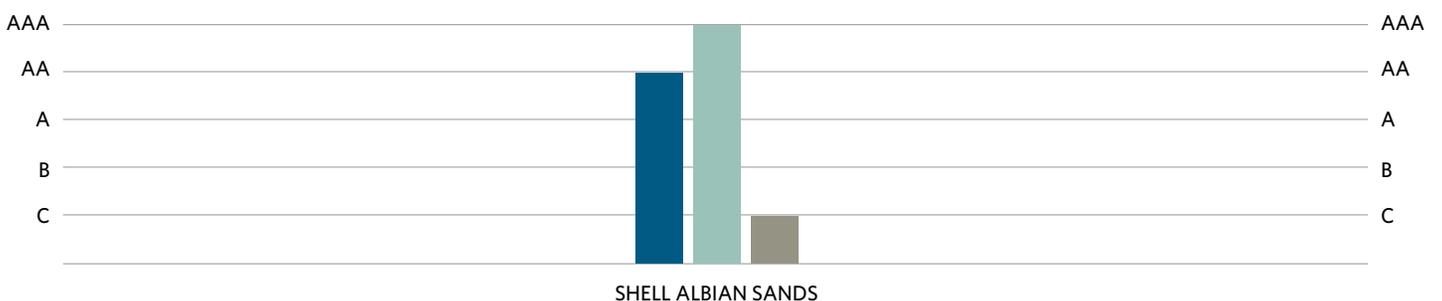
ÉVALUATION DE LA GESTION DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

- ENGAGEMENT, OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET COMMUNICATIONS D'ENTREPRISE EN MATIÈRE DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ
- PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ À L'ÉCHELLE DE L'INSTALLATION
- PRODUCTION DE RAPPORTS SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ



ÉVALUATION DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

- SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES ÉMISSIONS DE GES



Résultats auto-évalués; Dernière vérification : 2012; Prochaine vérification externe : 2015.





PROFIL DE L'ENTREPRISE - SUNCOR ÉNERGIE

Près de Fort McMurray, en Alberta, Suncor récupère le bitume des sables pétrolifères et le transforme ensuite en charge d'alimentation prête pour le raffinage et en diesel. Avec une capacité de production d'environ 300 000 barils par jour et des réserves suffisantes pour maintenir la production pendant les 50 prochaines années, Suncor demeure un chef de file en matière de développement des sables pétrolifères.

Une vérification externe des résultats de Suncor en matière de gestion des résidus dans le cadre de l'initiative VDMD a été effectuée en 2014, alors que les résultats des cinq autres protocoles ont été vérifiés à l'interne. Suncor a repoussé la vérification externe d'un an, sauf pour la gestion des résidus, compte tenu des défis économiques importants à l'heure actuelle dans le secteur pétrolier. L'entreprise subira une vérification externe complète, incluant la gestion des résidus, en 2016.

La plupart des résultats correspondaient aux résultats de la vérification externe de 2011.

Planification de la gestion de crises

Suncor a rempli toutes les exigences de ce protocole et a satisfait aux trois indicateurs.

Gestion de l'énergie et des émissions de GES

Bien que l'entreprise ait reçu une cote de niveau AAA pour l'indicateur en lien avec les systèmes de gestion de l'énergie et des émissions de GES, elle n'a pas satisfait aux exigences d'établissement de rapport pour l'indicateur 2, systèmes de rapports sur la consommation d'énergie et les émissions de GES, et a reçu une cote de niveau B. Comme les objectifs en matière d'énergie et d'émission de GES n'ont pas été atteints en 2014, Suncor a obtenu une cote de niveau B pour cet indicateur.

Gestion des résidus

Au cours des dernières années, l'attention du public à l'égard des bassins de résidus de sables pétrolifères a augmenté. Suncor a fait beaucoup d'efforts dans ce domaine pour respecter tous les indicateurs de rendement et a subi une vérification externe de ses résultats en lien avec le protocole de gestion des résidus. Suncor a atteint le niveau AA pour tous les indicateurs. Les travaux se poursuivent pour que l'entreprise continue à maintenir un haut niveau de conformité.



PROFIL DE L'ENTREPRISE**SUNCOR ÉNERGIE****Relations avec les Autochtones et les collectivités**

Suncor obtient régulièrement de bons résultats dans ce domaine, car les relations externes ont toujours constitué un élément clé de son permis social d'exploitation. Suncor examine régulièrement ses communautés d'intérêts, y compris plusieurs collectivités autochtones, ainsi que ses interactions avec ces dernières. Les communautés d'intérêts ont un droit de regard important sur la façon dont l'entreprise mène ses affaires. En outre, le succès de Suncor dépend de la confiance des résidents des collectivités dans lesquelles elle exerce ses activités.

La politique de Suncor sur les relations avec les intervenants souligne son engagement à collaborer, à faire preuve de transparence et à respecter tous les points de vue. Cette politique guide Suncor dans le développement de relations à long terme avec ceux touchés par ses activités, y compris les employés, les membres des collectivités, les actionnaires, les clients, les organismes et gouvernements.

Santé et sécurité

La sécurité est un aspect essentiel des opérations de Suncor. L'entreprise a obtenu un rendement en matière de sécurité qui répond à toutes les exigences requises pour obtenir une cote de niveau AAA pour les indicateurs 1 à 4 et une cote de niveau AA pour l'indicateur 5 en lien avec le rendement.

Gestion de la conservation de la biodiversité

Même si la gestion de la conservation de la biodiversité fait partie intégrante des plans de démantèlement de Suncor, la question de la biodiversité ne fait pas l'objet de communications et de rapports officiels. Suncor continue d'explorer des moyens d'accroître le nombre de communications et de rapports au sujet de la conservation de la biodiversité.

POUR EN SAVOIR PLUS, VISITEZ : WWW.SUNCOR.COM

MESURE DU RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

SUNCOR ÉNERGIE

ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
INSTALLATION DE SABLES BITUMINEUX	☑	☑	☑

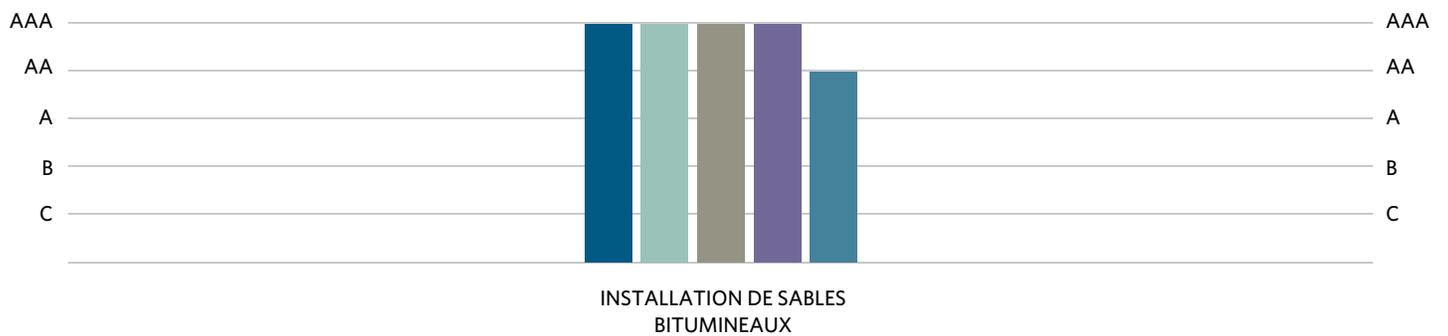
ÉVALUATION DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

- IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
- MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
- ENGAGEMENT ET CONSULTATION EFFICACES AVEC LES CI
- PRODUCTION DE RAPPORTS



ÉVALUATION DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ

- POLITIQUE, ENGAGEMENT ET RESPONSABILISATION
- SURVEILLANCE ET PRODUCTION DE RAPPORTS
- PLANIFICATION, MISE EN ŒUVRE ET ACTIVITÉ D'EXPLOITATION
- RENDEMENT
- FORMATION, COMPORTEMENT ET CULTURE



Résultats non vérifiées en externe , à l'exception de gestion des résidus . Dernière vérification externe : 2011; Prochaine vérification externe : 2015.



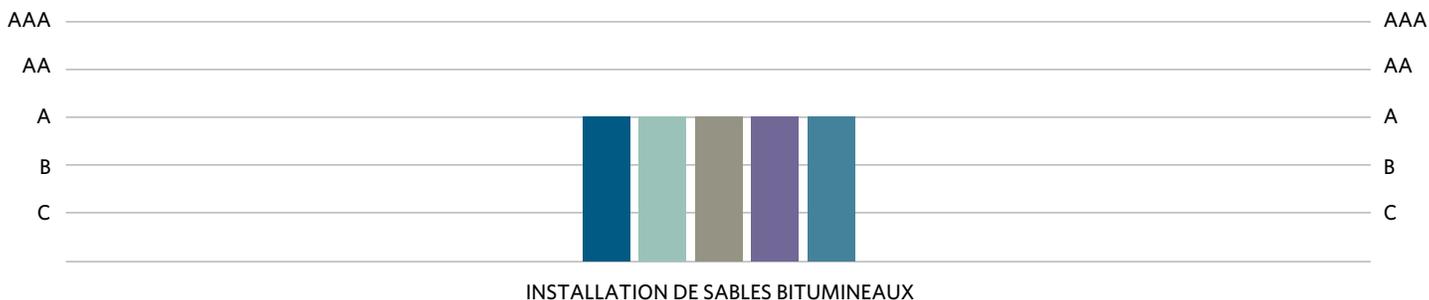
MESURE DU RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

SUNCOR ÉNERGIE

Vérification Externe

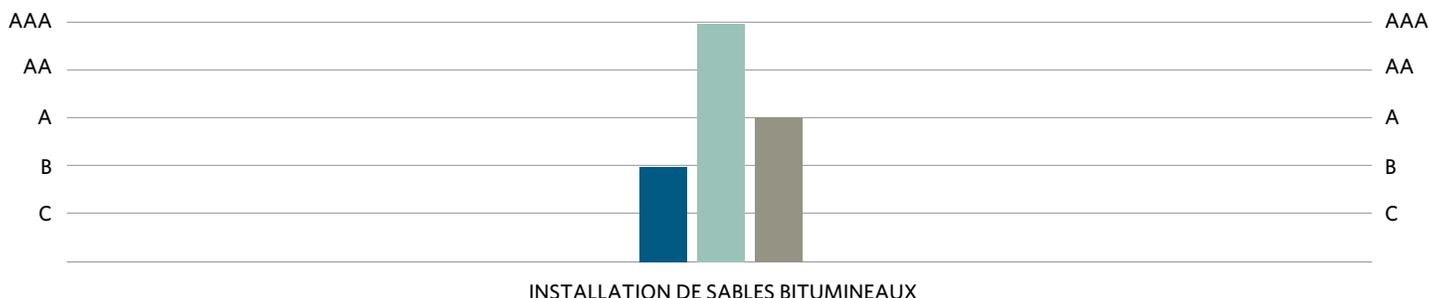
ÉVALUATION DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERES

- POLITIQUE ET ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERES
- SYSTÈME DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERES
- RESPONSABILITÉ ATTRIBUÉE EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERES
- EXAMEN ANNUEL DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERES
- MANUEL D'EXPLOITATION, D'ENTRETIEN ET DE SURVEILLANCE



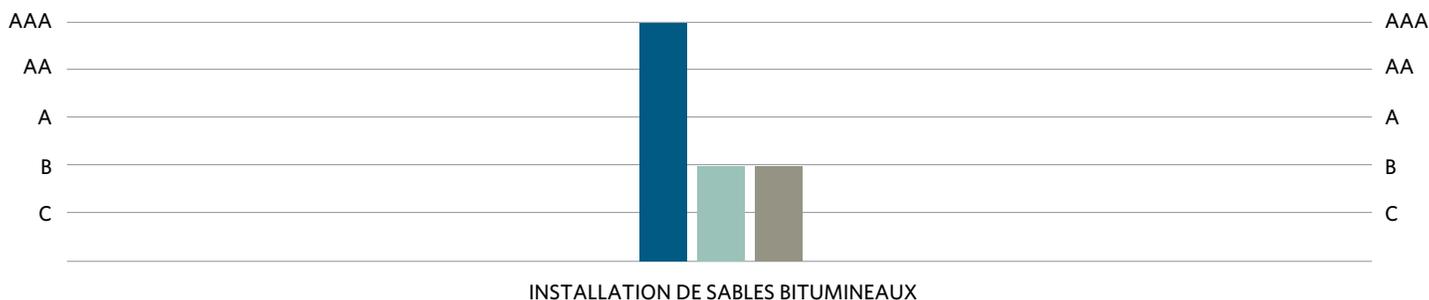
ÉVALUATION DE LA GESTION DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

- ENGAGEMENT, OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET COMMUNICATIONS D'ENTREPRISE EN MATIÈRE DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ
- PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ À L'ÉCHELLE DE L'INSTALLATION
- PRODUCTION DE RAPPORTS SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ



ÉVALUATION DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

- SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES ÉMISSIONS DE GES



Résultats non vérifiées en externe , à l'exception de gestion des résidus . Dernière vérification externe : 2011; Prochaine vérification externe : 2015.





PROFIL DE L'ENTREPRISE - SYNCRUDE CANADA LTÉE

Avec plus de 50 ans d'exploitation responsable et d'innovation constante à son actif, la société Syncrude compte parmi les principaux acteurs de l'industrie canadienne des sables bitumineux, qui est en pleine croissance. Avec son siège social à Fort McMurray, en Alberta, et de vastes installations de recherche et développement d'Edmonton, Syncrude est reconnu pour avoir fait œuvre de pionnier dans l'emploi de bon nombre des technologies en usage aujourd'hui dans l'industrie, y compris l'assortiment en plein développement des techniques améliorant les résultats environnementaux et économiques.

Syncrude vient de démarrer un projet de 1,6 milliard de dollars visant à réduire les émissions atmosphériques; par ailleurs, l'entreprise a investi quelque 3 milliards de dollars dans des projets de restauration des résidus miniers en milieux naturels sains et productifs. En outre, elle a restauré de façon permanente plus de 3 300 hectares de mines à ciel ouvert désaffectées. Syncrude est également reconnue comme chef de file des relations avec les Autochtones, comme en témoignent plus de 2,2 milliards de dollars de contrats d'approvisionnement avec des entreprises autochtones et le fait qu'elle s'inscrit parmi les premiers employeurs d'Autochtones au pays.

Sa capacité de production actuelle s'établit à 350 000 barils par jour de brut léger de haute qualité à faible teneur en soufre, et sa production cumulative dépasse désormais les 2,4 milliards de barils. Syncrude apporte une contribution annuelle de plus de 6 milliards de dollars à l'économie canadienne sous la forme de salaires, de droits, d'impôts et d'achats de biens et services.

Depuis qu'elle participe à l'initiative VDMD, Syncrude a amélioré son rendement dans les domaines de l'environnement, de la santé et sécurité et des relations avec les collectivités. Faits saillants des résultats 2014 :

- Syncrude a obtenu une cote de niveau A dans tous les secteurs liés à la gestion des résidus miniers. L'entreprise assure la mise à jour régulière de ses manuels d'exploitation, d'entretien et de surveillance (EES) pour toutes ses installations de gestion des résidus. Syncrude surveille continuellement tous les barrages de son site, fait appel à des évaluateurs techniques externes et possède des plans d'urgence pour réagir à tout incident pouvant survenir aux installations.
- Les systèmes de gestion de la consommation d'énergie et des émissions de GES et de production de rapports de Syncrude sont pleinement mis en œuvre et efficacement intégrés à ses activités. C'est pour cette raison que Syncrude a obtenu la cote AAA pour ces indicateurs. Toutefois, elle n'a pas atteint ses objectifs d'intensité pour 2014, en raison de problèmes de fiabilité et de niveaux de production plus bas que prévu, qui ont eu des répercussions sur le rendement général de Syncrude.



PROFIL DE L'ENTREPRISE**SYNCRUDE CANADA LTÉE**

- Le niveau AAA est également atteint dans le secteur des relations avec les Autochtones et les collectivités. Un groupe réunissant la direction et l'équipe de gestion supervise le plan stratégique de Syncrude en matière de relations avec les Autochtones, et sollicite les commentaires des communautés d'intérêts en vue d'améliorer les résultats de l'entreprise à cet égard. La société a également obtenu le niveau Or dans le cadre du programme Progressive Aboriginal Relations du Conseil canadien pour le commerce autochtone pour la cinquième fois consécutive. De plus, en vertu d'une philosophie axée sur la collectivité, Syncrude collabore de près avec les intervenants régionaux pour gérer les effets sociaux et environnementaux de ses activités d'exploitation des sables bitumineux, notamment en coopérant avec de nombreuses organisations multipartites et associations de l'industrie engagées dans les retombées socioéconomiques et les enjeux politiques.
- Syncrude satisfait à tous les indicateurs pour la gestion de crises et l'intervention en cas d'urgence. Elle mène régulièrement des exercices d'intervention, y compris des exercices en salle et sur place, afin de s'assurer que tout le personnel est formé et évalué adéquatement. Des plans préliminaires sont dressés pour tous les risques de niveau moyen ou élevé, et des porte-parole sont nommés et formés par l'entreprise.
- La cote AAA est également obtenue pour la gestion de la conservation de la biodiversité. Syncrude a démontré sa détermination à améliorer ses programmes d'évaluation et de rapports, ainsi que ses communications avec les employés et les communautés d'intérêt. Des efforts importants se poursuivent pour renaturaliser les anciennes zones minières, notamment l'achèvement récent du premier projet au monde de restauration de tourbières basses réalisé sur une fondation de résidus miniers.
- Syncrude a pris l'engagement de protéger et de promouvoir la sécurité et le bien-être des employés, des entrepreneurs, des collectivités et de l'environnement. C'est ce qui ressort clairement des cotes AAA décrochées pour quatre des cinq indicateurs de santé et sécurité, et de l'amélioration des résultats en matière de sécurité.

POUR EN SAVOIR PLUS, VISITEZ : WWW.SYNCRUDE.CA



PROJET DE REMPLACEMENT SUR LE SITE MILDRED LAKE DE SYNCRUDE.

MESURE DU RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

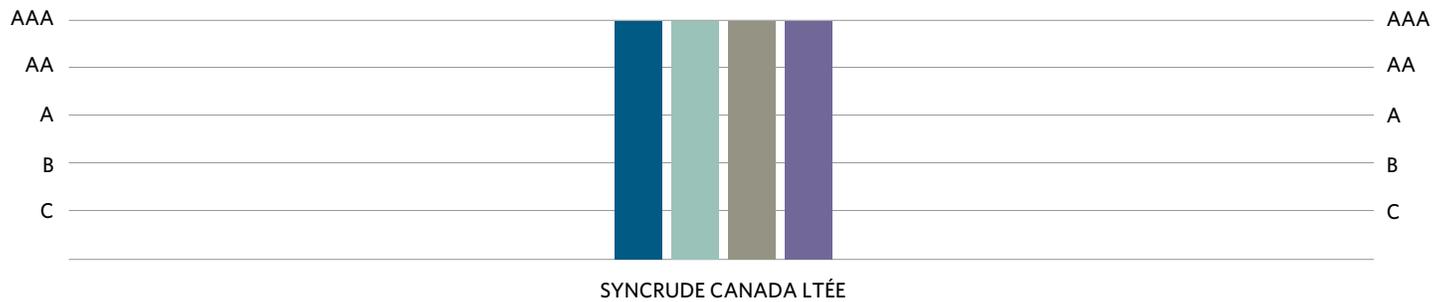
SYNCRUDE CANADA LTÉE

ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
SYNCRUDE CANADA LTÉE	☑	☑	☑

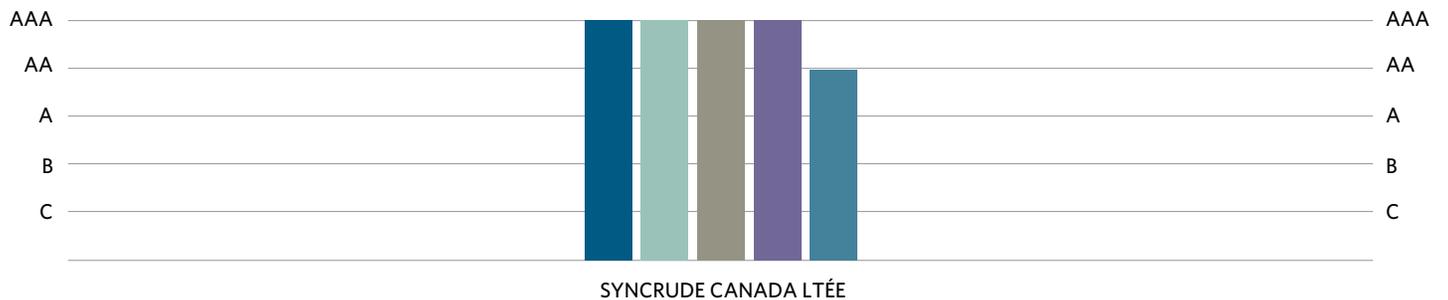
ÉVALUATION DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

- IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
- MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
- ENGAGEMENT ET CONSULTATION EFFICACES AVEC LES CI
- PRODUCTION DE RAPPORTS



ÉVALUATION DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ

- POLITIQUE, ENGAGEMENT ET RESPONSABILISATION
- PLANIFICATION, MISE EN ŒUVRE ET ACTIVITÉ D'EXPLOITATION
- FORMATION, COMPORTEMENT ET CULTURE
- SURVEILLANCE ET PRODUCTION DE RAPPORTS
- RENDEMENT



Résultats auto-évalués; Dernière vérification : 2013; Prochaine vérification externe : 2016.



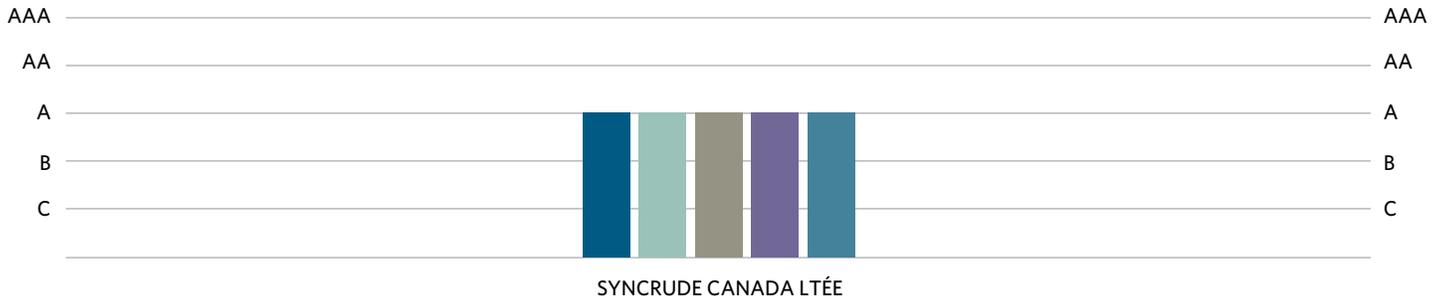
MESURE DU RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

SYNCRUDE CANADA LTÉE



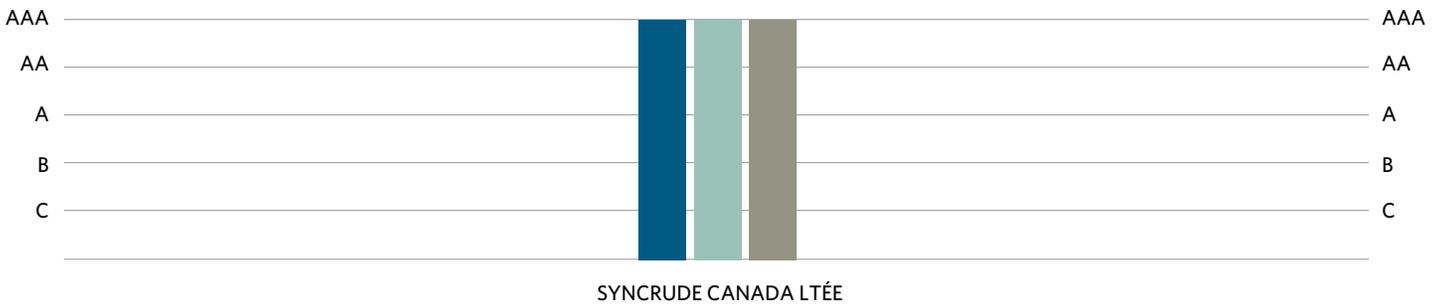
ÉVALUATION DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS

- POLITIQUE ET ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- SYSTÈME DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- RESPONSABILITÉ ATTRIBUÉE EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- EXAMEN ANNUEL DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERIS
- MANUEL D'EXPLOITATION, D'ENTRETIEN ET DE SURVEILLANCE



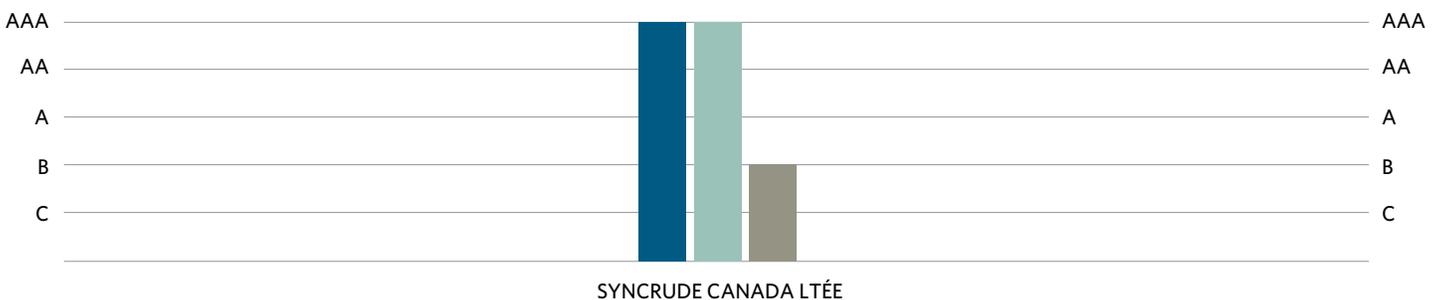
ÉVALUATION DE LA GESTION DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

- ENGAGEMENT, OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET COMMUNICATIONS D'ENTREPRISE EN MATIÈRE DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ
- PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ À L'ÉCHELLE DE L'INSTALLATION
- PRODUCTION DE RAPPORTS SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ



ÉVALUATION DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

- SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES ÉMISSIONS DE GES



Résultats auto-évalués; Dernière vérification : 2013; Prochaine vérification externe : 2016.





PROFIL DE L'ENTREPRISE - TASEKO MINES LTEÉ

Taseko est une société minière qui exploite et développe des mines en Amérique du Nord. Son siège social se situe à Vancouver, au Canada. Elle détient 75 % de la mine Gibraltar, la deuxième plus grande mine de cuivre et de molybdène à ciel ouvert au pays, et elle l'exploite également. Les projets de Niobium Aley de Taseko dans le nord de la Colombie-Britannique, de Florence Copper en Arizona et de Prosperity Gold Copper en Colombie-Britannique sont tous à un stade avancé et forment un portefeuille de produits minéraux diversifié.

Taseko souscrit aux principes d'amélioration continue de la protection de la santé humaine et de la gérance de l'environnement. Pour respecter cet engagement, Taseko se conforme à des politiques d'entreprise qui définissent la conduite de tous ses employés en matière de pratiques environnementales, de santé et de sécurité et de relations avec les Autochtones. De plus, la mine Gibraltar s'engage à répondre aux exigences en matière de gestion des résidus miniers de l'AMC et a mis sur pied un système de gestion environnementale dans ses installations.

Au cours des trois dernières années, Taseko a évalué son rendement annuel en vertu du programme VDMD, à titre de membre de l'AMC. En 2015, Taseko a subi son premier audit externe. Le vérificateur a conclu que, pour la période se terminant le 31 décembre 2014, tous les indicateurs étaient conformes aux résultats des auto-évaluations de Taseko, à l'exception de deux indicateurs : un à propos de la gestion de la conservation de la biodiversité et l'autre, de la gestion de la consommation d'énergie et des émissions de GES. En 2015, la mine Gibraltar tentera d'améliorer son rendement dans ces deux secteurs avec pour objectif l'atteinte d'une cote de niveau A ou supérieure.

Les systèmes de **gestion de crises** répondaient à toutes les exigences du protocole VDMD, tant au siège social qu'aux installations de la mine Gibraltar. En 2014, l'équipe de gestion de crises du siège social a effectué une simulation complète des plans de gestion de crises à la mine Gibraltar incluant la rupture simulée d'une digue à stériles à la mine.

Le rendement en matière de **gestion de la consommation d'énergie et des émissions de GES** s'est avéré excellent en 2014 et a dépassé l'objectif en matière d'énergie et d'émissions de GES de 20 %, plusieurs projets étant terminés. La mine a obtenu une cote de niveau A pour les objectifs de rendement en matière de consommation d'énergie et d'émissions de GES ainsi que pour les systèmes de production de rapports sur les émissions de GES et la consommation d'énergie. Après l'audit externe, la mine Gibraltar a obtenu une cote de niveau B pour l'indicateur des systèmes de gestion de l'énergie et des émissions de GES. La mine possède les éléments d'un système officiel de gestion des émissions de GES et de consommation d'énergie, incluant l'établissement d'une équipe de gestion



PROFIL DE L'ENTREPRISE**TASEKO MINES LTÉE**

de l'énergie, avec des rôles et des responsabilités, des audits officiels et le suivi de la consommation de l'énergie et des émissions. Pour sensibiliser les employés en matière d'émissions de GES et de consommation d'énergie, la mine Gibraltar utilise une formation assistée par ordinateur ainsi qu'une campagne de réduction du nombre de camions dont le moteur tourne au ralenti. En 2015, la mine Gibraltar apportera des améliorations concernant l'indicateur 1 afin d'assurer que les données en matière d'énergie soient intégrées aux interventions de l'opérateur pour les processus énergivores et que des programmes de formation supplémentaires soient offerts au personnel clé.

La **gestion responsable des résidus** est une priorité pour la mine Gibraltar et, en 2014, elle a obtenu une cote de niveau AA pour les cinq indicateurs. Des audits internes ont été effectués à l'aide des protocoles d'audit issus du guide et pour un indicateur, *Comment rédiger un manuel d'exploitation, d'entretien et de surveillance des parcs à résidus miniers et des installations de gestion des eaux* de l'AMC. Taseko a communiqué avec les communautés d'intérêts concernant la gestion des résidus durant l'année, comme le prouve son excellent pointage par rapport au protocole des relations avec les Autochtones et les collectivités.

Les **relations avec les Autochtones et les collectivités** ont été exceptionnellement bonnes en 2014 avec des cotes de niveau AAA pour l'identification des communautés d'intérêts, l'engagement et le dialogue efficace et les mécanismes de réponse aux préoccupations des collectivités. Le système perfectionné StakeTracker^{MC}, mis en oeuvre en 2013, a permis d'identifier plus facilement les communautés d'intérêts et de tenir des registres concernant les communications et les plaintes du public. Taseko et la mine Gibraltar utilisent le système pour enregistrer les consultations et le suivi qui ont lieu avec les communautés durant l'année. En ce qui a trait à la production de rapports, le système StakeTracker^{MC} ainsi que le bulletin mensuel de l'entreprise Copper Connector ont permis au site de faire le suivi des réponses aux préoccupations des communautés d'intérêts, de les documenter et de les publier par l'intermédiaire du site Web et des médias sociaux, lui procurant ainsi une cote de niveau A. L'entreprise s'engage envers l'amélioration continue dans tous les aspects de ses activités, incluant son implication avec les communautés d'intérêts et son travail avec les Premières nations en matière de projets éducatifs et de programmes de formation dans la région de Cariboo-Chilcotin.

La **gestion de la conservation de la biodiversité** est un élément clé des activités à la mine Gibraltar par le biais des programmes de remise en état de la mine. La politique en matière de biodiversité biologique de Taseko et le plan de conservation de la biodiversité biologique de la mine Gibraltar mettent en évidence les programmes en cours à la mine, ainsi que les nouveaux projets qui appuient la conservation. L'entreprise travaille à l'établissement de liens officiels entre le plan et l'évaluation de cibles importantes en matière de biodiversité, ce qui pourrait améliorer sa cote pour le second indicateur en 2015.

La **santé et la sécurité** ont toujours été une priorité pour Taseko et la mine Gibraltar : *Rien n'est plus important pour l'entreprise que la santé, la sécurité et le bien-être de ses travailleurs et de leur famille. Taseko adhère à des pratiques de fonctionnement qui améliorent les gains d'efficacité et le rendement en matière de santé et de sécurité. La remise du John Ash Award for safety RENDEMENT* à l'entreprise en 2014 par le ministère de l'Énergie et des Mines de la Colombie-Britannique en est la preuve. Ce prix récompense une mine en Colombie-Britannique qui a obtenu la fréquence d'accidents avec perte de temps la plus basse pour un million d'heures de travail. La mine Gibraltar a été récompensée pour avoir atteint plus de 1,7 million d'heures de travail sans accident avec perte de temps. Les notes obtenues pour ce protocole sont de niveau A pour les cinq indicateurs. La politique en matière de santé et de sécurité de Taseko et les statistiques relatives aux pertes de temps en 2014 sont affichées sur le site Internet de Taseko.

POUR EN SAVOIR PLUS, VISITEZ : WWW.TASEKOMINES.COM

MESURE DU RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

TASEKO MINES LTÉE



ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

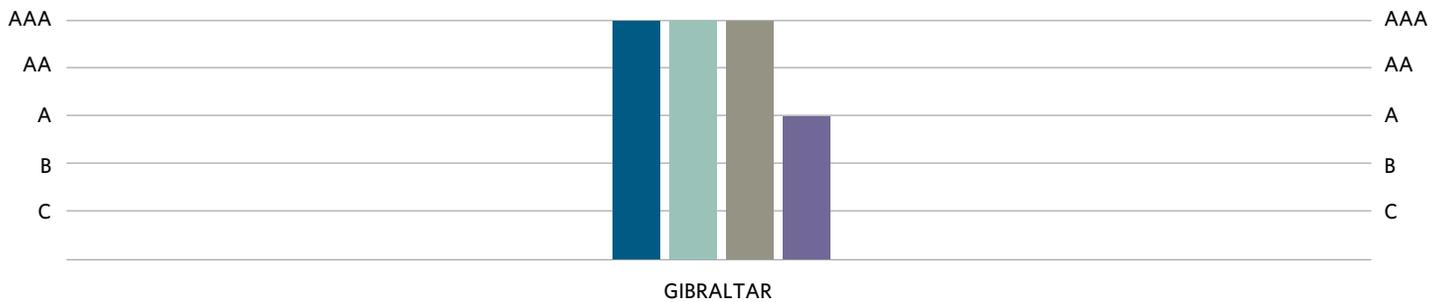
Vérification Externe

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
TASEKO MINES LTÉE	☑	☑	☑
GIBRALTAR	☑	☑	☑



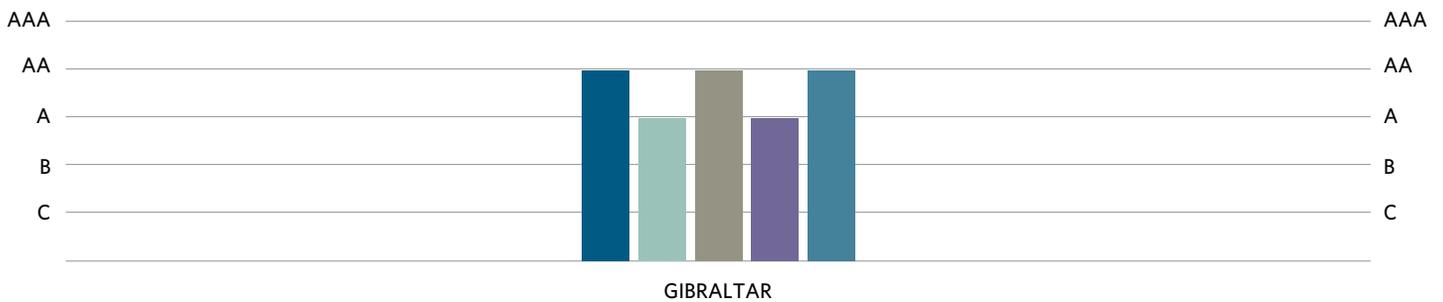
ÉVALUATION DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

- IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
- MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
- ENGAGEMENT ET CONSULTATION EFFICACES AVEC LES CI
- PRODUCTION DE RAPPORTS



ÉVALUATION DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ

- POLITIQUE, ENGAGEMENT ET RESPONSABILISATION
- SURVEILLANCE ET PRODUCTION DE RAPPORTS
- PLANIFICATION, MISE EN ŒUVRE ET ACTIVITÉ D'EXPLOITATION
- RENDEMENT
- FORMATION, COMPORTEMENT ET CULTURE



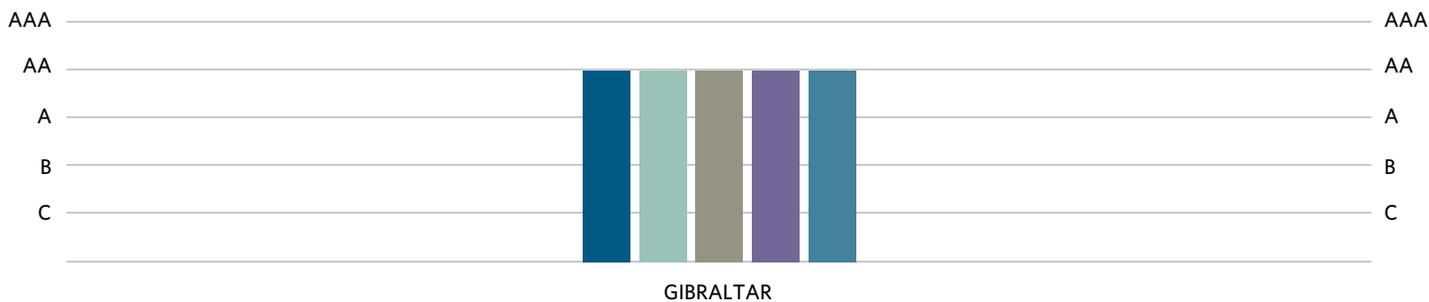
MESURE DU RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

TASEKO MINES LTÉE

Vérification Externe

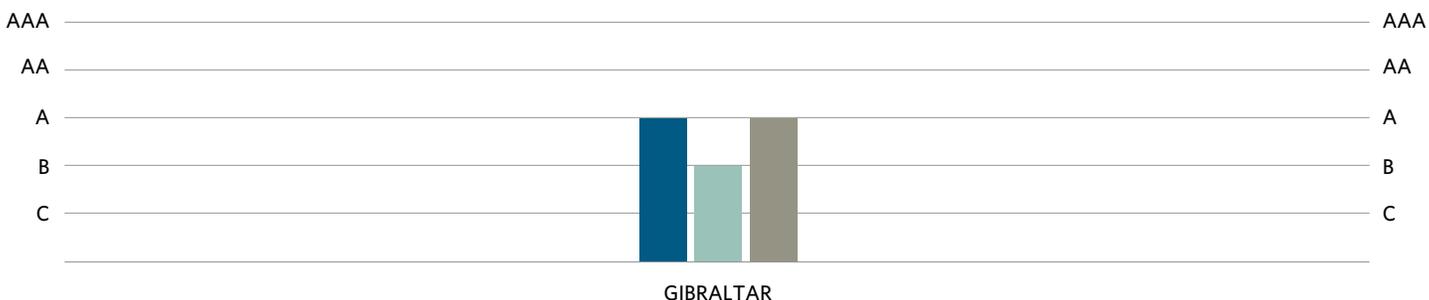
ÉVALUATION DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERES

- POLITIQUE ET ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERES
- SYSTÈME DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERES
- RESPONSABILITÉ ATTRIBUÉE EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERES
- EXAMEN ANNUEL DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERES
- MANUEL D'EXPLOITATION, D'ENTRETIEN ET DE SURVEILLANCE



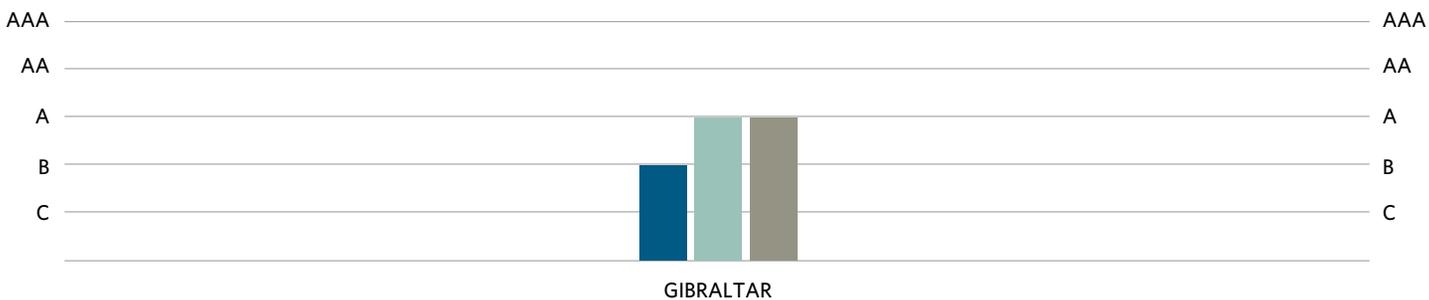
ÉVALUATION DE LA GESTION DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

- ENGAGEMENT, OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET COMMUNICATIONS D'ENTREPRISE EN MATIÈRE DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ
- PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ À L'ÉCHELLE DE L'INSTALLATION
- PRODUCTION DE RAPPORTS SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ



ÉVALUATION DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

- SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES ÉMISSIONS DE GES



Teck

PROFIL DE L'ENTREPRISE - TECK RESOURCES LIMITED

Teck est une société minière diversifiée et déterminée à mener ses activités de façon responsable. Ses unités fonctionnelles sont axées sur le cuivre, le charbon métallurgique, le zinc et l'énergie. Son siège social se trouve à Vancouver, en Colombie-Britannique. Elle est propriétaire, exclusivement ou en partie, de 13 mines en Amérique du Nord et en Amérique du Sud, ainsi que d'un grand complexe métallurgique et d'un parc éolien au Canada. Teck possède de l'expertise dans un éventail d'activités en lien avec l'exploration, le développement, l'extraction minière et le traitement des minerais, la fusion et l'affinage, la sécurité, la protection environnementale, les pratiques de gestion éthiques, le recyclage et la recherche.

Résultats de l'initiative VDMD

Toutes les exploitations de Teck mettent en œuvre l'initiative VDMD, et toutes ses exploitations canadiennes en publient les résultats. Il s'agit des installations de Duck Pond, à Terre-Neuve, de Highland Valley Copper et de Trail, en Colombie-Britannique, et de ses six exploitations de charbon métallurgique en Colombie-Britannique et en Alberta : Cardinal River, Coal Mountain, Elkview, Fording River, Greenhills et Line Creek.

En 2014, deux des exploitations de charbon métallurgique de Teck (Coal Mountain et Line Creek) ont été soumises à une vérification externe. Teck est fière d'annoncer que les vérifications ont confirmé des améliorations continues et que son exploitation de Line Creek, près de Sparwood, en Colombie-Britannique, a été mise en nomination pour le Prix du leadership VDMD. De plus, la vérification de la planification de la gestion de crises effectuée à l'échelle du siège social de Teck a révélé que celui-ci répond à toutes les exigences des indicateurs du protocole.

Dans l'ensemble, Teck a obtenu de très bons résultats en 2014, et l'entreprise a atteint un haut niveau de rendement dans les six protocoles de l'initiative VDMD. Les neuf exploitations canadiennes de Teck ont obtenu une cote de niveau AAA pour tous les indicateurs du protocole des relations avec les Autochtones et les collectivités.

Grâce à sa stratégie en matière de durabilité, Teck a ciblé les six secteurs qui présentent les occasions et les défis les plus importants : la communauté, les gens, l'eau, la biodiversité, l'énergie et les pratiques de gestion éthiques. Teck a établi des objectifs et des cibles à court et à long terme pour chaque secteur afin d'améliorer continuellement le rendement et d'évaluer ses progrès, qui sont signalés dans son rapport annuel sur la durabilité.

POUR EN SAVOIR PLUS, VISITEZ : WWW.TECK.COM



MESURE DU RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

TECK RESOURCES LIMITED*



ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

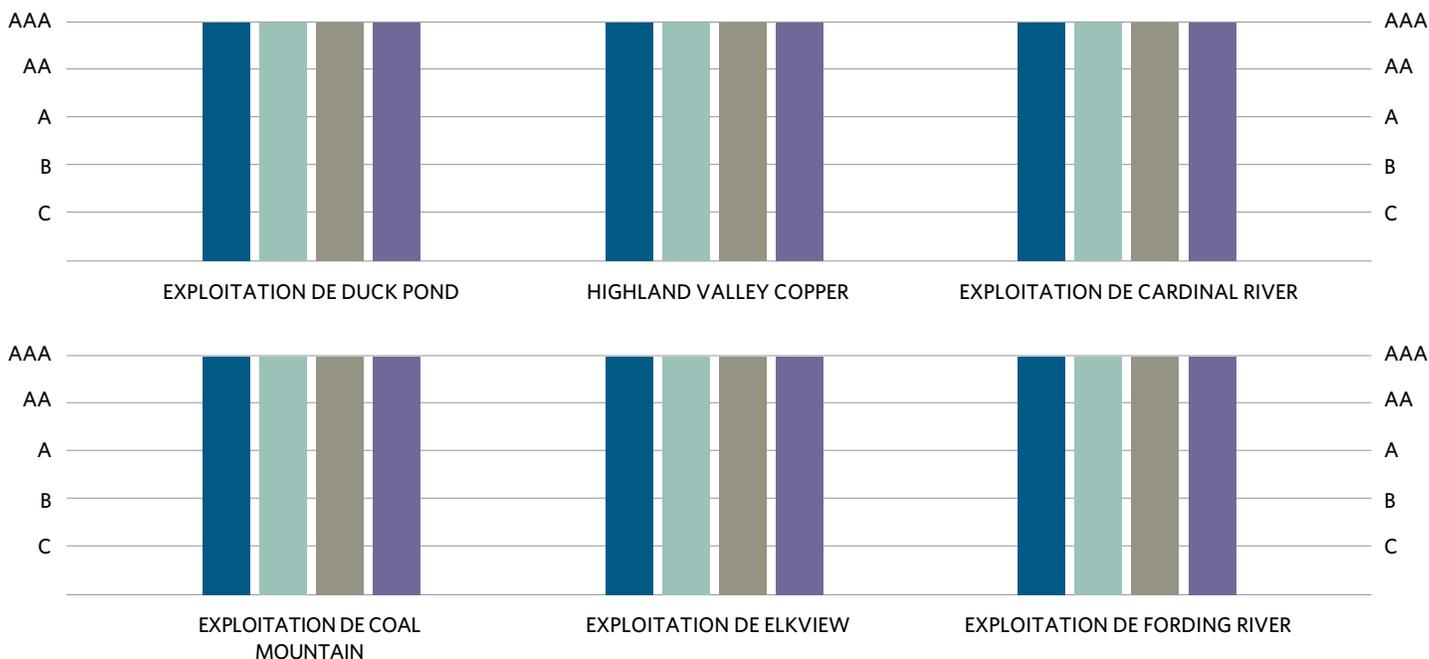
Vérification Externe
(installations sélectionnées)

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
TECK RESOURCES LIMITED	☑	☑	☑
EXPLOITATION DE DUCK POND	☑	☑	☑
HIGHLAND VALLEY COPPER	☑	☒	☑
EXPLOITATION DE CARDINAL RIVER	☑	☑	☑
EXPLOITATION DE COAL MOUNTAIN	☑	☑	☑
EXPLOITATION DE ELKVIEW	☑	☑	☑
EXPLOITATION DE FORDING RIVER	☑	☒	☒
EXPLOITATION DE GREENHILLS	☑	☑	☑
EXPLOITATION DE LINE CREEK	☑	☑	☑
FONDERIE TRAIL	☑	☑	☑



ÉVALUATION DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

- IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
- MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
- ENGAGEMENT ET CONSULTATION EFFICACES AVEC LES CI
- PRODUCTION DE RAPPORTS



*Les exploitations de Coal Mountain et de Line Creek et le siège social (planification de la gestion de crises) ont fait l'objet d'une vérification externe en 2014.



MESURE DU RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

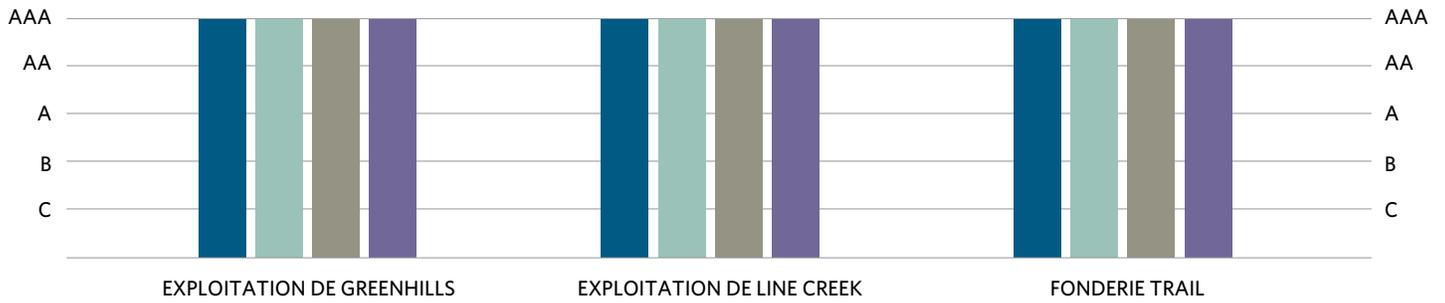
TECK RESOURCES LIMITED*



ÉVALUATION DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS (SUITE)

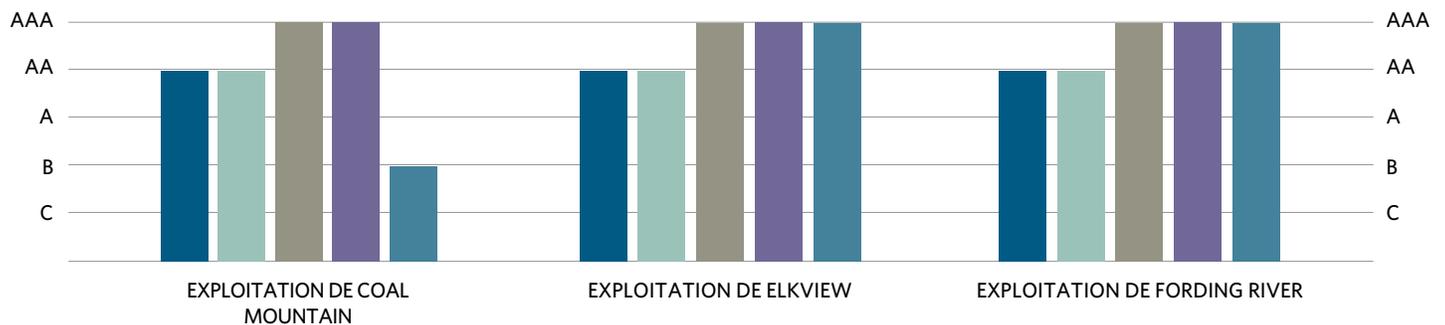
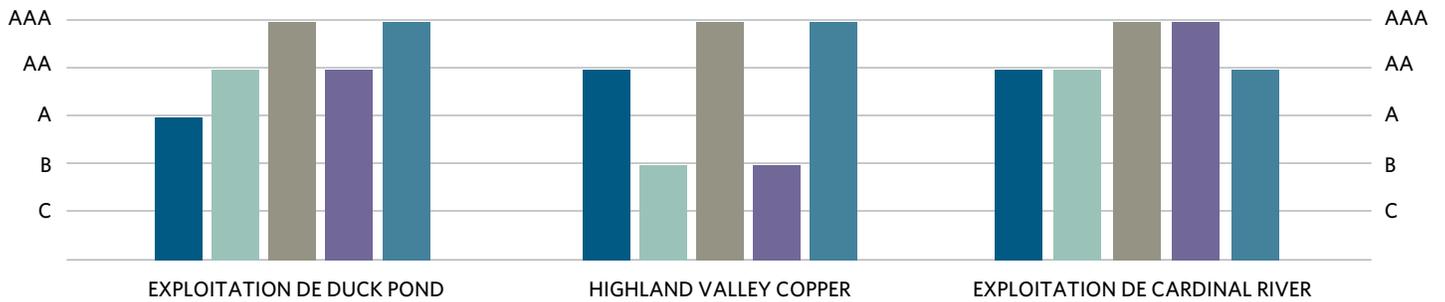
Vérification Externe
(installations sélectionnées)

- IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
- MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
- ENGAGEMENT ET CONSULTATION EFFICACES AVEC LES CI
- PRODUCTION DE RAPPORTS



ÉVALUATION DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ

- POLITIQUE, ENGAGEMENT ET RESPONSABILISATION
- PLANIFICATION, MISE EN ŒUVRE ET ACTIVITÉ D'EXPLOITATION
- FORMATION, COMPORTEMENT ET CULTURE
- SURVEILLANCE ET PRODUCTION DE RAPPORTS
- RENDEMENT



*Les exploitations de Coal Mountain et de Line Creek et le siège social (planification de la gestion de crises) ont fait l'objet d'une vérification externe en 2014.



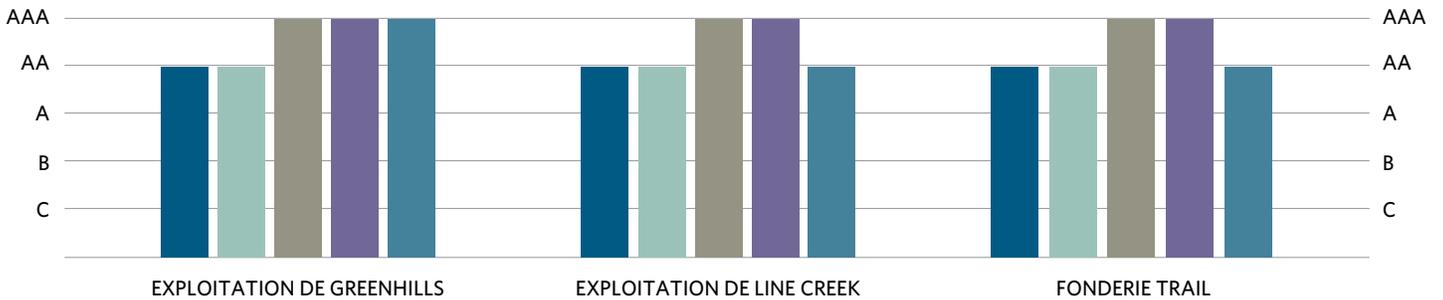
MESURE DU RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

TECK RESOURCES LIMITED*

Vérification Externe
(installations sélectionnées)

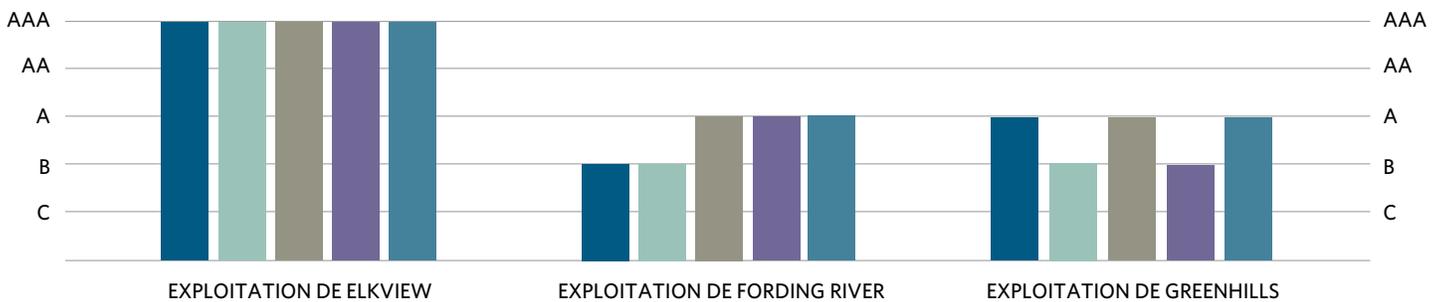
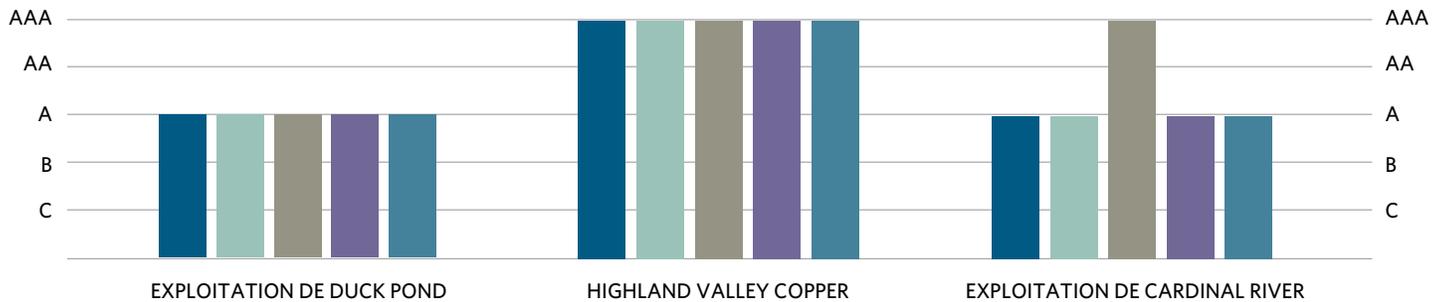
ÉVALUATION DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ (SUITE)

- POLITIQUE, ENGAGEMENT ET RESPONSABILISATION
- SURVEILLANCE ET PRODUCTION DE RAPPORTS
- PLANIFICATION, MISE EN ŒUVRE ET ACTIVITÉ D'EXPLOITATION
- RENDEMENT
- FORMATION, COMPORTEMENT ET CULTURE



ÉVALUATION DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERES

- POLITIQUE ET ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERES
- EXAMEN ANNUEL DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERES
- SYSTÈME DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERES
- MANUEL D'EXPLOITATION, D'ENTRETIEN ET DE SURVEILLANCE
- RESPONSABILITÉ ATTRIBUÉE EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERES



*Les exploitations de Coal Mountain et de Line Creek et le siège social (planification de la gestion de crises) ont fait l'objet d'une vérification externe en 2014.



MESURE DU RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

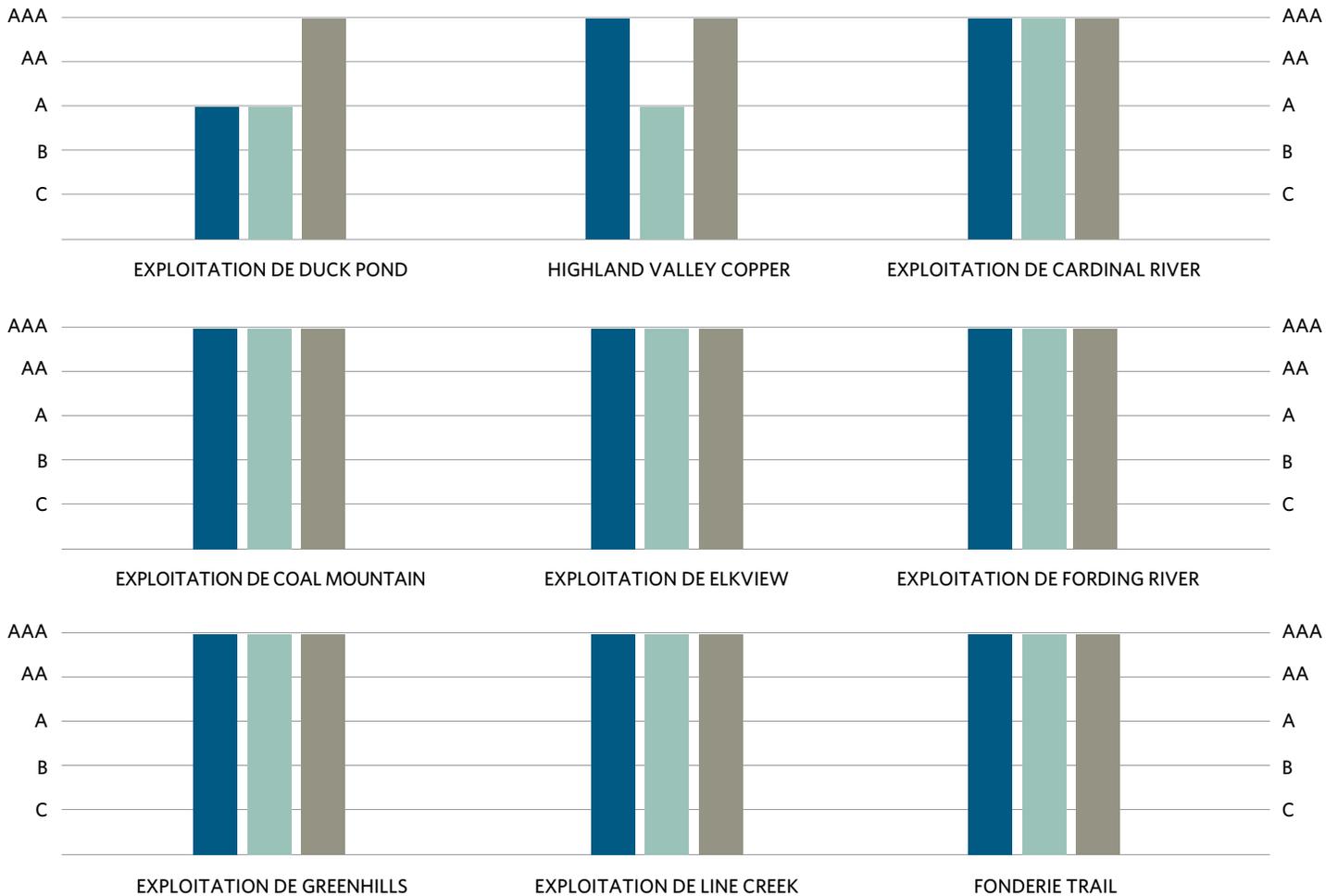
TECK RESOURCES LIMITED*



ÉVALUATION DE LA GESTION DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Vérification Externe
(installations sélectionnées)

- ENGAGEMENT, OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET COMMUNICATIONS D'ENTREPRISE EN MATIÈRE DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ
- PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ À L'ÉCHELLE DE L'INSTALLATION
- PRODUCTION DE RAPPORTS SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ



*Les exploitations de Coal Mountain et de Line Creek et le siège social (planification de la gestion de crises) ont fait l'objet d'une vérification externe en 2014.



MESURE DU RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

TECK RESOURCES LIMITED*

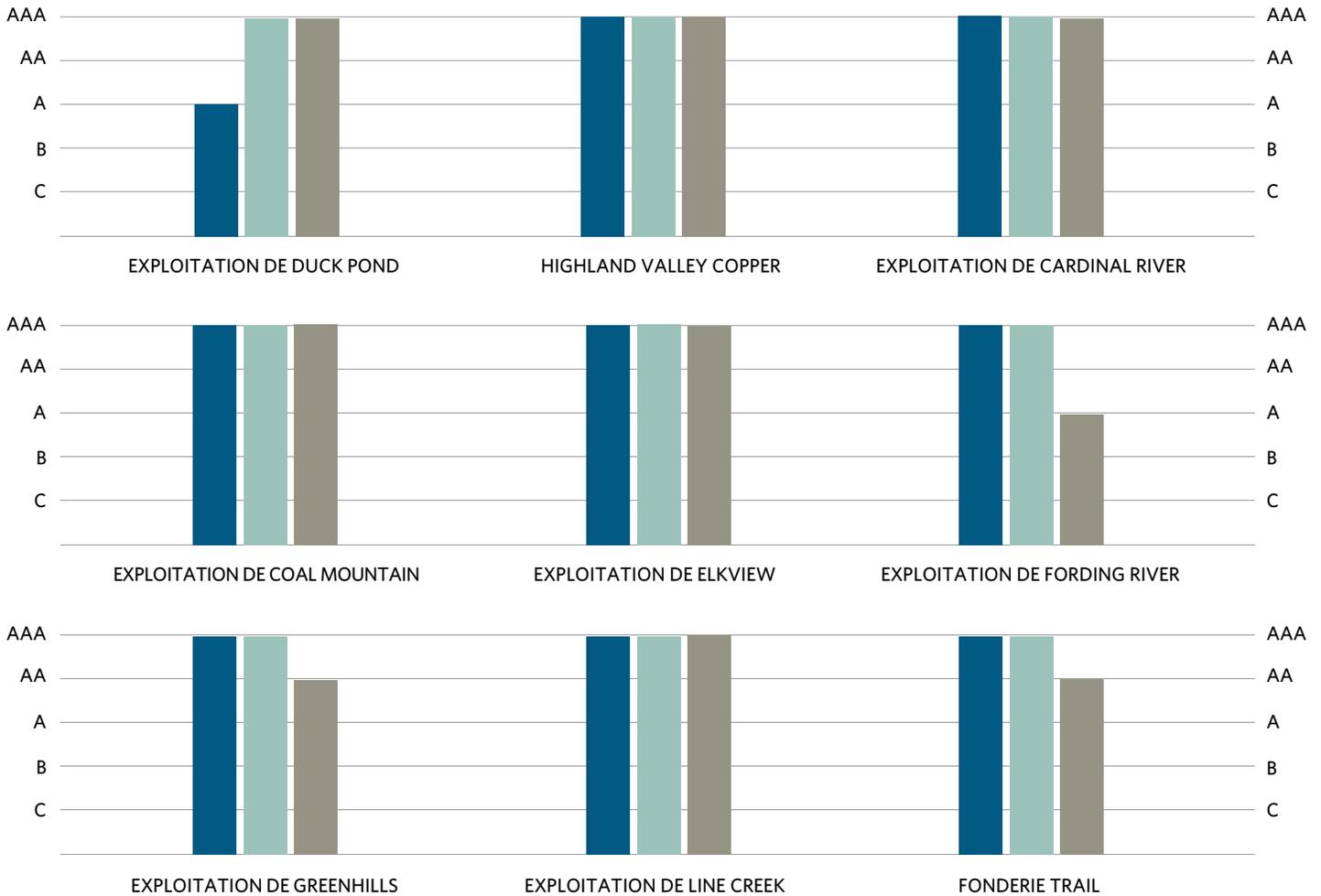


ÉVALUATION DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

Vérification Externe
(installations sélectionnées)

- SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES ÉMISSIONS DE GES



*Les exploitations de Coal Mountain et de Line Creek et le siège social (planification de la gestion de crises) ont fait l'objet d'une vérification externe en 2014.





PROFIL DE L'ENTREPRISE - VALE

Le siège social de Vale, le plus grand producteur de minerai de fer et de nickel au monde, est situé à Toronto, en Ontario. Une grande partie de la production de nickel de Vale est dérivée de ses exploitations canadiennes, tout comme sa production de cuivre, de cobalt, de métaux du groupe du platine, d'or et d'argent. Vale possède des installations comprenant des mines, des usines de concentration, des fonderies et des affineries à Sudbury, en Ontario, et à Thompson, au Manitoba. À Port Colborne, en Ontario, Vale opère une raffinerie de cobalt et des installations de traitement de métaux précieux. À Terre-Neuve-et-Labrador, Vale poursuit ses activités d'exploitation minière et de broyage à Voisey's Bay et développe de nouvelles installations de traitement d'avant-garde à Long Harbour. Vale emploie environ 7 000 personnes au Canada.

La vision de Vale est de devenir la meilleure société de ressources naturelles à l'échelle mondiale en créant de la valeur à long terme par l'excellence et une passion pour les humains et la planète. Vale croit en la philosophie « zéro blessure » pour son personnel, ses installations, les collectivités au sein desquelles elle exerce ses activités et l'environnement naturel. Vale démontre son engagement envers cette philosophie en intégrant des pratiques de gestion des risques saines dans tous les aspects de ses activités, en améliorant continuellement ces pratiques et en fusionnant entièrement les concepts de santé, de sécurité et d'environnement avec ses objectifs économiques et de production. La société s'efforce en tout temps de laisser un héritage positif sur le plan social, économique et environnemental dans tous les secteurs où elle exerce ses activités.

Relations avec les Autochtones et les collectivités : Vale est fière de ses établissements canadiens qui ont tous mis sur pied des activités de relations avec les Autochtones et les collectivités et des programmes de gestion qui répondent aux attentes de l'initiative VDMD. Ses systèmes de gestion et ses activités sont adaptés au site et aux exigences des collectivités avoisinantes. Vale maintient une cote de niveau A ou supérieure pour tous les indicateurs liés aux relations avec les Autochtones et les collectivités, ses usines du Manitoba et de Terre-Neuve-et-Labrador ayant obtenu une cote globale de niveau AAA en 2014. Quelques exemples d'activités communautaires entreprises par Vale sont indiqués ci-dessous.

À Sudbury, Vale a collaboré avec les communautés métisses et des Premières Nations de la région pour identifier les droits des Autochtones issus de traités et en matière de terres traditionnelles pouvant être touchés par ses activités. L'entreprise fournit des formations sur les communications et l'engagement aux employés au besoin, incluant des formations culturelles. Vale s'intéresse au savoir traditionnel des communautés et des organismes autochtones et utilise ce savoir pour appuyer ses décisions et améliorer ses pratiques, notamment en matière de surveillance environnementale. Vale respecte des protocoles de consultation établis par les communautés et organismes autochtones et les intègre autant que possible aux procédures de consultation de l'entreprise. Pour favoriser l'amélioration continue, l'entreprise invite les communautés autochtones à participer à des examens périodiques des processus d'engagement.



PROFIL DE L'ENTREPRISE**VALE**

En mai 2011, Vale a financé la création du groupe de travail sur la diversification économique de Thompson. Ce groupe est composé d'intervenants provenant de partout dans le nord du Manitoba et travaille en vue d'élaborer des plans pour la diversification économique de la ville de Thompson et la région avoisinante. Les plans comprennent un centre de justice réparatrice, l'éducation et la formation (y compris un centre pour les compétences industrielles et les métiers), des logements, l'identité locale et régionale, le développement économique, l'infrastructure régionale et un cadre de réglementation pour moderniser la ville. Ce projet a obtenu le prix VDMD en engagement communautaire de 2015.

À Port Colborne, Vale a établi un partenariat avec un groupe local appelé Port Cares (www.portcares.on.ca). La société a permis au groupe d'utiliser plusieurs lots résidentiels vides pour créer le jardin communautaire « With My Own Two Hands ». Le programme donne l'occasion aux membres de la collectivité d'apprendre à devenir de bons jardiniers. Les participants plantent, entretiennent et cultivent toute une variété de légumes frais dans le jardin communautaire, que les membres de la collectivité peuvent cueillir et ramener chez eux. Port Cares a également étendu le programme pour aider les résidents locaux à planter et à cultiver des jardins à platebandes surélevées dans leur propre arrière-cour. La société et la Ville ont également ouvert les portes du Vale Health and Wellness Centre destiné à la collectivité.

À Voisey's Bay, le processus d'identification des communautés d'intérêts comprenait de vastes consultations des collectivités à propos de l'évaluation environnementale du projet de mine et de concentrateur ainsi que la négociation d'ententes sur les répercussions et les avantages distincts avec les Innus et les Inuits. Cet engagement s'est traduit par la mise en place de pratiques et de processus de gestion pour assurer que la participation des communautés d'intérêts et des intervenants soit continue et régulière. Les activités d'engagement et de dialogue englobent des comités ERA (Inuits et Innus); des visites régulières aux collectivités par des coordonnateurs d'emploi de Vale; des barbecues annuels organisés par Vale dans chaque collectivité autochtone; un service de renseignements sans frais et un site Web pour informer les collectivités des activités de transport maritime de Vale et un service de réponse aux préoccupations des collectivités.

La production à la nouvelle usine de transformation du nickel et aux installations portuaires de Terre-Neuve-et-Labrador a commencé en 2014. Ces installations se situent près de la ville de Long Harbour-Mount Arlington Heights, d'une population d'environ 300 personnes. Les activités d'engagement et de dialogue à Long Harbour englobent des mécanismes officiels : un comité de liaison avec les collectivités pour les communications trimestrielles entre la société et les collectivités locales, ainsi qu'un comité de liaison de la pêche et de l'aquaculture pour assurer la communication régulière avec les intervenants locaux de ces industries. De plus, Vale rencontre régulièrement le conseil municipal ainsi que l'agence de développement économique de la ville. La société a mis sur pied un nouveau programme de recrutement novateur pour Long Harbour qui, à la fin de l'année, lui avait permis d'engager plus de 350 employés. D'importants efforts en matière de formation et de perfectionnement sont déployés pour les équipes en vue de l'exploitation des installations lorsque l'usine sera pleinement en service. Les installations devraient employer environ 500 personnes.

Gestion de la consommation d'énergie et des émissions de GES : À l'échelle mondiale, Vale s'engage à réduire ses émissions de GES prévues pour 2020 de 5 % (son objectif de carbone). Elle continue d'exécuter son plan d'action pour le développement durable dans ses sites canadiens en vue d'améliorer le rendement pour plusieurs indicateurs clés liés à l'environnement, y compris la consommation d'énergie directe et indirecte. La réalisation de ces objectifs est mesurée et contribue à une partie de la rémunération variable annuelle du personnel des installations. En s'appuyant sur la réduction totale de 90 % des émissions de dioxyde de soufre accomplie par Vale au cours des 40 dernières années, le projet écologique de réduction des émissions atmosphériques diminuera les niveaux d'émissions actuels de 85 % supplémentaires au cours des cinq prochaines années grâce à des travaux de réfection à la fonderie de nickel à Sudbury en Ontario d'une valeur de un milliard de dollars.

Gestion des résidus : Vale a maintenu son rendement pour tous les indicateurs du protocole de gestion des résidus dans le cadre du programme VDMD en Ontario et à Terre-Neuve-et-Labrador, obtenant une cote moyenne de

PROFIL DE L'ENTREPRISE**VALE**

niveau A ou plus élevée. À Thompson, Vale a obtenu une cote de rendement de niveau A pour quatre des cinq indicateurs. L'entreprise a reçu une cote de niveau B pour l'indicateur de gestion annuelle des résidus, mais la direction des installations de Thompson a beaucoup travaillé pour améliorer le rendement dans ce secteur en 2015. L'entreprise a revu ses politiques de gestion des résidus avec ses communautés d'intérêts et la haute direction a approuvé et mis en place ces politiques en respectant le budget.

À Sudbury, les activités de la zone centrale des résidus miniers (Central Tailings Area) se sont poursuivies par l'intermédiaire du conseil d'examen de gestion des résidus formé d'un groupe d'experts indépendants bien établi. Vale a effectué une évaluation détaillée d'une semaine des risques de l'établissement pour la zone centrale des résidus miniers, et mis en place certaines des recommandations qui lui avaient été faites.

Planification de la gestion de crises : La planification et la préparation associées à la gestion de crises sont deux composantes cruciales des activités de gestion des risques de Vale. Les équipes de gestion de crises sont bien formées et prêtes à répondre aux urgences internes et à venir en aide aux collectivités dans la mesure du possible. L'essai du système de gestion de crises est prévu en 2015, incluant un exercice de simulation à Toronto et un exercice intégré avec ses installations. En 2014, les autres installations de Vale répondaient aux critères du protocole de planification de la gestion de crises.

Santé et sécurité : Chez Vale, la vie est ce qu'il y a de plus important. La société soutient l'initiative VDMD en matière de développement d'un protocole de santé et de sécurité et a adapté ses systèmes de sécurité en conséquence. Lorsqu'elle le peut, Vale partage son expertise et son expérience au chapitre de la sécurité avec les collectivités en apportant son appui à des activités telles que Safe Workers of Tomorrow et Threads of Life. À Thompson, au Manitoba, Vale a revu les résultats de la vérification annuelle Safe Operations de la ville et a offert son aide pour les prochaines étapes de l'approche « zéro blessure » de la ville. Ce dialogue et ce partage des meilleures pratiques ont permis à la ville de Thompson de réduire le nombre de blessures sur les lieux de travail. À Voisey's Bay, Vale a mis en place un système de production sécurisée dans toutes ses installations, qui fournit des outils de reconnaissance, de gestion et de réduction des risques, avec des attentes d'interaction et de formation en matière de gestion.

Biodiversité : Vale appuie diverses initiatives environnementales de la région du Grand Sudbury, y compris le reverdissement des crassiers, l'ensemencement aérien, la plantation d'arbres et l'aquaculture. La société appuie également des groupes environnementaux tels que le Junction Creek Stewardship Committee, reThink Green et Clean Air Sudbury. Le programme d'ensemencement aérien de Vale, qui vise les terrains non cultivés entourant les exploitations de la société, a été créé en 1990, et a permis de traiter plus de 9 000 acres de terrain jusqu'à présent. À Terre-Neuve-et-Labrador, le récif artificiel de 48 000 m² construit par Vale à Long Harbour a favorisé un milieu de reproduction fertile pour les plantes et les espèces marines, notamment le homard, la morue de l'Atlantique et la conque.

La protection de la biodiversité montre clairement à quel point Vale accorde de la valeur à la planète. En 2014, la société a continué de soutenir activement le travail de biodiversité en établissant un partenariat avec le programme de pose de colliers sur les caribous des bois du ministère de la Conservation du Manitoba, en soutenant le Vale Living with Lakes Centre et en effectuant des études poussées sur la biodiversité à Voisey's Bay. Plus de 220 000 semis de pin sont cultivés annuellement dans les serres des exploitations souterraines et à ciel ouvert de Vale, à Sudbury en Ontario, où plus de 6 000 poissons ont également été élevés en 2014 et relâchés dans des lacs et des rivières de la région. Vale poursuit son engagement en matière de partage des meilleures pratiques partout dans ses installations et élabore un plan holistique pour améliorer la gestion de la biodiversité. En 2014, Vale est devenue un chef de file reconnu en matière de gestion des risques liés au cours d'eau. Le partenariat de surveillance en temps réel de la qualité de l'eau de Vale a été reconnu comme une pratique exemplaire et était un finaliste pour l'obtention du prix VDMD en excellence environnementale en 2014. En 2015, Vale a été finaliste pour l'obtention du même prix pour sa stratégie de gestion de l'ours noir à sa mine de Voisey's Bay.

POUR EN SAVOIR PLUS, VISITEZ : WWW.VALE.COM

MESURE DU RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

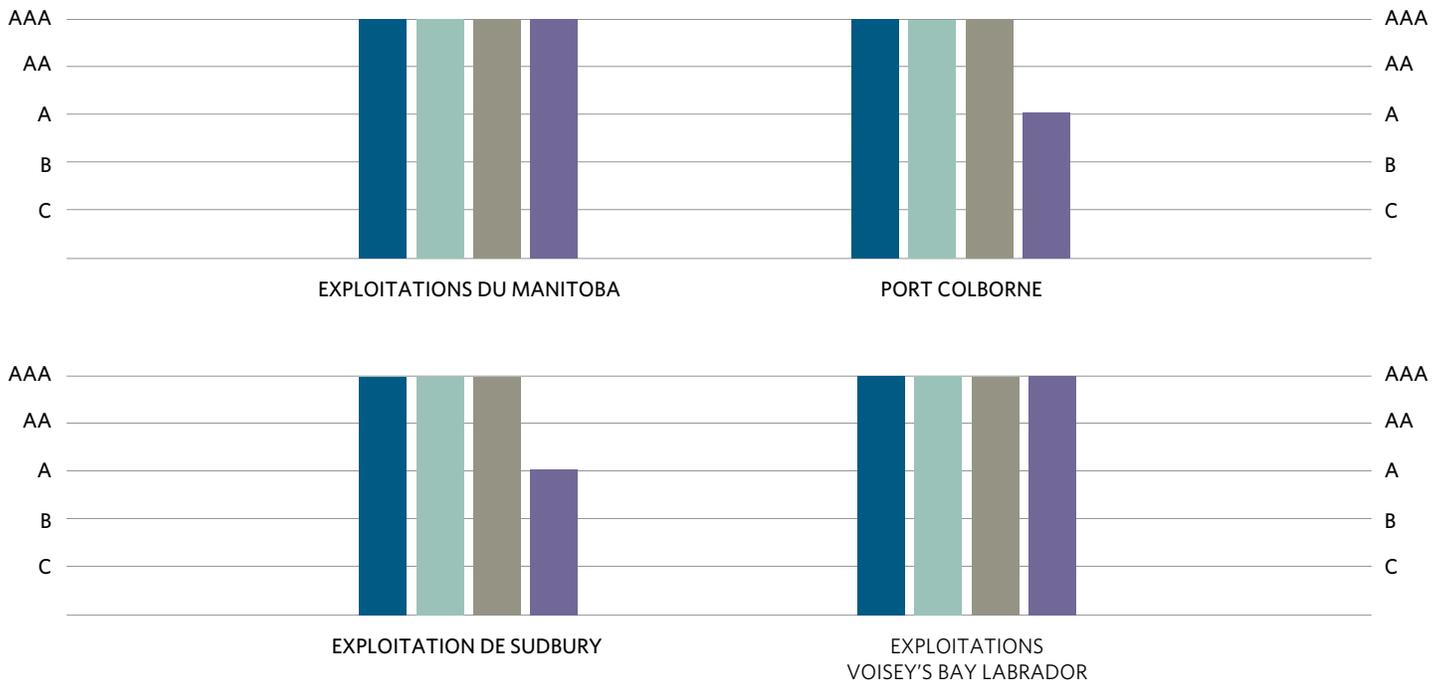
VALE

ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
VALE	☒	☒	☒
EXPLOITATIONS DU MANITOBA	☑	☑	☑
PORT COLBORNE	☑	☑	☑
EXPLOITATION DE SUDBURY	☑	☑	☑
EXPLOITATIONS VOISEY'S BAY LABRADOR	☑	☑	☑

ÉVALUATION DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

- IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
- MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
- ENGAGEMENT ET CONSULTATION EFFICACES AVEC LES CI
- PRODUCTION DE RAPPORTS



Résultats auto-évalués; Dernière vérification : 2012; Prochaine vérification externe : 2015.

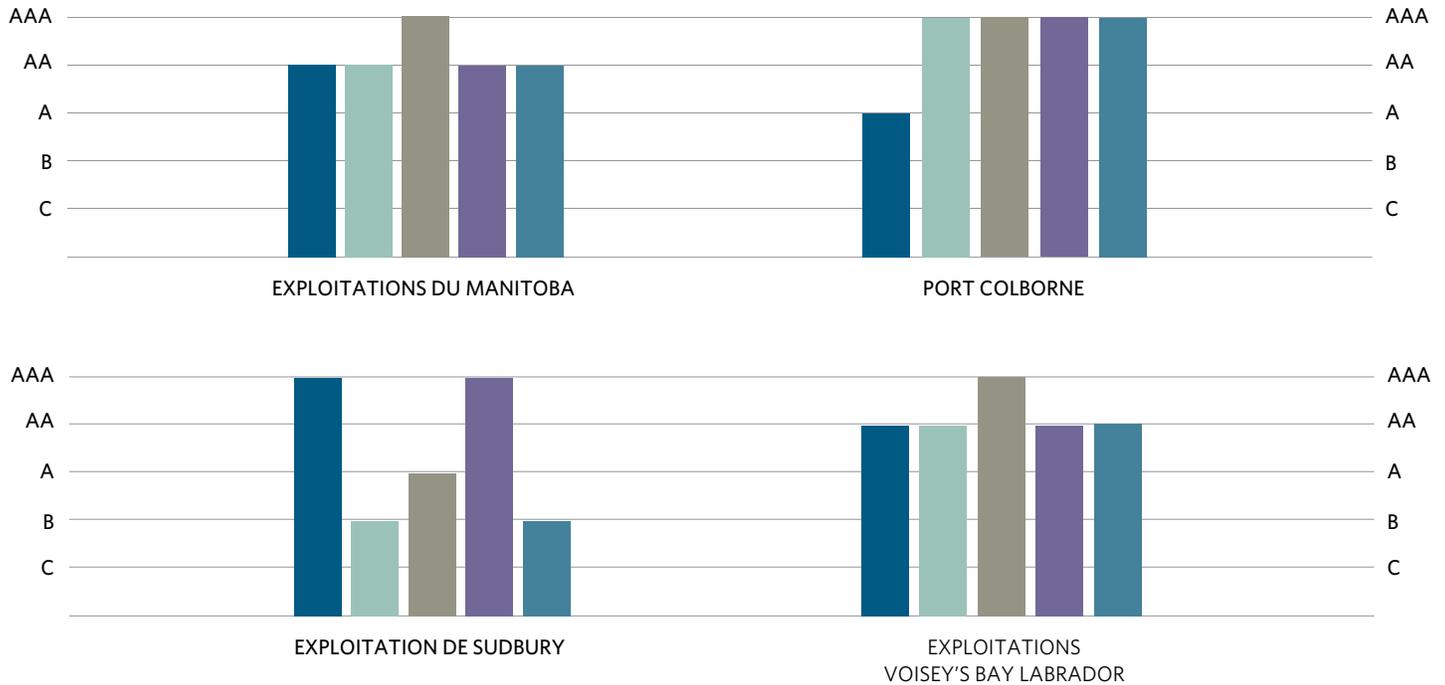


MESURE DU RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

VALE

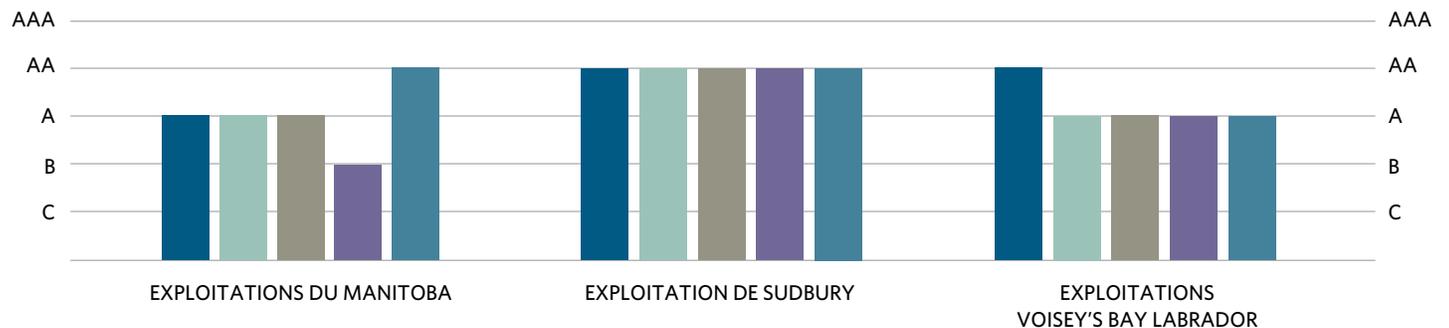
ÉVALUATION DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ

- POLITIQUE, ENGAGEMENT ET RESPONSABILISATION
- SURVEILLANCE ET PRODUCTION DE RAPPORTS
- PLANIFICATION, MISE EN ŒUVRE ET ACTIVITÉ D'EXPLOITATION
- RENDEMENT
- FORMATION, COMPORTEMENT ET CULTURE



ÉVALUATION DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS

- POLITIQUE ET ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- EXAMEN ANNUEL DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- SYSTÈME DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- MANUEL D'EXPLOITATION, D'ENTRETIEN ET DE SURVEILLANCE
- RESPONSABILITÉ ATTRIBUÉE EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS



Résultats auto-évalués; Dernière vérification : 2012; Prochaine vérification externe : 2015.



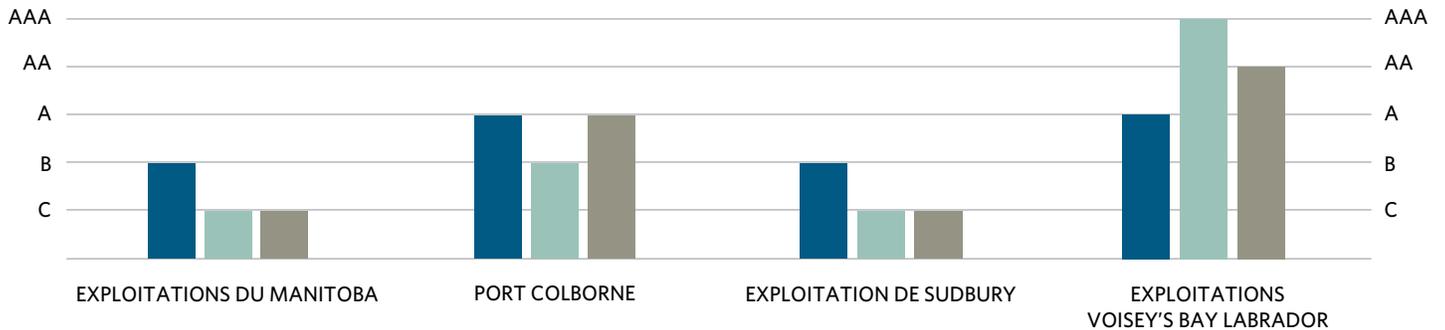
MESURE DU RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

VALE



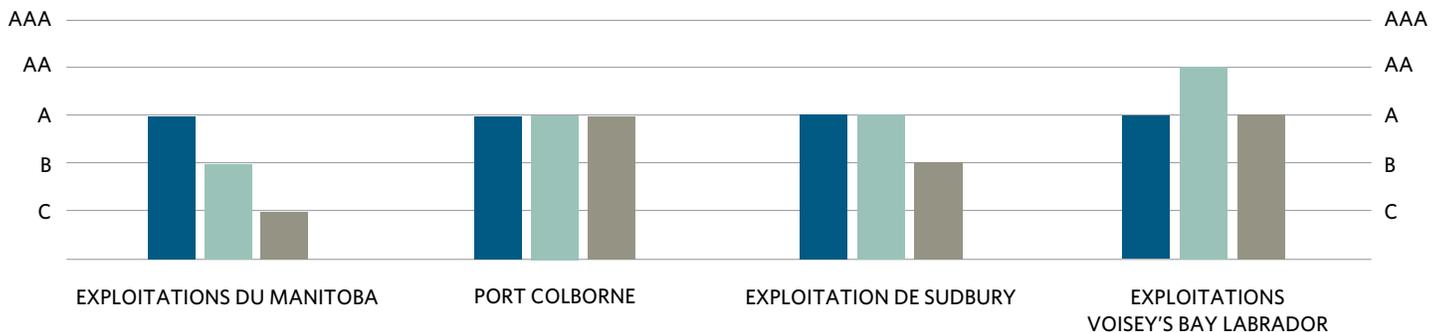
ÉVALUATION DE LA GESTION DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

- ENGAGEMENT, OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET COMMUNICATIONS D'ENTREPRISE EN MATIÈRE DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ
- PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ À L'ÉCHELLE DE L'INSTALLATION
- PRODUCTION DE RAPPORTS SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ



ÉVALUATION DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

- SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES ÉMISSIONS DE GES



Résultats auto-évalués; Dernière vérification : 2012; Prochaine vérification externe : 2015.



« JE SUIS TRÈS HEUREUX D'AVOIR LA CHANCE DE CONTRIBUER À L'EXPANSION ET L'AMÉLIORATION CONTINUE DU PROGRAMME VDMD. UTILISÉ AVEC UNE RÉGLEMENTATION EFFICACE, LE PROGRAMME VDMD PEUT GRANDEMENT AMÉLIORER LA QUALITÉ ET L'UNIFORMITÉ DU RENDEMENT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE L'INDUSTRIE. »

ALAN YOUNG, MEMBRE DU GCCI ET DIRECTEUR DU GROUPE DE RECHERCHE SUR L'EFFICIENCE DES MATIÈRES.



The Mining Association | L'association minière
of Canada | du Canada

www.mining.ca

 [@theminingstory](https://twitter.com/theminingstory)